This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 00098872 9

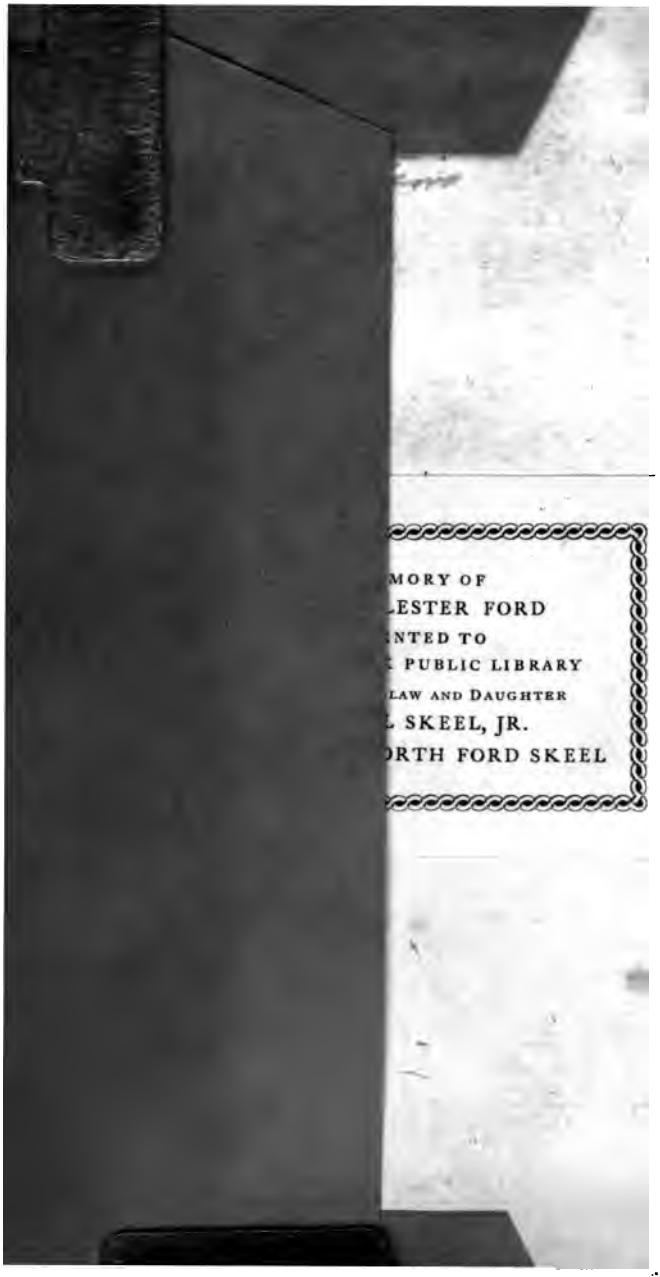
MORY OF
LESTER FORD
NTED TO
PUBLIC LIBRARY
LAW AND DAUGHTER
SKEEL, JR.
ORTH FORD SKEEL

*CB
Koc

# TABLEAU
## DES
# REVOLUTIONS
## DE
# L'EUROPE,
## DEPUIS LE BOULEVERSEMENT
## DE L'EMPIRE D'OCCIDENT
## JUSQU'A NOS JOURS.

A LAUSANNE,

*Et ſe trouve*

*à* STRASBOURG

*Chez* BAUER ET COMPAGNIE.

M. DCC. LXXI.

*AVEC APPROBATION.*

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
73185B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1950 L

*A*

# M. LE PRINCE
## *NICOLAS ALEXIEWITCH*
# DE GALITZIN.

*MON PRINCE*

*SI l'Ouvrage, que je Vous ofre, à quelque mérite, c'eſt d'être le fruit de l'amitié, & des tendres ſentimens,*

*

DIGITIZED BY GOOGLE

*que Vous m'avez inſpiré. Daignez; MON PRINCE, le recevoir à ce titre; & ſoyez perſuadé, que le deſir de Vous être utile, & de Vous mettre à même de Vous rappeller, avec plus d'ordre & de commodité, les idées, que Vous Vous êtes formées ~~en fait~~ ſur l'hiſtoire, eſt l'unique but, que je me ſuis propoſé, en commettant ces feuilles à l'impreſſion. Si j'y ai réuſſi, mes vœux ſont comblés; &, s'il m'en reſte encore à former, c'eſt que Vous me faſſiez naître l'occaſion, de Vous convaincre, de plus en plus, du ſincere & inviolable attachement, avec lequel je ſuis, pour la vie;*

*MON PRINCE*

*Votre très humble & très*
*Obéiſſant Serviteur*
** ****

# AVERTISSEMENT.

CE petit ouvrage préſente un tableau, ou plutôt, une eſquiſſe, des révolutions arrivées en Europe, depuis le bouleverſement de l'Empire d'Occident juſqu'à nos jours.

On s'y eſt attaché à tracer les événemens, qui ont contribué le plus à changer l'Etat politique, tant de l'Europe en général, que de chaque Etat en particulier; en prenant ſoin d'indiquer les vrayes ſources, où pourront puiſer ceux qui voudront ſe donner, là-deſſus, des connoiſſances plus étenduës. Parmi les Etats particuliers, l'Auteur parle, avec plus de détail, de la Turquie, de la Pruſſe, de la Hongrie & de la Sardaigne, par la raiſon, qu'il a un autre ouvrage ſous la main, qui traitera, plus à fonds, l'Hiſtoire de chaque Etat de l'Europe, à l'exception de ceux, qu'on vient d'indiquer.

La principale partie de l'Europe, ſi on en excepte l'Allemagne, & les païs du Nord, fut autre-fois ſoumiſe à l'Empire Romain, qui embraſſoit même une grande partie de l'Aſie & de l'Afrique.

Cet Empire, qui, ſous les Auguſte & les Trajans, étoit arrivé au plus haut degré de la grandeur humaine, tomba en décadence par la foibleſſe des Empereurs, & par les troubles intéſtins, dont il fut agité dans le troiſieme ſiecle.

Pour comble de malheur, Conſtantin le Grand, en transferant le ſiege de l'Empire à Byſance, degarnit de troupes le Rhin & le Danube, ſeules barrieres qui s'oppoſoient à l'incurſion des barbares, & donna à Theodoſe l'exemple funeſte, qui lui ſervit à partager, à jamais, l'Empire en Occidental & en Oriental; époque fatale, qui fut ſuivie de près de la ruine de l'Empire. Les peuples du Nord, attirés par des miniſtres perfides, comme un torrent debordé, inonderent l'Empire d'Occident & y formerent des Etats, qui ſubſiſtent encore de nos jours.

C'eſt de ce grand évenement, qui donna à l'Europe à peu près ſa forme actuelle, que nous commencerons le Tableau de l'hiſtoire moderne, divité en huit Périodes de tems.

La *Premiere* commence à la chûte de l'Empire d'Occident, arrivée dans le cinquieme ſiecle, & dure juſques au rétabliſſement de cet Empire ſous Charlemagne l'an 800. Cet eſpace nous préſente l'origine des prin-

cipaux Royaumes de l'Europe, & ſurtout de celui des Francs.

La *Seconde* ira, depuis Charlemagne, juſqu'à la translation de la Dignité Impériale aux Rois d'Allemagne, ſous Othon le grand en 962. La Monarchie des Francs, après avoir dicté la loi à une grande partie de l'Europe, tomba en ruine à la fin de cette période, & fit place à la Monarchie des Allemands.

La *Troiſieme*, qui commence à Othon le Grand, & qui finit à l'Empereur Henri IV, en 1074, nous fait voir l'Empire d'Allemagne, au faîte de la gloire, & nous indique les cauſes de ſa decadence, dont la principale prend ſa ſource dans les diſſentions arrivées entre le Sacerdoce & l'Empire ſous Henri IV.

L'on verra dans la *Quatrieme*, qui finit en 1273, à Rodolphe I, Comte de Habsbourg, fondateur de la maiſon d'Autriche, les progrès de la puiſſance Papale, & l'abbaiſſement de la Dignité Impériale.

La *Cinquieme* conduira le lecteur, depuis Rodolphe de Habsbourg, juſqu'à la chûte de l'Empire d'Orient en 1453. On y expoſera le declin de la Monarchie Papale, à laquelle les Conciles de Conſtance & de Bâle porterent les coups les plus funeſtes.

On rendra compte, dans la *Sixieme*, des revolutions arrivées depuis 1453, juſqu'en 1648. L'Europe prend une nouvelle face, tant par la renaiſſance des lettres & des beaux arts, que par la découverte des Indes, & par le changement en fait de Religion. La préponderance de la Maiſon d'Autriche, & ſes vuës ambitieuſes ſur la Monarchie univerſelle, font éclore le ſyſtême de l'équilibre, & cauſent la décadence de cette Maiſon.

La *Septieme* période, qui s'étend depuis les traités de Weſtphalie en 1648, juſqu'à celui d'Utrecht en 1713, eſt l'époque de la grandeur de la France ſous Louis XIV. Elle entraina des guerres générales pour le maintien de l'équilibre, qui ne fut fixé que par le Traité d'Utrecht

Dans la *Huitieme* on verra l'état actuel de l'Europe, & le précis des guerres & des négociations, pour la plûpart générales, de notre ſiécle juſqu'à la paix de Paris en 1763.

# TABLE
## DES PÉRIODES.

I. PERIODE. *Depuis l'irruption des Barbares dans l'Empire Romain juſqu'à Charlemagne*, 406-800. pag. 1.

II. PERIODE. *Depuis Charlemagne juſqu'à Otton le Grand*, 800-962. 16.

III. PERIODE. *Depuis Otton le Grand juſqu'à Henri IV*, 962-1074. 25.

IV. PERIODE. *Depuis Henri IV. juſqu'à Rodolphe de Habsbourg*, 1074-1273. 41.

V. PERIODE. *Depuis Rodolphe juſqu'à la chûte de l'Empire d'Orient*, 1273-1453. p. 83.

VI. PERIODE. *Depuis la chûte de l'Empire d'Orient juſqu'à la paix de Weſtphalie*, 1453-1648. 142

VII. PERIODE. *Depuis la paix de Weſtphalie juſqu'à celle d'Utrecht*, 1648-1713, 226-

VIII. PERIODE. *Depuis la paix d'Utrecht juſqu'à nos jours.* 297.

TABLEAU

# TABLEAU
## DE
# L'HISTOIRE
## MODERNE.

## I^re PERIODE.

*Depuis l'irruption des Barbares dans l'Empire Romain juſqu'à Charlemagne.*

406. ---- 800.

CEtte époque offre aux yeux de l'Univers étonné le Spectacle le plus intéreſſant. Une foule innombrable de Barbares, ſortis comme du ſein de la terre, ſe répandirent dans l'Empire Romain occidental, le ruinerent de fond en comble, & fonderent ſur ſes ruines les principaux Etats qui partagent aujourd'hui l'Europe. Irruption des Barbares.

Les Vandales, les Suèves & les Alains parurent les premiers ſur cette ſçène nouvelle, & donnerent le ſignal de cette irruption l'an de J. C. 406 (*a*). Ces Peuples, qui ha-

(*a*) Le continuateur d'Euſebe fixe cette époque dans la Chronique des Chroniques, édition de Scaliger pag. 191.

I PERIODE

bitoient anciennement les environs de la mer Baltique, franchirent les bords du Rhin, qui avoit de tout tems été la barriere de l'Empire, & inonderent les Gaules. Les Viſigoths, les Bourguignons, les Allemands, les Francs, les Hérules, les Oſtrogoths, les Lombards, les Angles & les Saxons, tous Allemands d'origine, ſuivirent de près les Vandales, les Suèves & les Alains, & traînerent les Huns à leur ſuite. Ceux-ci ſont Scythes ou Tartares de nation: ils ſortirent de ces Régions ſituées entre le Pont Euxin & la mer Caſpienne, qui ſont devenues dans la ſuite la patrie des Hongrois & des Turcs.

Les Huns, fléau des nations, exercerent ſur l'Orient, ainſi que ſur l'Occident, les cruautés les plus inouïes, & y mirent tout à feu & à ſang.

Origine des Royaumes de l'Europe.

Tous ces Barbares ſe diſperſerent & ſe firent des Royaumes à meſure qu'ils conquirent des contrées. Les Viſigoths chaſſerent les Vandales & les Souabes de l'Eſpagne & de la Luſitanie (*a*) & y fonderent un nouveau Royaume; Les Vandales paſſerent en Afrique, où ils ſe rendirent maîtres de cette partie qui avoit été Province de l'Empire Romain, & s'y formerent un Royaume particulier.

Les Francs, les Allemands, les Bourguignons & les Viſigoths, qui s'étoient emparés des Gaules, les partagerent d'abord en-

(*a*) Aujourd'hui le Portugal.

I PERIODE.

tre eux ; mais les Francs, étant devenus les plus forts, ſubjuguerent ou chaſſerent les autres peuples ; ils reſterent les ſeuls maîtres de ces vaſtes Provinces, qu'ils appellerent France de leur nom.

Les Saxons & les Angles (*a*) entrerent dans la Bretagne, s'en emparerent, & y fonderent ſept petits Royaumes, qui, au IX ſiecle, furent réunis en un ſeul, & prirent enſemble le nom d'Angleterre.

Une grande partie de la Pannonie & de l'Illyrie fut le partage des Huns. La Rhétie, la Norique & la Vindelicie (*b*) celui des Allemands & des Bavarois : l'Italie même, & la Ville de Rome, cette Souveraine de l'Univers, devint la proye des Barbares. Les Hérules furent les premiers à pénétrer en Italie ſous la conduite de leur Roi Odoacre, & à y fonder en 476 un Etat, d'où les Oſtrogoths les chaſſerent en 493.

Suites de cette revolution

L'effet de cette revolution frappante dans l'hiſtoire fut de changer toute la face de l'Europe. C'eſt par elle que les mœurs féroces & les coutumes des Allemands s'introduiſirent par tout, & laiſſerent après elles ces impreſſions & ces traces de barbarie, que nous

(*a*) Les Angles, qui ont donné depuis le nom à l'Angleterre, demeuroient dans le Holſtein du tems de Tacite, qui en parle. Les Saxons étoient leurs voiſins, & demeuroient auſſi du côté du Holſtein au-delà de l'Elbe.

(*b*) Province en deçà du Danube.

I PERIODE

remarquons encore dans la poſtérité la plus reculée. De là ces épaiſſes ténébres de l'ignorance & de la ſuperſtition, dont toute l'Europe à été couverte. Les Sciences & les Arts, qui avoient été portés au plus haut degré de perfection ſous les Romains, tomberent alors dans la derniere obſcurité, d'où ils n'ont été tirés que vers le milieu du XV ſiecle. (*a*).

Les Rois Barbares nommés Patrices.

Tous les Rois Barbares, Francs, Viſigoths, Oſtrogoths & les autres, témoignerent un ſi grand reſpect pour la majeſté du nom Romain, qu'ils ſe firent donner par les Empereurs la dignité de Patrice; dignité, qui, depuis Conſtantin le grand, avoit été regardée comme la premiere de l'Empire (*b*).

---

(*a*) Sur les changemens d'habitation des peuples du Nord dans le V ſiecle, on peut conſulter *Paulus Oroſius* diſciple de St. Auguſtin; *Jornandes de rebus Geticis vel Gothicis*, Auteur Goth & Secretaire du Roi des Oſtrogoths, depuis Evêque de Ravenne; *Procope* Secretaire de Belizaire, qu'il accompagna dans ſes expéditions contre les Barbares & en donna la deſcription. Parmi les modernes, un Medecin de Vienne, nommé *Wolfgang Lazius*, a écrit un livre in folio ſur les migrations des peuples. Ce livre contient beaucoup de fables.

(*b*) Patrice veut dire ici autant que Pere du Prince & de l'Empire. Les Patrices étoient au-deſſus des Prefêts du Prétoire. Clovis lui même, ce conquerant des Gaules, ſe fit revêtir de cette dignité par l'Empereur Anaſtaſe, & s'en fit gloire. Ce fut le Grand Conſtantin qui la créa, comme on peut le voir dans Zozime Auteur contemporain L. 2. Ch. 4.

I PERIODE

Choſe ſinguliere & digne de remarque! En effet, qui ne s'étonneroit, que des Rois vainqueurs affectaſſent des titres, qui pouvoient paroître préjudiciables à leur ſouveraineté & à leur indépendance, & que les Empereurs vouluſſent les leur conferer? Mais, en cela, on uſoit de part & d'autre d'une politique ſage & propre aux circonſtances des tems, attendu que, d'un côté, les vainqueurs rendirent leur joug moins étrange & plus ſupportable à des nouveaux vaincus, en conſervant les uſages des Romains & des titres auxquels ces peuples étoient accoutumés depuis un tems infini; tandis que, d'un autre côté, les Empereurs, en conferant aux Rois ces titres qu'ils leur demandoient, croyoient conſerver par là, dans une certaine liaiſon avec l'Empire, les Provinces qui venoient d'en être démembrées, & qu'ils étoient dans l'impuiſſance de reprendre par les armes; maxime politique, qui, au fond, étoit une foible reſſource pour ſoutenir la gloire & la dignité de l'Empire, les Empereurs d'Orient, attaqués de tous côtés par des ennemis formidables, ſe trouvant dans l'impuiſſance de ſoutenir, par la force des armes, les prétentions qu'ils avoient ſur les Provinces de l'Empire d'Occident.

Il eſt vrai, que l'Empereur Juſtinien, qui s'acquit une gloire immortelle par le Code de Loix qu'il publia, avoit fait en quelque maniere revivre la Grandeur du nom Romain. Il chaſſa en 534 les Vandales de l'Afrique, & conquit en 553 l'Italie ſur

I PERIODE

les Oſtrogoths, par la valeur de ſes Généraux Béliſaire & Narſés; mais cette gloire renaiſſante de l'Empire d'Orient n'eut point de durée; elle s'éteignit avec Juſtinien, &, depuis la mort de ce grand Prince, les Rois d'Occident n'avoient plus les Empereurs d'Orient à craindre, ni par conſéquent plus à les ménager.

Royaume des Lombards.

C'eſt à cette époque que les Lombards, peuple Germain, ſorti du païs qu'on appelle aujourd'hui *la Marche de Brandebourg*, envahirent la haute Italie, en chaſſerent les Grecs, & y fonderent en 568 un nouveau Royaume appellé le Royaume des Lombards.

Il ne reſta pour lors aux Empereurs d'Orient que l'Italie moyenne & inférieure. Ils confierent le gouvernement de cette Province à des Exarques (*a*), qui faiſoient leur reſidence à Ravenne. De-là le Gouvernement d'Italie prit le nom d'Exarquat. Cependant on n'appelloit proprement Exarquat, que le diſtrict qui étoit immédiatement ſous l'autorité de l'Exarque, c'eſt-à-dire le diſtrict de Ravenne, pendant que les autres parties de l'Italie dépendoient des Gouverneurs particuliers appellés Ducs, & ne relevoient, que médiatement, de l'Exarque, ou *Gouverneur Général*. Le Pape lui-même étoit ſoumis, & obligé de faire con-

(*a*) Gouverneurs, ou Vice-Rois.

firmer ſon élection par l'Empereur & par l'Exarque (*a*).

Telle étoit la face de l'Italie juſqu'au VIII ſiecle, où l'Empire d'Orient ſembloit pancher vers ſa ruine. Les Lombards profiterent de la foibleſſe où il étoit reduit pour envahir l'Exarquat ou territoire de Ravenne, & en dépouiller les Grecs en 750, en menaçant pareillement les autres Provinces d'Italie, qui dépendoient de l'Empire Grec, comme la Ville & le Duché de Rome. Deſtruction de l'Exarquat.

Le Pape, qui travailloit dès lors à ſe rendre indépendant, ne vit pas d'un œil tranquille, un peuple auſſi puiſſant que l'étoient les Lombards, devenir le maître de l'Italie. Origine de la grandeur de la Cour de Rome.

Il étoit ſurvenu alors une rupture ouverte entre Rome & Conſtantinople ; les eſprits ayant été extrêmement échauffés à l'occaſion du culte à rendre aux images ; culte contre lequel les Empereurs s'étoient ouvertement declarés (*b*).

---

(*a*) Nous en avons la preuve dans le livre des formules de l'Egliſe Romaine de ce tems, publié par le Pere Garnier Jéſuite ſous le titre de *Liber Diurnus Romanorum Pontificum Pariſiis* 1680. Ce Diurnal avoit été publié dès l'année 1685 par Holſtenius, mais la Cour de Rome en avoit ſupprimé les exemplaires. Les titres III & IV de ce livre prouvent évidemment, que Rome & les Papes dépendoient des Empereurs & des Exarques.

(*b*) Il eſt inconcevable à quel point le Pape Gregoire II oſa inſulter l'Empereur Léon Iſaurus, dans une lettre qu'il lui écrivit en 726. Il n'y

I PERIODE

Le Pape vit donc d'abord avec plaiſir les Lombards accabler les Empereurs; mais la rapidité de leurs ſuccès lui fit bientôt changer de ſyſtème; Il ſçû prevoir, que ſon autorité, qui ne faiſoit que naître, retomberoit bientôt dans le néant, ſi les Lombards, après s'être rendus maîtres de Rome, venoient à y établir le ſiege de leur état, ce que certainement il n'auroient pas manqué de faire. La politique le força donc à ſe déclarer pour les Empereurs, qu'il déteſtoit, mais qui, par la diſtance des lieux qui les éloignoit de l'Italie, ne pouvoient porter à ſes projets ambitieux des coups auſſi violents, que le pouvoient les Lombards qui l'entourroient. Il fit donc tout ce qu'il put pour obtenir du ſecours de l'Orient; mais les Empereurs, occupés ailleurs, & ne pouvant faire face de tous côtés, n'oppoſerent que de foibles efforts aux progrès des Lombards.

Dans ces conjonctures le Pape ſongea à ſe ménager la protection d'une puiſſance étrangere, qui put en même tems le maintenir, & contre les entrepriſes des Lombards, & contre celles des Empereurs. Il n'exiſ-

---

épargna pas les termes les plus injurieux, & repondit à ſes menaces, par les mépris les plus outrageans.... Le Pape Romain, dit-il entre-autres, n'a qu'à s'éloigner de 24 ſtades de Rome, & il n'aura plus rien à craindre de vos menaces, parce qu'alors il ſe trouvera hors de vos Etats. *Acta conciliorum* Tom. VII pag. 19. & 22.

toit alors guères de Puiſſance plus propre à ſéconder ſes vues que la France. Cette Puiſſance tenoit ſans contredit le premier rang parmi les nations de l'Europe. Ses armes, qui la faiſoient craindre & reſpecter par tout, lui avoient acquis la plus haute réputation. Déja dans le V ſiecle, le Grand Clovis fonda une Monarchie, qui dictoit la loi à la plus grande partie des Gaules & de la Germanie. Elle tomba depuis en décadence par la fainéantiſe de pluſieurs des ſucceſſeurs de ce conquerant; mais bientôt l'habileté & la ſageſſe de Pepin d'Heriſtal, & de Charles Martel, Maires du Palais, lui rendirent ſon premier luſtre. Dignes de régner, & régnant en effet par l'autorité qu'ils avoient ſçu s'arroger, il ne leur manquoit que le titre de Roi, que portoient ſans éclat des Princes Mérovingiens deſcendans de Clovis.

Charles Martel s'acquit une gloire immortelle par la victoire qu'il remporta en 732 près de Poitiers ſur les Sarrazins, qui, maîtres de l'Eſpagne, menaçoient de ſubjuguer non ſeulement les Gaules, mais l'Europe entiere.

Pepin le bref, ſucceſſeur de Charles Martel, & Maire du Palais comme lui, s'éleva à la fin à la Royauté, en détrônant en 752 Childeric III, le dernier des Mérovingiens. C'eſt à ce Pepin, premier Roi des Francs de la race des Carlovingiens, que le Pape Etienne III s'addreſſa, pour en obtenir du ſecours contre les Lombards qui le preſſoient. Il vint

I PERIODE

lui même en France pour conferer avec le Roi ; &, dans pluſieurs entrevües qu'ils eurent enſemble, ils trouverent bientôt moyen de concilier leurs intérêts reciproques. Pepin chanceloit encore ſur un trône uſurpé ſur Childeric & la race des Mérovingiens, qui régnoit en France depuis trois ſiecles. Il ne pouvoit reclamer en ſa faveur d'autre titre que ſon élection, par les principaux de la nation, dans les Etats de Soiſſons en 752 : mais ce titre même, qui paroiſſoit avoir changé la forme du gouvernement, pouvoit lui devenir contraire. Il vouloit s'aſſurer la Couronne à lui, & à ſes Succeſſeurs, & il étoit à craindre, que les François ne cherchaſſent à ſe maintenir dans le droit d'élection, dont ils venoient de s'emparer.

Pepin, Prince ſage & éclairé, conſulta l'eſprit de crédulité qui régnoit dans le ſiecle où il vivoit, & crut ne pouvoir mieux faire que de munir ſon uſurpation de l'autorité ſpirituelle, par laquelle ſeule, lui & ſes deſcendans, pourroient ſe maintenir ſur le trône. C'eſt dans ces vües qu'il engagea le Pape à renouveller, dans l'Egliſe de St. Denis, la Cérémonie de ſon ſacre, & à ſacrer en même tems ſes deux fils Charles & Carloman. Le Pape fit plus que Pepin n'auroit oſé lui demander ; il le délia du ſerment qu'il avoit prêté à Childeric ſon Roi (*a*), & enjoignit, de la part de J. C. & de St Pierre,

(*a*) Bouquet Hiſt. de France T. V. p. 187.

à tous les Seigneurs François qui étoient préſens, de conſerver la Royauté à la race de Pepin (*a*). Enfin, ce Pape, pour s'attacher le Roi & ſes fils le plus étroitement qu'il fut poſſible, leur confera publiquement la dignité de Patrices de Rome, & ſe fit par là un titre à réclamer leur protection. En effet, Pepin ne vit pas ſi-tôt le Pape entrer dans ſes vûes, que non ſeulement il promit de lui donner de puiſſans ſecours contre les Lombards, mais qu'il s'engagea même à leur arracher l'Exarquat qu'ils venoient d'enlever à l'Empire, & dont il fit une donnation anticipée au Pape; donnation qu'il ſigna, & qu'il fit ſigner aux Princes ſes fils en 754 (*b*).

Donnation de l'Exarquat au Pape.

C'eſt en vertu de cette union également avantageuſe aux deux parties, que Pepin entreprit ſucceſſivement en 754 & 755, deux expéditions en Italie, en faveur du ſiège de Rome, contre Aiſtolfe Roi des Lombards. Il força ce Prince à ſe reconnoitre vaſſal de la Couronne de France, à lui payer un tribut annuel, & à ſe déſaiſir de l'Exarquat, dont il mit en poſſeſſion le Pape, malgré les proteſtations des Empereurs Grecs, qui reclamoient vivement cette Province (*c*).

---

(*a*) Bouquet Hiſt. de France Tome V pag. 436.

(*b*) La preuve inconteſtable de ce fait ſe trouve dans une lettre du Pape Etienne III dans *Ceni*, *monumenta dominationis Pontificiæ* T. I. pag. 81.

(*c*) Le titre de donnation de Pepin n'exiſte

I
IODE

Telle eſt l'origine de l'Etat Eccléſiaſtique, & du pouvoir temporel des Papes (*a*). Avant Pepin le bref, on ne trouve guères de donnations conſiderables de terres faites aux Papes par la liberalité des Princes, celle de Conſtantin le Grand étant aujourd'hui univerſellement reconnuë fauſſe & ſuppoſée.

ıquête l'Italie Char- ıagne.

Charlemagne, Succeſſeur de Pepin le bref, égala ſon Pere dans ſon attachement aux intérêts du Pape; mais il porta bien plus haut toutes les vertus civiles & militaires. Sous lui la Monarchie des Francs parvint au plus haut point de Grandeur. Ce Monarque porta ſes armes victorieuſes dans l'intérieur de l'Allemagne: il ſoumit la Pannonie juſqu'à la riviere de Raab, & l'Eſpagne juſ-

---

plus. Anaſtaſe le Bibliothécaire, Auteur du neuvieme ſiècle, *in vitis Pontificum*, *Edition de Rome* 1718. *T. I. pag.* 212. aſſure en avoir vû l'original. Il fait, dans l'endroit cité, le dénombrement de toutes les places qui compoſoient l'Exarquat, & qui, par conſéquent, étoient compriſes dans la donnation. Ce ſont Ravenne, Rimini, Peſaro, Fano, Ceſena, Senigalia, Jeſi, (Eſium, ) Forumpopoli, (forum pompilii) Forli, (Forum livii) avec le Chateau de Suſſubium, Monte Feltro; Acerragio, Mons Lucari, Serra, Caſtellum St. Marioni, Bobrum, Urbino, Cagli, (Callium). Luculi, Gubio (Eugubium), Comachio, Narni. Villes & places qui, en partie, ſubſiſtent encore dans la Romagne, le Duché d'Urbin, la Marche d'Ancone & le Duché de Ferrare.

(*a*) Cette matiere eſt traitée au mieux, par l'Abbé de Vertot, *Origine de la Grandeur de la Cour de Rome.*

qu'à l'Ebre. Dans l'expédition qu'il fit en Italie à la priere du Pape, il détruiſit entierement le Royaume des Lombards, fit Didier, le dernier de leurs Rois, priſonnier en 774, & aggrandit ſon Empire de toute l'Italie, depuis Aoſte juſqu'à Benevent.

Ce Prince prend le titre de Patrice des Romains.

Alors Charlemagne ajouta à ſes autres titres celui de Patrice des Romains, que le Pape lui avoit conferé dans le tems de ſon voyage en France, & qu'il lui avoit renouvellé depuis ; mais dont juſque-là il n'avoit fait aucun uſage. Charles, en prenant ce titre, voulut auſſi jouir des droits qui y étoient annexés ſur Rome & ſur les Papes ; c'étoient les droits de haute ſouveraineté, tels qu'en avoient joui les Empereurs Grecs & les Exarques, dont il ne fut plus queſtion depuis cette époque. Ces droits lui appartenoient naturellement depuis la conquête de l'Italie ; & c'eſt avec la plus grande juſtice qu'il s'en mit en poſſeſſion. Les Exarques, revêtus la plûpart de la dignité de Patrice, avoient exercé ſous ce titre leur autorité à Rome : ainſi le Pape, en renouvellant cette dignité à Charles, étoit cenſé lui avoir accordé à la fois cette même autorité, dont les Exarques & les Empereurs Grecs avoient uſé précédemment. Auſſi Charles fut-il ſi jaloux de ce titre, qu'il affecta de le mettre immédiatement après celui de Roi des Lombards. Si Pepin ſon Pere, n'avoit pas fait valoir les droits, qu'emportoit ce titre en activité, ce n'eſt que parce que ſa puiſſance n'avoit jamais

I PERIODE

été assez affermie en Italie ; au lieu que Charles, ayant fait la conquête de tout le Royaume des Lombards, étoit à même de pouvoir réünir dans sa personne le titre & les droits des anciens Patrices. Aussi commença-t-il dès lors à exercer à Rome tous les droits de souveraineté, de la même maniere que les Empereurs Grecs & les Exarques les y avoient exercés. Léon III ayant succédé à Adrien, il envoya à Charles des Légats, qui lui apporterent les clefs du tombeau de St. Pierre, & l'étendart de la ville de Rome, symboles de la souveraineté, & le prierent d'envoyer à Rome un Seigneur de sa Cour, pour recevoir en son nom le serment de fidélité.

Il le change pour celui d'Empereur.

Charlemagne enfin changea le titre de Patrice en celui d'Empereur : Ce dernier titre lui fut conferé par Léon III & les Romains, dans le tems qu'il s'arrêtoit à Rome, pour terminer les différens qui s'étoient élevés entre le Pape & quelques Seigneurs Romains. Il fut proclamé Empereur pendant la *Messe de minuit en* 800.

C'est ici la célébre époque du rétablissement de l'Empire Romain d'Occident, dont le titre étoit éteint depuis plus de trois siecles (*a*). Les Empereurs d'Orient, qui seuls avoient joui, dans cet intervale, du titre d'Empereur Romain, s'opposerent à cette innovation. C'est ce qui donna lieu à une guerre

(*a*) Depuis 476.

très vive entre les deux Empires, qui fut terminée en 812. Les Empereurs Grecs accorderent à Charlemagne le titre d'Empereur des Francs ; mais ils lui refuſerent conſtamment à lui, & à ſes ſucceſſeurs, celui d'Empereur des Romains.

Charlemagne cependant, en ſe maintenant dans la dignité Impériale, n'ajouta rien à ſa puiſſance, & n'acquit aucun droit ſur les Provinces démembrées de l'Empire d'Occident, comme quelques uns ſe le ſont fauſſement imaginé. Il n'en augmenta pas même ſon autorité à Rome, où il avoit déja exercé auparavant tous les droits attachés à la ſouveraineté (*a*).

(*a*) Le Blanc, dans une diſſertation qui eſt à la ſuite de ſon livre ſur les monnoyes de France, fait voir très clairement, que Charlemagne & ſes ſucceſſeurs jouirent à Rome, depuis la Conquête du Royaume des Lombards, des mêmes droits, dont avoient joui auparavant les Empereurs Grecs & les Exarques.

II PERIODE

# II PÉRIODE.

*Depuis Charlemagne juſqu'à Otton le Grand.*

800. - - - - 962.

Les Francs, Puiſſance dominante de l'Europe.

DEpuis le regne de Charlemagne, les Francs jouerent, pendant 90 ans environ, le role de Puiſſance dominante de l'Europe. Toutes les Gaules obéiſſoient à ce Prince; & la meilleure partie de la Germanie; l'Italie, l'Eſpagne depuis les Pyrenées juſqu'à l'Ebre, & la Pannonie juſqu'au Raab, étoient ſoumiſes à ſes loix.

Etats des autres Royaumes.

Les autres Royaumes étoient encore chancelans, & leur état incertain. En Eſpagne les Viſigoths ſortirent des montagnes de l'Aſturie & de la Biſcaye, & commencerent à y former de nouveaux Royaumes, en dépouillant les Sarrazins, avec leſquels ils ne ceſſerent d'être en guerre, depuis le VII juſqu'au XV ſiècle.

L'Angleterre étoit diviſée en ſept petits Royaumes, que les Anglo-Saxons y avoient formés. Il eſt vrai qu'ils furent réunis en un ſeul du tems de Charlemagne en 827 par le Roi Egbert; mais les incurſions des Danois ou Normands, qui parurent en ce même tems, empêcherent l'Angleterre de prendre

dre une certaine conſiſtence, & de figurer parmi les Etats de l'Europe.

La ſituation du Nord dans ce tems là, eſt couverte de ténébres impénétrables faute de monumens aſſurés; on n'en connoit rien que depuis que les ſemences du Chriſtianiſme y furent portées par St. Anſgaire; ce qui eut lieu du tems de Louis le Débonnaire en 833. C'eſt dès cette époque que l'on commence à voir un peu plus clair dans l'hiſtoire du Nord.

Il n'y a donc dans cette ſeconde période que la ſeule Monarchie des Francs, qui puiſſe faire un objet ſérieux de nôtre attention. Cette Monarchie, parvenuë au ſuprême degré de ſa grandeur ſous Charlemagne, commença à décliner ſous ſon fils Louis le Débonnaire. Ce Prince, mauvais politique, & peu verſé dans l'art de gouverner un Etat, partagea, par la plus grande imprudence, ſon Royaume entre ſes fils; ce qui fit une ſource de guerres inteſtines qui déſolérent la France, & la mirent à deux doigts de ſa perte. La paix n'y fut rétablie que par le fameux traité de Verdun en 843, par lequel la France fut ſolemnellement partagée entre les trois fils de Louis le Débonnaire.

Décadence de la Monarchie des Francs

Lothaire l'aîné, eut, avec le titre d'Empereur, l'Italie & les Pays ſitués entre l'Eſcaut, la Meuſe, la Saone & le Rhin.

Traité de Verdun. Partage de la Monarchie.

Le cadet, Charles le Chauve, eut le reſte des Gaules en partage; c'eſt-à-dire, toute l'étendue de pays depuis l'Eſcaut, la Meu-

II PERIODE

ſe, la Saone & le Rhône, juſques aux Pyrenées.

Louis le Germanique eut, pour ſa part, toute la Germanie, depuis le Rhin juſqu'à la Viſtule, avec les Cantons de Mayence, de Spire, & de Worms, ſitués en-deçà du Rhin.

Ce partage eſt d'autant plus remarquable, que c'eſt par lui que la Germanie devint pour la premiere fois un Royaume particulier, ſéparé du reſte de la France. Elle prit alors le nom de France Orientale, pour ſe diſtinguer des Gaules, qu'on appelloit France Occidentale (*a*).

Ainſi la Monarchie des Francs enfanta trois Royaumes particuliers, gouvernés par les trois fils de Louis le Débonnaire & leur race.

Charles le Gros, fils cadet de Louis le Germanique, trouva le moyen de réunir ſur ſa tête tous les Etats de Charlemagne; réunion qui cependant ne fut que d'une courte durée: ce Prince, incapable de manier les rênes d'un Gouvernement ſi étendu, fut dépoſé par les Allemands en 887. Les autres peuples, qui compoſoient la Monarchie des Francs, enhardis par cette témérité, ſuivirent cet l'exemple. Depuis ce tems, le Royaume d'Allemagne a demeuré perpétuel-

(*a*) Voyez ſur la paix de Verdun les Annales de St. Bertin à l'année 843 dans Ducheſne, & Reginon dans ſa Chronique.

lement démembré de la France, & devint un Royaume électif, tel qu'il l'eſt encore de nos jours.

La dignité Impériale fut transferée alors aux Rois d'Italie, ils la conſerverent juſqu'au tems d'Otton le Grand, qui ſçut l'attacher à jamais au Royaume d'Allemagne.

Ce qui avoit cauſé la chûte d'une Monarchie auſſi étendue que celle de Charlemagne, étoit d'abord les guerres inteſtines, comme nous l'avons vû, & le peu de capacité des Rois ſucceſſeurs de ce Prince. A ces cauſes ſe joignirent les incurſions réiterées des Normands, qui lui porterent le dernier coup.

Incurſions des Normands.

Les Normands, comme qui diroit, hommes du Nord, appellés autrement Danois par les Ecrivains du tems, ſont ſortis, depuis le regne de Charlemagne, des pays appellés aujourd'hui Dannemarc, Suède & Norvège, & connus chez les anciens ſous le nom de Scandinavie. Ces peuples couvrirent les mers de leurs barques, fendirent les flots avec une audace & une rapidité ſans exemple, infeſterent toutes les côtes maritimes de l'Europe, ſçavoir celles des Gaules, de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Ecoſſe, de l'Italie & de l'Eſpagne, en emporterent un butin immenſe, ſaccagerent toutes les villes & les bourgs qu'ils trouverent ſur leur chemin, & laiſſerent par tout les traces les plus horribles de leur cruauté. La France ſurtout eut le plus à ſouffrir de la rage de ces Barbares, pendant

II PERIODE

près d'un ſiecle, particulierement ſous les regnes de Charles le Chauve, & de Charles le Gros. Sous ces regnes, ils ne ſe contenterent pas de ſaccager les villes maritimes, mais ils porterent le fer & le feu dans les villes les plus floriſſantes du cœur du Royaume. Paris même devint deux fois la proye des flammes. Enfin ils répandirent une ſi grande terreur, que les François, tremblans au nom ſeul des Normands, n'oſerent plus leur livrer bataille, & que les Rois n'eurent d'autres moyens de ſe débaraſſer d'ennemis auſſi formidables, que d'acheter leur départ à prix d'argent; triſte & foible remède, qui ne fit que rendre le mal d'autant plus incurable! En effet, au lieu d'écarter les ennemis, on les attiroit au contraire par l'eſpoir du gain. Enfin Charles le ſimple céda en 912 à Rollon leur chef, qui ſe fit chrêtien, la petite Bretagne, & la partie ſeptentrionale de la France, qu'on appelle aujourd'hui la Normandie.

Au reſte, il n'eſt pas étonnant que les Normands aient fait de ſi grands ravages en France, puiſque cette puiſſance n'avoit point de marine capable de reprimer leurs efforts (*a*).

Etat triſte & malheureux de l'Europe.

Après le ſort malheureux de Charles le

(*a*) Sur les ravages des Normands voyez Ducheſne, *Hiſtoriæ Normannorum ſcriptores antiquos ab anno* 838---- 1220 *&* *Pontoppidanus geſta & veſtigia Danorum extra Daniam.*

Gros; & la chûte de l'Empire des Francs, toute l'Europe fut remplie de troubles, de rapines & de carnage. La France ſurtout, l'Allemagne & l'Italie, ſe virent expoſées à toutes les horreurs des guerres civiles & étrangeres. En France, les grands, parvenus à un pouvoir ſans bornes, commencerent à lever l'étendart de la revolte contre leurs ſouverains légitimes, & la race des Carlovingiens put à peine ſe maintenir contre les Comtes de Paris, qui devinrent l'origine de la race des Capétiens.

L'Allemagne, après l'extinction des Rois Carlovingiens, qui finirent avec Louis l'enfant en 911, vit une partie de ſes grands s'entr'égorger eux mêmes; les autres combattre contre leurs Rois, dont ils avoient appris à mépriſer l'autorité.

L'Italie de même, fut pendant 60 ans, le théâtre continuel des guerres les plus funeſtes & les plus acharnées, entre differens Princes, qui s'en diſputoient le trône.

A ces troubles domeſtiques, il faut ajouter les guerres du dehors, les incurſions continuelles des Normands, & enfin celles des Hongrois, qui acheverent de détruire les principaux Etats de nôtre hemiſphère.

Incurſions des Hongrois.

Les Hongrois, nation juſqu'alors inconnuë, ne parurent en Europe que vers la fin du IX ſiecle. Ils ſortirent de cette partie de la Scythie, ou de la Tartarie, qui eſt entre le Tanais & la Mer Caſpienne, d'où étoient ſortis auſſi 500 ans auparavant les Huns leurs compatriotes. Chaſ-

II PERIODE

ſés par les Pazinates, nation Turque, & remontant le Danube, ils arriverent aux confins de la Pannonie, vers l'an 889 (*a*). Ils défirent en 900 les Huns, qui l'occupoient, & prirent leur place. Ce qui effaça le nom des Huns, & fit prendre à la Pannonie le nom de Hongrie (*b*).

Les Hongrois, peu contents de leurs établiſſemens en Pannonie, ne bornerent pas là leur ambition; ils déſolerent pendant plus de 30 ans l'Allemagne, l'Italie & la France, & y exercerent des cruautés inouïes. L'Allemagne ſurtout reſſentit les malheureux effets de leur fureur, & fut obligée, depuis 905, de leur payer un tribut annuel. Enfin Henry l'Oiſeleur Roi d'Allemagne, Prince d'un courage vraiment héroïque, délivra l'Allemagne & toute l'Europe de la tyrannie de ces Barbares, par une victoire éclatante, qu'il remporta ſur eux près de Merſe-

(*a*) On peut voir la deſcription de leur arrivée dans *Regino* Auteur contemporain *in Chronico ad A.* 889.

(*b*) Voyez le livre d'Oſtrokocſi Hongrois, qui a pour titre: Origines *Hungaricæ*, *ſeu liber*, *quo vera Nationis Hungaricæ Origo & Antiquitas è Veterum monumentis panduntur*, *Francqueræ* 1693..... Cet Auteur fixe trois époques pour trois differens changemens d'habitation des Huns. La premiere en 376, de ces Huns qui ſe ſignalerent ſous la conduite d'Attila. La ſeconde en 564; des Huns, qui eurent proprement le nom d'Abarès, & la troiſieme en 889; des Huns qui furent appellés Hongrois.

bourg en Saxe en 933. Depuis ce tems là, les Hongrois mirent fin à leurs brigandages; trop heureux qu'on les laiſſât tranquillement jouir de la Pannonie, dans les bornes de laquelle ils ſe tenoient renfermés.

La dignité Imperiale paſſe aux Rois d'Allemagne.

Otton le Grand, fils & Succeſſeur d'Henry l'Oiſeleur, entreprit peu après, ſa fameuſe expédition d'Italie contre Berenger II, qui la gouvernoit alors. Il défit ce Prince, & réunit ſon Royaume à l'Allemagne avec la dignité d'Empereur, qui, depuis Charles le Gros, avoit ſucceſſivement paſſé aux Rois particuliers de l'Italie, ainſi qu'on l'a obſervé ci-deſſus. Otton fut couronné Empereur à Rome par le Pape Jean XII en 962 (*a*); & c'eſt depuis cette époque

(*a*) Les Publiciſtes d'Allemagne prétendent, que le Royaume d'Italie & la dignité Impériale avoient été à jamais réunis au Royaume d'Allemagne, en vertu d'un traité ſolemnel entre le Pape Léon VIII & Otton le Grand. Selon ce titre, diſent-ils, la dignité Impériale, inſéparablement unie au Royaume d'Italie, doit reſter attachée à perpétuité au Royaume d'Allemagne, ſi bien que celui qui ſeroit élû Roi en Allemagne, ſeroit de plein droit, en vertu de ſon élection, & Roi d'Italie & Empereur. Ce traité, ou comme on l'appelle communément, le décret de Léon VIII a paru ſi authentique à Gratien, qu'il l'inſéra dans ſon décrêt, qui fait la premiere partie du droit Canon. Cependant pluſieurs ſçavans du premier ordre, entr'autres Baronius dans ſes Annales

II PERIODE

que les Rois d'Allemagne ſont Rois d'Italie & Empereurs Romains.

---

Eccléſiaſtiques, à l'an 964 pag. 80, & Antoine Pagi habile critique, dans ſa critique de Baronius, regardent cette piece comme fauſſe & ſuppoſée. Pierre de Marca, dans ſon livre intitulé de *concordia ſacerdotii & imperii*, *Lib. VIII Cap. XII*, s'efforce de ſon côté à en prouver l'authenticité. Quoiqu'il en ſoit, les Rois d'Allemagne n'ont pas beſoin de ce titre, pour établir leurs droits ſur le Royaume d'Italie & la dignité Impériale. Otton le Grand l'acquit par droit de conquête, & le tranſmit de même à ſes Succeſſeurs. Quant au droit de confirmer les Papes, accordé par ce même Decret à Otton le Grand, il peut très bien ſe dériver d'une autre ſource, que de la conceſſion Pontificale. En effet, Otton le Grand, après s'être rendu maître de Rome & de l'Italie, a pû s'approprier les mêmes droits de ſouveraineté dont avoient joui avant lui les Empereurs Grecs, & après eux les Empereurs Francs; c'eſt-à-dire, qu'il a pû comme eux, uſer du droit de confirmer l'élection des Papes.

Que ſi cependant au titre de conquête, on veut encore en joindre un nouveau, pour établir l'autorité des Empereurs ſur les Papes, il ſe trouvera dans le ſerment ſolemnel, que le Clergé & le peuple Romain prêterent en 963 à Otton, de ne jamais élire aucun Pape ſans le conſentement Impérial. Voyez ce ſerment dans Luitprandus L. 6. C. 6.

# III PÉRIODE.

*Depuis Otton le Grand juſqu'à Henry IV.*

962. - - - - 1074.

LOrs du regne d'Otton le Grand, & pendant quelques ſiecles enſuite, l'Empire d'Allemagne étoit le plus puiſſant parmi tout le reſte des Etats de l'Europe; en ce qu'outre l'Allemagne, il renfermoit ſous ſa domination le Royaume d'Italie, depuis les Alpes juſqu'à Benevent, & le Royaume de Lorraine. Grandeur de l'Empire d'Allemagne.

Ce dernier Royaume, qui avoit pris ſon nom de Lothaire, fils puiſné de l'Empereur Lothaire premier, étoit compoſé des Provinces ſituées entre le Rhin, l'Eſcaut & la Meuſe; c'eſt-à-dire, les Pays qu'on appelle aujourd'hui le Duché de Lorraine, l'Alſace, les Electorats du Rhin, le Palatinat, l'Electorat de Mayence, ceux de Cologne & de Trèves, les Pays de Juliers & de Liége, enfin tous les Pays bas. Ce fut Henry l'Oiſeleur, qui réunit ce Royaume à l'Allemagne en 925.

L'Empereur Conrad II, ajouta en 1032 à ces vaſtes Etats, le Royaume de Bourgogne ou d'Arles; Royaume qui étoit borné par le Rhin, la Saone, le Rhône & les Al-

III PERIODE

pes, & comprenoit tout le Comté de Bourgne d'aujourd'hui, le Dauphiné, la Provence, la Savoye & la Suiſſe. Il s'étoit formé ſur les débris de la Monarchie des Francs, & avoit eu des Rois particuliers juſqu'à Rodolphe le fainéant. A la mort de ce Prince, l'Empereur Conrad II réunit cet Etat à l'Allemagne.

Henry III, fils de Conrad II, étendit encore les bornes de ſon Empire, en y ajoutant en 1043 cette partie de la Hongrie, qui eſt entre les rivieres d'Eu & de Leitha, & qui fait aujourd'hui la baſſe Autriche; de ſorte que ſous les Empereurs Conrad II & Henry III, l'Empire d'Allemagne étoit au plus haut point de ſa grandeur & de ſa puiſſance.

L'Empereur chef de la Chrêtienté.

Alors on vit naître ce ſyſtême politique, qui a ſi longtems dominé en Europe, & que les Papes prirent grand ſoin d'appuyer de leur autorité. Sçavoir, que tous les peuples Chrêtiens ne faiſoient, pour ainſi dire, qu'une ſeule Republique, dont le chef ſpirituel étoit le Pape, & le chef temporel l'Empereur; que l'Empereur, en cette qualité, avoit droit de veiller à ce qu'il ne ſe paſſât rien qui fut contraire au bien général de la Chrêtienté; qu'en cette même qualité, il avoit le droit de convoquer les Conciles Généraux, de commander les armées Chrêtiennes contre les infidéles &c. ſauf toute-fois l'indépendance des autres Souverains. L'Empereur Henry III ſoutint vivement ces prérogatives dans le Concile de

Tours en 1055, contre Ferdinand Roi de Caſtille, qui avoit oſé prendre le titre d'Empereur de ſon propre chef. Le Pape & les Peres du Concile jugerent l'affaire d'une ſi grande importance, qu'ils envoyerent en Eſpagne des Députés à Ferdinand, pour lui défendre, ſous peine d'excommunication majeure, de ſe ſervir dorénavant de ce titre, ni de rien entreprendre dans la ſuite qui pût porter atteinte aux droits & prérogatives d'un Empereur Romain (*a*).

Tout le ſyſtème, dont nous venons de parler, étoit apparemment bâti ſur ce principe imaginaire, qu'un Empereur Romain étoit le maitre de l'Univers. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain, que, par un conſentement tacite de preſque toutes les nations policées de ces tems là, on donnoit aux Empereurs de grandes prérogatives & pluſieurs droits, qui ne ſubſiſtent plus, & dont on a reconnu le chimérique, & la ſource d'où ils ſont ſortis. Tel étoit, par exemple, le droit qu'ils s'étoient approprié, de créer ſeuls les Rois. Boleslas Duc de Pologne, ayant pris le titre de Roi, ſans l'avoir demandé à l'Empereur, on lui déclara la guerre de la part des Etats de l'Empire.

De tous ces droits, de toutes ces prééminences, que les Empereurs avoient dans

(*a*) Voyez *Mariana de rebus Hiſpaniæ liv. IX Chap. V & Baronius in annalibus ad annum* 1055 pag. 244.

III PERIODE

le moyen âge, ſur les autres Souverains, il ne leur reſte plus aujourd'hui que la préſéance; ſeul avantage que les autres Princes de l'Europe ne leur conteſtent point (*a*).

Parmi les principales prérogatives, dont jouiſſoient les Empereurs de ce tems là, étoit ſans doute celle de nommer & de dépoſer les Papes. Depuis Otton le Grand, juſqu'à Henry IV, tous les Papes furent choiſis, ou du moins confirmés, par les Empereurs. Henry III dépoſa en 1046 trois Papes Schiſmatiques, & mit ſur la Chaire de St Pierre Clement II; dans la ſuite il nomma encore pluſieurs Papes (*b*).

Cauſes de la décadence de l'Empire.

L'Empire, parvenu au point de grandeur & de Majeſté que nous venons d'étaler, ne ſçût pas s'y maintenir; bientôt il déclina, & plus d'une raiſon concoururent à ſa décadence.

Pouvoir des Grands. Richeſſes du Clergé.

La premiere fut, la faute que firent les Ottons, contre toutes les régles de la vraie politique, de laiſſer, d'un côté, trop de pouvoir aux grands & aux Ducs, en comblant, de l'autre, les Evèques de biens, tant pour ſatisfaire le zéle qui les animoit pour la religion, que pour ſe ſervir de la

(*a*) Leibnitz *in præf. ad codicem juris Gentium diplomatici*, & *idem in ſingulari tractatu de jure ſuprematus.*

(*b*) *Lambertus Schaffnaburgenſis ad A.* 1046. 48. 49 54. extat apud *Piſtorium* in ſcriptoribus Germanlæ.

puiſſance de ces derniers, qui étoient dans leurs intérêts, contre les Ducs & les Princes ſéculiers, qui commençoient à lever la tête. C'eſt à Otton le Grand, que les Evêques doivent leur puiſſance temporelle. Il leur donna non ſeulement de grands biens & des revenus conſiderables; mais des Duchés même & des Principautés entieres, avec des droits régaliens, qui juſques là, n'avoient été qu'autant d'appanages de la Souveraineté; tels que le droit de faire battre monnoye, de perçevoir des péages & des impôts publics. Les ſucceſſeurs d'Otton le Grand, auſſi mauvais politiques que lui, ſuivirent conſtamment ſon exemple. Il arriva de là, que le domaine de la Couronne ſe reduiſit inſenſiblement à rien, & que l'autorité des Empereurs tomba avec leurs richeſſes; d'autant que ces Evêques furent depuis les premiers à tourner contre leurs bienfaiteurs, les forces qu'ils devoient à leur liberalité.

Gouvernement féodal.

Une ſeconde cauſe de la décadence de l'Empire eſt le gouvernement féodal, & la maniere de ces tems là de faire la guerre; maniere peu propre à ſoutenir une vaſte puiſſance. Toutes les Provinces de l'Empire appartenoient ou à des Evêques, ou à des Ducs & des Comtes, qui relevoient des Empereurs en qualité de Vaſſaux; & ceux-ci avoient ſous eux des arrieres Vaſſaux.

Le devoir féodal conſiſtoit à porter à ſon Seigneur des ſecours militaires en cas de guerre; & c'étoit là le principal objet de l'inſtitution

III
PERIODE

des fiefs. La guerre étant déclarée, l'Empereur convoquoit ſes grands Vaſſaux, qui raſſembloient à leur tour leurs arrieres Vaſſaux, & marchoient à leurs propres frais au ſecours de l'Empereur. Ces Vaſſaux retournoient chez eux après la campagne; & ſi la guerre n'étoit point finie, il falloit des convocations réiterées pour les campagnes ſuivantes. C'eſt ce qu'on appelle le gouvernement féodal, également en vigueur en Allemagne, en France, & dans preſque tous les Royaumes de l'Europe. Cet eſprit de liberté, qui animoit les peuples Germains, ne ſouffroit point qu'on entretint des troupes réglées en tems de paix, ni des garniſons dans les Provinces & dans les Villes. Ces peuples ne connoiſſoient pas non plus les impôts tels que nous en avons aujourd'hui. Chaque Citoyen offroit, à des jours ſolemnels, des préſents à ſon Souverain, à proportion de ſon état & de ſes facultés. Ces préſents, qu'on peut appeller des dons gratuits, fondés ſur un uſage qui remonte à la plus haute antiquité, étoient de vrais gages de l'affection & de la fidélité des peuples; mais ils ne ſuffiſoient pas aux Rois & aux Empereurs, qui n'avoient d'ailleurs de revenu, que celui de leurs domaines, pour entretenir la quantité de troupes néceſſaires.

On conçoit aiſément, que, par le vice interne de ce gouvernement, les Empereurs n'étoient pas aſſez forts pour ſoutenir la Majeſté de leur trône, & qu'il n'étoit

gueres poſſible de contenir dans le devoir tant de Vaſſaux puiſſans, & tant de Provinces, qui compoſoient les vaſtes Etats de la Monarchie d'Allemagne. Une ſédition appaiſée, ſembloit donner naiſſance à pluſieurs autres ; & on reprenoit les armes, auſſi-tôt qu'on ne craignoit plus ces armées paſſageres, qui, à la vérité, ſçavoient vaincre, mais ne ſçavoient pas profiter des avantages de la victoire. Les malheurs qui n'ont ceſſé d'accabler le Royaume d'Italie, depuis la conquête qu'en fit Otton le Grand, ſont une triſte preuve, de la foibleſſe du gouvernement féodal. Chaque Empereur, depuis Otton, a été, pour ainſi dire, obligé de faire de nouveau la conquête de cet Etat ; &, malgré le nombre d'hommes qu'on a dû ſacrifier à ces guerres éternelles, il n'a jamais été poſſible aux Empereurs de ſe maintenir dans cette Province ; les Papes ſurtout ne manquant jamais, de leur côté, l'occaſion d'y exciter des troubles, afin d'affoiblir les Empereurs, dont la puiſſance leur devenoit trop formidable, & trop contraire à leurs projets ambitieux.

Ambition des Papes.

C'eſt cette ambition des Papes, & les guerres qui s'enſuivirent, entre l'Empire & le Sacerdoce, qu'on peut enviſager comme la troiſieme cauſe de la décadence de l'Empire d'Allemagne. Nous en parlerons dans la quatrieme période, en finiſſant celle-ci, par un tableau abregé de la ſituation, où ſe trouvoient alors les differens Etats de l'Europe.

III PERIODE

Etat de l'Eſpagne.

L'Eſpagne étoit déſolée, par les guerres continuelles, qui ſe faiſoient entre les Viſigoths & les Sarrazins. Ceux-ci commencerent à décliner depuis 1027, où leur Monarchie en Eſpagne, fut partagée en pluſieurs petits Royaumes, indépendans les uns des autres. Il auroit, dès-lors, été facile aux Chrétiens de les écraſer, s'ils avoient réuni leurs forces; mais ils tomberent malheureuſement dans la même faute que les Sarrazins. Depuis le VIII ſiecle, on vit ſucceſſivement ſe former en Eſpagne pluſieurs ſouverainetés Chrètiennes, telles que les Royaumes de Léon & de Navarre, & les Comtés de Caſtille, d'Arragon & de Barcelone. Toutes ces ſouverainetés, à l'exception du ſeul Comté de Barcelone, furent réunies par Sanche le grand, Roi de Navarre, vers l'année 1030, année qui fut la véritable époque de la décadence des Sarrazins. Sange ne profita pas de ſon avantage; il partagea ſes Etats entre ſes trois fils; ce qui fit trois Royaumes, réunis dans la ſuite, ſous Ferdinand le Catholique ſeulement. Garſias l'ainé, fut la ſouche des Rois de Navarre, qui régnerent juſqu'à Jean d'Albret, que Ferdinand le Catholique dépouilla en 1513. De Ferdinand, ſecond fils de Sanche, ſortirent les Rois de Caſtille & de Léon, juſqu'à Iſabelle, qui apporta ces Royaumes en dot à Ferdinand le Catholique ſon époux. Enfin, de Ramire, troiſieme fils de Sanche, deſcend une longue ſuite de Rois d'Arragon, juſqu'à Fer-

Ferdinand le Catholique, qui réunit à la fin tous les Etats Chrétiens en Eſpagne ſous ſa domination, & en chaſſa entierement les Sarrazins.

Etat de la France

La France vit, dans cette période, une révolution fort intéreſſante, c'eſt l'avénement des Capétiens à la Couronne. Louis le fainéant, dernier Roi de la race Carlovingienne, étant mort en 987, Hugues Capet, Comte de Paris, s'empara du trône. Il fit enfermer Charles de Lorraine, oncle du feu Roi, & dernier Prince du ſang de Charlemagne. Charles mourut dans les fers; & Hugues Capet tranſmit la Couronne à ſes deſcendans, qui la portent encore de nos jours. Robert, fils de Hugues Capet, ſurnommé le ſage, ayant épouſé Berthe ſa couſine, fut excommunié par le Pape Gregoire V. Les hiſtoriens rapportent, que cette excommunication, fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit des François, que tous, juſqu'aux courtiſans & aux domeſtiques, abandonnerent le Roi, & qu'on paſſa même par le feu les plats deſquels il avoit mangé, & les vaſes où il avoit bu.

Etat de l'Angleterre.

Dans cette même période, l'Angleterre éprouva un grand changement. Cet Etat étoit gouverné par des Rois de l'ancienne race royale des Saxons & des Angles, deſcendus d'Egbert le Grand, qui réunit toute la heptarchie en 827, & prit alors, pour la premiere fois, le titre de Roi d'Angleterre. Les Succeſſeurs d'Egbert furent continuellement aux priſes avec les Danois & les

III PERIODE

Normands, qui ravageoient les côtes d'Angleterre, & s'en rendirent enfin les maîtres ſous Canut le Grand, gouvernant, tout à la fois, & l'Angleterre & le Dannemarc & la Norvègue en 1017. Ses deux fils, Harald & Hardicnut, lui ſuccederent en Angleterre. Hardicnut étant mort ſans enfans, les Anglois profiterent de cette circonſtance, pour ſecouer derechef le joug des Normands, & pour ſe donner un Prince, de l'ancienne race de leurs Rois. Ils choiſirent Edouard le confeſſeur, fameux par le code de loix qu'il publia. Celui-ci étant pareillement mort ſans enfans en 1066, Guillaume le conquèrant, Duc de Normandie, & proche parent d'Edouard, fit, la même année, la conquête de l'Angleterre. Guillaume étoit deſcendu de Rollon chef des Normands, qui, du tems de Charles le ſimple, s'étoit emparé de cette partie de la France, & lui avoit donné le nom de Normandie. Les deſcendans de Guillaume le conquèrant ſe ſont maintenus juſqu'à nos jours dans l'Angleterre. C'eſt ainſi que, par un effet du deſtin, l'Angleterre, après avoir chaſſé les Normands Danois, a été depuis ſubjuguée par la colonie Françoiſe de ces mêmes Normands.

Origine du Royaume des deux Siciles

Dans le même tems que les Normands François, ſous la conduite de Guillaume le conquèrant, s'étoient emparés de l'Angleterre, une autre colonie de ces mêmes Normands, jetta les fondemens du Royaume des deux Siciles : Les Provinces qui com-

poſent aujourd'hui ce Royaume, dépendoient alors, en partie du Royaume d'Italie, & des Empereurs d'Allemagne, & en partie des Empereurs Grecs. Les Principautés de Benevent & de Capoue, & celle de Salerne appartenoient au Royaume d'Italie, ſoumis aux Empereurs d'Allemagne; le reſte de l'Italie inférieure, à ſçavoir la Pouille & la Calabre, étoient, ainſi que la ville de Naples, ſous la domination des Empereurs Grecs, qui, depuis l'Empereur Juſtinien, déffendirent cette partie de l'Italie, d'abord contre les efforts des Empereurs Francs, enſuite contre ceux des Empereurs d'Allemagne. La Sicile dépendoit pareillement des Empereurs Grecs; mais, dans le courant du IX ſiecle, les Sarrazins vinrent s'y établir, & enlevérent aux Grecs la meilleure partie de cette Isle. Ainſi la partie inférieure de l'Italie fut, pendant pluſieurs ſiecles, le théâtre perpétuel des guerres, qui s'étoient élevées entre trois Puiſſances voiſines; ſçavoir, les Empereurs Grecs & Allemands, & les Sarrazins, & leurs alliés & vaſſaux reſpectifs. Telle étoit la ſituation de cette partie de l'Italie, au commencement du onzieme ſiecle, lors qu'une centaine environ de Normands, avides de combats & de gloire, aborderent en ces contrées, & offrirent leurs ſervices aux Princes Lombards, contre les Sarrazins & les Grecs. Ce fut vers l'année 1016.

Ces Normands, ayant reçu peu à peu des renforts de leurs compatriotes, établis en

III PERIODE

France, & ayant donné des preuves éclatantes de valeur, obtinrent, pour récompenſe de leurs travaux, le comté d'Averſe, ſitué entre Naples & Capoue, dont l'Empereur Conrad II inveſtit Rainolphe leur chef en 1036 (*a*).

Les Princes Normands reſpecterent, dans le commencement, l'autorité des Empereurs d'Allemagne, & reçurent d'eux l'inveſtiture des Pays, qu'ils poſſedoient dans l'Italie inférieure. Sortans dans la ſuite de leur Comté d'Averſe, pour faire des incurſions dans les Provinces voiſines, ils en chaſſerent peu à peu les Grecs, & s'enrichirent de leurs dépouilles. L'Empereur Henry III renouvella, en 1047, à Drogon & à Rainolphe, Princes Normands & Comtes d'Averſe, l'inveſtiture de toutes les poſſeſſions qu'ils avoient dans la baſſe Italie (*b*).

On vit enfin paroître chez les Normands, le fameux Robert Guiſchard, fils de Tancrède, qu'on fait deſcendre de Rollon Duc de Normandie. Ce Robert Guiſchard, Prince doué d'un génie vaſte, auquel il joignoit encore un plus grand courage, fit également des uſurpations ſur l'un & ſur l'autre Empire. Ne ſe contentant pas de chaſſer les

---

(*a*) Voyez *Leo Oſtienſis* continuateur de la Chronique du Mont Caſſin, qu'on trouve dans *Muratori. Script. rer. Ital.* T. 4. L. 2. Cap. 65. 27. vol. in folio.

(*b*) *Leo Oſtienſis* Lib. 2. Cap. 30.

Grecs de toute l'Italie, il ſoumit à ſes loix les Principautés de Capouë, de Benevent & de Salerne, & fut le premier, qui, vers le milieu du onzieme ſiecle, prit le titre de Duc de la Pouille & de la Calabre.

Ce nouveau Duc, craignant de ne pouvoir ſe maintenir dans ſes nouvelles conquêtes, attendu les droits, que les Empereurs d'Allemagne ne manqueroient pas de reclamer tôt ou tard, ſur différentes Provinces, en leur qualité de Roi d'Italie, prit un parti très bien imaginé. Ce fut de ſe mettre lui & ſes Etats ſous la protection de l'Egliſe Romaine, dont il voyoit que le chef jouiſſoit alors d'une autorité preſque ſans bornes. Il fit donc en 1059, avec le Pape Nicolas II, un traité, par lequel ce Pontife aſſura, de ſon autorité Apoſtolique, à Robert, les Duchés de la Pouille & de la Calabre, ainſi que toutes les autres provinces qu'il avoit en Italie, & lui promit en outre, de lui confirmer la poſſeſſion de la Sicile, après qu'il en auroit chaſſé les Grecs & les Sarrazins, pour en jouir par lui & ſes ſucceſſeurs, ſous la protection du St. Siege. Robert, de ſon côté, ſe déclara vaſſal du Pape, lui prêta ſerment de fidélité, & en reçut l'inveſtiture de ſes Duchés, avec promeſſe de prendre pareillement l'inveſtiture pour la Sicile, dès qu'il auroit fait la conquête de cette Isle. Enfin, Robert, pour reconnoitre publiquement qu'il relevoit du St. Siege, & pour marque de ſon attachement & de ſa fidélité, s'engagea à payer

III PERIODE

au Pape un tribut annuel de douze deniers monnoye de Pavie, pour chaque paire de bœufs (*a*).

C'eſt là la vraie origine du Royaume des deux Siciles, ainſi que du droit de vaſſelage, que le Pape exerce encore aujourd'hui ſur cet Etat.

Immédiatement après ce traité, Robert Guiſchard ſe joignit à ſon frere le Comte Roger, pour enlever la Sicile aux Grecs & aux Sarrazins. Il ſe rendit non ſeulement maître de cette Isle, mais il porta même ſes armes victorieuſes juſques dans l'Orient, & fit trembler les Empereurs à Conſtantinople.

Roger II, fils de Roger frere de Robert Guiſchard, changea dans le XII ſiecle le titre de Duc de la Pouille & de la Calabre, en celui de Roi des deux Siciles, comme nous le verrons ci-après.

Il faut obſerver, que, dès le commencement du Royaume de Naples, ſous Robert Guiſchard, la ville de Benevent paſſa au Pape, du conſentement de Robert Guiſchard, pendant que le Duché, qui prenoit ſon nom de cette ville, étoit reſté à Robert

(*a*) Le double ſerment de fidélité prêté par Robert au Pape ſe trouve dans *Baronius in annalibus eccleſiaſticis ad annum* 1059, pag. 288. Voyez auſſi *Leo Oſtienſis* Liv. 3 ch. 16, & un excellent Hiſtorien moderne qui a écrit l'hiſtoire de Naples, *Pierre Giannone* T. II pag. 82, 4 vol. in 4°.

& à ſes ſucceſſeurs; de ſorte qu'aujourd'hui encore, ce Duché appartient au Roi de Naples, & la ville de Benevent au Pape (*a*).

L'Hiſtoire de Dannemarc offre une époque brillante ſous le regne de Canut le Grand. Outre l'Angleterre, les Danois avoient conquis le Royaume de Norvège en 1028; mais ces conquêtes ne furent que momentanées: elles ſe perdirent ſous leurs ſucceſſeurs, avec la même facilité qu'elles avoient été faites. Etat du Dannemarc.

La Suède ne mérite pas encore d'être nommée dans l'hiſtoire, ni ſes Rois, de tenir place parmi les Souverains, qui influoient alors ſur le ſyſtême de l'Europe. Suède.

La Ruſſie commence ſeulement à ſe faire connoître, à l'occaſion du Chriſtianiſme, qu'elle embraſſa ſous le grand Duc Wolodimir en 980. Elle puiſa cette religion à Conſtantinople, & le rit Grec eſt encore ſuivi dans cette Monarchie. Ruſſie.

La Pologne embraſſa auſſi le culte chrêtien ſous le Duc Micislas I, vers l'an 964. Boleslas I, fils de ce Prince, fut le premier des Ducs de Pologne, qui prit le titre de Roi en 1077, titre qui cependant ne fut pas conſtant en Pologue pendant près de deux ſiecles; & ce n'eſt que depuis 1295, que les Princes de Pologne ſe ſont conſtamment maintenus dans la dignité Royale. Pologne.

La Hongrie devint auſſi Chrètienne vers Hongrie.

(*a*) Voyez *Giannone* T. II p. 99.

III PERIODE

ce même tems. Geyſa, dernier Prince payen de Hongrie, fut initié dans les Sts. myſteres par l'Evêque Adelbert de Pragues environ l'an 989. Ce Geyſa introduiſit peu à peu le Chriſtianiſme dans ſes Etats. Son fils Etienne, qui, dans la ſuite, a été placé au nombre des Saints, y eſt regardé comme le vrai Apôtre, & c'eſt le premier Prince de Hongrie, qui prit le titre de Rois l'an 1001. On rapporte de lui, qu'il envoya des Ambaſſadeurs au Pape Sylveſtre II, pour l'inſtruire de l'Etat de la Religion en Hongrie, & pour le prier de vouloir lui conférer la dignité royale. Sylveſtre II envoya à Etienne une Couronne, qu'on appelle la Couronne Angelique, parce qu'on prétend, qu'un Ange apparut en ſonge à Sylveſtre, & lui ordonna de donner cette Couronne à Etienne. Elle exiſte encore, & elle eſt en grande vénération parmi les Hongrois, qui ne regardent pas leurs Rois pour légitimes, à moins qu'ils n'aient été couronnés de la Couronne Angelique; de ſorte que l'élection ne ſuffit pas pour être Roi de Hongrie, ſi elle n'eſt ſuivie du couronnement (*a*).

(*a*) Voyez ſur cette Couronne Angelique *Chartnitius* Evêque, qui vivoit ſur la fin du XI ſiecle, & qui a écrit la vie de St. Etienne. On le trouve inter *Script. rer. Hungar.* Francfort 1600, in folio pag. 268. Voyez auſſi les traités particuliers de Pierre Rewa & de Martin Schmeizel, où cette matiere a été amplement traitée.

# IV PERIODE.

*Depuis Henry IV, juſqu'à Rodolphe d'Abſbourg.*

1074. ---- 1273.

L'Empire d'Allemagne, qui avoit juſques-là joué le role de puiſſance dominante de l'Europe, reçut dans cette période, un grand échec, par l'ambition des Papes. Ces Pontifes, non contens du pouvoir ſpirituel, qu'ils exerçoient depuis longtems, commencerent à s'élever au-deſſus de toute puiſſance ſéculiere, & à ſe former, par le moyen de leur politique & à la faveur des armes Spirituelles, une eſpece de Monarchie Univerſelle ſur tous les Etats de la Chrêtienté. Les tentatives qu'ils firent à ce ſujet leur réuſſirent ſi bien, que, dans cette période, on peut les enviſager comme les plus puiſſants de tous les Souverains de l'Europe. Origine de la Monarchie des Papes.

Cette Monarchie, dont l'induſtrieux méchaniſme fait encore aujourd'hui l'admiration des plus habiles politiques, eſt l'ouvrage de Grégoire VII, homme né pour les plus grandes choſes, & qui ne s'eſt pas moins diſtingué par ſon génie, & par la

IV PERIODE

profondeur de ſon érudition, que par ſon ambition, qui ne connut point de bornes.

Projets de Gregoire VII.

A peine fut-il monté ſur la chaire de St. Pierre, du conſentement d'Henry IV Empereur d'Allemagne, alors en poſſeſſion de nommer les Papes, qu'il forma le projet, qui n'étoit pas encore venu en idée à ſes prédéceſſeurs, de ſe ménager une nouvelle autorité, & un nouvel Empire ſur le Clergé, auſſi bien que ſur les Rois, & de ſe rendre maître, & du ſpirituel & du temporel.

Pour parvenir plus aiſément à ſon but, Grégoire crut, qu'il étoit abſolument néceſſaire de ſe ſouſtraire lui & ſon Clergé, à la puiſſance des Princes Laïcs. Dans ce tems, la ville de Rome & tout l'Etat Eccléſiaſtique, étoient, ainſi que la plus grande partie de l'Italie, ſoumis aux Empereurs d'Allemagne, qui, en vertu du droit que leur donnoit leur qualité de Roi d'Italie & d'Empereur, nommoient les Papes, & les dépoſoient même, s'ils le jugeoient à propos. Les Papes datoient leurs actes des années du regne de l'Empereur, & tout le Clergé étoit très étroitement lié & ſoumis à la puiſſance ſéculiere, au moyen de l'inveſtiture par l'anneau & la croſſe.

Inveſtiture par l'anneau & la croſſe.

Cette inveſtiture donnoit, aux Empereurs & aux autres Souverains, le droit de nommer ou de confirmer les Evèques, &, ſi bon leur ſembloit, de les deſtituer. Elle leur donnoit de même le droit de conferer les fiefs & les droits régaliens à leur gré,

d'autant que les Rois ne les avoient accordés aux Egliſes, que par un effet de leur munificence. Les Empereurs mettoient les Evêques & les Prélats en poſſeſſion de ces fiefs, & de ces droits régaliens, par certaines marques ou ſymboles, tels que l'anneau & la croſſe, marques d'honneur des Evêques & des Abbés. Ils leur faiſoient en même tems prêter le ſerment de fidélité, & l'hommage, que le vaſſal rendoit en mettant ſes mains dans celles de ſon Seigneur, d'où reſultoit la ſujettion, & l'obligation de fournir des troupes, & de rendre des ſervices militaires.

Interdites aux Souverains par Grégoire

Grégoire VII crut devoir interdire, par un decret formel, donné dans un Concile de Rome en 1074, à tous les Rois & à tous les Souverains de la terre, de donner ces inveſtitures (*a*), & eſpéra par ce moyen, ſouſtraire entierement le Clergé à la puiſſance des Princes ſéculiers. Ce n'étoit pas à la ſimple cérémonie de l'anneau & de la croſſe qu'il en vouloit, comme quelques-uns ſe le ſont imaginé. Son deſſein étoit d'ôter aux Rois le droit qu'ils avoient de nommer, de confirmer & de dépoſer les Prélats. Il vouloit anéantir l'hommage & le ſerment de fidélité, qui étoient autant

(*a*) Ce decret eſt rapporté par un Ecrivain contemporain, *Hugues de Flavigny in Chronico Virdunenſi parte 2,* Dans le P. *Labbé in Biblioth. novâ manuſcriptorum* T. I pag. 196.

IV PERIODE

de liens, par leſquels les Prélats tenoient aux Princes; liens que Grégoire VII ſe propoſa de rompre, afin de mettre le Clergé dans une entiere indépendance du bras ſéculier (*a*). Grégoire, en ſupprimant les inveſtitures, portoit ſes vues encore plus loin, & entendoit ſe ſouſtraire, lui & ſes ſucceſſeurs, & tout l'Etat Eccléſiaſtique, à l'autorité des Empereurs, & abolir ſurtout le droit, dont ces derniers uſoient depuis longtems, de nommer ou de confirmer les Papes. S'il avoit réuſſi dans ſon projet, de rendre le Clergé ſubalterne indépendant des Princes ſéculiers, il s'enſuivoit, par une conſéquence néceſſaire, que le Pape, en ſa qualité de chef ſuprême du Clergé, devoit être indépendant des Empereurs, qui, dépouillés du droit de nommer les Evêques, à plus forte raiſon ne pouvoient plus s'ingerer dans la nomination des Papes.

Suites de cette démarche de Grégoire VII.

Cette affaire, qui intéreſſoit également tous les Souverains, étoit d'une conſéquence d'autant plus grande pour l'Allemagne, que les richeſſes & les biens du Clergé y étoient exhorbitants, par l'excès de liberalité des Empereurs; de ſorte qu'ôter à l'Empereur les inveſtitures, c'étoit

(*a*) Ce Pape s'en explique clairement dans un paſſage rapporté pas *Pierre de Marca* Archevêque de Paris *de concordiâ ſacerdotii & Imperii* Lib. 8. Cap. 21. §. 4.

lui enlever, pour ainſi dire, la moitié de l'Empire.

Les Evêques, ſe flattant en-vain d'une liberté imaginaire, oublierent les bienfaits dont les Princes les avoient comblés, & ſe rangerent pour la plûpart du côté du Pape, ſur-tout en Allemagne, où ils ſe ſervirent contre les Empereurs, des mêmes armes que ceux-ci avoient eû l'imprudence de leur confier.

Grégoire VII établit ſon Empire ſur le Clergé.

L'intention de Grégoire VII, en rompant les liens qui attachoient les Evêques aux Princes, n'étoit pas de rendre les premiers indépendants: il avoit des vuës plus politiques & plus conformes à ſon ambition; c'étoit de ſe les aſſujettir entierement, de réunir leurs forces aux ſiennes, afin de s'en ſervir enſuite contre les Princes.

Nouveau ſerment des Evêques.

Il employa differens moyens pour parvenir à cette fin. Il établit d'abord, dans un Concile tenu à Rome en 1079, un nouveau ſerment, que les Evêques devoient lui prêter; ſerment, qui ne regardoit pas tant l'obéiſſance Canonique, que la preſtation d'hommage, & le vaſſelage, qui devoit dorénavant attacher le Clergé au Pape, tout comme il l'attachoit ci-devant aux Princes (*a*). Ce ſerment étendu par les ſucceſſeurs de Grégoire a ſubſiſté juſqu'à

(*a*) Voyez la formule de ce ſerment dans le P. *L'abbé in collectione concilior.* T. 10 p. 379.

IV PERIODE

nos jours (*a*); quoique des plus contradictoires à celui qu'ils prêtent à leurs Princes (*b*).

Dictatus.

Le ſecond moyen dont Grégoire ſe ſervit, eſt le fameux DICTATUS, qui con-

---

(*a*) La formule s'en trouve dans le Pontifical Romain de Clement VIII, renouvellé par Urbain VIII p. 79.

(*b*) Pour ſe mettre en état de faire le parallele, du ſerment que les Evêques de France prêtent au Roi, & de celui qu'ils prêtent au Pape, je joindrai ici l'Extrait de l'un & de l'autre ſerment.

Extrait du ſerment que les Evêques prêtent au Roi de France, tiré des preuves des libertés de l'Egliſe Galicane au Tome I p. 655.

„ Sire, je jure à Votre Majeſté..... de lui „ garder la fidélité que je lui dois, tant pour „ raiſon de ma perſonne, qu'à cauſe des villes, „ chateaux, places, terres, ſeigneuries & autres „ domaines qui dépendent de mon Evêché, & „ *promets de lui être perpétuellement fidéle & „ obéiſſant* comme à mon Souverain Seigneur.. „ ..... même de *ne reconnoître aucun Prince „ Souverain.* Et ſi *j'entends qu'il ſe traite ou „ faſſe choſe préjudiciable au ſervice de Votre „ Majeſté, je lui promets de l'en avertir* in„ continent.

Extrait du ſerment que les Evêques prêtent au Pape tiré du Pontifical Romain de 1697 pag. 79.

„ Je N. élu de l'Egliſe N. ſerai de ce moment „ pour toujours fidéle & obéiſſant à St. Pierre „ l'Apôtre, à la Ste. Egliſe Romaine & à Notre „ Seigneur, le Seigneur N. Pape, N. & à ſes

tient les théſes & les propoſitions les plus hardies ſur l'autorité & le pouvoir du Pape. Grégoire VII publia cette piece (*a*); ou,

„ ſucceſſeurs élus Canoniquement. Je ne conſeil-
„ lerai ni conſentirai jamais qu'on attente à leur
„ vie ..... enfin je ne ſouffrirai point qu'on
„ leur faſſe *aucun tort* ſous quelque prétexte que
„ ce puiſſe être. Les avis qu'ils me donneront,
„ ou par eux-mêmes, ou par leurs Nonces, ou
„ par leurs lettres, ne ſeront revelés à perſon-
„ ne de mon ſçû à leur préjudice. Je *les aide-*
„ *rai contre tout homme*, (terme d'hommage
„ lige) à défendre & maintenir la Papauté Ro-
„ maine & les Regales de St. Pierre..... J'au-
„ rai ſoin de conſerver, défendre, augmenter,
„ favoriſer *les droits*, honneurs, privilèges &
„ autorité de la Ste. Egliſe Romaine, de Notre
„ Seigneur le Pape & de ſes ſucceſſeurs. Je n'aſ-
„ ſiſterai à aucun conſeil, acte ni traité, où il
„ s'agira de choſes contraires ou préjudiciables
„ à la perſonne & *Puiſſance* de Notre dit Sei-
„ gneur ou de l'Egliſe Romaine. Bien au con-
„ traire, *ſi j'entends qu'ils ſe traitent ou machi-*
„ *nent pareils actes, je les empêcherai de mon*
„ *mieux*, & *en avertirai le plutôt poſſible le dit*
„ *Notre Seigneur*, ou tel autre, par qui il pourra
„ être inſtruit.....Je perſécuterai & tour-
„ menterai de toutes mes forces les hérétiques,
„ ſchiſmatiques & *Rebelles* du dit Notre Seigneur
„ ou de ſes ſucceſſeurs..... Je recevrai en
„ toute humilité & exécuterai avec toute la di-
„ ligence poſſible *les Mandats Apoſtoliques* &c.

(*a*) Elle ſe trouve dans le P. *L'abbé in collect. concil.* T. 10 p. 110. Elle eſt reconnuë authentique par *Baronius in Annal. Eccleſ.* T. XI ad ann. 1076 par *Pierre* de *Marca in concord.* L. 7. ch. 26. §. 4. Le P. *Pagi* cependant la regarde comme ſuppoſée *in critica Baronii* T. 4. ad ann. 1076.

IV PERIODE

s'il ne la publia pas, au moins l'a-t-il miſe conſtamment en pratique, de même que la plûpart des principes qui y ſont établis.

Il s'y arroge entr'autres la connoiſſance des cauſes majeures. Par cauſes majeures, on entend non ſeulement celles qui concernent la diſcipline & la foi; mais encore les jugemens & les dépoſitions des Evêques. L'on ſçait que les Evêques, avant Grégoire VII, étoient en droit d'être jugés par leurs confreres, aſſemblés en Synodes ſous l'autorité des Rois; mais Grégoire abolit ce droit, & s'attribua le pouvoir de juger les Evêques, ou par lui, ou par ſes Légats, excluſivement aux aſſemblées ſynodales; de ſorte que, par là, les Archevêques & les Evêques ſe ſont vûs ſouſtraits à la juriſdiction de l'Etat, pour paſſer ſous celle des Papes (*a*).

Le Pontife, en ſe reſervant en général toutes les cauſes majeures, laiſſa le champ libre à ſes ſucceſſeurs, de mettre au nombre des cauſes reſervées à la connoiſſance du St. Siege, toutes celles que bon leur ſembleroient.

Appels en Cour de Rome.

Le Dictatus établit auſſi la liberté des appels au St. Siege....., *Quòd nullus audeat*

(*a*) *Pierre de Marca* Lib. 7. Cap. 26. fait voir, comment Grégoire VII ſe mit en poſſeſſion de cette juriſdiction.

„ *deat condemnare ad Apoſtolicam Sedem ap-*
„ *pellantem* . . . . " De-là les appels en Cour de Rome devinrent ſi fréquens, que la juriſdiction des Evêques en fut preſque anéantie, & que la plûpart des cauſes allerent à Rome, avec l'argent des peuples, qui s'y répandit de toute part (*a*).

Légats à Latere.

Enfin, Grégoire, pour mettre ſon ſyſtême du Gouvernement Monarchique en exécution, envoyoit bien plus fréquemment des Légats dans les Etats de l'Europe, que n'avoit fait aucun de ſes prédéceſſeurs: il en augmenta le nombre, & les revêtit de pouvoirs égaux à ceux qu'avoient les Papes eux-mêmes. Ces Légats attiroient peu à peu à leur connoiſſance, toutes les affaires des provinces de leurs départemens, & diminuoient par là, de jour en jour & de plus en plus, l'autorité des Métropolitains, & des Conciles provinciaux. Grégoire ne manqua pas d'inſérer auſſi, dans la formule du ſerment, qu'il faiſoit prêter aux Evêques, une autre clauſe toute nouvelle, ſuivant laquelle ils s'obligeoient à fournir à l'entretien & à la ſubſiſtance de ces Légats, qui ſe ſervirent par la ſuite de ce titre, pour ſatisfaire leur avarice, ou pour entretenir leur luxe, & leverent des ſommes immenſes dans les provinces, où il s'arrêtoient (*b*).

---

(*a*) *Contadus Urſpagenſis* pag. 235.
(*b*) Voyez *Pierre de Marca* Liv. 5. ch. 48. §. 4.

IV PERIODE

Grégoire ayant ainſi établi ſon Empire ſur le Clergé, il ne lui reſtoit plus qu'à l'établir en la même maniere ſur les Rois. Il y penſa ſérieuſement, & n'omit rien, pour atteindre à ce but de ſon ambition.

Grégoire VII cherche à établir ſon Empire ſur les Rois

Comme chef ſuprême de l'Egliſe, il s'arrogea le droit d'inſpection ſur les Rois & ſur leur gouvernement, avec celui de les corriger, en cas qu'ils abuſaſſent de leur pouvoir. De-là ces avis ſur la maniere de gouverner, dont ſes lettres aux Souverains ſe trouvent faſtueuſement remplies. De-là les reprimandes qu'il leur fait, & le compte qu'il leur demande de leurs actions (*a*).

Il ne s'en tient pas là. Portant toujours plus loin ſes prétentions, il oſa même écouter les plaintes des ſujets contre leurs Souverains, & s'attribuer le pouvoir de juger les uns & les autres. C'eſt ainſi qu'il en uſa envers l'Empereur Henry IV, ayant cité ce Prince à ſon tribunal, pour y répondre ſur les chefs d'accuſation, que les Seigneurs de la Saxe y avoient oſé déferer contre lui (*b*). Ces Seigneurs, oubliant la Majeſté du trône, perdant de vue leurs propres intérêts, & ne conſultant que leur animoſité contre l'Empereur, n'eurent rien

(*a*) Voyez entr'autres la lettre de ce Pape à Suenon Roi de Dannemarc dans le P. *L'abbé acta concil. orum* T. 10. p. 125.

(*b*) Vid. *Lambert d'Aſchaffenbourg* à l'année 1076 dans *Piſtorius* T. I pag. 403.

de plus preſſé, que de ſe ſoumettre à ce nouveau tribunal, encore qu'il s'élevât ſur les débris de leur propre autorité, & de ſeconder ainſi les nouvelles prétentions du Pape.

Grégoire, après avoir oſé citer les Rois à ſon tribunal, n'eut plus qu'un pas à faire, pour dévenir le maître abſolu de tous les Monarques de l'Univers; c'étoit de les dépouiller de leur dignité. Il fit ce pas hardi, en la perſonne de l'Empereur Henry IV: Il lui fit ſon procès, le dépoſa en 1076, & donna l'Empire à Rodolphe Duc de Souabe. Il lança à ce ſujet, contre Henry, une excommunication d'une formule inconnuë juſqu'alors (*a*). Dans cette formule, pour faſciner de plus en plus les eſprits, & donner à ſon uſurpation une couleur d'autorité légitime, il s'adreſſe aux Apôtres St. Pierre & St. Paul, dans les termes ſuivans: " Vous Peres & „ Princes des Apôtres, faites comprendre à „ tout le monde, que ſi vous pouvez lier „ & délier dans le Ciel, vous pouvez à „ plus forte raiſon enlever ſur la terre „ les Empires, les Royaumes, les Princi„ pautés, les Duchés, les Marquiſats, les „ Comtés & les poſſeſſions de tous les „ hommes de quelle nature elles puiſ„ ſent être. Vous avez très ſouvent ôté

Nouvelle formule d'excommunication.

(*a*) Voyez cette formule dans la collection du P. L'abbé. T. 10. p. 383.

IV PERIODE

„ des Patriarchats, des Primaties, des Archevêchés, des Evêchés à des indignes, „ pour les donner à des perſonnes religieuſes. Or ſi vous jugez le ſpirituel, que ne „ ferez vous pas du temporel & des dignités ſéculiéres ? & ſi vous jugerez les Anges, qui dominent ſur les Princes les „ plus puiſſans & les plus orgueilleux, que „ ne pourrez vous faire de leurs eſclaves ? „ Que les Rois & les Princes du ſiecle apprennent, combien vous êtes grands, & „ quel eſt vôtre pouvoir ! Qu'ils craignent „ de mépriſer les commandemens de vôtre „ Egliſe ! Et vous, St. Pierre & St. Paul, „ exercez, dès à préſent, vôtre jugement „ ſur Henry, afin que tout le monde reconnoiſſe, que ce n'eſt point par un effet du hazard, mais par vôtre puiſſance „ qu'il eſt tombé".

Juſques-là l'Empereur avoit inconteſtablement joui du droit de confirmer l'élection du Pape. Grégoire ſçut le lui enlever, &, par un renverſement total, ce furent les Papes depuis, qui confirmerent l'élection des Empereurs (*a*).

Enfin Grégoire fit tout ce qu'il put, pour engager indiſtinctement tous les Rois & Souverains, à ſe reconnoitre vaſſaux ou ſujets du St. Siege, & s'il abſout Henry IV de l'excommunication lancée contre lui, ce ne fut qu'à condition qu'il ſeroit toujours

(*a*) Voyez la bulle d'excommunication citée.

ſoumis au Pape (*a*). Depuis, il fit faire à Hermann de Luxembourg, Anti-Empereur, un ſerment pareil, par lequel ce Prince ſe déclara vaſſal & ſujet du Pape (*b*).

Il tint, à l'égard des autres Souverains de l'Europe, la même conduite qu'il avoit tenuë vis-à-vis de l'Empereur: rien ne lui couta; il ne reſpecta rien, pourvû qu'il parvint à ſon but. Toute oppoſée, que lui fut l'obſervance des ſiecles paſſés, il y provoqua cependant, avec une hardieſſe capable d'en impoſer, aux eſprits foibles & peu inſtruits. Il forgea des titres & des Diplomes à ſa fantaiſie, & en ſuppoſa là, où il n'y en avoit jamais eû. Dans une lettre qu'il écrivit aux Princes d'Eſpagne (*c*), il s'efforça de leur perſuader, que le Royaume d'Eſpagne, étoit anciennement du domaine & de la proprieté du St. Siege. Il écrivit de même à Salomon Roi de Hongrie (*d*), & lui ſoutint, que le Royaume de Hongrie, avoit été donné en toute proprieté au St. Siege, par Etienne ſon premier Roi; qu'en conſéquence de cette donation, ce Royaume étoit du domaine du St. Siege. Ce fut dans le même goût qu'il

Autres moyens de Gregoire VII

(*a*) Lambert d'Aſchaffenbourg à l'année 1077. pag. 240.

(*b*) Les actes des Concil. du P. L'abbé à l'année 1081. T. 10. p. 279.

(*c*) *L'abbé collect. concil.* T. 10. p. 10.

(*d*) Le même T. 10. p. 81. L. 2. Lettre 13.

IV PERIODE

écrivit au Roi Geyſa (*a*). Il enjoignit pareillement, par une de ſes lettres, à Suenon, Roi de Dannemarc, de remettre ſon Royaume, ſous la puiſſance du St. Siege (*b*).

C'eſt par une pareille conduite, dont il cachoit l'indignité ſous le voile de la juſtice & de la pieté, que Grégoire engagea effectivement pluſieurs Princes à ſe déclarer ſes vaſſaux. Bertrand, Comte de Provence, eut la foibleſſe de lui prêter le ſerment de fidélité (*c*), lui qui étoit vaſſal de l'Empire quant à ſon Comté de Provence. Ce Pape ambitieux, ſéduiſit de même pluſieurs Princes d'Italie & d'Allemagne, vaſſaux de l'Empire, & les engagea, par toutes ſortes de moyens, à lui prêter leur foi & hommage. Il crut, qu'il pourroit avec la même facilité, en impoſer à Guillaume le conquèrant Roi d'Angleterre. Il l'invita, par une lettre, à lui faire hommage pour ſon Royaume, ainſi que l'avoient fait ſes prédéceſſeurs. Mais Guillaume, Prince éclairé, répondit tout court, qu'il n'étoit pas d'humeur à faire un hommage, qu'il n'avoit pas promis,

(*a*) *L'abbé col. conc.* T. 10. p. 116. L. 2. Let. 63.
(*b*) Le même T. 10. p. 107. L. 2. Lettre 51.
(*c*) *Baronius in annal. Eccleſ.* T. XI pag. 591. Le P. *L'abbé* T. 10. p. 278. L. 9. Lettre 3.

& que ſes prédéceſſeurs n'avoient jamais fait (*a*).

Les Succeſſeurs de Grégoire VII ne s'écarterent pas de la route qu'il leur avoit frayée; ils ſoutinrent vigoureuſement ſes maximes & ſes prétentions; de ſorte que la plûpart des Princes de la Chrêtienté, les uns intimidés par les foudres Eccléſiaſtiques, les autres dans la vuë de ſe ménager la protection du St. Siege, reconnurent peu à peu la nouvelle puiſſance Papale. Elle eut outre cela pluſieurs cauſes qui la favoriſerent.

Cauſes qui favoriſerent la nouvelle puiſſance Papale.

Elle commença à naître dans un ſiecle barbare, où tout l'Occident, étoit couvert des ténébres de l'ignorance la plus épaiſſe, où l'on ne connoiſſoit pas les droits des Souverains, ainſi que les bornes, que la raiſon & la loi avoit miſes entre la puiſſance ſpirituelle & temporelle. La Cour de Rome étoit la ſeule qui connût l'art politique, & qui le mit en uſage.

La ſuperſtition, fille de l'ignorance, tenoit tous les peuples Chrêtiens dans ſes fers. On avoit pour les Papes une vénération preſque divine, & on ne craignoit rien tant que les foudres du Vatican.

Les Rois étoient trop foibles, pour s'oppoſer avec vigueur aux entrepriſes de la

(*a*) *Seldenus* dans un livre intitulé *Eadereri monachi Cantuarienſis Hiſtoria ſui ſæculi* Lib. 6. pag. 164.

IV PERIODE

Cour de Rome. Leur autorité étoit reſſerrée par celle de Seigneurs & de vaſſaux puiſſans, qui ſaiſiſſoient avidement les occaſions, que les Papes leur offroient, de faire valoir leurs prérogatives, au mépris de l'autorité légitime.

L'Empereur d'Allemagne, qui étoit alors le Prince le plus puiſſant de l'Europe, étoit en guerre ouverte avec ſes vaſſaux, au ſujet des droits & des privileges qu'il leur diſputoit. Les circonſtances ne pouvoient donc être plus favorables à Grégoire, & à ſes ſucceſſeurs pour l'exécution de leurs vuës. Cependant, l'Empereur Henry IV, malgré les troubles, dont ſes Etats étoient agités, fit tout ce qu'il put, pour oppoſer une digue à ce nouveau torrent de puiſſance. Grégoire en fut ſi outré, qu'il ſévit contre cet Empereur avec toute la force de ſes armes ſpirituelles; il lui ſuſcita des Anti-Empereurs & des guerres inteſtines, & finit par armer le fils contre le pere.

Origine de la guerre entre l'Empire & le Sacerdoce.

Voilà l'origine des brouilleries entre l'Empire & le Sacerdoce; brouilleries qui commencerent en 1074, & agiterent l'Allemagne & l'Italie pendant une ſuite de pluſieurs ſiecles. On vit s'élever dans ces Etats deux factions, l'une pour le Pape, qu'on nommoit la faction des Guelphes, & l'autre pour l'Empereur, qui étoit celle des Gibelins. Ces deux factions ſe déchirerent mutuellement, avec une fureur preſque incroyable. Les Empereurs Frederic I & Frederic II, de la Maiſon d'Hohenſtauffen,

qui régnoient dans le XII & le XIII ſiecle, ne laiſſoient pas de ſoutenir la Majeſté de l'Empire, avec une ardeur & une fermeté peu communes. Mais les Papes, de leur côté, ne négligeoient rien pour ſe maintenir dans leur nouvelle puiſſance. Ils accablerent les Empereurs de tant d'exécrations, leur ſuſciterent tant de brouilleries & de guerres inteſtines, qu'enfin la famille d'Hohenſtauffen, une des plus puiſſantes de l'Allemagne, ſe vit dépouillée de ſes biens, chaſſée du trône, & pourſuivie juſqu'à l'échaffaut, ſur lequel le jeune Conradin, dernier rejetton de cette Maiſon, perdit la tête à Naples en 1268 de l'avis du St. Pere.

Decadence de l'Empire.

Ces brouilleries entre l'Empire & le Sacerdoce, & l'aggrandiſſement des Papes, occaſionnerent un grand changement dans l'Empire d'Allemagne; & telle eſt la véritable époque, où cet Empire commença à décheoir de ſon ancienne gloire, où la Majeſté du trône s'avilit, & le pouvoir des Empereurs ſe reduiſit preſqu'à rien.

Concordat, de 1122.

Henry V, fils & ſucceſſeur de Henry IV, fut obligé de renoncer aux inveſtitures, par un traité qu'il fit avec le Pape Calixte II en 1122. En vertu de ce traité Henry V ſe déſiſta de l'inveſtiture par l'anneau & la croſſe, en accordant une libre élection aux Egliſes, & en ne ſe reſervant

IV PERIODE

que l'inveſtiture des droits régaliens (*a*), qui devoit dorénavant ſe faire par le ſceptre, qu'on avoit ſubſtitué à l'anneau & à la croſſe ; de ſorte que le lien vaſſalitique, qui attachoit les Evêques aux Empereurs, fut conſervé à la verité à ces derniers par cette tranſaction, contre les intentions de Grégoire VII ; cependant il ne fut plus permis aux Empereurs d'accorder depuis ou de refuſer cette inveſtiture, comme ils le pouvoient auparavant, ayant été obligés, par le traité dont nous parlons, de s'en tenir aux ſujets, qui leur ſeroient préſentés par les Egliſes, à qui le droit d'élection fut aſſûré (*b*).

Il eſt aiſé de ſentir juſqu'à quel point cette renonciation aux inveſtitures devoit affoiblir la puiſſance des Empereurs. Ajoutez à cela, que, durant les brouilleries entre l'Empire & le Sacerdoce, la ſupériorité territoriale, de même que la ſucceſſion héréditaire des Princes d'Allemagne, parvint à ſa conſiſtance ; que l'Italie commença à ſecouer le joug, & qu'un nombre de petits Etats s'y forma ſucceſſivement.

Agrandiſſement de la Cour de Rome.

Au contraire, la Cour de Rome aug-

(*a*) V *Conradus Urſpergenſis in Chron.* p 203. 204.

(*b*) Pour s'inſtruire pleinement dans cette matiere, on peut voir *Pierre de Marca, de concord. Sacerd. & Imp.* & *Maimbourg Hiſtoire de la décadence de l'Empire depuis Charlemagne.* Paris 1686. in 4to.

menta de jour en jour en crédit & en puiſſance; le Pape trouva moyen d'aggrandir le patrimoine de St. Pierre; & la ville de Rome, ainſi que tout l'Etat Eccléſiaſtique, ſe rendirent entierement indépendants de l'Empereur & de l'Empire. Auſſi, depuis Grégoire VII, les Papes ceſſerent-ils de dater leurs actes des années du régne de l'Empereur, comme ils l'avoient fait précédemment. Il y a toute apparence, que ſi Grégoire VII avoit eû pour Succeſſeurs, trois ou quatre hommes qui lui euſſent reſſemblés, la Monarchie Univerſelle, qui étoit le ſyſtème projetté par ce Pape, auroit peut-être été exécutée. La vérité eſt, que, de tous les ſucceſſeurs de Grégoire VII, celui qui contribua le plus depuis à augmenter la puiſſance du St. Siege, fut ſans contredit Innocent III. Ce Pape égaloit, peut-être même ſurpaſſoit-il, Grégoire en génie & en ambition. Ce fut lui, qui, depuis, jetta les premiers fondemens de ce pouvoir ſans bornes, que les Papes s'arrogerent dans la collation des bénéfices Eccléſiaſtiques, & dans ce qui en dépend.

Les inveſtitures ayant été ôtées aux Princes laïcs, conformément au ſyſtème de Grégoire VII, & la liberté des élections & des collations rétablies dans tous les Etats de la Chrêtienté, les élections ſe faiſoient par les Egliſes & les monaſtères, & les collations par les ordinaires.

Les Papes, en empiétant ſur ces droits des Egliſes & des ordinaires, trouverent

Nouveaux droits des

IV PERIODE

le moyen de s'attribuer peu à peu, la collation de tous les bénéfices. Innocent III leur en fraya la route, en établiſſant ce principe nouveau, que toute la juriſdiction Eccléſiaſtique étoit une émanation de la Cour de Rome, comme une riviere qui émane de ſa ſource; que c'eſt à elle, que tous les Archevêques & Evêques devoient rapporter la portion de cette juriſdiction qui leur eſt confiée; que l'intention du Pape, en la leur communiquant, n'étoit pas de s'en dépouiller, ni de reſtreindre ſon pouvoir; mais qu'il demeuroit le maître, de concourrir avec les ordinaires, dans l'exercice de cette juriſdiction, auſſi ſouvent qu'il le jugeroit à propos. C'eſt de-là que dérivent les droits des Papes en matiere bénéficiale.

Papes dans la collation des bénéfices.

Il faut remarquer, que la collation des bénéfices eſt regardée par le droit Canon, comme faiſant partie de l'utile de la juriſdiction Eccléſiaſtique. Voici donc le raiſonnement que fit le Pape Innocent III. Le Pape, en qualité d'Evêque univerſel, pouvant concourrir avec les ordinaires dans l'exercice de la juriſdiction Eccléſiaſtique, peut concourrir de même avec eux pour l'utile de cette juriſdiction, tel que la collation des bénéfices: or la prévention a lieu entre ceux qui ont une juriſdiction concourante; donc le Pape peut prévenir les ordinaires, non ſeulement pour la juriſdiction, mais encore pour la collation des bénéfices: c'eſt-à-dire, ſi, en cas de vacance d'un bénéfice, le Pape le confère avant

Droit de prévention.

l'ordinaire, la collation dès là en eſt valide & légitime.

Telle eſt l'origine du *droit de prévention*, comme on l'appelle dans le droit Canon; droit qui eſt la baſe de la nouvelle puiſſance des Papes, dans la collation des bénéfices. Innocent III fut le premier, qui exerça ce droit, & qui l'exerça non ſeulement par lui même, mais encore par ſes Légats à Latere, répandus par toute la Chrètienté. Ses ſucceſſeurs ont eû grand ſoin d'imiter cet exemple.

Mandats de proviſion & graces expectatives.

Cependant, les Papes, ne pouvant être par tout, ni par eux mêmes, ni par leurs Légats, pour exercer ce droit de prévention autant qu'ils le deſiroient, ils eurent bientôt recours à un nouvel expédient, pour diſpoſer des bénéfices. Ils addreſſerent aux Evêques, & aux autres collateurs, des lettres de recommandation, en faveur des perſonnes à qui ils vouloient procurer des bénéfices. Ces lettres de recommandation devinrent, peu après, des ordres, qu'on étoit obligé d'exécuter, ſous peine d'encourir les cenſures Eccléſiaſtiques. Ces ordres, addreſſés aux Egliſes & aux ordinaires, ont pris le nom de mandats de proviſion, & ont été immédiatement ſuivis des graces expectatives, qui, proprement, ne ſont que des mandats, expédiés ſur des bénéfices, dont les pourvûs ſont encore en vie.

Reſerves.

A ces mandats, ont ſuccedé enfin les reſerves, tant générales que ſpéciales. La

IV PERIODE

premiere reſerve générale fut introduite par le Pape Clement IV, en 1265 : Et voici à quelle occaſion. Les Papes n'exerçoient, proprement, par eux mêmes, le droit de prévention, qu'en Cour de Rome, où, ainſi qu'on le juge bien, il devoit y avoir alors un concours infini d'Eccléſiaſtiques, de tous les Etats de la Chrêtienté, attirés par toute ſorte de motifs. Si, de ces Eccléſiaſtiques, il en mouroit pendant leur ſéjour à Rome, le Pape, inſtruit de leur mort avant le collateur ordinaire, nommoit à leurs bénéfices, en vertu de ſon droit de prévention. Les ordinaires, ſe voyant ainſi fruſtrés de la collation de tous les bénéfices, qui venoient à vaquer en Cour de Rome, eurent recours à un expédient, par lequel ils croyoient pouvoir mettre leur droit à couvert de l'uſurpation du Pape. Ils nommerent des Procureurs en Cour de Rome, chargés de nommer de leur part à ces bénéfices, au moment même de la mort des bénéficiers, & de prévenir par-là le Pape, qui, voyant ſon droit éludé par l'artifice des ordinaires, imagina alors le moyen de la reſerve. Il publia une bulle, par laquelle il ſe reſerva la collation de tous les bénéfices, qui vaqueroient en Cour de Rome, par la mort des bénéficiers, & deffendit, aux Evêques & aux collateurs ordinaires, d'y nommer dans la ſuite. Cette premiere reſerve des bénéfices vaquants en Cour de Rome, fut ſuivie de pluſieurs autres, que firent depuis les ſucceſſeurs de Clement IV.

C'eſt par le moyen de ces reſerves, accompagnées toujours de l'exercice du droit de prévention, des mandats de proviſion, & des graces expectatives, que les Papes ſe ſont peu à peu arrogé la collation de tous les bénéfices de la Chrêtienté; Evêchés, Abbayes &c. (*a*).

Origine des Croiſades.

Parmi les moyens politiques, dont ſe ſervirent les Pontifes pour établir leur nouvelle puiſſance, il ne faut pas oublier les croiſades, entrepriſes par leur ordre, afin de délivrer la terre Sainte du joug des Turcs & des infidéles.

Le Pape Grégoire VII avoit déja formé le projet de ces guerres ſaintes, ainſi qu'il conſte, par les lettres qu'il écrivit à ce ſujet aux Princes Chrêtiens, & dans leſquelles il les exhorte avec zèle à cette expédition (*b*).

Ce que Grégoire VII n'avoit pû qu'imaginer, ſon ſucceſſeur, Urbain II, le mit en exécution, aidé d'un enthouſiaſte françois, nommé Pierre Eremite d'Amiens. Cet homme étant revenu de la terre Sainte, dépeignit, ſous des traits ſi touchans, le malheureux état des lieux Saints, profanés par les Turcs, & la miſere des Chrêtiens, dans ces contrées, que, dans le con-

(*a*) Voyez Thomaſſin *vetus & nova diſciplina Eccleſiaſtica circa beneficia*, & Fra Paolo Sarpi dans le traité des bénéfices.

(*b*) Voy. le recueil de ſes lettres L. 1. Let. 49. L. 2. Let. 37.

IV PERIODE

cile de Clermont, tenu exprès par Urbain II, on arrêta, d'un conſentement unanime, qu'on feroit des croiſades (*a*).

On en compte ſept.

On compte proprement ſept de ces ſortes d'expéditions, entrepriſes en Orient, durant l'eſpace de deux ſiecles; c'eſt-à-dire, pendant tout le tems, que cette manie des guerres, qu'on appelloit Saintes, agitoit les Chrétiens.

La premiere fut entrepriſe en 1096, par differens Princes François, ſous la conduite du fameux Godefroi de Bouillon.

La ſeconde en 1147, par Conrad III, Empereur d'Allemagne, & Louis VII, Roi de France.

La troiſieme en 1189, par l'Empereur Frederic I, dit Barberouſſe, Philippe Auguſte, Roi de France, & Richard cœur de Lion, Roi d'Angleterre.

La quatrieme en 1202, par les François & les Vénitiens, ſous la conduite de Boniface Marquis de Montferrat, Prince d'une bravoure héroïque.

La cinquieme en 1217, par André, Roi d'Hongrie.

La ſixieme en 1228, par l'Empereur Frédéric II.

La ſeptieme enfin, en 1248, par Louis IX,

(*a*) Ces expéditions ſacrées prirent le nom de *croiſades*, parce que ceux qui s'y engageoient, ſe marquerent d'une Croix.

IX, Roi de France, mis depuis au nombre des Saints.

Dans la premiere expédition, la ville de Jéruſalem, ainſi que la Paleſtine, avoient été enlevées aux Turcs; & les Chrètiens d'Occident y avoient fondé, en 1099, un nouveau Royaume, ſous Godefroi de Bouillon, qui fut le premier Roi de Jéruſalem. Ce Royaume ſubſiſta juſqu'en 1187, qu'il fut détruit de rechef par Saladin, Sultan d'Egypte & de Syrie, qui, à la ſuite d'une grande victoire, ſe rendit maître de Jéruſalem. Le dernier Roi Chrètien, qui y régna, fut Gui de Luſignan. Royaume de Jéruſalem.

Fréderic II, Empereur d'Allemagne, ayant de nouveau rétabli ce Royaume, par la priſe de Jéruſalem en 1229, quinze ans après, les Turcs en chaſſerent de rechef les Chrètiens, & s'en rendirent les maîtres pour jamais.

La quatrieme croiſade ſurtout eſt remarquable, en ce qu'elle fit paſſer l'Empire Grec aux Latins. Alexis Comnène, qui avoit, peu d'années auparavant, chaſſé ſon frere Iſaac Ange du trône, régnoit alors à Conſtantinople. Alexis, fils de cet Iſaac, vint trouver les Princes Latins, François & Italiens, qui ſe préparoient au voyage de la terre Sainte, & implora leur ſecours contre l'uſurpateur Alexis Comnène ſon oncle. Ces Princes promirent de le ſécourir, à condition qu'il payeroit les frais de l'expédition, & qu'il prèteroit les mains à l'union de l'Egliſe Grecque avec la Latine. L'Empire Grec paſſe aux Latins.

IV PERIODE

Alexis promit tout ce qu'on voulut. Les Princes Latins aſſiegerent & prirent Conſtantinople, rendirent la liberté à Iſaac, le mirent ſur le trône, & lui aſſocierent ſon fils Alexis en 1203.

Immédiatement après cet exploit, & pendant que les Princes Latins étoient encore aux environs de Conſtantinople, un certain Alexis, ſurnommé Murzuphle, qui avoit ſçu fomenter une ſédition dans la ville, s'empara du trône, après avoir fait mourir les deux Empereurs Iſaac & Alexis. Les Princes alliés, voyant par-là leur ouvrage détruit, entreprirent de rechef le ſiege de Conſtantinople, s'emparerent de cette ville, & d'une partie conſidérable de l'Empire Grec, & élurent Empereur Baudouïn Comte de Flandres, qui étoit du nombre des croiſés. Cette révolution, qui fit paſſer l'Empire Grec aux Latins, arriva en 1204, & fut ſuivie, à la vérité, de l'union de l'Egliſe Grecque avec la Latine; mais cette union ne fut que momentanée, auſſi bien que l'Empire des Latins à Conſtantinople.

Démembrement de l'Empire Grec.

Ici ſe préſente une des plus malheureuſes époques de l'Empire Grec, qui fut alors entierement démembré. Les Sarrazins & les Turcs en avoient déja enlevé pluſieurs provinces; mais la révolution, dont nous venons de parler, acheva de le ruiner. Les Vénitiens, qui s'étoient diſtingués entre les croiſés, par leur valeur, eurent, pour prix de leurs exploits, la plus grande partie du Péloponneſe ou de la Morée. On

leur aſſigna en outre la plûpart des Iſles de la mer Adriatique & de l'Archipel ; entr'autres celles de la Corcyre, de Corfoue, de Candie ; de ſorte que la puiſſance des Vénitiens reçut alors un accroiſſement conſidérable, & que Veniſe devint la plus floriſſante République de la terre. Les autres Princes alliés, eurent auſſi chacun leur part aux dépouilles de l'Empire Grec.

Origine des Empires de Niſée & de Trébiſonde.

On vit en même tems ſortir des ruines de cet ancien Empire, deux Empires nouveaux, fondés par les Grecs, qui s'étoient ſauvés du ſac de Conſtantinople. Le premier de ces Empires fut celui de *Nicée*, en Bithynie, dont le fondateur fut Théodore Laſcaris, que les Grecs avoient proclamé Empereur, après la priſe de Conſtantinople par les Princes Latins. Le ſecond, l'Empire de *Trébiſonde*, dont le ſiege étoit à Trébiſonde, ville ſur le Pont Euxin. Le fondateur de ce dernier, fut Alexis Comnène, Neveu de l'Empereur Andronic. Cet Empire de Trébiſonde ſubſiſta juſqu'en 1461, qu'il fut renverſé par les Turcs.

Fin de l'Empire des Latins.

Quant à l'Empire de Nicée, il fut réuni, en 1261, à celui de Conſtantinople, par Michel Paléologue, Empereur de Nicée, qui reprit cette année là Conſtantinople ſur les Latins, dont le dernier Empereur a été Baudouïn II. Ainſi les Latins ne régnerent, dans l'Orient, que l'eſpace de 57 ans ; & leur Empire entraîna dans ſa chûte l'union des Egliſes Grecques & Latines, union rompue à jamais.

IV PERIODE

Ce Michel Paleologue eſt la ſouche de ces Paléologues, qui régnerent à Conſtantinople juſqu'en 1453, que les Turcs s'emparent de cette ville, & mirent fin à l'Empire d'Orient.

La manie des croiſades, qui n'avoient abouti qu'à mener à la boucherie des millions de Chrêtiens, ne ceſſa entierement qu'en 1291, que les Turcs s'emparerent de Ptolemaïde, de Tyr & de tout ce qui reſtoit encore aux Chrêtiens dans la Syrie (*a*).

Origine des armoiries.

Il convient d'obſerver, que c'eſt à ces croiſades, que les armoiries des familles, & le blaſon, doivent leur origine. Avant la fin du onzieme ſiecle, on ne vit aucune trace d'armoiries, ſur les boucliers & ſur les étendarts; & ce n'eſt que depuis le tems des croiſades, que les differentes nations de l'Europe ont commencé à s'en ſervir. Ces armoiries n'étoient originairement que des marques diſtinctives, que les Seigneurs croiſés employent, pour ſervir de point de ralliement à leurs vaſſaux. Les fleurs de Lys ne paroiſſent ſur le bouclier des Rois de France que depuis 1146 (*b*).

---

(*a*) Pluſieurs Auteurs ont écrit des croiſades. *Bougars* les a ramaſſés dans un même corps, ſous le titre de *Geſta Dei per Francos*. Voyez auſſi *Maimbourg Hiſt. des croiſ.* Il n'en parle gueres en politique, puiſque, ſelon lui, il faudroit les recommencer.

(*b*). David Blondel le démontre T. 2. de la Généalogie de France pag. 163.

IV PERIODE

Les tournois, qui commencerent à peu près dans le même tems, contribuerent beaucoup à étendre l'uſage des armoiries. On attribue l'invention des tournois à un François nommé Godefroi, Seigneur de Breully, vers 1066 (*a*). L'uſage en paſſa enſuite des François chez les autres nations de l'Europe. Tournois.

Enfin les croiſades donnerent naiſſance à trois ordres militaires, inſtitués dans le Royaume de Jéruſalem : L'ordre *de St. Jean hoſpitalier*, l'ordre *des Templiers* & celui *de Ste. Marie Teutonique*. Tous ces ordres s'engagerent par ſerment, à deffendre la terre Sainte contre les infidéles. Peu à peu ils acquirent des biens immenſes dans tout l'Occident, par les pieuſes libéralités qu'on leur faiſoit ; d'où vient que, de nos jours, les ordres Teutonique & de St. Jean (de Malthe), ſont les plus riches & les plus puiſſants de l'Europe. Celui des Templiers fut détruit en 1311, par un décret du Concile de Vienne. Ordres militaires.

Dans cette période, la juriſprudence & les loix de preſque toutes les nations de l'Europe, prirent une face nouvelle. L'étude du droit Romain, qui avoit été interrompuë depuis l'invaſion des Barbares, recommença à être cultivée en Italie. Irnerius, Juriſconſulte de Bologne, fut le premier à le tirer Renaiſſance du droit Romain.

(*a*) Témoins les Ecrivains du tems, cités par *Du Cange*, dans ſon Gloſſaire au mot Torneamenta.

IV PERIODE

Ce Michel Paleologue eſt la ſouche de ces Paléologues, qui régnerent à Conſtantinople juſqu'en 1453, que les Turcs s'emparent de cette ville, & mirent fin à l'Empire d'Orient.

La manie des croiſades, qui n'avoient abouti qu'à mener à la boucherie des millions de Chrêtiens, ne ceſſa entierement qu'en 1291, que les Turcs s'emparerent de Ptolemaïde, de Tyr & de tout ce qui reſtoit encore aux Chrêtiens dans la Syrie (*a*).

Origine des armoiries.

Il convient d'obſerver, que c'eſt à ces croiſades, que les armoiries des familles, & le blaſon, doivent leur origine. Avant la fin du onzieme ſiecle, on ne vit aucune trace d'armoiries, ſur les boucliers & ſur les étendarts; & ce n'eſt que depuis le tems des croiſades, que les differentes nations de l'Europe ont commencé à s'en ſervir. Ces armoiries n'étoient originairement que des marques diſtinctives, que les Seigneurs croiſés employent, pour ſervir de point de ralliement à leurs vaſſaux. Les fleurs de Lys ne paroiſſent ſur le bouclier des Rois de France que depuis 1146 (*b*).

---

(*a*) Pluſieurs Auteurs ont écrit des croiſades. *Bougars* les a ramaſſes dans un même corps, ſous le titre de *Geſta Dei per Francos*. Voyez auſſi *Maimbourg Hiſt. des croiſ.* Il n'en parle gueres en politique, puiſque, ſelon lui, il faudroit les recommencer.

(*b*) David Blondel le démontre T. 2. de la Généalogie de France pag. 163.

IV PERIODE

Les tournois, qui commencerent à peu près dans le même tems, contribuerent beaucoup à étendre l'uſage des armoiries. On attribue l'invention des tournois à un François nommé Godefroi, Seigneur de Breully, vers 1066 (*a*). L'uſage en paſſa enſuite des François chez les autres nations de l'Europe. Tournois.

Enfin les croiſades donnerent naiſſance à trois ordres militaires, inſtitués dans le Royaume de Jéruſalem : L'ordre *de St. Jean hoſpitalier*, l'ordre *des Templiers* & celui *de Ste. Marie Teutonique*. Tous ces ordres s'engagerent par ſerment, à deffendre la terre Sainte contre les infidéles. Peu à peu ils acquirent des biens immenſes dans tout l'Occident, par les pieuſes libéralités qu'on leur faiſoit ; d'où vient que, de nos jours, les ordres Teutonique & de St. Jean (de Malthe), ſont les plus riches & les plus puiſſants de l'Europe. Celui des Templiers fut détruit en 1311, par un décret du Concile de Vienne. Ordres militaires.

Dans cette période, la juriſprudence & les loix de preſque toutes les nations de l'Europe, prirent une face nouvelle. L'étude du droit Romain, qui avoit été interrompuë depuis l'invaſion des Barbares, recommença à être cultivée en Italie. Irnerius, Juriſconſulte de Bologne, fut le premier à le tirer Renaiſſance du droit Romain.

(*a*) Témoins les Ecrivains du tems, cités par *Du Cange*, dans ſon Gloſſaire au mot Torneamenta.

IV PERIODE

de la pouſſiere où il avoit demeuré enſeveli, & qui l'enſeigna avec ſuccès dans cette Univerſité. Ce fut vers l'an 1115. La jeuneſſe de preſque toute l'Europe, attirée par la reputation de ce grand homme (*a*), vint en foule à Bologne, pour y étudier le droit Romain ſous lui, & ſous les élèves qu'il forma. Cette jeuneſſe, de retour chez elle, & employée dans les tribunaux, y mit inſenſiblement en pratique les principes qu'on lui avoit enſeignés à Bologne; de ſorte que, depuis le XII ſiecle, on commença à ſe ſervir du droit Romain, comme d'un droit ſubſidiaire, dans les principaux Etats de l'Europe. De-là tout un autre eſprit de juriſprudence & de législation dans ces Etats. La ſageſſe des loix Romaines contribua beaucoup à reformer, peu à peu, ce que les mœurs & les uſages Germaniques, répandus par tout, avoient de groſſier & de barbare.

Droit canon.

Les Papes, voyant que le droit Romain étoit favorable à l'autorité ſouveraine des Princes, & qu'il faiſoit, de jour en jour, de nouveaux progrès, crurent devoir lui oppoſer le droit Canon, comme une digue capable d'arrêter le cours de ces loix, & un appui propre à ſoutenir la puiſſance Eccléſiaſtique, qui paroiſſoit en recevoir plus d'une atteinte. Le droit canon conſiſte en deux parties, le *Décret* & les *Décrétales*. Le Dé-

(*a*) Il étoit Allemand, on le nommoit auſſi *Wernerus* & *Guarnerius*.

cret, recueilli par Gratien, moine Bénédictin, commença à s'introduire dans les Tribunaux depuis 1152, qu'il vit le jour (*a*). Ce fut le Pape Grégoire IX, qui publia, en 1235, les Décretales, ou Déciſions des Papes, principalement celles d'Innocent III, qui, de tous les Papes, avoit été le plus habile Juriſconſulte. Raimond, ſurnommé de Pennaforti, Chapelain de Grégoire IX, les compila. Ce Pape donna force de loi à ces Décretales, & enjoignit à tous les tribunaux Eccléſiaſtiques, de les prendre pour règle dans la déciſion de leurs cauſes. Des tribunaux Eccléſiaſtiques, ces Décretales paſſerent enſuite aux Séculiers ou Laïcs (*b*).

Il reſte à expoſer ſuccintement l'état des différens royaumes de l'Europe dans cette périodes.

Etat de l'Eſpagne

L'Eſpagne étoit le théatre des guerres, que les Rois Chrétiens continuoient de faire aux Rois Maures. Ces Rois Chrétiens étoient ceux de Caſtille, d'Arragon & de Navarre. Les Rois de Caſtille ſurtout ſe ſignalerent par les conquêtes qu'ils firent ſur les Sarrazins.

Ferdinand I, fils de Sanche le grand, conquit la vieille Caſtille, & une bonne partie du Portugal, vers l'année 1044. Un de ſes fils, Alphonſe VI, prit aux Maures Tolede & Madrid, avec pluſieurs villes du Por-

(*a*) Le Decret cependant, n'a jamais eu d'autre autorité, que celle que lui donnent les différentes ſources d'où il eſt puiſé; au lieu que les Décretales ont eu force de loi générale.

(*b*) Voyez là-deſſus les remarques politiques de Fra Paolo Sarpi, dans ſon traité des bénéfices art. 35. p. 134.

IV.
PERIODE tugal, vers l'année 1093. Du tems de ce Prince, vécut le fameaux Héros Eſpagnol, Dom Rodrique Dias de Vivaz, appellé communement le *Cid guerrier*.

Victoire d'Ubeda. Un autre Alphonſe Roi de Caſtille, ſucceſſeur d'Alphonſe VI, éterniſa ſa mémoire par la victoire éclatante, qu'il remporta ſur les Maures près de la ville d'Ubeda, & de la montagne appellée *de las Navas de Toloſa*, qui ſépare l'Andalouſie de la Caſtille. Les Maures avoient reçu des renforts conſidérables de l'Afrique. Jamais bataille ne fut plus ſanglante, ni victoire plus complette, que celle d'Ubeda en 1212.

Elle fut ſuivie de pluſieurs nouvelles conquêtes. Ferdinand III, petit-fils d'Alphonſe, s'empara de Cordoue, ancienne reſidence des Rois Sarrazins. Murcie, Seville, Cadix tomberent auſſi en ſa puiſſance. Il eut pour ſucceſſeur ſon fils *Alphonſe* ſurnommé le *Sage* ou l'Aſtronome, qui, élû Empereur, par une partie des Electeurs en 1256, ne ſe ſoucia pas de monter ſur le trône Impérial. On ne ſçait pas trop, à quel titre on donne à ce Prince le ſurnom de *ſage*. Il eſt vrai, qu'il s'appliquoit beaucoup à des ſciences, pour la plûpart inutiles, telle que l'Aſtrologie judiciaire; mais il ignoroit abſolument celle de regner, la ſeule qui ſoit néceſſaire à un Prince. Il tint ſi mal les rènes du gouvernement, qu'il fut détrôné par ſon propre fils, & obligé de ſe réfugier chez les Maures.

Alphonſe II, ſe diſtingua parmi les Rois d'Arragon. Il réunit à ſa Couronne le Comté

de Barcelone en 1161. Dom Pèdre II, ſon fils, fit un voyage à Rome, & rendit ſon Royaume tributaire du St. Siege en 1204. Jaques II, fils de Dom Pèdre, conquit ſur les Maures les Isles Baléares, & le Royaume de Valence en 1238.

Le Royaume de Navarre paſſa aux Comtes de Champagne, par le mariage de Blanche de Navarre avec le Comte Thibaud, qui monta ſur le trône de Navarre.

Royaume de Portugal.

Le Royaume de Portugal commença à s'établir. Il eut pour fondateur Henry de Bourgogne, qui deſcendoit des Capétiens. Henry, ayant donné des marques d'un courage extraordinaire, dans les guerres contre les Sarrazins, Alphonſe VI, Roi de Caſtille, lui donna en 1095, ſa fille Théreſe en mariage, avec le Portugal en dot, ſous le titre de Comté. Alphonſe I, fils de ce Henry & de Théreſe de Caſtille, en prit le titre de Roi en 1139, après une victoire complette, qu'il venoit de remporter ſur les Sarrazins. Depuis ce tems, le Portugal a pris ſon rang dans la claſſe des Royaumes de l'Europe; & Alphonſe I en régla l'ordre de ſucceſſion, par une loi fondamentale, obſervée encore aujourd'hui en Portugal. C'étoit un des plus grands Princes de ſon tems. Parmi ſes ſucceſſeurs, Alphonſe III mérite d'être nommé, par la conquête qu'il fit, en 1270, du Royaume des Algarves.

Etat de la France.

La France, dans cette période, étoit en guerres continuelles avec les Anglois. Ces guerres commencerent en 1077; c'eſt-à-

IV PERIODE

dire au tems de la révolution, qui fit monter ſur le trône d'Angleterre Guillaume le conquèrant, Duc de Normandie, &, comme tel, vaſſal du Roi de France. L'émulation, qui commença dès lors entre ces deux nations, & qui ſubſiſte encore, fut la principale cauſe de ces guerres, qui ſe multiplierent dans la ſuite, & devinrent preſque perpétuelles, du tems de Louis VII, dit le jeune, Roi de France. Ce Prince eut l'imprudence de faire divorce avec ſa femme Eléonore, héritiere de la Guienne & du Poitou. Cette Princeſſe épouſa en 1152 Henry II, depuis Roi d'Angleterre, qui poſſedoit déja la Normandie & la Bretagne, avec les Comtés d'Anjou, de Touraine & du Maine. Eléonore, en l'épouſant, lui apporta en dot la Guienne, la Gaſcogne & le Poitou; au moyen dequoi, les Anglois ſe virent alors maîtres de près de la moitié de la France. Philippe Auguſte, fils & ſucceſſeur de Louis le jeune, ne négligea rien pour affoiblir leur puiſſance, qui lui étoit trop formidable. Il fit la guerre au Roi Jean ſans terre, avec beaucoup de vigueur. Il défit l'Empereur Otton IV, ſon allié, dans une action près de Bouvines en Flandre, en 1214. Louis VIII, qui vint à régner après Philippe Auguſte, enleva pluſieurs provinces aux Anglois, & ſe ſignala par la guerre qu'il fit aux Albigeois, qu'on traitoit d'hérétiques, & au Comte de Toulouſe, leur protecteur. Le régne de Louis IX, connu depuis ſous le nom de

Saint Louis, fils de Louis-VIII fut éclatant: ce Prince s'étant diſtingué par ſes vertus civiles, plutôt que par les militaires. Il échoua dans les croiſades qu'il entreprit.

Conquêtes de l'Angleterre.

La puiſſance de l'Angleterre, reçut dans cette période, des accroiſſemens conſidérables. Outre les Provinces qu'elle avoit déja acquiſes en France, elle fit encore la conquête de l'Irlande, qui en avoit été juſqu'alors indépendante. C'eſt le Roi Henry II, qui fit cette réunion en 1172. Edouard I, y ajouta depuis la Province de Galles, qui s'étoit maintenue dans ſa liberté, depuis le cinquieme ſiecle; c'eſt-à-dire, depuis l'arrivée des Angles & des Saxons dans la Bretagne. Elle devint enfin province d'Angleterre en 1282.

Au milieu de ces grandes conquêtes, la dignité de la Couronne, ſouffrit une grande atteinte, par la démarche inconſiderée du Roi Jean ſans terre. Ce Prince ſe rendit feudataire & tributaire du St. Siege, pour ſes Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, en 1213.

Grande Chartre.

D'un autre côté, les guerres civiles, qui s'éleverent entre la nation & les Rois, affoiblirent conſidérablement le pouvoir & l'autorité de ces derniers. Le Roi Jean ſans terre fut obligé de ſigner, en 1215, ce fameux titre, connu ſous le nom de la grande Chartre, regardé encore aujourd'hui comme la baſe de la Conſtitution de l'Etat d'Angleterre. Henry III, ſon fils, ayant voulu anéantir cette chartre, & rétablir les préro-

IV PERIODE

gatives de la Couronne, il s'éleva des guerres civiles ſanglantes entre le Roi & la nation. Dans une de ces guerres, Henry fut fait priſonnier avec ſon frere Richard, Roi des Romains, dans une action qui ſe donna en 1264. Edouard, ſon fils, battit les rebelles, & rendit la liberté & le trône à ſon Pere.

Royaumes des deux Siciles.

Les provinces de Naples & de Sicile, que les Princes Normands avoient poſſedées juſques là, ſous le titre de Duchés, devinrent Royaume dans cette période. Roger II, Neveu de Robert Guiſchard, fut le premier Prince Normand, qui prit la dignité Royale en 1130, ſous l'autorité du Pape Anaclet II, & reçut la Couronne à Palerme, par un Cardinal, que le Pape y avoit député pour cet effet (*a*). C'eſt là que le domaine direct

(*a*) C'eſt ainſi que le fait eſt rapporté, par Falcon de Benevent, Hiſtorien du tems, dans une Chronique, qui ſe trouve dans le recueil des Ecrivains d'Italie de Muratori T. 5. pag. 106. Alexandre, Abbé de St. Sauveur, dans la vallée de Teleſino, qui fut préſent à ce Couronnement de Roger II, & qui en parle dans ſon Hiſtoire de Sicile Liv. 2. Ch. I, qu'on trouve encore dans l'ouvrage de Muratori au T. 5. p. 672, ne fait cependant aucune mention du Pape; il ſe contente de dire, que ce couronnement ſe fit du conſentement des Etats du Royaume; mais la bulle d'Anaclet II, rapportée par *Baronius* à l'année 1130. T. XII. de ſes annal. Eccleſ. p. 214. prouve évidemment, que l'autorité du Pape y étoit intervenuë. En vertu de cette Bulle, Anaclet II

du St. Siege ſur ces provinces, connuës depuis ſous le nom de Royaume des deux Siciles, fut renouvellé.

Paſſe à la Maiſon de Hohenſtauffen.

Les deſcendans de Roger II, conſerverent ce Royaume juſqu'en 1194, où la race maſculine des Princes Normands étant venuë à s'éteindre, il paſſa à la Maiſon de Hohenſtauffen, qui occupoit alors le trône Impérial. Henry VI, fils de l'Empereur Fréderic Barberouſſe, avoit acquis ce Royaume, en vertu de ſon mariage avec Conſtance fille du Roi Roger II.

à la Maiſon d'Anjou.

Cette Maiſon reſta en poſſeſſion du trône des deux Siciles juſqu'en 1265; alors le Pape Clement IV, ennemi implacable de ces Princes, en donna l'inveſtiture à Charles d'Anjou, fils puiné de Louis VIII Roi de France, & frere de Saint Louis, à condition, qu'il prêteroit, non ſeulement l'hommage & le ſerment de fidélité au St. Siege, mais qu'il payeroit encore annuellement au Pape, un tribut de 8000 onces d'or, &

---

confère à Roger, & à ſes ſucceſſeurs, la dignité Royale, à condition qu'ils reconnoitront le domaine direct du St. Siege, & qu'ils payeront annuellement un tribut de 600 Schifates. (*Schiffate* étoit une monnoye d'or, qui portoit l'empreinte d'une coupe). Rien d'ailleurs n'eſt plus conſtant que le pouvoir que les Papes s'arrogeoient alors ſur les Couronnes des Rois, qu'ils diſtribuoient à leur plein gré.

IV PERIODE

qu'il lui préſenteroit une hacquenée blanche pour la parade (*a*).

Après cette inveſtiture, Charles d'Anjou, à la tête d'une armée, marcha dans le Royaume de Naples, pour s'en emparer ſur les Princes de la Maiſon de Hohenſtauffen. Il défit le Roi Mainfroy, fils naturel de l'Empereur Fréderic II, dans une bataille, qu'il lui livra en 1266, & trouva le moyen de ſe maintenir depuis, dans la poſſeſſion de ce Royaume, contre Conradin, petit fils du même Empereur. Ce dernier fit de vains efforts pour revendiquer l'ancien patrimoine de ſes Peres. Il fut défait & pris par le Roi Charles, eut la tête tranchée à Naples en 1268; & c'eſt avec lui que s'éteignit la Maiſon de Hohenſtauffen, une des plus puiſſantes de l'Allemagne. Depuis lors le Royaume de Naples reſta pendant pluſieurs ſiecles, dans la Maiſon d'Anjou.

Conquêtes du Dannemarc.

Le Dannemarc offre ici à nos regards une de ſes plus brillantes époques. Ce Royaume avoit nourri dans ſon ſein de nouveaux conquêrans, ſçavoir les Rois Waldemar I, Canut VI, & Waldemar II, qui porterent leurs armes victorieuſes, dans une grande partie du Nord. Le dernier, par une ſuite non interrompuë de victoires, ſe ſoumit toute la côte méridionale de la mer

(*a*) Ces lettres d'inveſtiture ſe trouvent dans *Rainaldus annal. Eccleſ.* à l'année 1265. & dans *Lunig Codex Italiæ* au T. 2. p. 946.

Baltique, & étendit ſa domination, depuis le Holſtein, juſqu'en Pruſſe & en Livonie, vers l'année 1219. Sur ce que pluſieurs de ces provinces étoient cenſées faire partie de l'Empire d'Allemagne, Waldemar II s'en fit donner des lettres de confirmation par l'Empereur Fréderic II; enſorte que le Dannemarc ſe trouvoit alors au comble de ſa gloire, & faiſoit la loi à tout le nord. Cependant ce bonheur ne fut pas de longue durée, & Waldemar II, éprouva bientôt l'inſtabilité des choſes humaines. Au ſein de la proſpérité, & au milieu de la paix, il fut fait priſonnier par un de ſes vaſſaux, qu'il avoit outragé; il fut dépouillé, durant ſa captivité, de la plûpart de ſes nouvelles conquêtes, & obligé de ſe renfermer dans les anciennes bornes de ſon Royaume de Dannemarc.

Suède.

La Suède, n'eut que des Rois peu dignes d'être nommés, & qui n'influerent en rien ſur le ſyſtème général de l'Europe.

Ruſſie.

La Ruſſie étoit partagée en pluſieurs Principautés, & déchirée par des troubles inteſtins. Les Tartares en prirent occaſion de l'envahir, & ſe la rendirent tributaire en 1237. Elle gémit ſous ce joug pendant plus de deux ſiecles, & n'en fut délivrée, que vers la fin du quinzieme ſiecle, par Jean Baſilovitz.

Pologne.

La Pologne eut à peu près le même ſort; partagée en differentes Principautés, expoſée à tous les malheurs des guerres civiles, & ravagée par les incurſions réitérées des

IV PERIODE

Tartares. La diviſion de la Pologne ſe rapporte à la mort de Boleslas II, en 1138. Ce Prince avoit partagé le Royaume entre ſes quatre fils, qui, bientôt, ſe firent la guerre les uns aux autres. Uladislas l'ainé, chaſſé de la Pologne, ſe maintint dans la Siléſie, par le ſecours de l'Empereur Fréderic Barberouſſe. La Siléſie paſſa aux deſcendans d'Uladislas, qui ne s'éteignirent que dans le ſiecle dernier.

Bohême.

La Bohême, qui, de tems immémorial, avoit été fief de l'Empire d'Allemagne, avec le titre de Duché, fut érigée alors en Royaume. Ce fut l'Empereur Philippe, de la Maiſon de Hohenſtauffen, qui, en 1198, conſèra la dignité Royale à Premislas II, juſques là Duc de Bohême (*a*).

Hongrie.

La Hongrie eut encore, dans cette période, des Rois tirés de ſa nation. Ceux qui méritent quelque diſtinction, ſont 1°. St. *Ladislas* I, qui, à la mort de Demetrius Zwinimer, dernier Roi de Dalmatie & de Croatie, réunit ces deux Etats à la Hongrie en 1091.

2°.

(*a*) Le titre de cette érection ne ſe trouve point, mais il en exiſte un autre de l'Empereur Fréderic II, de 1212, qui confirme & étend celui, par lequel Philippe donna la Royauté à Premislas. Ce dernier titre ſe trouve dans les commentaires de Goldaſt ſur le Royaume de Bohême, pag. 27. de l'appendice.

Premislas II, premier Roi de Bohême, prit dans la ſuite le nom d'Ottocare.

2°. *Etienne II*, qui ayant épouſé Judith, fille de Boleslas III Duc de Pologne, réunit le Comté de Zips, que cette Princeſſe lui avoit apporté en dot vers l'an 1125. L'Empereur Sigiſmond, Roi de Hongrie, hypothéqua depuis, en 1422, ce même Comté à la Pologne, qui le poſſede encore aujourd'hui à ce titre.

3°. *Emeric*, ſous lequel les Vénitiens, aidés des Seigneurs François, qui alloient en Paleſtine, enleverent en 1202, à la Hongrie, la plus grande partie de la Dalmatie, & même la ville de Zara, qui en eſt la Capitale.

4°. *André* II, qui augmenta conſidérablement les droits & les priviléges de la nation, qu'il porta, juſqu'à permettre aux Etats, par un decrêt ſolemnel, de reſiſter ſoit à lui, ſoit à ſes ſucceſſeurs, au cas qu'ils vouluſſent enfreindre les droits, & agir contre les libertés du Royaume (*a*). Ce droit ne fut revoqué, que dans la diète de Presbourg, ſous l'Empereur Leopold en 1687.

5°. *Bela IV*, ſucceſſeur d'André II, ſous qui la Hongrie ſe vit dans l'état le plus déplorable. Les Tartares ayant envahi ce Royaume en 1241, & fait des dégats inouïs pendant trois années conſécutives, Bela fut obligé de chercher ſon ſalut dans la fuite,

(*a*) Ce décret d'André ſe trouve dans le corps de droit Hongrois, d'Etienne Werboëz au T. 2. pag. 41.

V PERIODE

temporel, & cela de droit divin (*a*).

Syſtême de Boniface VIII.

Boniface VIII, dans un diſcours qu'il tint au Concile de Rome en 1301, pour la confirmation de l'Empereur Albert I, établit, par toutes ſortes d'arguments peu ſolides, cette puiſſance ſur tous les Rois & Souverains de la terre; ſoutenant, que tous ceux de la chrètienté dépendoient de l'Empereur, comme Monarque de l'Egliſe Romaine, &, qu'en cette qualité, l'Empereur dépendoit lui-même du Pape. Selon lui il n'y avoit que deux Puiſſances; la Puiſſance Eccléſiaſtique, qu'il compare au Soleil, & la Puiſſance ſéculiere, qu'il compare à la Lune. Que le Pape préſidant à la Puiſſance Eccléſiaſtique, & l'Empereur à la ſéculiere; celle-ci reçoit de l'autre ſa force & ſa vigueur, tout comme la Lune la reçoit du Soleil (*b*). Ce ſyſtême de Boniface contrarioit les principes de Grégoire VII, qui avoit ſoutenu, dans pluſieurs lettres, que les Rois & les Souverains devoient être indépendans de l'Empereur, & dépendre uniquement du Pape.

Clement V, ſucceſſeur de Boniface VIII,

---

(*a*) C'eſt le raiſonnement de Boniface VIII, dans une décrétale, qui ſe trouve au nombre des *extravagantes communes* du droit Canon. L. 1. Tit. 8. de *majoritate & obdientiâ.*

(*b*) On peut voir ce diſcours dans les notes d'ETIENNE BALUZE ſur le livre de PIERRE DE MARCA de *concordiâ ſacerdotii & Imperii* L. 2. Ch. 3. p. 10.

ſoutint, avec le même zele, le principe de la Monarchie univerſelle, & du pouvoir des clefs, ſur le temporel auſſi bien que ſur le ſpirituel. C'eſt ſur ce fondement qu'il s'arrogeoit le Vicariat de l'Empire d'Allemagne, à la mort ou à la dépoſition d'un Empereur, juſqu'à ce qu'il y en eût un autre, confirmé par le Pape (*a*).

Les Légats, & les Moines.

De plus, les Papes répandirent leurs Légats dans toutes les provinces de la Chrêtienté. Ces Légats étoient revêtus d'un pouvoir égal à celui de leur maître, & ne laiſſoient échapper aucune occaſion d'affermir & d'augmenter, de plus en plus, la nouvelle puiſſance du St. Siege: ils étoient appuyés en celà par une foule innombrable d'Ordres Religieux, que la crédulité & la pieuſe libéralité de ces ſiecles d'ignorance avoient fondés, & par des légions entieres de Moines, répartis par tous les Royaumes Chrêtiens. Ces Moines, indépendans des Evêques & des Ordinaires, & comblés de privilèges par la Cour de Rome, n'eurent rien de plus à cœur, que de travailler avec ardeur au maintien & à l'aggrandiſſement d'une puiſſance, à laquelle ils devoient tout; même leur exiſtence.

Les Collecteurs des revenus Pontificaux.

Indépendamment des Moines, on voit par

(*a*) Voyez la bulle de Clement V, dans le corps de droit Canon, au nombre des *extravag. de Jean* XXII. Tit. 5. *ne ſede vacante aliquid innovetur.*

V PERIODE

tout des Collecteurs des revenus pontificaux, chargés de ramaſſer les ſommes immenſes, qui revenoient aux Papes, de quantité d'impôts & d'exactions, qu'ils avoient ſçû ſe ménager, ſous le nom d'annates, de dépouilles, de décimes, de corvées &c. &c. ſans faire mention des tributs que les Rois leur payoient. Et ces Collecteurs avoient le pouvoir de proceder, par les cenſures Eccléſiaſtiques, contre ceux qui refuſoient de payer ce qu'on exigeoit d'eux.

Il n'eſt donc pas étonnant, qu'au commencement de cette période, l'autorité & la puiſſance des Papes fuſſent preſque ſans bornes: mais, par une revolution naturelle, cette puiſſance, ſi vaſte & ſi formidable, commença à diminuer conſiderablement ſur la fin de cette même période.

Commencement de la déçadence des Papes.

Les Rois & les Princes, en ſe familiariſant peu à peu avec les foudres du Vatican, commencerent à ne plus les craindre, & finirent par les mépriſer, apprenant à ſoutenir la dignité & la Majeſté de leurs Couronnes, contre les entrepriſes de la Cour de Rome. Ainſi Philippe le Bel, Roi de France, ſe répoſant ſur la fidélité de ſes peuples, ſe maintint ſur ſon Trône, malgré tout ce qu'avoit fait Boniface VIII, pour l'en faire tomber.

La plûpart des Souverains, qui avoient été vaſſaux & tributaires du St. Siege, ſecouerent ce joug, & ouvrirent les yeux ſur leurs véritables intérêts. Les Prélats, les Evêques, & tous ceux de l'ordre Eccléſiaſ-

tique, que les Papes avoient depouillés de leurs droits, de même que les plus illuſtres Académies concoururent avec eux à oppoſer une digue contre un torrent ſi impétueux. Il en réſulta, que les Conciles œcumeniques de Conſtance, en 1414, & de Basle, en 1431, établirent cette fameuſe propoſition, ſi contraire à la Monarchie Pontificale, que les Conciles généraux ſont ſupérieurs aux Papes, comme tenant leur pouvoir immédiatement de Jéſus-Chriſt; d'où il s'enſuit, que les Conciles ont le droit de réformer, de juger & de dépoſer les Papes. C'eſt ainſi que la puiſſance Papale, s'eſt trouvée reſſerrée dans des bornes plus étroites, par la voix unanime de toutes les Nations de l'Europe.

Il importe ſans doute d'examiner de plus près, les cauſes principales de cette décadence de l'autorité Papale. Cauſes de cette décadence.

La premiere, c'eſt l'excès même de ſa grandeur, qui devoit en accélerer la chûte. Car les grands Empires s'écroulent ordinairement ſous leur propre poids; & leur ruine eſt d'autant plus inévitable, que leurs fondemens ſont moins ſolides. 1. L'excès de ſa grandeur.

La ſeconde eſt l'imprudence de pluſieurs Papes, qui avoient rendu leurs foudres impuiſſans par le trop fréquent uſage qu'ils en faiſoient, ainſi que la hauteur avec laquelle ils traitoient ſouvent les plus grands Rois; ne ſachant d'ailleurs ni pardonner, ni mettre des bornes à leurs exactions. Innocent IV, chargea le Royaume d'Angleterre de 2. L'imprudence des Papes.

V PERIODE

ſi grands impôts, que ce qu'il en tiroit, ſurpaſſoit les revenus du Roi. Il pouſſa même les choſes, juſqu'à ſommer, à une expédition militaire, les Prélats de ce Royaume, qu'il traitoit comme ſes vaſſaux, en vertu du ſerment féodal, que Grégoire VII avoit trouvé moyen de leur faire prêter. Ces procedés ayant paru inſuportables à la nation Angloiſe, le Roi & le Parlement en demanderent le redreſſement à Innocent, par une Ambaſſade des plus ſolemnelles, qu'ils lui envoyerent à Lion, où il tenoit un Concile en 1245.

Innocent renvoya cette brillante ambaſſade ſans autre reponſe, que celle qu'il étoit occupé d'affaires plus preſſantes. C'étoit la procédure contre l'Empereur Fréderic II, & la dépoſition de ce Prince, qu'il prononça dans ce Concile (*a*).

Louis de Baviere, un des plus grands Empereurs d'Allemagne, s'étant brouillé avec les Papes, n'en put jamais obtenir l'abſolution, malgré les offres les plus avantageuſes, qu'il porta juſqu'à vouloir ſe démettre de la Couronne Impériale, pour donner la paix à l'Empire, & y étouffer le feu de la

(*a*) V. MATHIEU DE PARIS Moine Bénédictin de St. Alban dans ſon *hiſtoire d'Angleterre* à l'année 1245. p. 666. & les anciens griefs du Royaume & de l'Egliſe Anglicane raſſemblés dans un livre d'EDOUARD BROWN intitulé : *Appendix ad faſciculum rerum expetendarum & fugiendarum Orthuini Gratii* p. 415.

diſcorde & des guerres civiles, que les excommunications prononcées contre lui, y avoient allumés. Ce Prince mourut excommunié, les Papes ayant refuſé de l'abſoudre, à moins qu'il ne ſe ſoumit, lui & ſon Empire, au St. Siege; ce qui n'étoit pas en ſon pouvoir. Cette affaire fut portée aux Etats aſſemblés en diète à Francfort en 1338; qui, en conſéquence, & ſur le rapport qu'on leur en fit, arrêterent, par une loi, regardée encore aujourd'hui comme loi fondamentale, que la dignité Impériale ne dépend que de Dieu ſeul; que celui que les Electeurs ont élû Empereur, l'eſt véritablement, en vertu de cette élection, ſans qu'il ſoit beſoin du conſentement ni de la confirmation du Pape; que le couronnement que ce dernier faiſoit, n'étoit qu'une ſimple cérémonie: déclarant criminel de leze-Majeſté, quiconque ſoutiendroit le contraire (*a*).

3. La Cour de Rome transferée à Avignon.

La translation de la Cour de Rome en France en 1305, peut être regardée comme la troiſieme cauſe de la décadence du St. Siege. Bertrand Goth, Archevêque de Bourdeaux, François de nation, ayant été élû Pape, Philippe le Bel, Roi de France, ſe reſſouvint des démêlés, qu'il avoit eû avec Boniface VIII. Pour prévenir de pareils troubles, & mettre les Papes en quelque

(*a*) Voyez cette loi dans SCHMAUS *corps de droit public. p.* 2.

V PERIODE

façon dans ſa dépendance, il jugea néceſſaire de transferer le Siege Pontifical en France. Il engagea effectivement le nouveau Pape, connu ſous le nom de Clement V, à ſe faire couronner à Lion, au lieu d'aller à Rome. Ce Pape ſéjourna depuis dans differentes villes de France, & fixa enfin, en 1308, ſa reſidence à Avignon (*a*). Ses ſucceſſeurs reſterent dans cette ville juſqu'en 1376, que le Pape Grégoire XI retourna à Rome (*b*).

Cette translation momentanée du Siege Romain, ſur les frontieres de France, ne contribua pas peu à faire tomber l'autorité des Papes, & à diminuer cette vénération, qu'on avoit eu pour eux. Juſques-là ç'avoit été une opinion aſſez généralement reçuë, que la ſeule ville de Rome, étoit le véritable Siege de St. Pierre. On regardoit donc cette translation comme contraire à la religion. Ceux qui penſoient ainſi, ne portoient plus aux Papes d'Avignon le même reſpect, qu'ils avoient eu pour ceux de Rome. D'ailleurs, les Papes, ſiègeans à Avignon, étoient entourés de Princes puiſſans, & par là même obligés d'uſer très ſouvent de ménagement, & de condeſcendance envers eux,

(*a*) Avignon faiſoit partie du Comté de Provence, qui appartenoit alors à la Maiſon d'Anjou, regnant à Naples.

(*b*) Voyez l'*Hiſtoire de la vie des Papes d'Avignon* publiée par Mr. BALUZE.

diſcorde & des guerres civiles, que les excommunications prononcées contre lui, y avoient allumés. Ce Prince mourut excommunié, les Papes ayant refuſé de l'abſoudre, à moins qu'il ne ſe ſoumit, lui & ſon Empire, au St. Siege; ce qui n'étoit pas en ſon pouvoir. Cette affaire fut portée aux Etats aſſemblés en diète à Francfort en 1338; qui, en conſéquence, & ſur le rapport qu'on leur en fit, arrêterent, par une loi, regardée encore aujourd'hui comme loi fondamentale, que la dignité Impériale ne dépend que de Dieu ſeul; que celui que les Electeurs ont élû Empereur, l'eſt véritablement, en vertu de cette élection, ſans qu'il ſoit beſoin du conſentement ni de la confirmation du Pape; que le couronnement que ce dernier faiſoit, n'étoit qu'une ſimple cérémonie: déclarant criminel de leze-Majeſté, quiconque ſoutiendroit le contraire (*a*).

3. La Cour de Rome transferée à Avignon.

La translation de la Cour de Rome en France en 1305, peut être regardée comme la troiſieme cauſe de la décadence du St. Siege. Bertrand Goth, Archevêque de Bourdeaux, François de nation, ayant été élû Pape, Philippe le Bel, Roi de France, ſe reſſouvint des démêlés, qu'il avoit eû avec Boniface VIII. Pour prévenir de pareils troubles, & mettre les Papes en quelque

(*a*) Voyez cette loi dans SCHMAUS *corps de droit public. p.* 2.

V PERIODE

Pape d'Avignon. Toute la Chrètienté étoit partagée entre le Pape de Rome & celui d'Avignon, qui ſe chargeoient reciproquement d'Anathêmes. Les Princes Chrètiens, voulant lever le ſcandale, & mettre fin aux maux, que ce ſchiſme entrainoit, convoquerent un Concile à Piſe en 1409. Ce Concile dépoſa l'un & l'autre Pape, & élut Alexandre V, qui eut Jean XXIII pour ſucceſſeur. Mais cette démarche du Concile de Piſe, loin de terminer le ſchiſme, ne le rendit que plus opiniâtre; puiſqu'au lieu de deux Papes il y en eut trois: ceux d'Avignon & de Rome, défererent ſi peu au Concile de Piſe, qu'ils l'anathématiſerent auſſi bien que le nouveau Pape, qui lui devoit ſon élevation.

Le Concile de Conſtance eut un ſuccès plus heureux. Il parvint à dépoſer les trois Papes, & donna la Papauté à Martin V, qui éteignit entierement le ſchiſme en 1417, & rendit la Paix à l'Egliſe (*a*).

Schiſme de Basle.

Ce grand ſchiſme fut peu après ſuivi d'un autre, qu'occaſionna le Concile de Basle. Le Pape Eugène IV, voulant annuller les

(*a*) Voyez ſur ce ſchiſme THEODORIC de NIEM Ecrivain contemporain & Secretaire du Pape Romain; les *Actes* du *Concile de Conſtance* donnés par un Profeſſeur d'Helmſtadt appellé VAN DER HARDT, *l'hiſtoire du Concile de Conſtance par Jaques* LENFANT & *l'hiſtoire du grand ſchiſme d'Occident par le* P. LOUIS MAIMBOURG Jéſuite.

déciſions de ce Concile, qui reſtreignoit trop ſon autorité, ordonna ſa translation à Ferrare. C'eſt ce qui engagea les Peres du Concile de Basle, à dépoſer Eugène, & à élire en 1439. Amedée Duc de Savoye, qui prit le nom de Felix V. De là un nouveau ſchiſme, qui dura juſqu'en 1449, que Felix abdiqua volontairement la dignité Pontificale, & reconnut, pour légitime Pontife, Nicolas V, ſucceſſeur d'Eugène IV (*a*).

Ces ſchiſmes, comme nous avons dit, contribuerent beaucoup à diminuer la puiſſance des Papes; car, outre qu'une dignité perd de ſon éclat, à meſure qu'elle ſe partage, on ceſſa d'avoir la même vénération pour des Papes, dont on diſputoit & attaquoit la légitimité.

Ajoutez à cela, que les Papes de ces tems là, voulant ſoutenir leur rang & leur état, dans doute la ſplendeur, dont avoient été revêtus leurs prédéceſſeurs avant le ſchiſme, inventerent chacun toutes ſortes de nouveaux moyens, pour tirer de l'argent des terres de leur obédience. De là des exactions & des abus ſans fin, qui entrainerent après eux le renverſement preſque total de toute diſcipline Eccléſiaſtique (*b*).

---

(*a*) Voyez *l'hiſtoire du Concile* de *Basle par Jacques* LENFANT *à Utrecht* 1731. in 4°.

(*b*) Pour s'en convaincre il n'y a qu'à lire les plaintes de preſque toutes les Nations, rapportées par les hiſtoriens du tems, qui ſe trouvent raſſem-

V PERIODE

Une conduite pareille des Papes, fut ſuivie d'un mécontentement général, & excita contre eux la haine & l'indignation des peuples. Les Rois en profiterent, pour reclamer, peu à peu, leurs droits de ſouveraineté, contre les uſurpations de la Cour de Rome. Les Papes, d'un autre côté, ſentant le beſoin qu'ils avoient de la protection des Rois, apprirent à les traiter avec plus de ménagement.

5. Nouvelles lumieres en Occident.

Les lumieres, qui commencerent à reparoitre & à diſſiper, depuis le XIV ſiecle, le ténébres, qui, juſques-là, avoient couvert tout l'Occident, furent ſans doute la cinquieme cauſe de la décadence de la Monarchie des Papes. Les lettres reprirent alors naiſſance, & firent peu à peu diſparoitre la barbarie des mœurs, & l'ignorance profonde, où cette partie de l'Europe étoit plongée. Dans ces tems de troubles & de guerres, entre l'Empire & le Sacerdoce, & pendant les ſchiſmes, parurent des hommes ſçavans, qui, rappellant les anciens Canons, en éclaircirent la doctrine, firent connoitre l'origine & les abus de la nouvelle puiſſance des Papes, enſeignerent à

---

blés par HARDT au Tome premier des *Actes du Concile de Conſtance*. On peut auſſi conſulter ſur ce ſujet les ordonnances, que donnerent alors les Rois de France, en faveur des libertés de l'Egliſe Gallicane. Celle de Charles VI de 1406 contient un tableau fidéle de la ſituation où ſe trouvoient les choſes au tems du ſchiſme.

l'univers les véritables droits de la ſouveraineté, & lui montrerent les bornes, qui ſéparent la puiſſance Eccléſiaſtique d'avec la ſéculiere (*a*).

Il nous reſte maintenant à expoſer l'état des differens Royaumes & Républiques

(*a*) Les premiers, qui attaquerent le pouvoir des Papes, furent ces hommes célebres, qui, à l'occaſion des démêlés de Philippe le Bel & de Louis de Baviere, avec la Cour de Rome, deffendirent les droits des Souverains contre les Papes. Un des principaux de ces Athletes, eſt le fameux Poëte DANTE ALIGHIERI, dans ſon ouvrage ſur la Monarchie.

Après lui vint GUILLAUME OCKAM, Moine Anglois, de l'ordre des Minimes, profeſſeur à l'Univerſité de Paris, qui écrivit d'abord pour Philippe le Bel contre Boniface VIII, un traité ſur *la puiſſance des Prélats de l'Egliſe & des Princes de la terre.* Depuis, il fit auſſi pluſieurs traités en faveur de l'Empereur Louis de Baviere. Le plus intéreſſant eſt celui, qui a pour titre: *Deciſions de huit queſtions ſur la puiſſance du Pape.*

Dans le même tems parut l'ouvrage de MICHEL de CÆSENA *ſur la juriſdiction Eccléſiaſtique & politique.* Cæſena étoit général des Minimes. Il compoſa auſſi d'autres ouvrages.

Un des plus zélés défenſeurs de Louis de Baviere, a été MARSILIUS de PADOUE, dont le livre eſt intitulé: *Défenſeur de la paix, ou de la puiſſance Impériale & Papale.*

Cette même matiere fut auſſi traitée par JEAN de PARIS, Docteur en théologie, de l'ordre des Prédicateurs; par JEAN de GAND & RAOUL de PRELLES, Conſeiller du Roi, & maître des requêtes ſous Charles V, ſurnom-

V PÉRIODE

de l'Europe, tel qu'il étoit dans cette cinquieme période.

Allemagne. Changemens 1. dans ſes limites.

L'Hiſtoire d'Allemagne nous préſente des événemens remarquables. Les limites de cet Empire avoient été conſiderablement reſſer-

---

mé le Sage. Ces auteurs, & quantité d'autres, ſe trouvent raſſemblés dans la collection de GOLDAST, intitulée *Monarchie du St. Empire Romain*, & dans celle de SCHARDIUS *ſur la juriſdiction, autorité & prééminence Impériale, & ſur la puiſſance Eccléſiaſtique.*

Le recueil de Goldaſt, eſt beaucoup plus complet que celui de Schardius. Il ne faut pas oublier un Auteur François, du XIV ſiecle, rapporté par Goldaſt, ſçavoir le fameux Pierre de Cugnieres, Avocat général au Parlement de Paris, qui fit un réquiſitoire en 1329, pour Philippe de Valois, contre les Prélats du Royaume, où il expoſe, mieux qu'on n'avoit jamais fait avant lui, les limites de la juriſdiction ſéculiere & Eccléſiaſtique, & les abus de cette derniere. Ce réquiſitoire ſe trouve dans GOLDAST au T. 2. p. 1361.

Outre ces Auteurs, on en vit paroître beaucoup d'autres, qui, du tems du ſchiſme, recherchérent avec ſoin les bornes des deux Puiſſances. Les plus fameux, de cette derniere claſſe, ſont trois François, PIERRE d'AILLY, NICOLAS de CLEMANGE & JEAN GERSON, qui ſe diſtinguérent par leur ſçavoir & leur mérite éminens: leurs ouvrages ont été donnés ſéparément; mais on les trouve en partie inſerés dans les collections de SCHARDTIUS, de GOLDAST de HARDT, & dans le *faſciculus* d'ORTHUINUS GRATIUS augmenté par EDOUARD BROWN. Aux trois François, qu'on vient de nommer, on peut ajouter

un

rés, par le démembrement de la plûpart des Provinces du Royaume d'Arles. La ville de Lion & ſon territoire paſſa en 1312, ſous la domination de Philippe le Bel, Roi de France; & la Franche-Comté, en 1330, aux Ducs de Bourgogne. Ces derniers la poſſederent juſqu'au XV ſiecle, qu'elle ſe réunit, avec toute la ſucceſſion de ces Ducs, à la Maiſon d'Autriche, & aux Rois d'Eſpagne iſſus de cette Maiſon. Humbert dernier Dauphin, donna en 1349, le Dauphiné au Roi de France. Jeanne, Reine de Naples & Comteſſe de Provence, vendit au Pape, en 1348, la ville d'Avignon, qui faiſoit partie du Comté de Provence; & l'Empereur Charles IV, renonça, en faveur du Pape, à tous les droits de ſouveraineté, qu'il pouvoit prétendre ſur cette ville. Enfin, le Comté même de Provence, paſſa, en 1481, des Angevins Comtes de Provence, aux Rois de France.

Les Suiſſes, qui avoient fait conſtamment partie du Royaume d'Arles, commencerent leur confédération en 1308, ſous le régne de l'Empereur Albert I d'Autriche. Cette confédération, qui n'avoit d'abord eu pour

---

un Italien, ZARABELLO Archevêque de Florence, qui a écrit un traite ſur les *ſchiſmes*; un Allemand, THEODORIC de NIEM, ſur les *privilèges ou les droits de l'Empire à l'égard des inveſtitures*; & NICOLAS de CUSA, ſur la *concorde Catholique*. Leurs ouvrages ſe trouvent dans les collections indiquées ci-deſſus.

V PERIODE

but, que de deffendre leur immedieté contre la Maiſon d'Autriche, devint dans la ſuite ſi puiſſante, que la nation prit le parti de ſe détacher entierement du corps Germanique, & de s'ériger en République indépendante.

2. Dans ſon Gouvernement.

L'Empire eſſuya des changemens conſiderables, non ſeulement dans ſes limites; mais encore dans ſon gouvernement. Les Etats d'Allemagne, par une loi formelle, donnée en 1338, maintinrent la Majeſté & l'indépendance de l'Empire contre les prétentions des Papes, qui s'arrogeoient le droit de confirmer les Empereurs, & vouloient que l'Empire devint fief de l'Egliſe Romaine.

Concordat.

Les démêlés continuels, qui diviſoient depuis longtems les Papes & les Egliſes d'Allemagne, par rapport à la collation des bénéfices Eccléſiaſtiques, & des Annates, furent appaiſés & terminés en 1448, par le fameux Concordat (*a*), entre le Pape Nicolas V, & l'Empereur Frederic III. Ce Concordat fixa les droits du Pape, auſſi bien que ceux des Egliſes & des ordinaires. On accorda au Pape la confirmation des Evêques & des Abbés, de même que les Annates & la collation de nombre de bénéfices; comme de ceux qui viendroient à vaquer dans les ſix mois de l'année affectés au

(*a*) Ce Concordat ſe trouve dans les RECÉS *de l'Empire.*

Pape, c'eſt-à-dire, Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre, Novembre.

Rien d'ailleurs de plus intéreſſant que la bulle d'or, qui fut auſſi redigée dans cette période. On entend par bulle d'or, la loi fondamentale de l'Empire, dreſſée ſous Charles IV, dans la diète de Metz & de Nuremberg en 1356. Elle établit l'ordre & la forme de l'élection d'un Empereur, & regle les droits & les prérogatives des Electeurs & du Collège Electoral (*a*).

Des Empereurs de differentes Maiſons, occuperent ſucceſſivement le trône Impérial, depuis Rodolphe de Habsbourg. Ce Prince, fondateur de la Maiſon d'Autriche, ſe ſignala par ſa juſtice, par ſa valeur & par ſa ſageſſe. Il tira l'Allemagne de cet état d'anarchie où l'avoient jettée les guerres Civiles allumées par les Papes, & lui rendit ſon premier éclat. Après lui, le ſceptre paſſa dans les mains de differens Princes, dont les plus remarquables ſont, Louis de Baviere, connu par ſes malheurs, & par tout ce qu'il eut à eſſuyer, de la part des Papes; Charles IV, auteur de la bulle d'or, & Sigiſmond ſon fils. Ce dernier ſe ſignala par ſon zéle, à éteindre le ſchiſme, qui déſoloit alors l'Egliſe; & c'eſt à ſes ſoins, qu'on doit le ſuccès des Conciles de Conſtance & de Baſle.

Races d'Empereurs.

(*a*) Voyez la bulle d'or au nombre des RECÉS de *l'Empire*.



73185

V PERIODE

Vint enſuite Albert II d'Autriche, gendre de Sigiſmond, qui monta ſur le trône d'Allemagne en 1438. Depuis cette époque la Maiſon d'Autriche s'eſt conſtamment maintenuë ſur le trône juſqu'à nos jours, ſans que toutes-fois la liberté des élections fut gènée. Albert II eut, pour ſucceſſeur, Fréderic III, Prince foible & indolent.

France.

Des troubles continuels, agiterent la France pendant toute cette période. Les guerres qu'on avoit commencées avec l'Angleterre, dans la période précédente, furent continuées dans celle-ci, avec un nouvel acharnement. Juſques-là il n'avoit été queſtion que de certaines provinces, qu'on ſe diſputoit de part & d'autre; mais il s'agiſſoit ici, de tout le Royaume de France, que les Rois d'Angleterre reclamoient par droit de ſucceſſion. Ce fut Edouard III, Roi d'Angleterre, qui forma cette prétention, du chef de ſa mere Iſabelle, fille de Philippe le Bel, Roi de France. Ce Roi, ſi fameux dans l'hiſtoire, par les vifs démêlés qu'il eut avec le Pape, Boniface VIII, & par l'extinction des Templiers, avoit laiſſé trois fils, Louis X, dit le Hutin; Philippe le Long, & Charles le Bel, qui, ſucceſſivement, monterent ſur le trône. Tous ces Princes étant décédés ſans ligne maſculine, l'ancienne race Capétienne des Rois de France s'éteignit avec eux. Le trône paſſa aux Collateraux. Le plus proche agnat, étoit Philippe de Valois, propre Neveu de Philippe le Bel. Ce Prince, mis en poſſeſſion du

trône en 1327, trouva un concurrent dans la perſonne d'Edouard III, qui, en qualité de petit fils de Philipe le Bel, prétendoit avoir la préférence ſur le Neveu de ce Prince. Mais Edouard avoit contre lui un uſage très ancien, connu en France ſous le nom de loi Salique, par lequel les femmes avoient été conſtamment exclues du trône; loi qui n'empêcha pas Edouard, de prendre le titre & les armes de France, ce dont ſes ſucceſſeurs ne ſe ſont pas départis depuis. Il déclara la guerre, en 1338, à Philippe de Valois : elle dura pendant la plus grande partie du régne de Philippe, & fut renouvellée pluſieurs fois ſous les ſucceſſeurs de ces deux Princes. Il fallut un ſiecle entier pour vuider cette querelle, qui couta tant de ſang, & aboutit à inſpirer une haine implacable entre les deux nations.

Malheureux Etat de la France ſous Charles VI.

Ce fut principalement ſous le régne de Charles VI, que la France ſe trouva au comble de ſes malheurs. Un Roi en démence, la Cour partagée entre les Princes du ſang, qui ſe diſputoient la régence; le Duc d'Orleans aſſaſſiné, par le Duc de Bourgogne; celui-ci par le Dauphin; le Dauphin perſécuté, par ſa propre mere, qui, par le traité de Troye, en 1420, donna au Roi d'Angleterre ſa fille en mariage, & lui aſſura la ſucceſſion au trône de France, dont elle dépouilla ſon propre fils. Ce fils, connu ſous le nom de Charles VII, monta enfin ſur le trône, &, par une ſuite de victoires ſur les Anglois, parvint à les chaſſer,

V PERIODE

en 1453, de tout le Royaume, excepté de la ſeule ville de Calais, qui leur reſta encore pendant quelque tems.

Grandeur renaiſſante de la France.

C'eſt ici la véritable Epoque de la grandeur renaiſſante de la France, par la réunion de toutes les Provinces que les Anglois avoient poſſédées dans ce Royaume.

Le même Charles VII, qui chaſſa les Anglois de la France, fut auſſi le reſtaurateur des libertés de l'Egliſe Gallicane, contre les uſurpations des Papes. Il fit rediger à Bourges, en 1438, cette fameuſe ſanction pragmatique, par laquelle il adopta les Décrets du Concile de Basle, & enleva aux Papes la plûpart des nouveaux droits, qu'ils s'étoient arrogés. Cette ſanction pragmatique fut en vigueur, depuis 1438 juſqu'en 1516, où elle fut anéantie par le Concordat entre Léon X & François I.

Angleterre.

L'Hiſtoire d'Angleterre nous préſente un grand Prince, en la perſonne du Roi Edouard III, qui ſe ſignala, non ſeulement par ſes guerres contre la France, mais encore, parce qu'il ôſa, le premier, ſecouer le joug des Papes, en ſupprimant le tribut que les Rois, ſes prédéceſſeurs, leur avoient payés, & annullant en même tems le lien vaſſalitique, qui avoit attaché ſon Royaume à la Cour de Rome. Ce Prince ne fut malheureux, que pour avoir ſurvecu à ſon fils, Edouard le noir, que l'hiſtoire nous repréſente comme le vrai modele d'un Héros. Edouard III eut pour ſucceſſeur, Richard II, Prince foible & indolent, ſous lequel on vit naître

dans la Maiſon Royale deux factions, qui déchirerent longtems l'Angleterre; celle de Lancaſtre, & celle d'Yorck. La premiere prit le nom de Roſe rouge, & l'autre de Roſe blanche. Henry de Bolingbrock, chef de la Roſe rouge, parvint à détrôner le Roi Richard II en 1399. Ce fut ſon fils Henry V, qui, en vertu du traité de Troye, épouſa Catherine de France en 1420. Il n'âquit de ce mariage un fils, connu ſous le nom de Henry VI, proclamé dès le berceau Roi de France & d'Angleterre. Ce Prince gouverna ſi mal, & il eſſuya tant de revers, que, pendant que Charles VII lui enlevoit ſes poſſeſſions en France, un autre ennemi, beaucoup plus dangereux, le dépouilloit du trône d'Angleterre, à la ſuite de pluſieurs guerres civiles, qui s'éleverent ſous ſon régne entre les deux roſes. Edouard IV, de la Maiſon d'Yorck, monta ſur le trône, & Henry VI mourut dans les fers.

Guerre entre les deux Roſes.

L'Eſpagne conſerva toujours les trois Royaumes Chrêtiens; de Navarre, de Caſtille, & d'Arragon, & continua de s'enrichir par les dépouilles des Sarrazins ou des Maures.

Le Royaume de Navarre fut tranſporté par les femmes, dans differentes Maiſons. La branche maſculine des Comtes de Champagne, Rois de Navarre, étant venuë à s'éteindre, ce Royaume paſſa, en 1283, à la France, par le mariage de Jeanne I avec Philippe le Bel. La ligne de Philippe le Bel ne ſe perpétua point, & le trône de Na-

Royaume de Navarre.

V^e PERIODE

varre entra depuis dans la Maiſon d'Evreux, par le mariage de Jeanne II avec Philippe Comte d'Evreux, en 1328. Enfin, les mâles de cette derniere Maiſon, ayant encore manqué en 1424, ce Royaume fut réuni, pour quelque tems, à celui d'Arragon, par le mariage de Blanche de Navarre, avec un Roi d'Arragon.

Royaume de Caſtille.

Dans l'hiſtoire du Royaume de Caſtille, il faut remarquer Alfonſe XI, Prince fameux par ſes ſuccès contre les Maures. Deux Rois Mahométans; celui de Maroc, & celui de Grenade, ayant raſſemblé une armée innombrable, attaquerent le Roi de Caſtille, & firent le ſiege de Tariffe, ville de l'Andalouſie en 1340. Alfonſe, ayant réuni ſes forces à celles du Roi de Portugal, marcha au ſecours de cette ville, & y livra une ſanglante bataille aux Rois Mahométans. Deux cent mille Maures reſterent, à ce qu'on prétend, ſur le champ de bataille, & les chrêtiens remporterent une victoire complette. Cette victoire fut ſuivie de pluſieurs autres, ainſi que de la priſe des villes d'Algezyr & d'Alcala Real.

Alfonſe XI eut, pour fils & ſucceſſeur, Pierre le cruel, que ſes cruautés, & ſes débauches, firent détrôner par ſon frere Henry le Batard. Les deſcendans de ce dernier régnerent en Caſtille juſqu'en 1474, qu'ils s'éteignirent en la perſonne de Henry IV, qui laiſſa ſa ſœur Iſabelle, Epouſe de Ferdinand le Catholique, héritiere de tous les Etats de Caſtille.

V PERIODE.

Le Royaume d'Arragon eut pluſieurs Rois remarquables. Pierre III s'empara du Royaume de Sicile, à la ſuite des Vêpres Siciliennes, dont nous parlerons ci-après. Cette conquête lui attira toute la colere des Papes, qui l'excommunierent à différentes repriſes, & adjugerent même ſes Etats à Charles de Valois, fils de Philippe le hardi Roi de France. Philippe fit au Roi d'Arragon, une guerre, qui n'aboutit à rien; & Pierre ſe ſoutint ſur ſon trône malgré les Papes. Le Roi Jacques II ſon fils, fit acquiſition de l'Isle de Sardaigne, & la réunit à ſon Royaume d'Arragon en 1326. Enfin, l'ancienne race des Rois d'Arragon, deſcendus des Comtes de Barcelone, s'étant éteinte, le trône d'Arragon paſſa, en 1412, à Ferdinand le juſte, Prince puiſné de Caſtille, & grand pere de Ferdinand le Catholique. Royaume d'Arragon.

Le Royaume de Portugal vit, dans cette période, un événement remarquable. C'eſt l'extinction de la race légitime des Rois Bourguignons, deſcendus de Henry Comte de Bourgogne. Ferdinand, fils de Pierre le cruel, fut le dernier Roi de cette race. Le Royaume paſſa alors, (en 1385), à un Prince illégitime de cette maiſon. Ce fut Jean I, ſurnommé le batard, fils naturel de Pierre le cruel. Jean eut beaucoup de peine à ſe maintenir contre le Roi de Caſtille, qui, en vertu de ſon mariage avec Beatrix de Portugal, fille du Roi Ferdinand, reclamoit cette ſucceſſion. La querelle fut terminée par une bataille ſanglante, qui ſe Portugal.

V PERIODE

donna auprès d'Aliubarotta en 1385. Jean le batard y remporta une victoire complette ſur les Caſtillans, & ſur les François leurs alliés; &, par cette victoire, il s'aſſura le trône de Portugal, pour lui & pour ſes deſcendans.

Ce fut ſous le regne de ce Prince, que les Portugais commencerent à s'établir ſur la côte ſeptentrionale de l'Afrique, par la priſe de Ceuta en 1415. Ces conquêtes des Portugais en Afrique, occaſionnerent, dans la ſuite, la découverte des Indes Orientales.

Deux Siciles.

Le Royaume des deux Siciles nous offre une ſuite de revolutions intéreſſantes. Le Pape, comme nous l'avons obſervé, enleva ce Royaume à la Maiſon de Hohenſtauffen, & le donna, en 1265, à Charles d'Anjou. Ce Prince, après s'être fait craindre & reſpecter de toute l'Italie, par ſes exploits, porta ſes armes victorieuſes dans le fond de l'Aſie & de l'Afrique, & ſe rendit tributaire le Royaume de Tunis (*a*).

Charles I, Roi titulaire de Jéruſalem.

Il fut le premier Roi des deux Siciles, qui acquit un droit ſur le Royaume de Jéruſalem. Marie Princeſſe d'Antioche, lui fit en 1277, une ceſſion formelle des droits qu'elle avoit ſur ce Royaume, de même que ſur la Principauté d'Antioche. Elle étoit fille d'Iſabelle ſœur de Baudouin IV, Roi de Jéruſalem, & venoit d'être chaſſée de cette Principauté par Hugues Roi de Chypre,

(*a*) Voy. GIANNONE Tom. 3. pag. 171.

qui deſcendoit de Guy de Luſignan dernier Roi de Jéruſalem. Charles s'empara de la Principauté d'Antioche, & la conſerva quelque tems (*a*). C'eſt en vertu de cette ceſſion de la Princeſſe Marie, que Charles I fut Couronné Roi de Jéruſalem, par les mains du Pape, & qu'il prit, en 1277, le titre & les armes de ce Royaume, qu'il tranſmit à ſes ſucceſſeurs; ce titre paſſa depuis aux Ducs de Lorraine, & aux Empereurs d'Allemagne iſſus de cette Maiſon.

Vêpres Siciliennes.

Cependant ce riche & puiſſant Prince, tout couvert de lauriers, devint, ſur la fin de ſes jours, le jouet de la fortune, & fut dépouillé du Royaume de Sicile par les Vêpres Siciliennes en 1282. Les François, qui étoient en garniſon dans cette Isle, s'étant rendus odieux par leurs cruautés & leurs exactions, un Seigneur, nommé Jean de Procida, que le Roi Charles avoit dépouillé de ſes biens, & qui vivoit en exil auprès de Pierre III Roi d'Arragon, conçut le deſſein de les en chaſſer, moyennant une conſpiration, qu'il trama de concert avec le Roi d'Arragon. Jean de Procida vint en Sicile déguiſé en moine, & y entraina pluſieurs Seigneurs dans ſon parti: de là il ſe rendit à Conſtantinople & à Rome; il ſçut gagner le Pape & l'Empereur Grec, qui, tous deux, commençoient à redouter la grande puiſſance

(*a*) RAYNALDUS continuateur des Annales de Baronius T. XIV. p. 261.

V PERIODE

du Roi Charles. L'Empereur paya des ſubſides au Roi d'Arragon, pour l'équipement d'une flotte, qui devoit paroitre ſur les côtes de la Sicile, au moment que la conſpiration éclateroit. Ce complot tramé pendant pluſieurs années, reſta ſi bien caché au Roi Charles, qu'il n'en eut pas le moindre ſoupçon. Enfin ce fut en 1282, au premier coup de Vêpres, de la troiſieme fête de Paques, que le moment de ſon exécution arriva. A ce ſignal les conjurés tomberent ſur les François, diſperſés dans l'Isle, ils les maſſacrerent tous, n'épargnant pas même ceux, qui s'étoient refugiés dans les Egliſes & dans les monaſteres. Sans aucun reſpect pour la ſainteté des lieux, ils les pourſuivirent juſqu'au pied des Autels, &, en arracherent ces malheureux pour les immoler à leur fureur. Le ſang François fut repandu juſques dans le ſein des meres Siciliennes, & de 8000 François, qu'on égorgea, on n'en trouva qu'un ſeul digne d'échapper à ce carnage; ce fut Guillaume de Pourcelet. Il avoit ſçu gagner le cœur de tous les Siciliens par ſa probité & ſa juſtice.

La Sicile paſſe au pourvoir du Roi d'Arragon.

Telle fut la ſcène tragique, par laquelle le Roi d'Arragon vengea la mort de Conradin. Pierre III étoit allié à la Maiſon de Hohenſtauffen, par ſon mariage avec Conſtance fille de Mainfroi Roi de Sicile, qui devoit le jour à l'Empereur Frederic II, grand pere de Conradin. C'eſt en vertu des droits de la Reine Conſtance ſon Epouſe, que le Roi d'Arragon s'empara de la Sicile,

immédiatement après les Vêpres Siciliennes (*a*). Elle reſta aux Rois d'Arragon juſqu'en 1296, qu'elle fut érigée en Royaume particulier par l'Infant Frederic fils puiné de Pierre III, dont les deſcendans régnerent dans cette Isle juſqu'en 1409. Martin Roi d'Arragon, trouva le moyen pour lors de la réunir de nouveau à ſon Royaume.

Suite des Angevins Rois de Naples.

La Maiſon d'Anjou, malgré la perte qu'elle fit de la Sicile, ſe maintint encore 150 ans dans le Royaume de Naples. Charles II Roi de Naples, fils de Charles d'Anjou, fut un des meilleurs Rois de ſon tems. Sa bénéficence, ſa magnanimité, ſa juſtice, lui gagnerent l'affection de ſes ſujets, & l'admiration de toute l'Europe. Il eut la ſatisfaction, de voir la Couronne de Hongrie, ſur la tête de Charles Martel ſon fils ainé, comme nous le dirons ci-après.

Charles II.

Robert.

Robert, fils cadet de Charles II, ſuccéda à ſon pere dans le Royaume de Naples en 1309. Ce Robert, digne fils d'un auſſi grand Roi, ſe diſtingua autant par ſa prudence & ſa valeur héroïque, que par la protection qu'il accorda aux lettres. Sous ce Prince, l'Empereur d'Allemagne Henry VII, entre-

(*a*) Voyez ſur les Vêpres Siciliennes un Auteur Sicilien nommé FAZELLI, qui a écrit l'hiſtoire de Sicile. Elle ſe trouve dans la Collection des *Hiſtoriens de Sicile*, imprimée à Francfort en 1579, & dans le *Theſaurus de* GRÆVIUS T. 4. voyez auſſi GIANNONE *hiſt. de Naples* T. 3. pag. 54.

V PERIODE

du Roi Jean, n'ont jamais pû ſe mettre en poſſeſſion de ce Royaume, dont ils n'eurent que le titre. Mais en revange ils s'emparerent du Comté de Provence, que les Rois de Naples, ſucceſſeurs de Charles I d'Anjou, avoient poſſedé juſqu'alors. Les Rois de France, héritiers des Angevins de la derniere race, quant au Comté de Provence, ſe ſervirent depuis du titre d'adoption de la Reine Jeanne, pour faire valoir leurs prétentions ſur le Royaume de Naples (*a*).

Charles le petit.

Charles Durazzo, ſurnommé le petit, ſe maintint ſur le trône de Naples contre Louis d'Anjou, que le Pape Clement VII avoit couronné. Le Royaume de Hongrie lui fut dévolu en 1385, mais à peine fut-il monté ſur le trône, qu'il fut aſſaſſiné en 1386.

Ladislas.

Ladislas ſon fils & ſon ſucceſſeur dans le Royaume de Naples, fit la guerre très heureuſement, contre Louis II Roi titulaire de Naples de la ſeconde race des Angevins, & contre les Papes, qui le protégeoient. Ladislas mourut ſans poſtérité en 1414. Sa ſœur Jeanne II lui ſuccéda.

Jeanne II.

Cette Princeſſe eut une nouvelle guerre à ſoutenir contre Louis III d'Anjou, Comte de Provence & Roi titulaire de Naples. Elle ſuivit l'exemple de la Reine Jeanne I, & fit au commencement de cette guerre en 1420 un acte d'adoption, en faveur d'Alfonſe V Roi

(*a*) Ce titre ſe trouve dans LUNIG *Code Diplomatique d'Italie* au T. 2. p. 1142.

Roi d'Arragon, dont elle avoit imploré le ſecours. Mais elle ne fut pas longtems à ſe repentir de cette démarche. Les hautes vertus qu'elle reconnut dans la perſonne du Roi Louis III, lui firent concevoir tant d'eſtime pour ce Prince, qu'elle dépouilla le Roi d'Arragon du droit qu'elle lui avoit donné, & adopta en 1423 Louis à ſa place. De-là une guerre ſanglante s'éleva pour la ſucceſſion au trône de Naples entre Alfonſe Roi d'Arragon & René frere & ſucceſſeur de Louis III. Alfonſe eut le deſſus dans cette guerre, & tranſmit le Royaume de Naples à Ferdinand ſon fils naturel.

Royaumes du Nord.

Paſſons maintenant aux Royaumes du Nord.

Union de Calmar.

En 1397 Marguerite Reine de Dannemarc appellée la Semiramis du Nord parvint par ſa valeur & ſa ſageſſe à réunir ſur ſa tête les trois Couronnes de Dannemarc, de Suede, & de Norvege, par la fameuſe union de Calmar. Cette union cependant ne fut pas de durée. Les Suédois s'en détacherent dans la ſuite, mais la Norvege reſta conſtamment depuis ſous la domination des Rois de Dannemarc.

La Reine Marguerite, eut pour ſucceſſeur Eric le Poméranien ſon neveu. Ce Prince d'un génie inquiet & turbulent, révolta ſi fort les eſprits contre lui, que les trois Nations ſe ſouſtraiſirent à la fois à ſon obéiſſance dès 1439. Il fut remplacé par Chriſtophe fils d'un Comte Palatin du Rhin & neveu d'Eric. Ce Prince transfera en 1443

V PERIODE

du Roi Jean, n'ont jamais pû ſe mettre en poſſeſſion de ce Royaume, dont ils n'eurent que le titre. Mais en revange ils s'emparerent du Comté de Provence, que les Rois de Naples, ſucceſſeurs de Charles I d'Anjou, avoient poſſedé juſqu'alors. Les Rois de France, héritiers des Angevins de la derniere race, quant au Comté de Provence, ſe ſervirent depuis du titre d'adoption de la Reine Jeanne, pour faire valoir leurs prétentions ſur le Royaume de Naples (*a*).

**Charles le petit.** Charles Durazzo, ſurnommé le petit, ſe maintint ſur le tróne de Naples contre Louis d'Anjou, que le Pape Clement VII avoit couronné. Le Royaume de Hongrie lui fut dévolu en 1385, mais à peine fut-il monté ſur le tróne, qu'il fut aſſaſſiné en 1386.

**Ladislas.** Ladislas ſon fils & ſon ſucceſſeur dans le Royaume de Naples, fit la guerre très heureuſement, contre Louis II Roi titulaire de Naples de la ſeconde race des Angevins, & contre les Papes, qui le protégeoient. Ladislas mourut ſans poſtérité en 1414. Sa ſœur Jeanne II lui ſuccéda.

**Jeanne II.** Cette Princeſſe eut une nouvelle guerre à ſoutenir contre Louis III d'Anjou, Comte de Provence & Roi titulaire de Naples. Elle ſuivit l'exemple de la Reine Jeanne I, & fit au commencement de cette guerre en 1420 un acte d'adoption, en faveur d'Alfonſe V Roi

(*a*) Ce titre ſe trouve [illegible] *Diplomatique d'Italie* [illegible]

V PERIODE

Roi d'Arragon, dont elle avoit imploré le ſecours. Mais elle ne fut pas longtems à ſe repentir de cette démarche. Les hautes vertus qu'elle reconnut dans la perſonne du Roi Louis III, lui firent concevoir tant d'eſtime pour ce Prince, qu'elle dépouilla le Roi d'Arragon du droit qu'elle lui avoit donné, & adopta en 1423 Louis à ſa place. De-là une guerre ſanglante s'éleva pour la ſucceſſion au trône de Naples entre Alfonſe Roi d'Arragon & René frere & ſucceſſeur de Louis III. Alfonſe eut le deſſus dans cette guerre, & tranſmit le Royaume de Naples à Ferdinand ſon fils naturel.

Royaumes du Nord.

Paſſons maintenant aux Royaumes du Nord.

En 1397 Marguerite Reine de Dannemarc appellée la Semiramis du Nord parvint par ſa valeur & ſa ſageſſe à réunir ſur ſa tête les trois Couronnes de Dannemarc, de Suede, & de Norvege, par la fameuſe union de Calmar. Cette union cependant ne fut pas de durée. Les Suédois s'en détacherent dans la ſuite, mais la Norvege re[illegible] conſtamment depuis ſous la domination [illegible] Rois de Dannemarc.

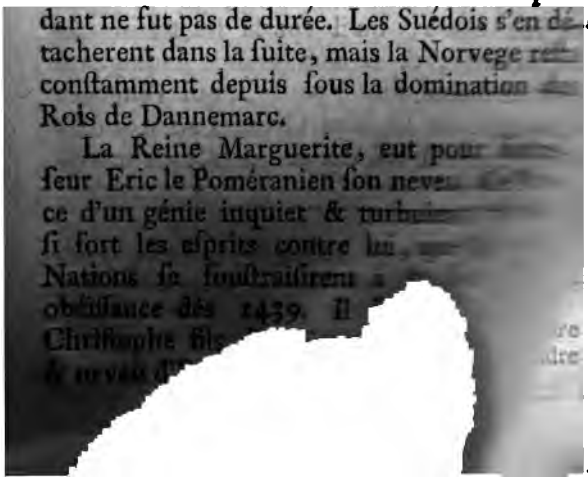

[illegible]

La Reine Marguerite, eut pour [illegible] ſeur Eric le Poméranien ſon neve[illegible] ce d'un génie inquiet & turbu[illegible] ſi fort les eſprits contre lui, [illegible] Nations ſe ſouſtraiſirent à [illegible] obéiſſance dès 1439. Il [illegible] Chriſtophe fils [illegible] & neveu d'[illegible]

[illegible]mit le [illegible]and.

V PERIODE

ſa réſidence de Roſchild à Coppenhague, & maintint l'union des trois Royaumes juſqu'à ſa mort arrivée en 1448.

Avénement de la Maiſon d'Oldenbourg.

Alors les Suédois rompirent de nouveau l'union, & ſe choiſirent un Roi particulier. Le choix tomba ſur Charles fils de Canut. Les Danois au contraire offrirent leur trône à Adolfe Duc de Schleſvic & Comte de Holſtein. Ce Prince le refuſa ſous le prétexte de ſon grand âge, & recommanda aux Danois un de ſes neveux fils de Thierry, Comte d'Oldenbourg. Ils choiſirent l'ainé nommé Chrêtien, dont les deſcendans regnent aujourd'hui dans tout le Nord (*a*). Chrêtien, premier Roi de la Maiſon d'Oldenbourg, commença à régner ſur le Dannemarc en 1448. Il réunit depuis, les trois Royaumes du Nord, les Suédois s'étant donnés à lui, après avoir chaſſé Charles fils de Canut. Chrêtien s'acquit la réputation d'un Prince ſage & vertueux. On lui reproche cependant un excès de libéralité, qui fut cauſe, qu'il épuiſa les tréſors de la couronne, & ſa trop grande indulgence pour la Reine ſon Epouſe, qui l'engagea à hipothêquer les Isles Orcades au Roi d'Ecoſſe, lorſqu'il lui donna ſa fille en maria-

(*a*) Chrêtien VII, Roi de Dannemarc, Adolphe Fréderic, Roi de Suede, & le grand Duc Paul Petrowits, héritier préſomtif de l'Empire de Ruſſie, deſcendent tous en ligne directe de Chrêtien I, par une ſuite non interrompue de mâles.

ge, & à aſſigner à Fréderic ſon cadet, les Duchés de Schleſvic & de Holſtein; ſource d'une infinité de maux, que le Dannemarc eſſuya depuis.

Pendant toute cette période, la Ruſſie gémit ſous le joug des Tartares. Alexandre fils de Jaroslaw, qui régnoit, lors de l'irruption de ces barbares, s'illuſtra par une victoire qu'il remporta ſur les Livoniens, & les Suédois, près de la Newa; victoire qui lui valut le ſurnom glorieux de Newſkoi (*a*). Parmi ſes ſucceſſeurs, il faut remarquer Demetrius Iwanowitſch, qui ſe rendit fameux par ſes ſuccès contre les Tartares, & par leur défaite près du Don, en 1377, d'où il prit le nom de Donskoi. Ce Prince fut contemporain du grand Tamerlan, qui affoiblit beaucoup les Tartares de Caſan, par les victoires qu'il remporta ſur eux, & aida par là la Ruſſie, à ſe relever peu à peu de ſa chûte. Ruſſie.

Vers la fin du XIII ſiecle, la dignité royale commença à être conſtante en Pologne. Ce Royaume d'ailleurs fut rempli de troubles, juſqu'au tems d'Uladislas Loketek, qui parvint à la fin, à réunir la grande & la petite Pologne, & à ſe faire couronner Roi à Cracovie, en 1320. Pologne.

Son fils unique fut Caſimir le grand, qui Caſimir le grand.

(*a*) Alexandre à ſa mort, fut mis au nombre des Saints. C'eſt de lui que l'ordre d'Alexandre Newskoi a tiré ſon nom.

V PERIODE

Roi, André III fils d'Etienne & petit fils d'André II, Roi de Hongrie, Prince dont la légitimité étoit conteſtée. Charles Martel arriva, mais tant qu'André III vécut, il ne put pas monter ſur le trône. Ce dernier étant décedé, en 1301, ſans progéniture, la race maſculine des anciens Rois de Hongrie, s'éteignit avec lui.

Les Angevins montent ſur le trône de Hongrie.

Ce ne fut qu'alors que Charles Robert, fils de Charles Martel fut reconnu Roi par la plus grande partie des Hongrois; il eut deux compétiteurs, Otton de Baviere & Wenceslas de Bohème, tous deux deſcendus par les femmes du Roi Bela IV, fils d'André II, & ce ne fut qu'après la mort de ces Princes, que Charles Robert reſta poſſeſſeur paiſible du Royaume de Hongrie, en 1310. C'eſt ainſi que la Maiſon d'Anjou deſcenduë des Capétiens, régna tout à la fois & en Hongrie & à Naples. Les Angevins de Hongrie étoient les Princes les plus puiſſans de leur tems; Charles Robert régna avec éclat, au-delà de trente ans dans le ſein de la paix, & avec la rare conſolation de voir deux de ſes fils, l'un élevé au trône de Pologne, l'autre à celui de Naples.

Caſimir le grand Roi de Pologne ſe voyant ſans enfans, adopta en 1339, Louis fils ainé de Charles Robert. Louis étoit neveu de Caſimir, par le mariage d'Eliſabeth ſœur de ce dernier avec Charles, c'eſt en cette qualité que Louis fut reconnu pour ſucceſſeur du Roi Caſimir, au Royaume de Pologne.

André fils cadet de Charles Robert, monta de même ſur le trône de Naples, par ſon mariage avec la Princeſſe Jeanne, petite fille de Robert Roi de Naples. C'eſt ce même André, qu'on prétend avoir été étranglé par la Reine ſon Epouſe.

Louis le grand.

Charles Robert mourut en 1342. Il laiſſa pour ſucceſſeur au Royaume de Hongrie ſon fils ainé Louis, à qui ſes actions valurent le ſurnom de grand. Louis ſubjugua les Valaques, les Tranſylvains, & les Croates, enleva aux Vénitiens la plus grande partie de la Dalmatie, & répandit la terreur de ſes armes juſqu'en Italie, par ſon expédition contre la Reine Jeanne. Ce Prince aimoit les lettres, & les protégeoit au-delà de ce qu'on pouvoit attendre de la barbarie de ſon ſiecle. Ami de la vérité, qui perce rarement juſqu'à la Cour des Grands, Louis ſe traveſtiſſoit pour la chercher, où il étoit ſûr de la trouver, dans les cabanes des pauvres. Ce Prince après avoir réuni la Pologne à la Hongrie, mourut en 1382. Jamais Prince ne fut ſi univerſellement regretté. Les Hongrois en porterent le deuil pendant trois ans. Il ne laiſſa que deux filles, Marie & Hedwige. Les Polonois choiſirent Hedwige la cadette pour leur Reine, & lui firent épouſer dans la ſuite Jagellon Duc de Lithuanie.

Le Roi Marie.

Quant à Marie l'ainée, les Hongrois la couronnerent comme Roi, & non comme Reine. Ils lui mirent la couronne Angelique ſur la tête, au préjudice des ancien-

V PERIODE

Roi, André III fils d'Etienne & petit fils d'André II, Roi de Hongrie, Prince dont la légitimité étoit conteſtée. Charles Martel arriva, mais tant qu'André III vécut, il ne put pas monter ſur le trône. Ce dernier étant décedé, en 1301, ſans progéniture, la race maſculine des anciens Rois de Hongrie, s'éteignit avec lui.

Les Angevins montent ſur le trône de Hongrie.

Ce ne fut qu'alors que Charles Robert, fils de Charles Martel fut reconnu Roi par la plus grande partie des Hongrois; il eut deux compétiteurs, Otton de Baviere & Wenceslas de Bohême, tous deux deſcendus par les femmes du Roi Bela IV, fils d'André II, & ce ne fut qu'après la mort de ces Princes, que Charles Robert reſta poſſeſſeur paiſible du Royaume de Hongrie, en 1310. C'eſt ainſi que la Maiſon d'Anjou deſcenduë des Capétiens, régna tout à la fois & en Hongrie & à Naples. Les Angevins de Hongrie étoient les Princes les plus puiſſans de leur tems; Charles Robert régna avec éclat, au-delà de trente ans dans le ſein de la paix, & avec la rare conſolation de voir deux de ſes fils, l'un élevé au trône de Pologne, l'autre à celui de Naples.

Caſimir le grand Roi de Pologne ſe voyant ſans enfans, adopta en 1339, Louis fils ainé de Charles Robert. Louis étoit neveu de Caſimir, par le mariage d'Eliſabeth ſœur de ce dernier avec Charles, c'eſt en cette qualité que Louis fut reconnu pour ſucceſſeur du Roi Caſimir, au Royaume de Pologne.

André fils cadet de Charles Robert, monta de même ſur le trône de Naples, par ſon mariage avec la Princeſſe Jeanne, petite fille de Robert Roi de Naples. C'eſt ce même André, qu'on prétend avoir été étranglé par la Reine ſon Epouſe.

Charles Robert mourut en 1342. Il laiſſa pour ſucceſſeur au Royaume de Hongrie ſon fils ainé Louis, à qui ſes actions valurent le ſurnom de grand. Louis ſubjugua les Valaques, les Tranſylvains, & les Croates, enleva aux Vénitiens la plus grande partie de la Dalmatie, & répandit la terreur de ſes armes juſqu'en Italie, par ſon expédition contre la Reine Jeanne. Ce Prince aimoit les lettres, & les protégeoit au-delà de ce qu'on pouvoit attendre de la barbarie de ſon ſiecle. Ami de la vérité, qui perce rarement juſqu'à la Cour des Grands, Louis ſe traveſtiſſoit pour la chercher, où il étoit ſûr de la trouver, dans les cabanes des pauvres. Ce Prince après avoir réuni la Pologne à la Hongrie, mourut en 1382. Jamais Prince ne fut ſi univerſellement regretté. Les Hongrois en porterent le deuil pendant trois ans. Il ne laiſſa que deux filles, Marie & Hedwige. Les Polonois choiſirent Hedwige la cadette pour leur Reine, & lui firent épouſer dans la ſuite Jagellon Duc de Lithuanie.

Louis le grand.

Quant à Marie l'ainée, les Hongrois la couronnerent comme Roi, & non comme Reine. Ils lui mirent la couronne Angelique ſur la tête, au préjudice des ancien-

Le Roi Marie.

V
PERIODE

prit en Italie cette fameuſe expédition, pendant laquelle il prononça en 1313, contre Robert, une ſentence de proſcription, ſe rappellant les anciens droits que l'Empire d'Allemagne avoit ſur le Royaume de Naples. L'Empereur fit en même tems un traité avec Fréderic Roi de Sicile, de la Maiſon d'Arragon: en vertu de ce traité, Fréderic s'engagea à réunir ſes forces à celles de l'Empereur pour écraſer Robert. La mort, qui enleva l'Empereur, rompit ce deſſein, & Robert reſta paiſible poſſeſſeur du Royaume de Naples.

Quinze ans après, l'Empereur Louis de Baviere, entreprit encore une guerre contre ce même Robert, mais ſon ſuccès ne fut pas plus heureux; Robert ſurvêcut à ſon fils Charles, & Jeanne I ſa petite fille lui ſuccèda.

Jeanne I. Jeanne, d'un courage & d'un genie au-deſſus de ſon ſexe, avoit épouſé, du vivant de ſon grand pere Robert André, Prince du ſang Royal d'Anjou, fils de Charles Robert Roi de Hongrie, & petit fils de ce Charles Martel, qui avoit été appellé au trône de Hongrie, comme fils de Charles II Roi de Naples.

André ſe fit haïr des Napolitains, à cauſe du trop de pouvoir qu'il accorda aux Hongrois. Quelques Seigneurs ayant conſpiré contre lui, il fut étranglé dès la ſeconde année de ſon régne. Le bruit général d'alors étoit, que la Reine Jeanne, avoit trempé ſes mains dans le ſang de ſon Epoux. Une action ſi noire irrita tellement Louis le Grand, Roi de Hon-

grie & frere d'André, qu'il marcha à la tête d'une armée en Italie, & s'empara du Royaume de Naples, dont il dépouilla la Reine Jeanne. Cette Princeſſe ſe refugia dans le Comté de Provence, qui lui apartenoit, paſſa à Avignon ville de ſa domination, où ſiegeoient alors les Papes, & plaida elle même ſa cauſe devant le ſacré Collège. Le Pape la déclara innocente en 1348, & ce fut cette même année, qu'elle vendit Avignon au St. Siege.

Jeanne, ſoutenuë par le Pape, reconquit depuis le Royaume de Naples, & y régna paiſiblement pluſieurs années de ſuite. Mais ayant enfin encouru la haine du Pape Urbain VI, ce Pontife lui ôta le Royaume de Naples, & le donna à Charles Durazzo arrière petit fils de Charles II Roi de Naples. Ce Prince en dépouilla la Reine Jeanne, & la fit étrangler en priſon en 1382.

Adoption que fit cette Princeſſe.

Cette Princeſſe s'étant vuë preſſée de toutes parts, par les armes victorieuſes de Charles Durazzo, avoit imploré le ſecours de Jean Roi de France; &, afin de l'attacher d'autant plus à ſes intérêts, elle avoit adopté Louis d'Anjou ſon fils cadet, à qui elle avoit aſſuré la ſucceſſion au Royaume de Naples, par un acte ſolemnel. Le Pape Clement VII, confirma cette adoption par une Bulle, qu'il donna en 1382. Telle eſt l'origine du droit, que la nouvelle race d'Anjou, prétendit depuis ſur le Royaume de Naples.

Nouvelle race d'Anjou.

Cependant les Princes de cette derniere race d'Anjou, deſcendus de Louis fils puiné

V PERIODE

du Roi Jean, n'ont jamais pû ſe mettre en poſſeſſion de ce Royaume, dont ils n'eurent que le titre. Mais en revange ils s'emparerent du Comté de Provence, que les Rois de Naples, ſucceſſeurs de Charles I d'Anjou, avoient poſſedé juſqu'alors. Les Rois de France, héritiers des Angevins de la derniere race, quant au Comté de Provence, ſe ſervirent depuis du titre d'adoption de la Reine Jeanne, pour faire valoir leurs prétentions ſur le Royaume de Naples (*a*).

Charles le petit.

Charles Durazzo, ſurnommé le petit, ſe maintint ſur le trône de Naples contre Louis d'Anjou, que le Pape Clement VII avoit couronné. Le Royaume de Hongrie lui fut dévolu en 1385, mais à peine fut-il monté ſur le trône, qu'il fut aſſaſſiné en 1386.

Ladislas.

Ladislas ſon fils & ſon ſucceſſeur dans le Royaume de Naples, fit la guerre très heureuſement, contre Louis II Roi titulaire de Naples de la ſeconde race des Angevins, & contre les Papes, qui le protégeoient. Ladislas mourut ſans poſtérité en 1414. Sa ſœur Jeanne II lui ſuccéda.

Jeanne II.

Cette Princeſſe eut une nouvelle guerre à ſoutenir contre Louis III d'Anjou, Comte de Provence & Roi titulaire de Naples. Elle ſuivit l'exemple de la Reine Jeanne I, & fit au commencement de cette guerre en 1420 un acte d'adoption, en faveur d'Alfonſe V Roi

(*a*) Ce titre ſe trouve dans LUNIG *Code Diplomatique d'Italie* au T. 2. p. 1142.

Roi d'Arragon, dont elle avoit imploré le ſecours. Mais elle ne fut pas longtems à ſe repentir de cette démarche. Les hautes vertus qu'elle reconnut dans la perſonne du Roi Louis III, lui firent concevoir tant d'eſtime pour ce Prince, qu'elle dépouilla le Roi d'Arragon du droit qu'elle lui avoit donné, & adopta en 1423 Louis à ſa place. De-là une guerre ſanglante s'éleva pour la ſucceſſion au trône de Naples entre Alfonſe Roi d'Arragon & René frere & ſucceſſeur de Louis III. Alfonſe eut le deſſus dans cette guerre, & tranſmit le Royaume de Naples à Ferdinand ſon fils naturel.

Paſſons maintenant aux Royaumes du Nord. Royaumes du Nord.

En 1397 Marguerite Reine de Dannemarc appellée la Semiramis du Nord parvint par ſa valeur & ſa ſageſſe à réunir ſur ſa tête les trois Couronnes de Dannemarc, de Suede, & de Norvege, par la fameuſe union de Calmar. Cette union cependant ne fut pas de durée. Les Suédois s'en détacherent dans la ſuite, mais la Norvege reſta conſtamment depuis ſous la domination des Rois de Dannemarc. Union de Calmar.

La Reine Marguerite, eut pour ſucceſſeur Eric le Poméranien ſon neveu. Ce Prince d'un génie inquiet & turbulent, révolta ſi fort les eſprits contre lui, que les trois Nations ſe ſouſtraiſirent à la fois à ſon obéiſſance dès 1439. Il fut remplacé par Chriſtophe fils d'un Comte Palatin du Rhin & neveu d'Eric. Ce Prince transfera en 1443

V PERIODE

ayant été aſſaſſiné en 1305, la ligne maſculine des anciens Rois Eſclavons de Bohème, s'éteignit avec lui.

Ce Royaume paſſe à la Maiſon de Luxembourg.

Cet événement eut des ſuites malheureuſes, pluſieurs Princes ſe diſputerent le trône. Enfin l'Empereur Henri VII, de la Maiſon de Luxembourg décida, en 1309, cette querelle en faveur de ſon fils Jean, ſurnommé l'aveugle. Ce Prince tranſmit, par ſon mariage avec Elizabeth ſœur de Wenceslas V, le Royaume de Bohème à ſes deſcendans, les Empereurs Charles IV, Wenceslas & Sigiſmond.

A la mort de ce dernier Empereur arrivée en 1437 la Bohème eſſuya à peu près les mêmes révolutions que la Hongrie. Ces deux Royaumes furent réunis alors, ſous Albert II d'Autriche, gendre de Sigiſmond, & enſuite ſous Ladislas poſthume fils d'Albert II (*a*).

Empire Turc.

Il ne nous reſte plus qu'à parler de l'Empire Turc, & de la deſtruction de l'Empire Grec, arrivée dans cette période.

Les Turcs, peuple Tartare d'origine, demeuroient anciennement dans cette partie de la Tartarie, qui eſt à l'Orient de la mer Caſpienne, connue aujourd'hui ſous le nom de Turkeſtan. Ils en ſortirent vers le mi-

(*a*) V. JEAN DUBRAVIUS Evêque d'Olmutz, dans ſon *hiſtoire de Bohême* & BOGISLAUS BALBINUS dans ſon *abregé de l'hiſtoire de ce Royaume.*

lieu du IX ſiecle, & s'emparerent de la grande Arménie. Par là ils devinrent voiſins des Sarrazins, dont l'Empire s'étendoit alors ſur une grande partie de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Europe. Le ſiege de cet Empire étoit à Damas ville de la Syrie, où réſidoient les Califes ſouverains des Sarrazins. Les Turcs mêlés avec ces derniers, embraſſerent peu à peu leur religion, & la doctrine de Mahomet.

Empire fondé par Togrulbeg.

L'Empire des Sarrazins ayant été démembré, dans le XI ſiecle, & les gouverneurs des provinces s'étant rendus indépendans, après avoir ſecoué le joug des Califes, les Turcs profiterent de cette circonſtance, pour jetter les fondemens d'un nouvel Empire, ſous la conduite de Togrulbeg, qui commença ſes conquêtes vers l'an 1038. Cet Empire fondé par Togrulbeg, & ſon ſucceſſeur Olbarſalan, comprenoit la plus grande partie de la Perſe, la Géorgie, l'Iraca ou l'ancienne Babylonie, la Syrie & une grande partie de l'Aſie mineure, que les Turcs enleverent aux Grecs (*a*). Mais quelque puiſſant que fut cet Empire dès ſon origine, le même ſiecle qui le vit naitre, le vit auſſi expirer. Il parut alors quantité de petits Sultans, qui s'érigerent chacun en ſouverain, dans les provinces qui avoient été confiées à leur gouvernement.

(*a*) Voyez ſur cet Empire de Togrulbeg, les Ecrivains Arabes ELMACIN & ABULPHARAGE.

V PERIODE

Empire fondé par Ottoman.

Telle étoit la ſituation des affaires dans l'Orient juſqu'au XIV ſiecle, époque d'une grande révolution chez les Turcs. Un de leurs Sultans appellé Ottoman, qui régnoit en Cilicie, s'érigea derechef en conquérant, & devint le fondateur de l'Empire Turc d'aujourd'hui, appellé de ſon nom, la Porte Ottomanne. Cet Ottoman ſubjugua depuis l'an 1300 la Bithynie, ainſi que les provinces adjacentes, & fixa en 1326 ſa réſidence à Pruſie Metropole de la Bithynie. Orcan fils de cet Ottoman, enleva Nicée aux Grecs en 1330, & porta ſes armes victorieuſes juſqu'en Cappadoce.

Amurath I. paſſe en Europe.

Amurath I fils d'Orcan fut le premier qui paſſa en Europe, & enleva en 1359 Andrinople & la Thrace aux Grecs. Dans cette expédition Amurath ſe ſervit de galéres que les Gènois lui prêterent. Juſqu'alors les Turcs n'avoient pas eu de flotte, ce qui mettoit la ville de Conſtantinople, les provinces de l'Empire d'Orient en Europe à l'abri de leurs inſultes; mais dès que les Gènois, ne conſultant qu'un intérêt ſordide, qui leur attira la haine de toute l'Europe, prêterent leurs vaiſſeaux à Amurath, Andrinople & la Thrace enlevées, apprirent à tous les Etats Chrêtiens, ce qu'ils avoient à craindre d'un ennemi auſſi redoutable. L'Empire d'Orient touchoit dès-lors au moment de ſa deſtruction. Ce même Amurath I inſtitua la phalange, qui ſert de garde prétorienne au grand Seigneur, & qu'on appelle les Janiſſaires.

V PERIODE. Bajazeth I.

Bajazeth I fils & ſucceſſeur d'Amurath, étendit conſiderablement ſes conquêtes dans l'Aſie mineure, en réduiſant tous ces petits Sultans, qui s'y étoient établis, & en s'emparant de l'Arménie, & d'une partie de la Colchide. Il enleva en outre aux Grecs la Bulgarie, & beaucoup de villes en Albanie, en Theſſalie & en Macédoine. C'eſt ce même Bajazeth qui remporta en 1396, cette fameuſe victoire de Nicopolis en Bulgarie ſur Sigiſmond Roi de Hongrie.

eſt défait par Tamerlan.

Déja l'Empire Turc étoit au faîte de ſa grandeur & de ſa puiſſance ſous Bajazeth, lorſque ce Prince ſe vit attaqué tout à coup par le grand Tamerlan ou Timurbeg, ce héros des Tartares, qui, après avoir parcouru, en conquérant, la plus grande partie de l'Orient, avoit ſoumis à ſon Empire tout le pays, qui s'étend depuis l'extrêmité de la Chine juſqu'aux frontieres de la Pologne. Tamerlan avoit ſa réſidence à Samarcande, ville de la Tartarie indépendante, & qui, ſous lui, fut la capitale de l'Orient, l'azyle des ſçavans, & le centre des arts & des ſciences (*a*).

(*a*) Nous avons la vie de ce héros écrite par un Perſan contemporain CHEREFEDDIN ALI, traduite en françois par *Mr. Petit de la Croix*, ſous le titre d'*hiſtoire de Timurbeg*, connu ſous le nom du grand Tamerlan. Si l'on en croit Cherefeddin, Bajazeth mourut de mort naturelle pendant ſa captivité. D'autres Auteurs, au contraire, avancent, qu'il ſe caſſa la tête contre

V PERIODE

Tamerlan, excité contre Bajazeth, par tous ces petits Sultans Turcs, que ce dernier avoit dépouillés, fit une irruption dans l'Asie mineure en 1402, & dans une bataille ſanglante, qu'il livra à ce Prince, près d'Ancyre, ville de la Galatie, le défit, & le mit aux fers.

Cette défaite arrêta, pour quelque tems, les progrès de l'Empire Turc. Les fils de Bajazeth, en ſe diſputant le trône, ſe firent mutuellement la guerre. Enfin Mahomet I ſe rendit ſeul maitre de l'Empire, après avoir écraſé ſes freres, & reconquit alors les provinces qui avoient été envahies par Tamerlan. Ce même Prince ſubjugua auſſi la Servie, la Valachie & la Macédoine.

Amurath II.

Son fils, Amurath II, tourna toutes ſes forces contre la Hongrie; mais il fut vaincu, à pluſieurs repriſes, par Jean Corvin, ſurnommé Huniade, fameux capitaine des Hongrois. Enfin, Amurath II remporta la grande victoire de Varna en 1444; victoire qui mit la Hongrie à deux doigts de ſa perte, & affermit à jamais l'Empire Turc en Europe.

Scanderbeg.

Sous Amurath II, vécut ce héros Chrêtien, connu ſous le nom de Scanderbeg, dont le véritable nom étoit George Caſtriota.

Son

---

les barreaux de ſa cage, dans laquelle il avoit été enfermé par ordre de Tamerlan. Voyez LEUNCLAVIUS dans ſes *annales des Sultans* pag. 18.

Son pere, Jean Caſtriota, ayant été réduit à la derniere extrêmité par Amurath, fut forcé de lui donner ſes fils en ottage, du nombre deſquels étoit George. Amurath en fit mourir quatre, & s'empara du Royaume de leur pere. Il conſerva le Prince George, qui étoit le plus jeune, à cauſe de la vivacité de ſon eſprit, & des rares talens qu'il remarqua en lui. L'ayant fait élever à ſa Cour conformément aux mœurs des Turcs, il le fit circoncire, & lui donna le nom de Scanderberg, qui veut dire Seigneur Alexandre.

Scanderberg, parvenu en âge, eut des commandemens dans les armées Turcques. Il s'en acquitta avec une valeur & une intrépidité, qui tenoient du prodige. Enfin, ſe rappellant les cruautés que ſon pere avoit eſſuyées de la part d'Amurath, & pouſſé par le deſir de retourner au Chriſtianiſme, il ſe ſauva en Albanie, s'empara des Etats de ſon pere, & profeſſa publiquement la religion de ſes ancêtres, en 1443.

Amurath II, & ſon fils Mahomet II, employerent plus d'une fois toutes les forces de l'Empire contre lui. Son courage rendit leurs efforts inutiles: toujours invincible, il défit des armées innombrables, que les Turcs lui oppoſerent; &, tant qu'il vécut, il ſçut ſe maintenir dans ſon Royaume, & dans la ville de Croy, qui en étoit la capitale, que les Turcs avoient en vain aſſiegée à diverſes repriſes. Ce Prince déceda en 1467.

V PERIODE

A ſa mort, l'Albanie rentra ſous la domination des Turcs (*a*).

Mahomet II, prend Conſtantinople.

Mahomet II, fils d'Amurath II, étoit un Prince d'un genie rare, & d'une valeur extraordinaire, au point, qu'on peut le placer parmi les fondateurs de l'Empire Turc. Ce Prince, après avoir ſubjugué la Theſſalie, & le reſte de la Grece, attaqua enfin la ville de Conſtantinople, dont il ſe rendit maître en 1453, après deux mois de ſiege. Par-là il mit entierement fin à l'Empire Grec, ou d'Orient, qui s'étoit maintenu, encore mille ans, après le bouleverſement de l'Empire d'Occident. Conſtantin Paléologue, le dernier Empereur, périt au ſac de la ville.

Huit années après, Mahomet II renverſa auſſi l'Empire de Trébiſonde, qui, comme nous l'avons vû, avoit été démembré de celui de Conſtantinople. Il enleva encore aux Vénitiens tout ce qu'ils avoient poſſedé juſques là dans la Morée; la fortune l'ayant tellement favoriſé, qu'outre deux Empires, il renverſa douze Royaumes, & prit plus de deux cent villes (*b*). C'eſt ainſi que, ſous les ruines de l'Empire des Grecs, il s'en éleva un nouveau, celui des Turcs en Europe.

---

(*a*) La vie de Scanderberg a été écrite par pluſieurs hiſtoriens. Les plus fameux ſont BARLETUS PONTANUS, PAULUS JOVIUS.

(*b*) Voyez les *Chroniques Turcques* de LEUNCLAVIUS. Le célebre hiſtorien Grec CHALCOCONDYLAS, BONFINIUS & HERBELOT *Biblioth. Orientale.*

Cet Empire a trois fameuſes Epoques.

La premiere eſt celle de ſa fondation en Aſie par le grand Ottoman, Auteur de la Maiſon regnante chez les Turcs.

La ſeconde, celle de ſon établiſſement en Europe, par Amurath I, petit fils d'Ottoman; qui, avec le ſecours des vaiſſeaux, que lui fournirent les Gènois, paſſa en Europe, & y fit les premieres conquêtes.

La troiſieme enfin, on la fixe à Mahomet II, qui, par la priſe de Conſtantinople, éleva cet Empire au plus haut point de grandeur & de puiſſance.

Renaiſſance des lettres.

Si la nouvelle de la priſe de Conſtantinople, par les Turcs, répandit la terreur & la conſternation dans toute la chrêtienté, il eſt inconteſtable, que cet événement procura, d'un autre côté, un avantage réel, à une grande partie de nôtre hémiſphere, en y introduiſant de nouvelles lumieres. L'étude de la belle littérature, juſqu'alors confinée dans le fond de la Grêce, paſſa en Italie, &, de là, ſe communiqua, peu à peu, aux autres Etats & Royaumes de l'Europe. La Grêce fut plongée, à ſon tour, dans les ténebres de l'ignorance, & dans la barbarie où nous la voyons de nos jours.

Tout ce qu'il y avoit de gens lettrés & inſtruits dans la Grêce, au tems de la cataſtrophe, dont nous venons de parler, ſe refugia en Italie. Ces ſçavans y ouvrirent des Ecôles pour l'inſtruction de la jeuneſſe, qui commença, dès lors, à ſe former le goût par la littérature Grecque & Latine. Il

V PERIODE

L'étude de l'Antiquité reſſuſcita le gout des beaux arts, & fit de nouveau fleurir en Italie la peinture, la ſculpture & l'architecture.

Peinture à l'huile.

La peinture à l'huile, inconnuë aux an-

---

lin a trouvé deux adverſaires: Le premier eſt Mr. FOURNIER graveur & fondeur de caracteres d'imprimerie, qui publia en 1760, des obſervations ſur l'ouvrage de Mr. Schoeflin, par leſquelles il s'efforça de prouver, que Guttenberg n'a pas travaillé à Strasbourg en lettres mobiles, mais qu'il y a imaginé ſeulement de faire des livres par le moyen de la gravûre en bois, & que la mobilité des lettres, de même que les caractères de fonte, ont été inventés à Mayence. Le traité de Mr. Fournier, a été refuté par un autre qui a pour titre: *Lettres ſur l'origine de l'imprimerie, ſervant de reponſe, aux obſervations publiées par Mr. Fournier le jeune, ſur l'ouvrage de Mr. Schoepflin intitulé: Vindiciæ typographicæ.*

Le ſecond adverſaire de Mr. Schoepflin eſt Mr. Meermann Conſeiller & Syndic de la ville de Rotterdam, qui publia en 1765 un ouvrage in 4°. intitulé: *origines typographicæ Gerardo* MEERMANN *Auctore.* Laurentius Coſter, qu'il pretend faire deſcendre de la famille des Brederodes, eſt ſuivant lui l'inventeur de l'imprimerie, en 1430. Il avoit pour commis le frere ainé de ce Guttenberg, qui a fait à Strasbourg, ſes premiers eſſais d'imprimerie. C'eſt ce même commis, qui, trahiſſant le ſecret de ſon maître, a inſtruit Guttenberg ſon frere dans les principes de cet art nouvellement inventé. C'eſt encore le même, qui à la mort de Laurentius en 1440, & préciſement dans la nuit de Noël, vola de la boutique de ſon maître, les caractères & tout l'attirail de l'imprimerie, & les emporta à Mayence, où

tiré des Archives de Strasbourg, & dépoſé dans la Bibliotheque de Mr. SCHOEPFLIN. Ce code renferme, entr'autres, une enquête, qui ſe fit au Magiſtrat de cette ville, en 1439, à l'occaſion d'un procès, où Guttenberg fut actionné par les héritiers d'un de ſes aſſociés à l'imprimerie, qui reclamoient le fonds que leur Auteur avoit mis dans cette ſocieté. Guttenberg retourna depuis à Mayence, & y forma une nouvelle ſocieté, avec Jean Fauſte & Pierre Schoeffer. Ce dernier inventa les lettres de fonte, & perfectionna l'art typographique; Guttenberg ne s'étant ſervi d'abord que de lettres gravées. Jean Fauſte, aſſocié de Guttenberg, ayant intenté procès à ce dernier pour dette, par devant le Magiſtrat de Mayence, celui-ci, à ce qu'on prétend, adjugea en 1455, la preſſe à Jean Fauſte ſeul, & en dépouilla l'inventeur (*a*). Dès lors Fauſte commença à imprimer des livres ſous ſon nom, ſans faire mention de celui de Guttenberg, qui reſta ignoré. Les livres imprimés par ce dernier n'ont aucune date, ni indication, ſoit du lieu de l'impreſſion, ſoit du nom de l'imprimeur. Le premier qui ait ces indications, eſt le Pſautier de Fauſte, imprimé en 1457 (*b*).

(*a*) Voyez KÖHLER *Apologie de Guttenberg* pag. 27.

(*b*) Voyez les *Vindiciæ typographicæ de Mr.* SCHOEPFLIN imprimées en 1760. Mr. Schoepf-

V. PERIODE

nommé Maſo Finiguerra, orfevre à Florence, en 1460.

Papier de linge.

Celle du papier, dont nous nous ſervons aujourd'hui, remonte plus haut. On diſtingue trois ſortes de papiers; le papier d'Egypte, le papier de cotton ou de ſoye, & le papier de linge.

Le papier d'Egypte, qu'on faiſoit d'une plante du Nil, appellée Papyrus, étoit en uſage chez les anciens, tant Egyptiens que Grecs & Romains: il dura juſques dans le XI ſiécle. Il fut remplacé alors, par le papier de ſoye ou de cotton, qu'on prétend avoir été inventé par les Arabes, & adopté chez les Grecs environ l'an 1049. Les autres nations de l'Europe s'en ſervirent ſucceſſivement. Enfin, ce papier tomba, lorſqu'on commença à en faire avec de vieux linges.

Cette derniere eſpece de papier, dont nous nous ſervons en Europe, fut inventé vers la fin du XIII ſiécle. On ne ſçait pas au juſte l'année de cette invention, non plus que le nom de l'inventeur. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que, juſqu'à préſent, le titre le plus ancien, qu'on trouve écrit ſur de pareil papier, eſt de l'an 1270.

Bouſſole.

Quant à la bouſſole, que les anciens ne connoiſſoient point, & dont perſonne n'ignore aujourd'hui l'importante utilité dans la navigation, on en attribuë communément l'invention à un nommé Flave Gioia, citoyen d'Amalfi, ville du Royaume de Na-

ples; vers l'an 1320 (*a*). Mais il eſt plus probable, que la gloire en eſt duë aux François, qui connoiſſoient la bouſſole déja à la fin du XII ſiecle (*b*)..

Sans la bouſſole, les Indes Orientales, non plus que l'Amérique, n'auroient jamais été découvertes. On ſe dirigeoit auparavant ſur le cours des Aſtres; ce qui ne permettoit pas de voyager en tout tems ſur la mer, ni d'entreprendre des courſes dans des pays trop éloignés.

Parlons maintenant de la Poudre à ca- Poudre à canon.

(*a*) BRENCMANN tache de le prouver dans ſa diſſertation de la Republique d'Amalfi; qui ſe trouve au *Theſaurus Antiquitatum & hiſtoriarum Italiæ*, au T. 9. part. IV. diſſert. I. Ch. 22.

(*b*) Témoins ces anciens vers d'un Poëte François, appellé Guyot de *Provines*, qui nous ont été conſervés par *Claude* FAUCHET *Recueil de l'origine de la langue & de la poëſie Françoiſe.*

Icelle étoile ne ſe muet
Un art font qui mentir ne puet
Par vertu de la marinette
Une pierre laide & noirette
Où le fer volontiers ſe joint.

Ce Guyot de Provines vivoit vers l'an 1180, puiſqu'il parle d'une Cour tenuë à Mayence par l'Empereur Fréderic Barberouſſe, qui y créa ſes fils Chevaliers en 1184. Voyez auſſi *George* PASCHIUS dans un livre intitulé: *de inventis novis & antiquis.* p. 773.

V PERIODE

non, qui fut auſſi inventée dans cette période. Il y en a qui attribuent cette invention aux Chinois; mais à bien examiner l'hiſtoire de cette nation, il eſt aiſé de ſe convaincre, que l'uſage en a paſſé de l'Europe chez eux. D'autres imputent cette gloire aux Maures; opinion auſſi peu fondée que la précedente. La plus communément reçuë aujourd'hui, eſt celle qui l'accorde à un moine Allemand, nommé Berthold Schwartz, qu'on prétend l'avoir inventée vers l'an 1380. Il paroit cependant, que c'eſt plutôt aux Anglois, qu'il faut en faire honneur, & particulierement à Roger Bacon, moine Franciſcain, mort en l'année 1284, homme très habile dans les mathematiques, la chymie & la méchanique (*a*).

Quoi qu'il en ſoit, toujours eſt-il certain, que l'uſage de la poudre & des canons, remonte beaucoup au-delà de l'année 1380. François Petrarque, un des plus beaux génies de l'Italie, qui vivoit dans le XIV ſiecle, parle très clairement de la poudre & des canons, dans un de ſes traités (*b*),

---

(*a*) Voyez PASCHIUS dans le livre que nous venons de citer pag. 746. Où il rapporte les propres termes de *Roger Bacon*, qui, après avoir décrit l'effet de la poudre, & l'uſage qu'on en peut faire dans les ſieges, & dans les batailles, enſeigne la maniere de la compoſer.

(*b*) Ce traité eſt intitulé: *de remedio utriuſque fortunæ*, & ſe trouve dans le recueil de ſes ouvrages. Au dialogue 99 de ce traité, on lit ces

qu'il écrivit avant 1344 (*a*), d'où il reſulte, que la poudre & les canons, étoient déja en uſage auparavant.

Jean Villani (*b*), fameux hiſtorien de Florence, Auteur d'une hiſtoire univerſelle, depuis la fondation de Florence, juſqu'en 1348, où il eſt mort, attribuë la défaite des François, dans la bataille de Crecy, en 1346, aux canons, dont les Anglois ſe ſervoient. Ces derniers en firent auſſi uſage au fameux ſiege de Calais, ſelon le témoignage de Froiſſard (*c*). Il paroit qu'on peut inferer de tout ceci, que, dans la guerre de 1340, les Anglois mirent pour la premiere fois, l'invention de Roger Bacon en pratique.

Il faut remarquer cependant, que l'uſage de la poudre & des canons, ne paſſa qu'inſenſiblement chez les autres nations. Car, outre que les armes à feu, ne furent perfectionnées que peu à peu, beaucoup de perſonnes regarderent d'abord cette invention, comme contraire à l'humanité, & propre à

---

mots " habeo machinas & baliſtas. R. mirum niſi „ & glandes æneas, quæ flammis injectis horri„ ſono ſonitu jaciuntur &c. ". Ce paſſage a échappé à tous les Modernes.

(*a*) Ce traité a été dédié par Petrarque à Azon de Correge, Prince de Parme, qui ceſſa de l'être en 1344.

(*b*) L. 12. Ch. 65. & 66. dans le recueil des *hiſtoriens d'Italie*, par MURATORI Tome 10.

(*c*) *Chronique* Vol. I. Ch. 45.

V PERIODE

amortir le courage des guerriers. Les Chevaliers de ce tems là ſurtout, s'oppoſerent à ſon introduction (*a*).

Il n'eſt donc pas étonnant, que les Danois regarderent encore en 1364, les canons comme quelque choſe de très nouveau, & que cette nation s'en ſervit alors pour la premiere fois, dans un combat naval qu'elle livra aux villes Anſéatiques (*b*).

Après ce que nous venons de dire, il faut convenir, que le prétendu Berthold Schwartz, a vécu antérieurement à l'année 1380, ou qu'il n'eſt pas l'inventeur de la poudre à canon. Auſſi quelques uns ont avancé, que Schwartz, n'a fait que perfectionner cette invention, & qu'il a donné la premiere idée des fuſils, dont on a commencé à ſe ſervir pour lors, au lieu des arcs & des flèches, qui étoient auparavant en uſage (*c*).

Il ſeroit ſuperflu, d'obſerver, que l'invention de la poudre, des canons & des fuſils, changea entierement la maniere uſitée juſques alors de faire la guerre, de combattre & d'aſſieger les places, & que l'art militaire prit dès lors une toute autre face.

---

(*a*) FAUCHET *origine des dignités & Magiſtrats de France* liv. 2. p. 122.

(*b*) LUDEWIG *reliquiæ manuſcript.* au T. 9. p. 110.

(*c*) Voyez *obſervationes Hallenſes* au T X. p. 125.

On commença en même tems à reduire cet art en principes, par l'étude qu'on fit des anciens Auteurs Grecs & Romains. Le gouvernement féodal & la méthode de faire la guerre, par le moyen des vaſſeaux, furent abolis; les Princes commencerent à entretenir des troupes réglées. Charles VII Roi de France fut le premier, qui eut une milice réglée, & qui en donna l'exemple aux autres ſouverains de l'Europe (*a*).

(*a*) Voyez FAUCHET dans le livre cité ci-deſſus pag. 114.

V PERIODE

amortir le courage des guerriers. Les Chevaliers de ce tems là ſurtout, s'oppoſerent à ſon introduction (*a*).

Il n'eſt donc pas étonnant, que les Danois regarderent encore en 1364, les canons comme quelque choſe de très nouveau, & que cette nation s'en ſervit alors pour la premiere fois, dans un combat naval qu'elle livra aux villes Anſéatiques (*b*).

Après ce que nous venons de dire, il faut convenir, que le prétendu Berthold Schwartz, a vécu antérieurement à l'année 1380, ou qu'il n'eſt pas l'inventeur de la poudre à canon. Auſſi quelques uns ont avancé, que Schwartz, n'a fait que perfectionner cette invention, & qu'il a donné la premiere idée des fuſils, dont on a commencé à ſe ſervir pour lors, au lieu des arcs & des flèches, qui étoient auparavant en uſage (*c*).

Il ſeroit ſuperflu, d'obſerver, que l'invention de la poudre, des canons & des fuſils, changea entierement la maniere uſitée juſques alors de faire la guerre, de combattre & d'aſſieger les places, & que l'art militaire prit dès lors une toute autre face.

---

(*a*) FAUCHET *origine des dignités & Magiſtrats de France* liv. 2. p. 122.

(*b*) LUDEWIG *reliquiæ manuſcript.* au T. 9. p. 110.

(*c*) Voyez *obſervationes Hallenſes* au T X. p. 125.

On commença en même tems à reduire cet art en principes, par l'étude qu'on fit des anciens Auteurs Grecs & Romains. Le gouvernement féodal & la méthode de faire la guerre, par le moyen des vaſſeaux, furent abolis; les Princes commencerent à entretenir des troupes réglées. Charles VII Roi de France fut le premier, qui eut une milice réglée, & qui en donna l'exemple aux autres ſouverains de l'Europe (*a*).

(*a*) Voyez FAUCHET dans le livre cité ci-deſſus pag. 114.

VI PERIODE

rilleuſe, il découvrit pluſieurs Isles de l'Amérique en 1492. Americ Veſpuce de Florence ſuivit la route, que Chriſtophe Colomb lui avoit frayée, & découvrit pluſieurs pays du continent. C'eſt de lui que ce nouveau monde prit le nom d'Amérique (*a*).

Pluſieurs modernes mettent en queſtion, ſi ce que nous appellons le nouveau monde, a été connu des anciens. Ceux qui le ſoutiennent, citent l'Ophir de Salomon, dont il eſt parlé au I livre des Rois (*b*), & l'Isle d'Atlantide de Platon (*c*). Ce Philoſophe, en parlant de ſon Atlantide, qu'il fait plus grande que l'Aſie & l'Afrique, ſoutient, que cette Isle avoit été détachée de nôtre continent, par un déluge ou tremblement de terre; d'où on infere, que Platon entendoit parler de l'Amérique (*d*). Quoiqu'il en ſoit, les raiſonnemens fondés ſur ces paſſages ſuffiſent à peine, pour établir que les anciens ont

(*a*) Voyez ſur cela les Ecrivains du nouveau monde. On en a raſſemblé pluſieurs en un ſeul volume imprimé à Basle, en 1555 in folio. Un des meilleurs Ecrivains ſur les Indes Orientales, eſt JEAN de LAET natif d'Anvers.

(*b*) Chap. 9.

(*c*) in *Timæo* au Tome 3. de ſes ouvrages pag. 24.

(*d*) Voyez DIODORE de SICILE, livre 5. Chap. 19. On cite auſſi les paſſages de Ciceron & de Virgile, rapportés par PASCHIUS *De novis inventis* pag. 681. & les ſuivantes.

ont connu l'Amérique par conjecture, bien loin qu'ils y ayent fait un commerce en regle.

Découverte des Indes Orientales.

Quand aux Indes Orientales, la route maritime qu'on prend aujourd'hui pour y aller, en doublant le Cap de bonne eſpérance, fut découverte par un Portugais, nommé Vaſquez de Gama, ſoutenu & encouragé par Emanuel Roi de Portugal: il entreprit ce voyage avec trois vaiſſeaux, & aborda pour la premiere fois à la côte de Malabar, & à Calicut en 1498. Barthelemy Diaz, autre Portugais, lui avoit frayé cette route, par la découverte qu'il avoit faite, en 1486 du Cap de bonne eſpérance à l'extrêmité de l'Afrique

Cette nouvelle route des Indes Orientales autour de l'Afrique, étoit connuë des anciens Egyptiens & des Perſes (*a*). Mais elle étoit entierement ignorée des nations

(*a*) Témoin HÉRODOTE L. 4. Ch. 42. où il parle d'une expédition faite par ordre de Nechos Roi d'Egypte, dans laquelle des vaiſſeaux Phéniciens, qui étoient partis de la mer rouge, rentrerent en Egypte par la Méditerrannée. Le même Hérodote, parle, Chap. 44, d'une autre expédition maritime ſous Darius Hyſtaſpis, dans laquelle des vaiſſeaux Grecs, firent par ordre de ce Prince le trajet depuis l'embouchure de l'Inde, juſqu'à l'endroit de la mer rouge, d'où Nechos avoit autrefois fait partir les vaiſſeaux Phéniciens. Ces voyages des anciens par mer, ſe faiſoient pour la plûpart en cottoyant les côtes, & dès là exigeoient un tems infini.

VI PERIODE

Européennes, juſqu'à la fin du XV ſiecle; & ſi même ils l'euſſent connuë, ils n'auroient guères pû la pratiquer, avant la découverte de la bouſſole.

Les Portugais & les Eſpagnols, furent d'abord les ſeuls qui envahirent les deux Indes, & qui y établirent des Colonies; mais dans la ſuite les autres nations de l'Europe, prirent part à la proye, & s'y formerent auſſi des établiſſemens. Cette découverte opéra de grands changemens en Europe. Les Etats qui, juſques-là, avoient été pauvres, commencerent à s'enrichir, & les Rois devinrent plus puiſſans, à meſure qu'ils firent des conquêtes & des acquiſitions, dans l'une & l'autre Inde. L'Océan ſe vit tout à coup couvert de navires qui paſſoient aux Indes, & par-là le commerce, qui juſques-là avoit été borné à la Méditerrannée, & à la mer Baltique, & reſervé à quelques villes de l'Italie, de la Flandre, & à celles qu'on appelle hanſéatiques, devint très floriſſant, & ſe communiqua inſenſiblement à toutes les nations de l'Europe.

Changement dans le commerce des Indes.

Auſſi la maniere de faire le commerce des Indes changea totalement. Juſques-là des marchands Mahométans & Juifs, achetoient à Goa, à Calicut & à Cochin, les épiceries & autres productions des Indes, pour les porter en Syrie par le Golfe Perſique, & à Suez ville de l'Arabie. De Suez on les tranſportoit par terre à Alexandrie d'Egypte, moyennant un long & pénible voyage. Là des marchands Vénitiens les achetoient, &

les tranſportoient ſur la Méditerrannée juſqu'à Veniſe, d'où ils les diſtribuoient au poids de l'or, & les faiſoient circuler dans toute l'Europe. C'eſt au moyen de ce commerce, dont Veniſe ſeule étoit la maitreſſe, que cette Republique acquit peu à peu des richeſſes immenſes, au point de ſe rendre formidable aux plus puiſſans Souverains de l'Europe. Mais les Portugais ayant découvert, vers la fin du XV ſiecle, la route maritime aux Indes Orientales, & s'y étant formé des établiſſemens conſiderables par leurs colonies, ils s'emparerent alors de tout le commerce de l'Orient, & en dépouillerent les villes d'Alexandrie & de Veniſe; ce qui, au jugement d'un grand homme, fut pour cette derniere un coup plus funeſte, que tous ceux qu'elle a eſſuyés depuis, de la part des Turcs (*a*).

Révolution dans l'Egliſe.

La révolution du XVI ſiecle en fait de religion, n'eſt pas moins remarquable. Ce fut l'abus des indulgences qui y donna lieu. Le beſoin d'argent, dont le Pape Leon X étoit preſſé, pour fournir aux dépenſes exceſſives où l'avoient entrainé ſon luxe, & ſa magnificence, lui fit publier des indulgences plènieres, pour tous ceux qui contribueroient de leurs bourſes, aux frais im-

(*a*) *François* GUICHARDIN Patrice de Florence dans *l'hiſtoire de ſon tems* liv. 6. pag. 213. Voyez auſſi MAFFEI *hiſtoire des Indes* L. 1. p. 16.

VI PERIODE

menſes qu'entrainoit la conſtruction de la Baſilique de St. Pierre ; prétexte ſpécieux, dont ce Pontife ſçut couvrir ſon véritable beſoin. De là des bureaux d'indulgences établis dans toute la Chrêtienté. Les abus énormes, que commirent les commiſſaires chargés de percevoir ces deniers, & les moyens iniques qu'il employerent pour extorquer de l'argent au peuple, produiſirent enfin le ſchiſme, dont nous allons parler (*a*).

Deux ſçavans Théologiens de ce tems là, Martin Luther, & Ulric Zwingle ayant commencé en 1517, à attaquer ces indulgences, le premier en Saxe, & l'autre à Zurich en Suiſſe, la plûpart des Princes & des peuples de l'Europe, indignés depuis longtems de ces exactions des Papes, applaudirent à Luther & à Zwingle.

Léon X ne fit d'abord que mépriſer ſon ennemi ; & au lieu de calmer l'orage, en prenant la voye de la douceur & de la clémence, il l'irrita de plus en plus par ſon aigreur. Il traita ſurtout Luther avec la derniere dureté, ce qui, bien loin de l'arrêter, ne ſervit au contraire qu'à l'animer davantage. Luther, auſſi bien que Zwingle, ne ſe contenterent plus de prêcher contre les abus des indulgences, ils les attaquerent juſques

(*a*) Voyez GUICHARDIN dans le même ouvrage au liv. 13. p. 489. & le fameux Préſident de THOU, dans ſon hiſtoire au T. I. L. 1. Ch. 8. de l'Edition de Londres.

dans leurs fondemens, ainſi que pluſieurs autres dogmes de la doctrine Romaine, en ſe déchainant contre la dépravation des mœurs des Eccléſiaſtiques, & contre la Primauté du Pape. Ces deux hommes, qui s'étoient rencontrés dans la plus grande partie de leurs dogmes, ſe firent bientôt grand nombre de ſectateurs, attirés dans leur parti, les uns par amour de la nouveauté, & les autres par haine, contre le Pape & le Clergé.

Zwingle fut ſuivi de Jean Calvin, François de nation, & originaire de Noyon, qui commença à paroître environ l'an 1533. Son érudition & ſes talens ſupérieurs, engagerent tous ceux qui s'étoient juſqu'alors appellés Zwingliens, à ſe donner le nom de Calviniſtes (*a*).

Les Lutheriens, auſſi bien que les Zwingliens ou Calviniſtes, ont été compris depuis en Allemagne, ſous le nom commun de Proteſtans, attendu la proteſtation qu'ils firent unanimement contre les Décrêts de la diète de Spire, en 1529 (*b*). On les nomma auſſi, les adhérans à la confeſſion d'Augſbourg, à l'occaſion de la confeſſion de foi, qu'ils préſenterent à l'Empereur Charles V.

(*a*) Le livre des inſtitutions de la religion Chrêtienne de Calvin, dont la premiere Edition parut à Strasbourg, fut reçu avec un applaudiſſement général.

(*b*) Voyez le RECÉS *de la diête de Spire* au nombre des Recés de l'Empire.

VI PERIODE

dans une diète aſſemblée à Augsbourg en 1530 (*a*).

C'eſt ainſi qu'à peu-près la moitié de l'Europe, ſe détacha du Pape & de l'Egliſe Romaine, pour embraſſer ou la doctrine de Luther, ou celle de Zwingle & de Calvin. La moitié de l'Allemagne, le Dannemarc, la Norwège, la Suede, la Pruſſe & la Livonie ſe jetterent dans le parti de Luther; l'Angleterre, l'Ecoſſe & l'Irlande, les Provinces Unies, & la plus grande partie de la Suiſſe, embraſſerent celui de Zwingle & de Calvin. La nouvelle doctrine fit auſſi de grands progrès en France, en Hongrie, dans la Tranſylvanie & en Pologne.

Cette révolution ébranla non ſeulement l'Etat Eccléſiaſtique, elle fit même encore changer de face l'Etat politique de differentes Puiſſances de l'Europe, & occaſionna des guerres affreuſes en Allemagne, en France, dans les Pays bas, la Suiſſe, la Hongrie & la Pologne : enfin par toute l'Europe, on vit couler des ruiſſeaux de ſang.

**Aggrandiſſement de la Maiſon d'Autriche.**

Dans cette période, la Maiſon d'Autriche s'éleva au plus haut point de grandeur & de puiſſance. Elle ſe rendit ſi formidable à toute l'Europe, qu'on commença ſérieuſement à craindre, qu'en envahiſſant les Etats voi-

(*a*) Voyez le RECÉS *de l'Empire & l'hiſtoire de la diète d'Augsbourg par George* CELESTIN.

ſins, elle ne vint à ſe former une Monarchie univerſelle.

Les fondemens de cette puiſſance, furent jettés ſous Fréderic III Empereur d'Allemagne, par le mariage de ſon fils Maximilien, avec Marie de Bourgogne, fille de Charles le hardi dernier Duc de Bourgogne.

En vertu de ce mariage conclu en 1477, Maximilien réunit à ſa Maiſon tous les Etats de Charles; c'eſt-à-dire les Pays bas, avec les Comtés de Bourgogne, de Flandres & d'Artois. Philippe fils de Maximilien, & de Marie de Bourgogne, épouſa depuis, c'eſt-à-dire en 1496, Jeanne, fille de Ferdinand le Catholique, & d'Iſabelle de Caſtille. Ce mariage procura à ſon fils Charles toute la monarchie d'Eſpagne, que lui laiſſa Ferdinand le Catholique ſon ayeul maternel, mort en 1516.

Cette Mornachie conſiſtoit dans les Royaumes d'Eſpagne, de Naples, de Sicile, de Sardaigne, & en des poſſeſſions très vaſtes en Amérique. Charles y réunit les Pays bas, & à la mort de Maximilien I ſon ayeul paternel, en 1519, il hérita encore tous les Pays que la Maiſon d'Autriche poſſedoit en Allemagne. On lui défera enfin la dignité Impériale en 1520, deſorte que depuis Charlemagne, on n'avoit guères vû en Europe de Prince auſſi puiſſant que lui. Il eſt connu en Eſpagne ſous le nom de Charles I, mais on l'appelle communément Charles-quint, ſelon le rang qu'il occupe dans la ſuite des Empereurs de ce nom.

VI PERIODE

Cette Maiſon ſe partage en deux branches.

Ce Prince fit en 1521, un traité avec Ferdinand ſon frere cadet, par lequel il lui abandonna les poſſeſſions de la Maiſon d'Autriche en Allemagne. De là cette Maiſon fut partagée en deux branches; la branche Eſpagnole deſcenduë de Charles quint, & la branche Allemande, dont Ferdinand frere de ce dernier a été la ſouche. Ce partage, loin d'affoiblir cette Maiſon, ne ſervit au contraire qu'à la rendre plus puiſſante, par l'harmonie qui régna entre les deux branches, toujours étroitement liées contre les efforts de leurs ennemis.

Ferdinand chef de la branche Allemande, ſe maria avec Anne de Hongrie & de Bohême, & c'eſt par cette alliance que ces deux Royaumes lui tomberent en partage, à la mort du Roi Louis, frere d'Anne, arrivée en 1526.

La branche Eſpagnole, reçut un accroiſſement conſidérable ſous Philippe II Roi d'Eſpagne, fils de Charles quint. Ce prince ajouta en 1580, à ſes vaſtes domaines, tout le Royaume de Portugal, avec les poſſeſſions des Portugais dans les deux Indes.

Origine de l'équilibre de l'Europe.

Un aggrandiſſement auſſi rapide, & qui réuniſſoit tant de pays ſous la domination Autrichienne, donna néceſſairement de l'ombrage aux autres Puiſſances de l'Europe. Elles commencerent à trembler pour leur liberté & leur indépendance.

Ce fut principalement au tems de l'Empereur Charles quint, de ſon fils Philpe II Roi d'Eſpagne, & de l'Empereur

Ferdinand II, qu'on ſoupçonna la Maiſon d'Autriche d'aſpirer à la Monarchie univerſelle. La France ſurtout en prit de vives allarmes; auſſi fit-elle jouer tous les reſſorts de la politique, pour diminuer la puiſſance prépondérante de cette Maiſon. De là cette haine ſi enracinée entre la France & l'Autriche, & la ſource des guerres réïterées entre-elles depuis François I & Charles V. La Maiſon d'Autriche ne cherchoit qu'à s'aggrandir, ou du moins à ſe maintenir dans ſa puiſſance; la France au-contraire avoit toujours en vuë l'abbaiſſement de cette Maiſon, en établiſſant un certain équilibre entre les Puiſſances de l'Europe. Telle eſt l'origine de la doctrine de l'équilibre, & du lien politique qui exiſte aujourd'hui entre les Souverains de l'Europe. C'eſt ici l'époque de ces négociations & de ces alliances ſans fin, de ces guerres fréquentes & preſque toujours générales, pour empêcher qu'aucune des Puiſſances ne s'aggrandit au point de devenir trop formidable aux autres.

François I, ſe voyant accablé par les forces réunies de la Maiſon d'Autriche, envoya par tout des Ambaſſades, afin de lui ſuſciter des ennemis. Il fit alliance avec les Rois de Dannemarc, de Suede, avec les Proteſtans d'Allemagne, même avec les Turcs, dans l'unique vuë d'affoiblir la Maiſon d'Autriche, & de parvenir à établir l'équilibre entre les Puiſſances de l'Europe.

Les ſucceſſeurs de François I, ſuivirent ſes traces avec tant de ſuccès, que la Maiſon

VI PERIODE

d'Autriche perdit beaucoup de ſon éclat vers la fin de cette période. Nous aurons ſoin d'obſerver ailleurs les cauſes qui produiſirent la décadence de la branche Eſpagnole. Quant à celle d'Allemagne, elle doit principalement ſon affoibliſſement à la guerre de 30 ans, qui ravagea l'Allemagne depuis 1618, juſqu'en 1648. La France gouvernée par le Cardinal de Richelieu, ſçut engager Guſtave Adolphe Roi de Suede, à s'oppoſer aux vuës ambitieuſes de Ferdinand, & à entreprendre la guerre pour le maintien de la liberté du corps Germanique. Guſtave ayant été tué à la bataille de Lutzen en en 1636, les affaires des Suedois commencerent à décliner en Allemagne; alors la France prit elle-même les armes, & joignit ſes forces à celles des Suedois & des Proteſtans, perſuadée que le ſalut de l'Europe, & le maintien de l'équilibre, dépendoient de la conſervation de la liberté Germanique. La Maiſon d'Autriche, à la fin, ne pouvant plus ſupporter le fardeau d'une guerre longue & ruineuſe, fit la paix de Weſtphalie en 1648, par laquelle la liberté des Etats d'Allemagne fut renduë permanente, ſous la garantie des deux Couronnes de France & de Suede.

Décadence de la Maiſon d'Autriche.

Allemagne.

Dans cette période, les principaux Etats de l'Europe, eſſuyerent des changemens, qui procurerent, à la plûpart, la forme qu'on leur voit aujourd'hui. L'Allemagne prit une face toute nouvelle ſous Maximilien I, par la paix publique & perpétuelle, qui fut éta-

Paix publique.

blie dans la diète de Worms en 1495. Par cette paix, la tranquilité intérieure, qui eſt la baſe & le but de tout Etat & de toute République, devint enfin ſtable en Allemagne. Les défis, ou ces guerres privées, que la férocité de la nation avoit introduites depuis le grand interregne, furent à jamais abolis (*a*).

Chambre Impériale.

L'adminiſtration de la juſtice, entierement négligée, auſſi longtems que dura la licence effrenée des guerres particulieres, fut remiſe en vigueur ſous ce même Empereur, par l'établiſſement de deux tribunaux Souverains; ſçavoir la Chambre Impériale & le Conſeil Aulique; le premier fut établi à la diète de Worms en 1495, & l'autre à celle de Cologne en 1512 (*b*). C'eſt par ces deux tribunaux que les cauſes des Princes & des Etats, ainſi que celles des particuliers, ſont jugées en dernier reſſort.

Diviſion en X Cercles.

On doit encore à la diète de Cologne, la diviſion du corps Germanique en dix cercles, ſçavoir; ceux d'Autriche, de Bourgogne, de Souabe, de Baviere, de Franconie, de Weſtphalie, du haut Rhin, du bas Rhin, de la haute Saxe, & de la baſſe Saxe;

---

(*a*) Voyez le RECÉS *de Worms* en 1495, & le commentaire de GAIL *ſur la paix publique.*

(*a*) Il faut remarquer cependant, que le Conſeil Aulique ne reçut proprement, que ſous Ferdinand I, la forme qu'il a aujourd'hui.

VI PERIODE

diviſion qui n'a pas peu ſervi au maintien de la paix publique (*a*).

Capitulation.

Charles quint fut le premier des Empereurs, auquel les Electeurs preſcrivirent & firent jurer en 1520, un traité, connu ſous le nom de capitulation. Les Electeurs, craignant les effets de la puiſſance de ce Prince, jugerent qu'il étoit néceſſaire de la borner, par une pareille convention. L'uſage de ces capitulations envers les Empereurs, s'eſt conſervé dès lors juſques à nos jours (*b*).

Guerres civiles.

La révolution arrivée dans la religion, au commencement du XVI ſiecle, occaſionna differentes guerres civiles en Allemagne; en ce que les Empereurs, ſous le prétexte d'exterminer les Novateurs, chercherent à empieter ſur les droits & les privilèges des Etats de ce vaſte corps. La choſe leur paroiſſoit d'autant plus facile, qu'ils étoient ſécondés par les Etats Catholiques, zélés pour le maintien de leur religion. Il y eut deux guerres civiles ſous le régne de Charles quint; la premiere eſt celle de l'Empe-

---

(*a*) Voyez le RECÉS *de la diête de Cologne* en 1512.

(*b*) On trouve la capitulation de Charles quint, qui eſt la premiere de toutes, dans GOLDAST. Toutes les capitulations depuis Charles quint juſqu'à nos jours ont été recueillies par CHRISSTOPHE ZIEGLER 1711 in 4°. & par MULDENER, capitulation harmonique traduit en françois par Mr. de la CHAPELLE.

reur contre les conféderés de Smalcalde, en 1546, dont il ſortit victorieux par la défaite entiere de l'Electeur de Saxe leur chef, qu'il fit priſonnier à Mülberg en Saxe, en 1547.

Paix de Religion.

La ſeconde eſt celle, que Maurice, Electeur de Saxe, ſoutenu de la France, fit en 1551, à ce même Empereur, avec un tel ſuccès, que ce dernier fut obligé de ſigner la tranſaction de Paſſau, en 1552, & la paix de religion, en 1555. Cette paix, qu'on compte parmi les loix fondamentales d'Allemagne, aſſura enfin aux Proteſtans le libre exercice de leur religion (*a*); mais elle devint bientôt la ſource de pluſieurs griefs & conteſtations très importantes, entre les Catholiques & les Proteſtans, ſurtout pendant le régne foible de l'Empereur Rodolph II, petit fils de Ferdinand I, Prince dévoué à la Cour d'Eſpagne. Le nombre de ces griefs s'étant augmenté, de jour en jour, entre les deux partis, les Proteſtans firent enfin, en 1610, une aſſociation, ſous le nom d'*Union Evangelique*, à laquelle les Catholiques oppoſerent leur ligue.

Paix de Weſtphalie.

De là les ſemences d'une nouvelle guerre, qui éclata vers la fin du régne de Mathias, en 1618, à l'occaſion des troubles de Bohême. C'eſt la troiſieme guerre de religion en Allemagne : elle dura 30 ans, ſous les

(*a*) Voyez LEHMANN *ſur la paix de Religion.*

VI PERIODE

Empereurs Ferdinand II, & Ferdinand III, & fut des plus ſanglantes, s'étant étenduë ſur une grande partie de l'Europe. D'un côté on vit combattre l'Empereur, les Etats Catholiques d'Allemagne & le Roi d'Eſpagne; de l'autre, la France, le Dannemarc, la Suede, & les Etats Proteſtans de l'Empire. Les armes de la France & de la Suede ayant été victorieuſes, le parti contraire fut obligé de ſigner la paix, qui ſe fit, en 1648, à Munſter & à Oſnabrück en Weſtphalie. Cette paix eſt dévenuë une des plus ſacrées & des plus inviolables loix fondamentales du Corps Germanique, & le vrai bouclier de la liberté Civile & Eccléſiaſtique des Princes & des Etats de l'Empire (*a*);

France.

La France eſſuya durant cette période des changemens, qui ne furent guères moins mémorables que ceux dont nous venons de rendre compte. Ses Rois, très foibles juſqu'alors, s'éleverent au plus haut point de grandeur & de puiſſance.

Anciennement, les provinces du Royaume étoient partagées entre un certain nombre de Seigneurs, appellés Pairs, qui tenoient au Roi par le lien Vaſſalitique; mais qui, au fond, étoient autant de petits Souverains. Ils régnoient chez eux en maîtres, & s'étoient rendu leurs provinces héréditaires. Les Rois étoient, pour ainſi dire, réduits

(*a*) Voyez le commentaire de HENNIGES ſur la paix de Weſtphalie.

à la ſeule Isle de France, & vivoient du revenu de leur domaine. Ils ne pouvoient rien faire de leur propre autorité; &, dans toutes les affaires tant ſoit peu importantes, qui regardoient le gouvernement général du Royaume, ils étoient obligés d'aſſembler les Etats, & de demander leur avis. Mais, dans cette période, tout changea de face dans ce Royaume.

Réunion des Pairies à la Couronne.

Les Pairies, c'eſt-à-dire les Duchés & les Comtés, auxquels la dignité de Pair étoit attachée, furent réunies, peu à peu, à la Couronne, ou par droit de ſucceſſion, ou par droit de conquête. Celui de tous les Rois, qui fit le plus de réunions, fut Charles VII. Parvenu à chaſſer les Anglois de la France, il s'empara de toutes les provinces qu'ils y avoient poſſedées. L'autorité des Rois s'établiſſoit ainſi, à meſure que leur domaine augmentoit: & le pouvoir & les prérogatives des Etats du Royaume, diminuoient au contraire à proportion.

Pouvoir abſolu des Rois.

Cette autorité des Rois commença à devenir abſoluë depuis que Charles VII eut introduit l'uſage des troupes reglées, ſous le nom de compagnies d'ordonnance. Louis XI, ſon fils, Prince d'un gênie vaſte & diſſimulé, l'affermit par ſa politique, & par ſes ruſes, qui tendoient uniquement à abbaiſſer le pouvoir des Grands. Les ſucceſſeurs de ce Prince, ayant continué depuis à entretenir des troupes réglées, la convocation des vaſſaux devint inutile, & le gouvernement féodal tomba en décadence. Mais

VI PERIODE

l'entretien de ces troupes occaſionna la néceſſité des impôts, qu'on ne connoiſſoit pas auparavant; & le vaſſal, ainſi que le cultivateur, y trouverent également leur compte. Le nombre des troupes ayant augmenté depuis, les impôts augmenterent de même, & les revenus de l'Etat devinrent, de jour en jour, plus conſiderables; deſorte que la France, qui, vers la fin de la période précédente, étoit menacée de devenir la proye des Anglois, monta dans celle-ci au plus haut degré de puiſſance, & fut depuis, le Royaume le plus floriſſant de l'Europe.

Guerres d'Italie.

Aux guerres contre les Anglois, qui, ci-devant, avoient agité la France, ſuccederent celles en Italie & contre la Maiſon d'Autriche. Les premieres commencerent ſous Charles VIII, fils de Louis XI. Ce Prince, voulant faire valoir les droits ſur le Royaume de Naples, qui lui avoient été tranſmis par les Angevins, entreprit, en 1495, cette fameuſe expédition en Italie, dont les commencemens furent brillants, & la fin malheureuſe. Louis XII, ſon ſucceſſeur, ajouta aux prétentions ſur Naples, celles qu'il avoit, de ſon chef, ſur le Duché de Milan, comme arriere petit fils de Jean Galeace, premier Duc de ce Duché; prétentions qui occaſionnerent pluſieurs guerres en Italie, ſous Louis XII & ſous François I.

Guerres d'Autriche.

La jalouſie qui régna entre les Maiſons de France & d'Autriche, & les guerres qui en furent la ſuite, commencerent ſous Louis

Louis XI, en 1477, lorſque la riche ſucceſſion des Ducs de Bourgogne paſſa à la Maiſon d'Autriche, à la mort de Charles le hardi, dernier Duc de Bourgogne. Ces guerres devinrent plus fréquentes ſous Charles quint, dont la puiſſance prépondérante inquieta François I.

Guerres inteſtines.

Les guerres du dehors furent ſuivies de guerres inteſtines, contre les Huguenots ou Proteſtans de France. Elles commencerent ſous Charles IX, en 1562; & continuerent ſous ſon frere Henry III, qui lui ſucceda. Nous ne nous arrêterons point à dépeindre ces tems d'horreurs & de calamités, où le fanatiſme étouffa, dans le cœur des François, tous les ſentimens d'humanité, & les porta à des crautés inouïes. Ce tableau changea lorſque les Bourbons monterent ſur le trône, à l'extinction des Valois, en 1589.

Henry IV, le meilleur des Rois, rendit le calme au Royaume, & rappella aux François qu'ils étoient tous freres. L'Edit de Nantes, qu'il donna en 1598, aſſura aux Proteſtans le libre exercice de leur culte. Ce digne Prince ayant été aſſaſſiné par Ravaillac, en 1610, les factions recommencerent ſous Louis XIII, ſon fils & ſon ſucceſſeur, & ne furent terminées que par la priſe de la Rochelle en 1628.

Eſpagne.

L'Eſpagne nous offre également des changemens étonnans dans cette période.

Ferdinand le Catholique.

Ferdinand le Catholique parvint à réunir les trois Royaumes Chrêtiens de l'Eſpagne, qui

VI PERIODE

avoient été ſéparés pendant pluſieurs ſiecles. Ce Prince, ayant hérité de ſon pere le Royaume d'Arragon, y ajouta, en 1474, celui de Caſtille, par ſon mariage avec Iſabelle de Caſtille, & conquit le Royaume de Navarre, dont il dépouilla la Maiſon d'Albret en 1512. Il chaſſa, en 1492, les Maures, qui s'étoient maintenus en Eſpagne pendant près de huit ſiecles; &, pour déraciner entierement, s'il avoit été poſſible, le Judaïſme & la loi de Mahomet, il introduiſit, par toute l'Eſpagne, le redoutable tribunal de l'Inquiſition, également contraire aux principes de la ſocieté & de la Religion (*a*). Enfin le Royaume de Na-

(*a*) L'Inquiſition commença à Toulouſe, à l'occaſion de la ſecte des Albigeois; ſecte qui s'étoit étenduë fort loin dans la Gaule Narbonnoiſe. Dominique, Eſpagnol de nation, fondateur de l'ordre des Dominicains, fut nommé, environ l'an 1216, par le Pape Innocent III, Inquiſiteur général, contre les Albigeois, avec ordre de rechercher partout les hérétiques, & de travailler à leur extirpation. Dominique, voyant que les ſermons & les exhortations ne ſuffiſoient pas, eut recours à l'autorité des Princes. Il engagea le Comte de Monfort, & pluſieurs autres Seigneurs François, Eſpagnols & Allemands, à ſe croiſer contre les Albigeois, & à leur faire une guerre ſanglante, qui n'aboutit à rien moins, qu'à l'extirpation totale de ces hérétiques. Depuis ce tems là, les Papes envoyerent des Inquiſiteurs, tirés de l'ordre des freres Prêcheurs, dans les Provinces, où ils ſoupçonnoient qu'il y avoit des hérétiques. Ces nouveaux Inquiſiteurs n'avoient

ples devint auſſi la conquête de Ferdinand, ainſi que l'Amérique, dont la découverte eut lieu ſous ſon régne. C'eſt ainſi que l'Eſpagne prit des accroiſſemens conſidérables, en richeſſes & en puiſſance, depuis la fin du XV ſiecle, & que ſes Rois, renfermés juſqu'alors dans leur Royaume, commencerent à paroitre & à prendre part à toutes les affaires de l'Europe. Cependant cette Monarchie, fondée par Ferdinand le Catholique, & élevée au plus haut point de grandeur par ſon petit fils Charles quint, ou

d'abord aucun tribunal ſtable & permanent, & ne faiſoient qu'implorer les Magiſtrats ſéculiers, à proceder contre les hérétiques, qu'ils dénonçoient; mais Innocent IV, voyant l'ardeur avec laquelle les Dominicains s'employoient à détruire les héréſies, érigea depuis 1251, en leur faveur, en Italie, differens tribunaux fixes, uniquement chargés du ſoin de pourſuivre & de punir l'héréſie. De là ce fléau ſe répandit inſenſiblement par toute la Chrêtienté, & ne laiſſa nulle part de veſtiges plus marqués de cruauté & de barbarie, qu'en Eſpagne & en Portugal. Voyez *l'hiſtoire de l'Inquiſition par Philippe à* LIMBOCH, livre qui renferme une vaſte érudition. Rien en effet n'étoit plus inique que cette Inquiſition: la forme de ſes procédures devenoit un moyen infaillible de perdre qui on vouloit; on ne confronte point dans ce Tribunal l'accuſé avec le délateur, & il n'y a point de délateur qui ne ſoit écouté; enfin, l'accuſé eſt obligé d'être lui-même ſon propre délateur, de déviner & d'avouer le crime qu'on lui ſuppoſe, & que ſouvent il ignore. Voyez le ſoi-diſant Jéſuite MARIANA *dans ſon hiſtoire d'Eſpagne* l. 24. ch. 17.

VI PERIODE

Charles I, ne ſe ſoutint pas longtems dans ſon éclat.

Philippe II.

Philippe II, fils de Charles, ajouta à ſes vaſtes Etats une riche & floriſſante Monarchie; ſçavoir le Portugal, dont il s'empara, les armes à la main, en 1580; mais ce Prince, le plus puiſſant & le plus politique de ſon tems, qui, du fond de ſon cabinet, ſembloit gouverner l'Europe entiere, ne fut pas à l'abri des revers de la fortune. Il reçut, en 1588, un terrible échec de la part des Anglois, qui défirent entierement ſa flotte, qu'il avoit cru invincible; & c'eſt de cet échec, que ſe date l'époque de la décadence de la Monarchie d'Eſpagne.

Philippe III.

Philippe III, ſon fils & ſon ſucceſſeur, Prince foible & indolent, fut pendant tout ſon régne ſous la tutelle de ſes Miniſtres, & de ſes favoris, le Duc de Lerma & le Comte d'Olivares; ceux-ci porterent un coup ſenſible à la Monarchie, par l'expulſion des Moriſques ou deſcendans des Maures. Cette faute en politique, fit perdre à l'Eſpagne un million environ de ſes plus induſtrieux habitans, de ceux, qui, preſque ſeuls, cultivoient les arts & l'agriculture.

Philippe IV.

Philippe IV, né avec plus de talens que ſon pere, oublia cependant les ſoins qu'exige la qualité de Roi. Il s'en repoſa entierement ſur le Comte d'Olivares, ſon premier Miniſtre & ſon favori, dont les meſures, peu ſages, occaſionnerent, en 1640, la revolte du Portugal, & celle de la Catalo-

gne. Nous paſſerons ſous ſilence les défaites, que les Eſpagnols eſſuyerent alors dans les guerres qu'ils faiſoient à la France.

Portugal.

L'Hiſtoire de Portugal préſente, dans cette période, pluſieurs révolutions intéreſſantes. Juſqu'ici, les Rois de Portugal n'avoient eû, pour ainſi dire, qu'une ombre de puiſſance; à peine pouvoient-ils ſe maintenir contre les Eſpagnols. Mais, au commencement de cette période, ils augmenterent leurs forces maritimes & leur commerce, par les établiſſemens qu'ils formerent dans les deux Indes, & les provinces qu'ils y conquirent; au moyen de ces établiſſemens, le Portugal devint une puiſſance formidable. Ce fut ſous Emanuel, qu'on appelle le Salomon du Portugal, & dont le régne porte le nom de ſiecle d'or, que les Portugais firent la découverte des Indes Orientales, & y établirent des Colonies. Depuis ce tems, l'Etat du Portugal fut des plus floriſſant, juſqu'à ce que la malheureuſe deſtinée du jeune Roi Sébaſtien, qui périt, à la fleur de ſon âge, dans une expédition en Afrique, éteignit l'ancienne race Royale, en 1580. Alors ce Royaume ſubit le joug Eſpagnol, qu'il ne put ſecouer qu'en 1640. Dans cet intervalle, les Hollandois, qui étoient en guerre avec les Eſpagnols, s'emparerent d'une grande partie des poſſeſſions Portugaiſes dans les Indes. Les Portugais ont fait depuis de vains efforts pour rentrer dans ces poſſeſſions.

Révolution de 1640.

La révolution de 1640 eſt des plus mé-

VI PERIODE

morables. Les Portugais, en chaſſant les Eſpagnols, élurent pour Roi Jean IV, qui deſcendoit, quoique du côté gauche, de l'ancienne Maiſon Royale, iſſue des Capétiens Ducs de Bourgogne. Il étoit chef de la Maiſon de Bragance, dont les deſcendans mâles occupent encore aujourd'hui le trône de Portugal.

Angleterre.

L'Angleterre prit de la conſiſtence ſous le régne de Henry VII, appellé le Salomon de l'Angleterre. Ce Prince, en réuniſſant, par ſon mariage, en 1485, les deux Roſes; c'eſt-à-dire, les deux familles Royales d'Yorck & de Lancaſtre, qui s'entr'égorgeoient depuis longtems, mit fin aux guerres civiles, qui avoient déſolé l'Angleterre avant lui. Depuis, ce Royaume devint de jour en jour plus puiſſant.

Henry VIII.

Henry VIII ſon fils, Prince de beaucoup de génie, mais bizarre, flottant continuellement entre la vertu & le vice, ami inconſtant, époux cruel, maître impérieux, ne laiſſa pas de contribuer beaucoup à l'aggrandiſſement de l'Angleterre. Ce Prince s'étant brouillé avec la Cour de Rome, au ſujet de ſon divorce avec Catherine d'Arragon, commença, en 1532, la reformation en Angleterre; &, n'adoptant ni les principes de Luther, ni ceux de Calvin, établit une religion à ſa fantaiſie. Il ôta au Pape toute ſon autorité, ſe déclara chef de l'Egliſe Anglicane, ſupprima tous les Monaſtères, confiſqua leurs biens; qui étoient immenſes, & augmenta par-là con-

ſidérablement les revenus de la Couronne.

Quels que ſoient les avantages que ce Prince ait procuré à l'Angleterre, c'eſt cependant à la Reine Elizabeth, ſa fille, qu'elle doit principalement ſa gloire & ſa ſplendeur. C'eſt elle, qui porta les forces maritimes de cette nation, à ce point de grandeur, que toute l'Europe reſpecte, & qui étendit ſon commerce dans toutes les parties du monde. Avant elle le commerce des Anglois étoit très borné. C'eſt elle qui envoya les premieres colonies dans les deux Indes en 1574, & jetta les premiers fondemens des établiſſemens, que les Anglois ont eu depuis en Amérique, ainſi que de leurs poſſeſſions dans les Indes Orientales, en 1600. Ce fut elle encore, qui affermit en Angleterre la Religion Proteſtante, & particulierement la doctrine de Calvin, en conſervant néanmoins la hierarchie Eccléſiaſtique. Eliſabeth.

Jacques I, Roi d'Ecoſſe, étant parvenu au trône d'Angleterre, à la mort d'Elizabeth, réunit à cette Couronne le Royaume d'Ecoſſe, qui avoit eu juſqu'alors des Rois particuliers. En conſéquence de cette réunion, Jacques prit, en 1604, le nom de Roi de la grande Bretagne. Depuis ce tems, les trois Royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, ſont reſté réunis, ce qui contribua beaucoup à augmenter les forces maritimes de cette puiſſance. Jacques I.

L'Italie diviſée en pluſieurs Principautés, eſſuya, dans cette période, une ſuite de ré- Italie.

VI PERIODE

volutions. L'autorité des Empereurs d'Allemagne en Italie, affoiblie par la ſucceſſion des ſiecles, avoit été preſque entierement anéantie, pendant le long & malheureux régne de l'Empereur Frederic III; de ſorte qu'à l'exception du vain titre de Roi d'Italie, & de quelques inveſtitures, il ne reſtoit plus rien à l'Empereur dans ce Royaume.

L'Eſpagne s'y erige en Puiſſance dominante.

Les Italiens, c'eſt-à-dire, les Rois de Naples, les Florentins, les Ducs de Milan & les Venitiens, abandonnés à eux-mêmes, ſe firent la guerre les uns aux autres. Les François & les Eſpagnols prirent de là occaſion d'envahir l'Italie. Les Rois de France, faiſoient valoir leurs prétentions ſur le Duché de Milan & ſur le Royaume de Naples; mais le ſuccès des expéditions qu'ils entreprirent depuis 1495 en Italie, n'ayant point répondu à leurs eſpérances, ils furent obligés de renoncer à leurs prétentions à la paix de Creſpy, en 1544. Les Eſpagnols, au contraire, ſçurent ſe maintenir en Italie; car, outre les Royaumes de Sicile & de Sardaigne, qu'ils poſſedoient déja, ils s'emparerent, en 1502, de celui de Naples, ſous Ferdinand le Catholique, après en avoir chaſſé les François & les Rois Arragonois (*a*).

Ils ajouterent depuis le Duché de Milan au Royaume de Naples. François Duc Sforce,

(*a*) Voyez MARIANA *hiſtoire d'Eſpagne* livres 27. & 28. GUICHARDIN liv. 5. & GIANNONE *hiſtoire de Naples* liv. 29.

étant mort ſans enfans, en 1535, Charles quint s'empara du Duché de Milan, & le donna à ſon fils Philippe, qui régna enſuite en Eſpagne ſous le nom de Philippe II (*a*). Ce dernier y joignit le Marquiſat de Final, qu'il acheta, en 1598, d'André Sforcia de Caretto (*b*). V PERI

Par toutes ces acquiſitions l'Eſpagne devint, dans le XVI ſiecle, la Puiſſance dominante de l'Italie. Remarquons que ces révolutions en Italie devinrent l'origine de diferentes Principautés nouvelles, dont nous allons parler.

Le territoire de la Toſcane, ou de Florence, fut érigé en Duché ſous l'Empereur Charles quint, & prit depuis le nom de grand Duché de Toſcane. Origine grand D ché de Toſcan

Florence, ci-devant ville libre & immédiate du Royaume d'Italie, ayant trouvé le moyen d'aggrandir ſon territoire, jouoit depuis longtems un rôle parmi les Etats d'Italie. Son gouvernement étoit Ariſtocratique; mais bientôt les Medicis, une des plus illuſtres familles de Florence, ſe ſervirent ſi habilement de leurs richeſſes, qu'ils s'acquirent, peu à peu, l'autorité principale

(*a*) Voyez les lettres d'inveſtiture dans le Code diplomatique de LUNIG au L. I. p. 531.

(*b*) Le contrat de vente eſt rapporté par LUNIG au T. 3. de ſon Code pag. 875. Les lettres d'inveſtiture & de confirmation de l'Empereur ſe trouvent à la page 892.

VI PERIODE

volutions. L'autorité des Empereurs d'Allemagne en Italie, affoiblie par la ſucceſſion des ſiecles, avoit été preſque entierement anéantie, pendant le long & malheureux régne de l'Empereur Frederic III; de ſorte qu'à l'exception du vain titre de Roi d'Italie, & de quelques inveſtitures, il ne reſtoit plus rien à l'Empereur dans ce Royaume.

L'Eſpagne s'y erige en Puiſſance dominante.

Les Italiens, c'eſt-à-dire, les Rois de Naples, les Florentins, les Ducs de Milan & les Venitiens, abandonnés à eux-mêmes, ſe firent la guerre les uns aux autres. Les François & les Eſpagnols prirent de là occaſion d'envahir l'Italie. Les Rois de France, faiſoient valoir leurs prétentions ſur le Duché de Milan & ſur le Royaume de Naples; mais le ſuccès des expéditions qu'ils entreprirent depuis 1495 en Italie, n'ayant point répondu à leurs eſpérances, ils furent obligés de renoncer à leurs prétentions à la paix de Creſpy, en 1544. Les Eſpagnols, au contraire, ſçurent ſe maintenir en Italie; car, outre les Royaumes de Sicile & de Sardaigne, qu'ils poſſedoient déja, ils s'emparerent, en 1502, de celui de Naples, ſous Ferdinand le Catholique, après en avoir chaſſé les François & les Rois Arragonois (*a*).

Ils ajouterent depuis le Duché de Milan au Royaume de Naples. François Duc Sforce,

(*a*) Voyez MARIANA *hiſtoire d'Eſpagne* livres 27. & 28. GUICHARDIN liv. 5. & GIANNONE *hiſtoire de Naples* liv. 29.

étant mort ſans enfans, en 1535, Charles quint s'empara du Duché de Milan, & le donna à ſon fils Philippe, qui régna enſuite en Eſpagne ſous le nom de Philippe II (*a*). Ce dernier y joignit le Marquiſat de Final, qu'il acheta, en 1598, d'André Sforcia de Caretto (*b*).

Par toutes ces acquiſitions l'Eſpagne devint, dans le XVI ſiecle, la Puiſſance dominante de l'Italie. Remarquons que ces révolutions en Italie devinrent l'origine de diferentes Principautés nouvelles, dont nous allons parler.

Origine du grand Duché de Toſcane.

Le territoire de la Toſcane, ou de Florence, fut érigé en Duché ſous l'Empereur Charles quint, & prit depuis le nom de grand Duché de Toſcane.

Florence, ci-devant ville libre & immédiate du Royaume d'Italie, ayant trouvé le moyen d'aggrandir ſon territoire, jouoit depuis longtems un rôle parmi les Etats d'Italie. Son gouvernement étoit Ariſtocratique; mais bientôt les Medicis, une des plus illuſtres familles de Florence, ſe ſervirent ſi habilement de leurs richeſſes, qu'ils s'acquirent, peu à peu, l'autorité principale

(*a*) Voyez les lettres d'inveſtiture dans le Code diplomatique de LUNIG au L. I. p. 531.

(*b*) Le contrat de vente eſt rapporté par LUNIG au T. 3. de ſon Code pag. 875. Les lettres d'inveſtiture & de confirmation de l'Empereur ſe trouvent à la page 892.

VI PERIODE

dans la République. La liberté en gemiſſoit; & les Florentins, jaloux de ce tréſor, chaſſerent les Medicis de leur ville. Ceux-ci trouverent moyen d'y rentrer. Expulſés à diverſes repriſes, ils le furent pour la derniere fois, en 1527, pendant que les Impériaux tenoient le Pape Clement VII, de cette famille, aſſiegé à Rome. Ce Pape, indigné de la violence que les Florentins faiſoient à ſa Maiſon, ne négligea rien pour conclure ſa paix avec l'Empereur, & pour engager ce Prince à rétablir les Medicis à Florence. En effet, Charles quint, en conſéquence des engagemens qu'il prit avec le Pape, dans le traité de Barcelonne, en 1529, fit marcher des troupes contre les Florentins, aſſiegea leur ville, & la prit en 1530. C'eſt alors que Florence perdit ſa liberté, & que le gouvernement Républicain y fut pour jamais anéanti. Charles quint ne ſe contenta pas de rétablir les Medicis dans leurs biens, il les fit encore Princes de Florence. Alexandre de Medicis, qui avoit épouſé Marguerite fille naturelle de l'Empereur, fut déclaré, lui & ſes deſcendans mâles iſſus en légitime mariage, Chefs du gouvernement de la République; titre modeſte, à la vérité, & populaire, mais qui n'empêcha pas, que les Medicis ne fuſſent maîtres abſolus de Florence, au point qu'immédiatement après la priſe de la ville, par Charles quint, ils y conſtruiſirent une Citadelle, propre à

contenir le peuple (*a*). Remarquez, que l'Empereur ne fit pas Alexandre Duc de Florence, mais ſeulement chef du gouvernement de la République. Cependant Alexandre étoit Duc, l'Empereur l'ayant créé auparavant Duc de Penna, ville du Royaume de Naples; & c'eſt de là que les Médicis prirent le titre de Ducs, & ſe nommerent depuis Ducs de Florence, quoique cette qualité Ducale ne leur ait pas été donnée ſur Florence. Enfin, les Medicis changerent leur ſimple titre de Ducs, en celui de Grands Ducs de Toſcane. Le Pape Pie V conféra cette dignité au Duc Coſme I, en lui accordant en même tems les honneurs Royaux (*b*). Les Empereurs trouverent mauvais, que les Papes s'ingeraſſent à conferer des dignités ſéculieres dans le Royaume d'Italie, en empietant ſur un droit qui n'appartenoit qu'à eux ſeuls, en leur qualité de Rois d'Italie. Cette matiere occaſionna des démêlés, qui furent enfin terminés par un traité, entre l'Empereur & François de Medicis, en 1576. Par ce traité, l'Empereur Maximilien II, accorda à ce Prince la dignité de Grand Duc, à condition cependant, qu'il reconnoitroit la tenir de l'Empereur ſeul & non du Pape (*c*).

---

(*a*) Voyez le diplome de Charles quint dans LUNIG cité ci-deſſus T. I. pag. 1163.

(*b*) La bulle du Pape ſe trouve dans LUNIG *Code d'Italie*, T. I. pag. 1298.

(*c*) LUNIG T. I. p. 1310.

VI PERIODE

Origine des Duchés de Parme & de Plaiſance.

Paſſons à l'origine des Duchés de Parme & de Plaiſance.

Parme & Plaiſance, ci-devant villes immédiates du Royaume d'Italie, furent ſubjuguées, vers le milieu du XIV ſiecle, par les Galeaces Vicomtes de Milan. Dès-lors ces deux villes firent partie du Milanois. Les Galeaces furent depuis créés Ducs. Les Sforces, leurs ſucceſſeurs, & les François, qui remplacerent les Sforces, poſſederent ces deux villes comme une dépendance du Duché de Milan; mais, en 1512, Louis XII ayant été chaſſé de ce Duché, par les forces de la ligue, qu'on appelloit ſainte, les habitans de Parme & de Plaiſance ſe donnerent, de plein gré, au Pape Jules II. Les Papes avoient depuis longtems formé des prétentions ſur ces deux villes, s'appuyans ſur la fameuſe donnation de la Comteſſe Mathilde, faite dans le XI ſiecle. Jules II, profitant habilement des circonſtances, s'en empara à la faveur de la ligue (*a*).

L'Empereur Maximilien I, laiſſa, en 1512, Parme & Plaiſance au Pape, par un traité qu'ils firent enſemble, où l'Empereur inſé-

(*a*) GUICHARDIN l. X. p. 382. dit, que Parme & Plaiſance ſe donnerent au Pape, comme faiſant partie de la donnation de l'Exarquat; mais il ſe trompe; jamais ces villes n'y furent compriſes.

ra néanmoins la clauſe, *ſaufs les droits de l'Empire* (*a*).

François I, Roi de France, étant rentré dans le Duché de Milan, ſe remit auſſi en poſſeſſion de Parme & de Plaiſance, comme faiſant partie du dit Duché; mais, en 1521, ces deux villes retournerent au Pape, en vertu d'un traité, que Léon X fit avec Charles quint contre François I. Ce traité fut ſuivi de la déroute des François dans le Milanois. Depuis 1521, les Papes conſerverent Parme & Plaiſance juſqu'en 1545, que le Pape Paul III érigea ces villes, & leurs dépendances en Duchés, & les donna à ſon fils naturel, Pierre Louis Farneſe, & à ſes héritiers mâles (*b*). Ils les eurent à titre de fiefs relevants du St. Siege, & moyennant un tribut annuel de 9000 ducats (*c*).

Telle eſt l'origine des Duchés de Parme & de Plaiſance, que la Maiſon de Farneſe poſſeda juſqu'en 1731. Antoine François, le dernier de cette race, étant mort cette

(*a*) Voyez GUICHARDIN liv. XI. p. 393.

(*b*) La bulle & les lettres d'inveſtiture de Paul III ſe trouvent dans LUNIG T. 2. p. 490.

(*c*) Cette bulle ſe trouve dans un traité, qui prouve les droits du Pape ſur les dits Duchés. L'Auteur eſt anonyme; mais ſon nom eſt *Fontanini*. Le titre du livre eſt: *della Iſtoria del dominio temporale della ſede Apoſtolica nel ducato di Parma & Piacenza*. Voyez les preuves p. 335.

VI PERIODE

année là ſans poſtérité, ces Duchés ont paſſé aux Bourbons.

Il faut remarquer, que le Pape Paul III, avant d'inveſtir ſon fils Pierre Louis Farneſe des Duchés de Parme & de Plaiſance, luï avoit déja abandonné le Duché de Caſtro & le Comté de Ronciglione. Le Pape Innocent X enleva ce Duché & ce Comté à la Maiſon de Farneſe en 1649, pour recuperer les ſommes conſiderables, que les Ducs de Farneſe devoient au Mont de pieté à Rome, & pour leſquelles ils avoient hypothequé Caſtro & Ronciglione. Alors le Pape les réunit au St. Siege. C'eſt de là, que les Ducs de Parme & de Plaiſance forment, de nos jours, des prétentions ſur Caſtro & Ronciglione (*a*).

République de Veniſe. Son origine.

Veniſe, cette République, petite dans ſes commencemens, mais fameuſe par la ſuite, déchût conſidérablement dans cette période. Elle fait remonter ſon origine juſqu'au V ſiecle, à la chûte de l'Empire Romain occidental. Pluſieurs Italiens, craignant la fureur d'Attila & des Huns, abandonnerent le continent, & ſe refugierent dans les Isles de la mer Adriatique. Là ils bâtirent une nouvelle ville, qu'ils appellerent Veniſe. On ne doit pas ajouter foi aux hiſtoriens Vénitiens

(*a*) Voyez ſur cette prétention SCHWEDER dans un gros volume intitulé: *Theatrum hiſtoricum prætenſionum & controverſiarum illuſtrium* p. 344.

lorſqu'ils prétendent qu'elle jouit, ſans interruption, d'une entiere liberté, depuis ſa fondation. Elle fut d'abord ſous la domination des Goths, Rois d'Italie; elle obéït enſuite aux Empereurs Grecs, qui reconquirent l'Italie ſous Juſtinien. Des Empereurs Grecs, elle tomba au pouvoir des Francs, dans le IX ſiecle: enfin, à la chûte de la Monarchie des Francs, l'Italie étant paſſée aux Rois d'Allemagne, les Vénitiens reçurent la loi de l'Empereur Germanique, pendant une ſuite de pluſieurs ſiecles (*a*). Déja dès ſon berceau, cette ville étoit commerçante, & devint inſenſiblement, dans le nouveau monde, ce que Tyr avoit été dans l'ancien. Elle s'enrichit ſurtout par le commerce de l'Orient, qu'elle exerçoit déja, dans le X ſiecle, en Syrie & en Egypte. Les Vénitiens s'étant acquis par-là des richeſſes

(*a*) Cela eſt prouvé dans un excellent livre intitulé: *Squitinio della libertà Veneta*, imprimé à la Mirandole en 1612. Ce livre a pour Auteur *Alfonſe de la* CUEVA Comte de Bedmar, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe en 1718. Amelot de la Houſſaye l'a traduit en François, ſous le titre *d'examen de la liberté originaire de Veniſe*. L'Auteur du Squitinio fait voir, que les Vénitiens reſterent dans la dépendance de l'Empire Germanique juſqu'au XIII ſiecle; mais que, depuis ce tems là, ces Républicains, devenant de jour en jour plus riches, & la puiſſance des Empereurs tombant en Italie, ils commencerent à affecter une liberté & une indépendance parfaite.

VI PERIODE

immenſes, ils chercherent à étendre les bornes reſſerrées de leur état. Ils commencerent par la conquête des côtes de la Dalmatie, important échelon pour leur commerce.

Grandeur de cette République.

C'eſt dans le XIII ſiecle, qu'on fixe la véritable époque de la grandeur de Veniſe. Les croiſés, du nombre deſquels étoient les Vénitiens, s'étant emparés, en 1204, de Conſtantinople, partagerent l'Empire Grec entre eux. Le Peloponneſe & les Isles des mers Egée & Jonienne, entr'autres celles de Corcyre & de Crète (*a*), devinrent le lot des Vénitiens. Ces conquêtes furent ſuivies, au commencement du XV ſiecle, de celles que fit la République dans le continent de l'Italie. La plûpart des villes de l'ancien Royaume de Lombardie, après avoir ſecoué le joug des Empereurs, étoient devenuës la proye de citoyens riches & puiſſants. Les Vénitiens, ſous prétexte de rendre la liberté à ces villes, les leur enleverent. C'eſt ainſi qu'ils acquirent Vicence, Vérone, Padoue, Udine, Cividad di Friuli, Breſſe, Bergame, Cremone. La premiere de leurs conquêtes ſur le continent de l'Italie, fut la ville de Vicence, qui, de là, ſe qualifie du titre de fille ainée de la République.

Acquiſition de l'Isle de Chypre.

Rien de ſi intéreſſant, que l'acquiſition que les Vénitiens firent de l'Isle de Chypre en 1487. Cette Isle avoit eu, depuis le XII

(*a*) Aujourd'hui Candie.

XII ſiecle, des Rois particuliers, deſcendus de Guy de Luſignan, dernier Roi de Jéruſalem. Jacques, dernier mâle de cette Maiſon, & fils illégitime, craignant pour ſon trône, tâcha de s'acquerir la protection des Vénitiens. Pour s'en aſſurer, il épouſa Catherine de Cornaro, fille de Marc Corneille, patricien de Veniſe. Le Senat, pour honorer ce mariage, adopta Catherine, & la déclara fille de St. Marc; c'eſt-à-dire, fille de la République. Cette adoption fit paſſer depuis, le Royaume de Chypre ſous la domination Vénitienne. Le Roi Jacques étant mort, ainſi que le fils qu'il avoit eû de Catherine, cette Princeſſe, pour ſe maintenir ſur le trône de Chypre, ſe mit entierement ſous la tutelle de la République, &, au bout de 15 ans, c'eſt-à-dire en 1487, elle lui fit une ceſſion formelle de ſon Royaume, malgré les oppoſitions des Ducs de Savoye, qui y avoient des prétentions en qualité de deſcendans d'Anne de Luſignan Tante du Roi Jacques. Telle eſt l'origine du titre de Roi de Chypre, que prirent les Ducs de Savoye, & dont ils ſe décorent encore actuellement.

Décadence de cette République.

La République de Veniſe, étoit donc parvenuë à ſon plus haut point de grandeur, vers la fin du XV ſiecle. De vaſtes poſſeſſions, une marine bien montée & un commerce floriſſant, la rendoient formidable à toute l'Europe. Mais le moment de ſon élévation fut auſſi celui de ſa décadence.

La découverte que les Portugais firent, en

VI PERIODE

1498, de la route maritime des Indes Orientales, fut la premiere & la principale cauſe de ſon abbaiſſement. Cette découverte lui enleva le commerce de l'Orient, vraye ſource de ſes richeſſes.

1 Cauſe: la découverte des Indes.

La ligue de Cambray hâta encore ſa chûte. Pluſieurs Princes de l'Europe, jaloux de la puiſſance de cette République, ſe liguerent contre-elle, en 1508. Ce furent le Pape Jules II, l'Empereur Maximilien I, Louis XII & Ferdinand le Catholique. Ligue formidable, qui faillit à faire rentrer la République dans le néant. Les forces réunies des alliés, la dépouillerent de nombre de villes & de Provinces d'Italie, que ſes armes lui avoient conquiſes. Ces revers obligerent les Vénitiens à changer de ſyſtème. Ils renoncerent à l'eſprit de conquête pour ne plus ſonger qu'à leur propre conſervation. Avant ce tems, la République s'étoit mêlée dans preſque toutes les guerres de l'Europe; depuis, elle ne penſa qu'à ſe maintenir en paix, & joua ſouvent le rôle de médiateur entre les Souverains de l'Europe.

2 Cauſe: la ligue de Cambray.

L'aggrandiſſement de la Monarchie des Turcs contribua auſſi à la décadence des Vénitiens. Après la priſe de Conſtantinople, la Porte leur enleva, peu à peu, leurs poſſeſſions dans la Grece & dans l'Archipel. L'Empereur Selim II, leur porta le coup le plus funeſte, par la priſe de l'Isle de Chypre en 1571. L'Isle de Candie, ou la Crête des anciens, tomba auſſi en 1669, au pou-

3 Cauſe: l'aggrandiſſement des Turcs.

voir des Turcs, comme nous l'obſerverons dans la ſuite (*a*).

Gênes, autre République fameuſe de l'Italie, prit, dans cette période, la forme & la conſiſtance qu'elle a aujourd'hui. République de Gênes.

Cette République, comme celle de Veniſe, n'eſt plus ce qu'elle étoit autrefois. Dès le X ſiecle, elle ſe diſtingua par ſon commerce & par ſa marine. Au commencement du ſiecle ſuivant, elle fit des guerres ſanglantes aux Sarrazins, auxquels elle enleva l'Iſle de Corſe, & une grande partie de la Sardaigne. Cette dernierre Iſle paſſa enſuite aux Piſans, qui n'étoient guères moins puiſſans ſur mer que les Gênois: cependant, les Rois d'Arragon, s'en emparerent dans le XIV ſiecle. Les Gênois ſe maintinrent dans la Corſe, malgré les revoltes réïterées des Inſulaires.

---

(*a*) Aucun Etat n'a eu d'auſſi bons hiſtoriens, & en auſſi grand nombre, que la République de Veniſe. Les meilleurs ſont SABELLICUS, BEMBO, CONTARINI & JUSTINIANI. On trouve raſſemblés dans une collection imprimée à Veniſe, tous ceux qui ont écrit par ordre de la République.

Parmi les Ecrivains de la République, il ne faut pas oublier le fameux FRA PAOLO SARPI, Auteur de l'hiſtoire du Concile de Trente, qui a écrit différens ouvrages en faveur de la République. Entr'autres une Apologie contre le Pape Paul V, qui, en 1604, interdit la République, pour avoir attaqué les immunités Eccléſiaſtiques.

VI PERIODE

Il ne bornerent pas leurs conquêtes à la ſeule Isle de Corſe: ils envoyerent des Colonies, & formerent des établiſſemens dans les régions les plus reculées de l'Europe. Capha, fameux port du Pont Euxin dans la Cherſoneſe Taurique des anciens, aujourd'hui Tartarie Crimée, étoit une Colonie Gènoiſe, qui reſta, pendant pluſieurs ſiecles, au pouvoir de la République. Les Gènois s'emparerent encore, dans le XIII ſiecle, de Smyrne, ville commerçante ſur les côtes de l'Aſie mineure, de Pera, qui fait aujourd'hui un fauxbourg de Conſtantinople, & de pluſieurs Isles de l'Archipel, comme Chio, Lesbos, Tenedos, dont ils dépouillerent les Grecs. Ils ne ſe rendirent pas moins puiſſans dans la Paleſtine & dans l'Isle de Chypre. Les Rois de celle-ci furent, pendant quelque tems, leurs tributaires. Ainſi, dans le XIII ſiecle, la République de Gènes étoit au faîte de ſa grandeur.

De là cette jalouſie & cette émulation entre Veniſe & Gènes, ſemblable à celle qui régnoit autrefois entre Athenes & Lacedemone: jalouſie qui cauſa des guerres d'un ſiecle, entre ces deux Républiques, prétendant l'une & l'autre à l'Empire de la mer.

La premiere guerre commença en 1207, & fut immédiatement ſuivie de ſix autres, toutes meurtrieres. La haine enracinée, qui dominoit les deux partis, les réduiſit alternativement aux dernieres extrêmités.

Elle y ſuccombe.

Enfin, dans la derniere guerre, en 1378,

les Gènois furent tellement défaits par les Vénitiens près de Chiozza, ſur la mer Adriatique, proche Veniſe, qu'ils perdirent ſans retour l'Empire de la mer, & que Chiozza fut pour eux, ce que Agos Potamos avoit été jadis pour les Atheniens. Dès lors les Vénitiens gagnerent la ſupériorité, & les Gènois ne ſongerent plus qu'à leur commerce.

Différentes révolutions de cette République.

La paix profonde, dont cette République jouit depuis, lui devint preſque plus funeſte que les guerres qu'elle avoit eſſuyées; & celà à cauſe des troubles inteſtins, que les factions éternelles des Guelphes & des Gibellins y fomentoient. Ces troubles étant à leur comble vers la fin du XIV ſiecle, & les Gènois ne ſçachant plus ſe gouverner eux-mêmes, ſe ſoumirent à des Puiſſances étrangeres, & changerent fréquemment de maîtres. La France fut maitreſſe de Gènes ſous Charles VI, depuis 1390 juſqu'en 1403, où les Gènois maſſacrerent les François & ſe donnerent au Marquis de Montferrat. Ils retournerent à la France ſous Charles VII, en 1458; mais, ayant une ſeconde fois chaſſé les François, en 1461, ils ſe ſoumirent aux Ducs de Milan, & devinrent une appartenance du Duché de ce nom. Ce Duché ayant été conquis par Louis XII, en 1499, Gènes paſſa de rechef ſous la domination Françoiſe, & y reſta juſqu'en 1522, que l'Empereur Charles quint enleva le Duché de Milan à la France: Gènes reçut alors garniſon Impériale. Les François reprirent cette ville en 1527; mais enfin,

VI PERIODE

André Doria, noble Gènois, habile général, & citoyen vertueux, ayant repris la ville ſur les François, il la rétablit dans ſon ancien état de liberté, ſous le bon plaiſir de Charles quint, qui avoit voulù la lui donner en propre.

Action généreuſe de Doria.

Cette généroſité valut à Doria le glorieux titre de pere de la Patrie, une ſtatue équeſtre & une inſcription. Doria ne ſe contenta pas d'avoir été le libérateur de ſa patrie, il fut encore ſon législateur: il régla ſon gouvernement, & borna le régne du Doge à deux ans. La forme établie par Doria fut changée, en partie, à l'occaſion des troubles qui s'éleverent à Gènes en 1576. On redigea alors, par l'entremiſe du Pape, de l'Empereur Maximilien II, & de Philippe II Roi d'Eſpagne, une loi fondamentale, qui fixa l'état actuel de cette Republique. Tel eſt le tableau des révolutions de Gènes (*a*).

---

(*a*) Un des principaux Auteurs du moyen âge, qui a traité de l'hiſtoire de Gênes, eſt CAFFARI, dont les annales ont été continuées par différens Auteurs. Voyez les *hiſtoriens d'Italie par* MURATORI au T. 6. pag. 243.

Parmi les Modernes, qui ont écrit depuis le XVI ſiecle, il faut remarquer ALBERT FOLIETA patricien de Gênes, excellent Auteur, continué par JACQUES BONFADIUS. On peut y joindre PETRUS BIZARRUS, qui parle du gouvernement de Gênes. Tous ces Auteurs ſe trouvent raſſemblés dans la collection des antiquités d'Italie par GRÆVIUS. Un anonyme a donné un livre ſous ce titre: *Imperii Germanici*

VI PERIOD.

On ne peut paſſer ſous ſilence, dans cette période, la donation, que l'Empereur Charles quint fit, en 1536, de l'Isle de Malthe à l'ordre de St. Jean de Jéruſalem. Cet ordre venoit d'être dépouillé de celle de Rhodes par les Turcs, & cherchoit à ſe ménager un nouvel établiſſement dans la Méditerrannée. L'Empereur lui donna Malthe, à titre de fief relevant du Royaume de Sicile, à la charge de faire perpétuellement la guerre aux Turcs (*a*). Cette même donation comprenoit auſſi Tripoli, qui étoit pour lors entre les mains de Charles quint. Mais les Turcs reprirent cette ville ſur l'ordre de Malthe en 1551. Isle de Malthe.

Si les deux Républiques, Veniſe & Gênes, perdirent de leur éclat dans cette période, deux autres Républiques s'y éleverent, & parvinrent au comble de la gloire. Ce ſont la République des Provinces-Unies des Pays-bas, & celle des Suiſſes.

A l'extinction de l'Empire Romain d'Occident, les ſept Provinces, qui compoſent la République des Pays-bas d'aujourd'hui, paſſerent ſous la domination des Francs. Provinces unies des Pays bas.

*jus ac poſſeſſio in Genua liguſtica ejuſque ditionibus.* Il eſt de feu Mr. de SENCKENBERG. Il s'efforce de prouver, que lorſque Charles quint donna la liberté aux Génois, en 1528, il ne prétendit point les ſouſtraire à la domination de l'Empire; mais les remettre ſeulement dans l'état où ils avoient été anciennement ſous l'Empire.

(*a*) Voyez ce titre dans LUNIG T. 2. p. 2519.

VI PÉRIODE

Cette derniere Monarchie ayant été partagée dans le IX ſiecle, les Provinces des Pays-bas firent partie du Royaume de Lorraine. Ce Royaume comprenoit les pays ſitués entre le Rhin, l'Eſcaut, & la Meuſe. Il fut réuni à l'Allemagne ſous le régne de Henry l'oiſeleur en 925.

Othon le Grand le diviſa en deux Duchés, en haute & en baſſe Lorraine. Dans celle-ci, s'érigerent, peu à peu, nombre de Duchés, de Comtés & de Seigneuries, qui paſſerent ſucceſſivement, à differens titres, entre les mains des Ducs de Bourgogne, deſcendus de Philippe le hardi, fils puîné de Jean, Roi de France. Les mâles de cette Maiſon s'étant éteints, dans la perſonne de Charles le hardi, en 1477, tous les Etats de Bourgogne, & par conſéquent les Pays bas, tomberent à la Maiſon d'Autriche, par le mariage de l'Archiduc Maximilien, avec Marie héritiere de Bourgogne. Charles quint réunit, en un ſeul & même corps, les XVII Provinces des Pays-bas, par une ſanction pragmatique, qu'il dreſſa en 1535. Cette ſanction cependant n'empêcha pas la déſunion de ces Provinces, arrivée ſous le régne de Philippe II Roi d'Eſpagne, fils & ſucceſſeur de Charles V.

Révolte des Pays bas.

Philippe, ne conſultant que l'eſprit de deſpotiſme, dont il étoit dominé, ne cherchoit qu'à détruire les libertés & les priviléges des Pays-bas, & à mettre ces provinces ſur le pied de celles d'Eſpagne. Pour parvenir à ce but, il travailla avec ardeur à y

détruire la Religion Proteſtante, qui venoit d'y prendre racine. A cette fin, il réſolut d'y introduire le tribunal de l'Inquiſition; tribunal odieux, & ſi contraire à l'eſprit de l'Evangile, qui ne reſpire que la paix & la tolerance!

On vit, à cette occaſion, le feu de la diſcorde civile embraſer les Pays-bas. Sept de ces Provinces, que Charles quint avoit réunies, ſçavoir celles de Gueldre, d'Hollande, de Zelande, d'Utrecht, de Friſe, d'Over-Yſſel & de Groeningue, ſe détacherent de la Monarchie d'Eſpagne, & s'érigerent en République, ſous le nom de République des Provinces unies des Pays-bas.

Ces troubles commencerent en 1566, à l'occaſion d'un placet, que quatre cent Nobles, préſenterent à la Ducheſſe Marguerite, gouvernante des Pays-bas, par lequel ils demandoient le redreſſement de leurs Griefs. Le Duc d'Albe, homme ſanguinaire, arriva en qualité de gouverneur dans les Pays-bas; &, au lieu d'y appaiſer les troubles, il ne fit que les augmenter, par le ſang qu'il répandit, & par les ſupplices qu'il multiplia, croyant ainſi en impoſer aux rebelles. Enfin la guerre éclata en 1568.

Le Prince Guillaume d'Orange ſe mit à la tête des mécontens, & cimenta, en 1579, le fameux traité d'union, conclu à Utrecht, qui fait, encore aujourd'hui, la baſe & le fondement de l'Etat de la République des Provinces-Unies des Pays-bas. Traité d'union conclu à Utrecht.

Pour ſe ménager la protection de la

VI PERIODE

Evéne-mens de la guerre.

France, les conféderés choiſirent pour leur chef, en 1580, le Duc d'Alençon frere du Roi Henry III, & lui donnerent le nom de Duc de Brabant. Mais ce Prince, ayant pris des voies peu meſurées pour ſe rendre abſolu, fut remercié au bout de trois ans. Les conféderés étoient alors réſolus de ſe donner, ou à la France, ou à Eliſabeth Reine d'Angleterre, ſi l'une ou l'autre de ces Puiſſances avoient voulu les recevoir. La Reine Eliſabeth, en refuſant leur ſoumiſſion, les ſecourut également contre les Eſpagnols, qui leur faiſoient la guerre avec chaleur, ſous le commandement du Duc de Parme, un des plus habiles Généraux de ſon tems. Ce ne fut proprement qu'à la mort de ce Prince, en 1592, que les affaires des Eſpagnols prirent un mauvais tour dans les Pays-bas. Les ſuccès des conféderés devinrent rapides, ſous la conduite de Maurice Prince d'Orange, fils de Guillaume, & ſupérieur à ſon pere par ſes vertus guerrieres.

Artifice de Philippe II.

Philippe II, voyant que la force ouverte étoit inutile, eut recours à un artifice, qu'il crut propre à ramener les rebelles. Il fit, en 1598, une ceſſion de toutes les Provinces des Pays-bas, en faveur de la Princeſſe Iſabelle Clare Eugenie ſa fille, qu'il maria à Albert Archiduc d'Autriche, ſe flattant que les conféderés n'auroient point de répugnance à reconnoître l'Archiduc, pourvû qu'on ne les obligeât point à rentrer ſous la domination Eſpagnole: mais il ſe trom-

pa ; les conféderés, craignant d'être inquiétés dans l'exercice de leur religion, qui étoit la Proteſtante, refuſerent conſtamment de ſe ſoumettre à Albert, & à la Princeſſe Iſabelle ſon Epouſe.

La guerre fut donc continuée juſqu'en 1609, où l'on fit, à Anvers, une trêve de douze ans, par laquelle l'Archiduc, auſſi bien que la Cour d'Eſpagne, aſſurerent aux conféderés des Pays-bas, une liberté & une indépendance entiere. A ſon expiration, la guerre recommença. La France ſoutint alors les conféderés contre l'Eſpagne, & fit avec eux pluſieurs traités de ſubſides durant la guerre de trente ans en Allemagne. Trêve de 12 ans.

Les conféderés, s'apercevant enfin, que le voiſinage de la France pourroit leur devenir dangereux, ſe détacherent de cette Puiſſance, pour rechercher l'amitié de l'Eſpagne. L'échange de la Catalogne contre les Pays-bas, que les François propoſerent lors des traités de Weſtphalie, effaroucha tellement les conféderés, qu'ils n'eurent rien de plus preſſé, que de conclure, à Munſter, en 1648, un traité de paix particulier avec l'Eſpagne, à l'excluſion de la France. Par ce traité, les Eſpagnols renoncerent à toutes leurs prétentions ſur les Provinces-Unies des Pays-bas, qu'ils reconnurent République libre & indépendante. Les conquêtes que les Hollandois avoient faites pendant la guerre, dans les deux Indes, & principalement dans les Indes Orientales, leur furent auſſi confirmées par cette paix. C'eſt de-là qu'on Paix de Munſter.

VI PERIODE

peut datter l'époque de la grandeur & de la puiſſance Hollandoiſe. République qui a joué, depuis la paix de Münſter, un rôle diſtingué parmi les Etats de l'Europe.

Suiſſe. Le pays qu'on appelle aujourd'hui la Suiſſe, étoit connu chez les Romains ſous le nom de Helvetia, & faiſoit partie de la Gaule Celtique. Jules Céſar, qui en fit la conquête pour les Romains, comprend ſes habitans dans le dénombrement des peuples Gaulois.

A la chûte de l'Empire d'Occident, la Suiſſe devint la proye des Allemands & des Bourguignons. Les premiers, peuples Germains, s'emparerent des contrées ſituées entre le Rhin & la Ruſs, tandis que les Bourguignons occuperent tout le pays compris entre la Ruſs, le Mont Jura & le Rhône; d'où il prit le nom de Bourgogne Transjurane, pour le diſtinguer de la Bourgogne Cisjurane, qui s'étendoit dans le pays des Sequanois & des Eduens, aujourd'hui la Franche Comté & le Duché de Bourgogne. La Suiſſe Bourguignonne, ainſi que l'Allemande, paſſerent depuis ſous la domination Françoiſe. La Bourguignonne, ou la Bourgogne Transjurane, en fut détachée en 888, par un nommé Raoul, ſous le nom de Royaume de Bourgogne. Ce Royaume réunit, dans la ſuite, non ſeulement une bonne partie de la Suiſſe Allemande, mais encore toute la Bourgogne Cisjurane & le Royaume de Provence, & fut connu depuis ſous le nom de Royaume d'Arles.

VI PERIODE

Raoul III le fainéant, étant mort en 1032, ſans poſtérité mâles, la Suiſſe, ainſi que tout le Royaume d'Arles, devint partie de l'Empire Germanique. Les Empereurs y établirent les Ducs de Zaringue en qualité de *Recteurs* ou Gouverneurs. Ceux-ci ſe ménagerent, peu à peu, de riches poſſeſſions dans la Suiſſe, & y fonderent entr'autres, dans leurs terres, les villes de Berne & de Fribourg en Uchtland.

L'extinction de la race des Ducs de Zaringue, en 1218, donna lieu aux Comtés, Seigneuries & villes de la Suiſſe de ſe rendre immédiats. Ils jouirent, ſous la protection de l'Empire, d'une liberté preſque ſans bornes; les Empereurs ſe contentant de députer, dans quelques Cantons & villes, des eſpeces de gouverneurs, connus ſous le nom d'*Avoués*, pour y exercer, en leur nom, la juriſdiction criminelle. C'eſt dans cet état que ſubſiſta la Suiſſe juſqu'à l'avénement d'Albert d'Autriche à la Couronne Impériale.

Origine de la confédération helvetique.

Ce Prince, en qualité de Comte de Habsbourg, poſſedoit un domaine conſidérable dans la Suiſſe. Comme il avoit pluſieurs fils, il forma le projet de réunir toute la Suiſſe en un ſeul Duché, pour en inveſtir l'un de ſes cadets. Il eſſaya d'engager les trois Cantons de Schwitz, d'Uri & d'Underwalden, qui avoient des Avoués Impériaux, à reconnoitre la ſupériorité Autrichienne. Eux, refuſant de s'y prêter, les Avoués les tyranniſerent au point que, vivement irrités,

VI PERIODE

il les chaſſerent du pays. Ces trois Cantons ſe liguerent alors pour le maintien de leur liberté. Tel eſt le commencement de la ligue Helvétique, dont la véritable époque ſe fixe à l'année 1308.

Sur ces entrefaites, l'Empereur Albert, ayant été aſſaſſiné, ſes fils profiterent du ſchiſme qui diviſa l'Empire, lors de l'élection de Louis de Baviere & de Frederic d'Autriche, & firent la guerre aux trois Cantons refractaires. Le Duc Leopold marcha contre eux, à la tête d'une armée de 20000 hommes ; mais il eut le malheur d'être entierement défait à la bataille de Morgarten en 1315.

Ligue de Brunn.

Après cette victoire, les trois Cantons s'aſſemblerent à Brunn, y renouvellerent leur ligue, qui, d'abord, n'avoit été fixée qu'à dix ans, & arrêterent, qu'elle ſeroit à jamais ſtable & permanente. Cette ligue de Brunn, eſt ſans contredit, la baſe de la conſtitution Helvétique. Elle ſe fortifia peu à peu, par la réunion ſucceſſive de pluſieurs autres Cantons. Celui de Lucerne s'y joignit en 1332. Ceux de Zurich & de Glaris en 1351 ; ceux de Zug & de Berne en 1352.

But de cette ligue.

Dans les commencemens, le but des Ligués n'étoit pas tant de ſe ſouſtraire à l'Empire Germanique, que de ſe maintenir, dans la poſſeſſion de leurs droits & privilèges, contre la Maiſon d'Autriche : mais comme cette Maiſon ſaiſiſſoit chaque prétexte de leur faire la guerre, en renouvel-

lant ſans ceſſe ſes anciennes prétentions, les Suiſſes, pouſſés à bout, ſecouerent enfin le joug, & s'érigerent en République libre & indépendante. Une des plus ſignalées victoires qu'ils ayent remporté ſur les Autrichiens, eſt celle de Sempach, en 1386; toute la nobleſſe Autrichienne, avec leur chef, le Duc-Leopold, reſta ſur le champ de bataille.

La Maiſon d'Autriche eſt dépouillée.

Cependant les domaines que la Maiſon d'Autriche poſſedoit dans la Suiſſe, l'y rendoient toujours puiſſante. Ces domaines, qui conſiſtoient dans le Comté d'Habsbourg & ſes appartenances, tomberent au pouvoir des Suiſſes, à l'occaſion de la proſcription prononcée contre Frederic d'Autriche, lors du Concile de Conſtance, en 1415.

Guerre contre Charles le Hardi.

Rien de ſi intéreſſant, depuis, dans l'hiſtoire de la Suiſſe, que la guerre avec Charles le hardi Duc de Bourgogne, & les trois victoires éclatantes, que cette nation remporta ſur ce Prince, qui étoit venu les attaquer avec des armées formidables. Ces victoires ſont celles de Grandſon, en 1475, de Morat en 1476, & celle de Nancy en 1477. Victoires des plus ſanglantes qu'on ait jamais vuës. Dans la derniere, Charles le hardi, qui paſſoit alors pour le plus riche & le plus puiſſant de tous les Potentats de l'Europe, y périt lui-même. On voit encore, près de Morat, une maiſonnette, dans laquelle on conſerve les oſſemens des Bourguignons qui furent tués à la bataille de Morat.

Après des victoires auſſi ſignalées, les armes

VI PERIODE

Accroiſſement de la ligue.

des Suiſſes parvinrent à un ſi haut degré de réputation, que les Puiſſances de l'Europe briguerent leur amitié & leur alliance; leur crédit augmenta encore par la réunion des autres Cantons: ceux de Fribourg & de Soleure, étant entrés dans la ligue, en 1481; ceux de Basle & de Schaffhouſe, en 1501, & enfin, celui d'Appenzell, en 1513. C'eſt ainſi que ſe formerent les XIII Cantons. Il faut les diſtinguer de leurs Alliés, qui ſont au nombre de onze, & qui furent reçus ſucceſſivement dans la ligue Helvétique depuis 1452. Le pays de Vaud, dont Lauſanne eſt la principale ville, fut conquis en 1536, par le Canton de Berne, ſur les Ducs de Savoye.

Guerre contre Maximilien I.

Cette ligue étoit au comble de ſa gloire ſur la fin du XV ſiecle. L'Empereur Maximilien d'Autriche, fit alors une derniere tentative, pour faire revivre les droits de ſa Maiſon, & entreprit une nouvelle guerre contre les Suiſſes, en 1499. Mais huit batailles perdues dans une ſeule & même campagne, apprirent à Maximilien, ce qu'il auroit à craindre en la continuant. Ce qui l'engagea à conclure, en 1499, la paix, depuis laquelle les Suiſſes n'eurent plus aucune relation avec le Corps Germanique.

Paix de Weſtphalie.

L'Empire cependant cherchoit encore à conſerver une ombre de ſes droits, & n'y renonça en plein, que par le traité de paix de Weſtphalie. En vertu de ce traité, conclu en 1648, les Etats de l'Empire reconnurent

laurent l'indépendance, dans laquelle les XIII Cantons s'étoient maintenus juſques alors (*a*).

La révolution arrivée dans la Religion, au commencement du XVI ſiecle, enleva plus de la moitié de la Suiſſe à l'autorité du St. Siege. Les Cantons de Berne, de Zurich, de Basle & de Schaffhouſe entiers, embraſſerent la reforme, tandis que les Cantons de Glaris & d'Appenzell ſe partagerent à cet égard, entre les anciens & les nouveaux dogmes. L'enthouſiaſme ſuſcita, dès 1531, une guerre entre le Canton de Zurich & les Cantons Catholiques. Les premiers furent défaits dans une action, qui ſe donna près de Cappel le onze d'Octobre, où Zwingle perdit la vie. Alors la paix fut rétablie, & on laiſſa à chacun le libre exercice de ſa religion. Changemens dans la Religion.

Le Dannemarc prit, dans cet intervalle, un nouvel éclat ſous ſes Rois Oldenbourgeois, & commença à figurer parmi les Puiſſances de l'Europe. Chriſtian I, de la Maiſon d'Oldenbourg, réunit à ce Royaume, en 1459, Dannemarc.

(*a*) Dans la paix de Weſtphalie, il eſt dit, que l'Empire reconnoiſſoit *la poſſeſſion de la liberté* des Suiſſes, (in poſſeſſioni libertatis &c.) quelques publiciſtes en ont voulu induire, que l'Empire, n'avoit reconnu que la poſſeſſion des Suiſſes, ſans renoncer entierement à ſes droits. Cette ſubtilité déplacée, a été ſolidement refutée par Mr. Moſer, dans un livre allemand, intitulé *Geretette Souveraineté der Eidgenoſſenſchaft.*

VI PERIODE

les Duchés de Sleſwic & de Holſtein, ce qui donna lieu aux Rois de Dannemarc, de s'immiſcuer dans les affaires d'Allemagne, en qualité de membres de l'Empire.

Partage & communion des Duchés de Sleſwic & de Holſtein.

Jean, fils de Chrêtien I, fit en 1490, avec Frederic ſon frere puiſné, un partage déſaſtreux, en vertu duquel il lui abandonna la moitié des Duchés de Sleſwic & de Holſtein, établiſſant en même tems, une Union & Communion perpétuelle de ces Duchés; enſorte que pluſieurs droits de Souveraineté, entr'autres le pouvoir ſur les Prélats & ſur la Nobleſſe, reſteroit indivis entre les deux branches. Ce partage, renouvellé pluſieurs fois aux mêmes conditions, devint une ſource intariſſable de troubles & de guerres, entre les Rois de Dannemarc, & les Ducs de Holſtein.

Chrêtien II.

Le Roi Jean eut pour ſucceſſeur, ſon fils Chrêtien II, Prince de beaucoup de génie & de grands talens; mais capricieux & cruel. Ses cruautés porterent les Suedois à renoncer, pour toujours, à l'union de Calmar, & à ſe choiſir un Roi particulier. Les Danois mêmes, & les Norwegiens, le dépoſerent à la fin. Chrêtien II, qui avoit été un des plus puiſſans Princes de ſon tems, beau-frere des Empereurs Charles V, & de Ferdinand I, finit ſes jours en priſon.

Frederic I.

Frederic I, oncle & ſucceſſeur de Chrêtien II, parvint au trône en 1523. Il introduiſit la Religion Lutherienne dans le Dannemarc, & eut deux fils; Chrêtien III & Adolphe. C'eſt de Chrêtien, que ſont

deſcendus les Rois de Dannemarc juſqu'à nos jours. Adolphe eſt la ſouche des Ducs de Holſtein Gottorp. C'eſt de lui que dérivent, en ligne directe, le Grand Duc de Ruſſie, & le Roi de Suede d'aujourd'hui.

Chrêtien III, en partageant, en 1544, avec ſon frere Adolphe, les Duchés de Sleſwic & de Holſtein, confirma de nouveau l'union & la communion, dont nous avons parlé ci-deſſus. Chrêtien III eut pour ſucceſſeur Fréderic II, qui ſe rendit illuſtre par la guerre, qu'il fit aux Ditmarſes, peuple indompté, qu'il ſoumit en 1559. Les trois Couronnes, qu'il mit dans ſon écuſſon, lui occaſionnerent avec la Suede une guerre, qui ne fut terminée que par la paix de Stettin en 1570. Chrêtien III.

Chrêtien IV ſon ſucceſſeur, un des plus grands Princes de ſon ſiecle, ſe ſignala également, & dans la guerre & dans la paix. Sa mémoire eſt encore aujourd'hui chere aux Danois, malgré les mauvais ſuccès de ſes guerres contre la Suede, & contre l'Empereur Ferdinand II. Défait par Ferdinand à la bataille de Luttern, en 1626, & dépouillé d'une grande partie de ſes Etats, l'Empereur l'obligea de ſigner, à Lubeck, en 1629, un traité de paix peu glorieux. Le traité de Bremſebroë avec la Suede, en 1645, ne lui fut pas moins déſavantageux, par la ceſſion, qu'il fit à cette Couronne, de pluſieurs provinces, & de l'immunité dans le Sund. Chrêtien IV.

La Suede étoit encore réunie au Danne- Suede.

VI PERIODE

dans l'impuiſſance de ſe ſoutenir par ſes propres forces. Jean, en réuniſſant ces différentes Principautés, forma un Etat vaſte & puiſſant, & jetta les fondemens de cette grandeur à laquelle la Ruſſie eſt parvenuë ſous Pierre le grand.

Iwan Waſilowitſch I.

L'on peut dire que c'eſt à Iwan Waſilowitſch, que commence l'hiſtoire de la Ruſſie. Cet Etat fit de nouveaux progrès ſous ſon fils, Waliſei Iwanowitſch; Prince, qui fit plus de conquêtes par ſes ruſes & par ſa politique, que ſon pere n'en avoit fait par ſon courage & par ſes armes. Il s'empara de Pleskou, de Smolensko, & conquit les provinces & les régions qui s'étendent vers la mer Glaciale.

Iwan Waſilowitſch II.

Iwan Waſilowitſch II, ſurpaſſa ſon grand pere en bravoure & en politique. Il conquit les Royaumes de Caſan & d'Aſtracan, étendit ſon Empire juſqu'à la mer Caſpienne, & aux frontieres de la Perſe; il s'appliqua à tirer ſa nation de la barbarie, où elle étoit encore plongée; lui donna quelques teintures du commerce & des arts, dignes de ſervir de modele à Pierre le grand. La cruauté qu'on lui reproche communément, n'étoit, à bien dire, qu'un accès de colere, dont il étoit ſaiſi chaque fois qu'il ſe voyoit contrarié dans l'exécution de ſes vaſtes deſſeins, par l'indolence & la férocité des Ruſſes de ſon tems.

Extinction de la race des Waregues.

Avec Feodor Iwanowitſch, mort en 1598, s'éteignit l'ancienne race des Waregues, qui avoit régné en Ruſſie au-delà de ſept ſiecles.

Differens Princes monterent depuis ſur ce trône; & la Ruſſie fut continuellement, pendant quinze ans, un théâtre de troubles & de guerres, propres à faire craindre la deſtruction de l'Empire.

Enfin parut la Maiſon de *Romanow*, qui monta ſur le trône en 1613. Les grands Princes qu'a produit cette Maiſon, ont porté la Ruſſie au faîte de la grandeur & de la puiſſance. Michel, premier Prince de cette Maiſon, ſe ſignala par ſa juſtice, par ſa clémence, & par l'aſſemblage de toutes les vertus qui caractériſent le bon Prince. Avénement des Romanow.

La Pologne devint tous les jours plus floriſſante ſous les Rois Jagellons. Outre la Lithuanie, qui y fut réunie par ces Princes, elle fit l'acquiſition de la Pruſſe, par la paix de Thorn, concluë en 1466, entre le Roi Caſimir III, & l'ordre Teutonique. Par cette paix, la Pruſſe fut diviſée en deux parties; en Pruſſe Occidentale, & en Pruſſe Orientale. La premiere, connuë aujourd'hui ſous le nom de Pruſſe Polonoiſe, devint province de Pologne; l'autre fut laiſſée à l'ordre Teutonique, à titre de fief de la Couronne de Pologne. Cette derniere devint depuis Duché, & enfin Royaume, ſous les Princes de la Maiſon de Brandebourg. Pologne.

Sigiſmond Auguſte II, dernier Roi de la race des Jagellons, réunit à la Couronne la Livonie, la Courlande & la Semigallie, en vertu du traité qu'il fit, en 1561, avec Gotthard Kettler, grand maître de Sigiſmond Auguſte II.

VI PERIODE

l'ordre de porte épée, qui étoit hors d'état de ſe ſoutenir contre les Ruſſes. Par ce traité, Gotthard Kettler conſerva, pour lui & ſes deſcendans mâles, à titre de Duché & de fief du Royaume de Pologne, la Courlande & la Semigallie. Ce traité, occaſionna entre la Pologne, la Ruſſie & la Suede (*a*), des guerres, qui ne furent terminées que par la paix d'Oliva en 1660. Alors la Livonie paſſa à la Suede; mais, depuis 1561, la Courlande reſta toujours un fief de la Couronne de Pologne.

Extinction des Jagellons.

Enfin la race de Rois Jagellons s'étant éteinte avec Sigiſmond Auguſte, en 1571, la Pologne, pour ſon malheur, ſe donna des Rois étrangers. Dès lors la forme du gouvernement fut alterée, le trône devint purement élective, le pouvoir de la nobleſſe augmenta de jour en jour, & la nation Polonoiſe, déchirée par des factions perpétuelles, déchût inſenſiblement de ſon ancien luſtre.

Henry de Valois.

Sous Henry de Valois, élû à la place de Sigiſmond, les pactes conventionnels s'établirent en Pologne, de même que la capitulation s'étoit introduite en Allemagne ſous Charles-quint. Henry de Valois, appellé en 1575 ſur le trône de France, abandon-

(*a*) La ville de Reval & l'Eſtonie, qui faiſoient partie de la Livonie, étoient ſoumiſes à la Suede, au même tems que Gotthard Kettler, fit ſon traité avec la Pologne.

na bientôt celui de Pologne. Les Polonois élurent à ſa place Etienne Bathory, Prince de Tranſylvanie, qui régna avec éclat. Il fit ſi heureuſement la guerre au Czar Iwan Waſilowitſch, que ce dernier, pour faire ſa paix, eut recours à la médiation du Pape, qu'il flatta de la réunion de l'Egliſe Grecque, à la Latine.

A la mort d'Etienne Bathory, le Royaume de Pologne, paſſa à Sigiſmond III, fils du Roi Jean de Suede, & de Catherine Jagellonne. Le régne de ce Prince fut des plus malheureux. Son imprudence lui fit perdre le Royaume de Suede, juſqu'alors héréditaire dans ſa famille. S'étant, à ce ſujet, engagé dans une guerre longue & ſanglante contre la Suede, Guſtave Adolphe lui enleva encore la Livonie. Ses guerres contre la Ruſſie & la Porte n'eurent pas un meilleur ſuccès. Par la paix avec les Turcs, en 1621, il fut obligé de renoncer à ſes prétentions ſur la Moldavie & la Wallachie. Sigiſmond III.

Uladislas IV, ſon fils & ſon ſucceſſeur, fit, en 1634, une paix avec les Ruſſes, par laquelle ces derniers ſe déſiſterent de leur droit ſur Smolensko, la Severie, la Czernichovie & la Livonie. Uladislas IV.

La Hongrie, après la mort de Ladislas poſtume, arrivée en 1457, ſe choiſit, pour Roi, Mathias Corvin, fils de Jean Corvin Hunniade, la terreur & l'effroi des Turcs. Hongrie.

Mathias étoit un des plus grands Rois, qui aient régné en Hongrie. Son courage, Mathias Corvin.

VI PERIODE

ſon génie, ſa prudence, ſes exploits le rendirent ſupérieur à tous les Princes de ſon tems. Heureux dans toutes les guerres qu'il entreprit contre ſes voiſins, il éleva ſon Royaume au plus haut degré de gloire. Ce fut le dernier Roi de Hongrie, qui poſſeda, avec ce Royaume, la Tranſylvanie, la Wallachie, la Moldavie, l'Eſclavonie & la Servie; ayant ſçû deffendre ces Provinces contre les Turcs avec un courage incroyable: il conquit, en outre, la Luſace, la Sileſie & la Moravie; chaſſa l'Empereur Fréderic III de l'Autriche, s'empara de Vienne en 1485, & y fixa ſa réſidence juſqu'en 1490, où il mourut.

Ce grand Prince joignit, à ſes vertus guerrieres, l'amour des lettres, & les fit fleurir dans ſes Etats. C'eſt à ſa ſollicitation que Bonfinius écrivit cette belle hiſtoire, qui lui mérita le nom de Tite Live des Hongrois (*a*).

Uladislas Jagellon.

Toute la gloire de la Hongrie s'éteignit avec Mathias. Uladislas Jagellon, fils de Caſimir Roi de Pologne, monta ſur le trône

(*a*) Voyez le caractere de Mathias Corvin par BONFINIUS, *dans ſon hiſtoire de Hongrie.* PIERRE de REWA, un des grands du Royaume, gardien de la Couronne Angelique, a écrit après Bonfinius l'hiſtoire de ce Prince, dans ſon traité de la Couronne Angelique. On y peut joindre PAUL JOVE, célebre Italien, qui a mis Mathias Corvin, au nombre de ſes hommes illuſtres.

de Hongrie par voye d'élection, & y réunit celui de Bohême. C'étoit un Prince foible, & peu verſé dans l'art de la guerre: il fut dépouillé de tout ce que Mathias Corvin avoit conquis. Les Turcs ravagerent la Hongrie impunément. Maximilien, fils de l'Empereur Frederic III, reprit l'Autriche & Vienne, & fit, en 1491, avec Uladislas, une paix, par laquelle il fut convenu, que ſi Uladislas venoit à déceder ſans hoirs mâles, la Couronne de Hongrie paſſeroit à Maximilien & à ſes deſcendans (*a*). C'eſt ce traité, qui a donné à la Maiſon d'Autriche l'expectative ſur les deux Couronnes, de Hongrie & de Bohême.

Expectative donnée à la Maiſon d'Autriche.

Cette expectative fut confirmée depuis, dans la fameuſe aſſemblée tenue à Vienne en 1515. Sigiſmond Roi de Pologne, Uladislas Roi de Hongrie, & Louis Roi de Bohême, fils d'Uladislas, s'y étoient rendus en perſonne, pour faire un traité d'alliance avec Maximilien. Ce traité fut cimenté par l'amitié la plus étroite, & par un double mariage. On convint, qu'Anne de Hongrie, fille d'Uladislas, épouſeroit Ferdinand, petit fils de Maximilien; & l'Archiducheſſe Marie, ſœur de ce dernier, fut fiancée à Louis Roi de Bohême, fils d'Uladislas. On arrêta encore, que ſi la poſtérité de Louis venoit à manquer, le Royau-

(*a*) Ce traité ſe trouve dans le *Corps diplomatique de* DUMONT T. 3. part. 2. pag. 263.

VI PERIODE

me de Hongrie paſſeroit à Ferdinand, en vertu de ſon mariage avec la Princeſſe Anne (*a*).

Louis II.

Peu après ce traité, c'eſt-à-dire en 1516, Uladislas Roi de Hongrie étant mort, ſon fils Louis II, lui ſucceda dans les deux Royaumes, de Hongrie & de Bohème. Ce Prince, en qui tout étoit prématuré, mourut à la fleur de ſon âge. S'étant laiſſé gagner par de mauvais conſeils, il fit mourir l'Ambaſſadeur Turc, avec toute ſa ſuite, chargé de traiter de la paix avec lui; & afin qu'il ne reſtât aucun veſtige de cet aſſaſſinat, il fit enterrer ſecrettement les Cadavres (*b*). Sur une nouvelle auſſi révoltante, le grand Soliman, Empereur Turc, tomba ſur la Hongrie, avec une eſpece de fureur; s'empara, en 1521, de Belgrade & de la plus grande partie de la Walachie & de la Moldavie, & répandit par tout la terreur & la conſternation.

Défaite de Mohaz.

Cette guerre dura pluſieurs années. Enfin le Roi Louis eſſuya, en 1526, la terrible défaite de Mohaz, qui lui couta la vie. La déroute de ſon armée fut ſi grande, que la Hon-

---

(*a*) Voyez ISTHUANFIUS dans ſon *hiſtoire d'Hongrie* Liv. 6. p 49. Cet Auteur peut être comparé à *Bonfinius*, tant pour le ſtyle, que pour le ſujet qu'il traite. Voyez auſſi le *corps diplomatique de* DUMONT T. 4. p. 211, à l'année 1515.

(*b*) Voyez ISTHUANFIUS.

grie auroit été perduë ſans reſſource, ſi Soliman avoit ſçû profiter de ſa victoire. Mais content d'avoir ravagé ce pays, & d'avoir tout mis à feu & à ſang, il retourna à Adrianople (*a*).

Ce Royaume paſſe à la Maiſon d'Autriche.

Après la mort de Louis II, la Hongrie fut plongée dans l'état le plus funeſte. Ferdinand, Archiduc d'Autriche, petit fils de l'Empereur Maximilien I, forma des prétentions ſur ce Royaume, tant en vertu de ſon mariage avec la Princeſſe Anne, conſommé en 1520, qu'en vertu des traités, dont nous venons de parler. Ce Prince réuſſit à ſe faire couronner avec la Couronne appellée Angelique, à Albe Royale, le 28 Octobre 1527. Epoque mémorable de la tranſlation des Royaumes de Hongrie & de Bohême à la Maiſon d'Autriche. Depuis, elle n'a pas diſcontinué de les poſſeder.

Jean de Zips concurrent de Ferdinand I.

Ce n'eſt pas que Ferdinand ſoit reſté dès lors paiſible poſſeſſeur du Royaume de Hongrie. Il trouva un competiteur redoutable dans la perſonne de Jean, Palatin de Zips, appellé auſſi Jean Zapolia, qui étoit appuyé d'un grand parti de la nation. Jean ayant été proclamé Roi par ſa faction, ſe mit ſous la protection des Turcs; &, avec le puiſſant ſecours de Soliman, ſe maintint dans une grande partie du Royaume, malgré

Protegé par Soliman.

(*a*) ISTHUANFIUS Liv. 8. p. 80. 81. PIERRE de REWA Centurie 6. SAMBUCUS dans ſon *appendice* à Bonfinius.

VI PERIODE

tous les efforts, que faiſoit le Roi Ferdinand, pour l'en chaſſer. Diviſions malheureuſes, qui tournerent à l'avantage des Turcs, & fournirent l'occaſion à Soliman d'étendre ſes conquêtes de plus en plus, juſqu'à faire une irruption dans l'Autriche, & à mettre le ſiege devant Vienne, en 1529. Enfin, en 1535, la paix ſe fit entre Ferdinand & Jean Zapolia. Par cette paix, ce dernier conſerva le titre de Roi, & une partie de la Hongrie, à condition néanmoins, qu'après ſa mort, Ferdinand rentreroit en poſſeſſion de tout le Royaume, à l'exception de la Tranſylvanie, qui devoit, en vertu du traité, paſſer aux deſcendans de Jean Zapolia (*a*).

Jean Sigiſmond nouveau concurrent de Ferdinand.

La guerre ſe ralluma à la mort de Jean Zapolia arrivée en 1540. Ce Prince avoit donné toute ſa confiance à George Martinuſius, autrement dit, le Moine George, un des plus habiles politiques de ſon tems. Zapolia l'avoit fait premier Miniſtre, & lui avoit confié la tutelle de ſon fils Jean Sigiſmond, qu'il laiſſoit en bas âge. Martinuſius reſolut de s'oppoſer à Ferdinand, afin de maintenir ſon pupille dans cette même partie du Royaume de Hongrie, qui, en vertu du traité, devoit retourner à Ferdinand, à la mort de Jean Zapolia. Il réuſſit à ſe ménager les forces du Grand

(*a*) Voyez ſur cette paix ISTHUANFIUS liv. 12. p. 128

Soliman, & à faire couronner ſon pupille Roi de Hongrie avec la Couronne Angelique. Il eſt vrai que Soliman profita habilement de cette occaſion, pour s'emparer, en 1541, de Bude Capitale de Hongrie, & obliger Jean Sigiſmond de transferer ſa réſidence en Tranſylvanie; enſorte que Bude reſta entre les mains des Turcs juſqu'en 1686.

Ferdinand ne vit pas d'un œil indifferent cette uſurpation de Jean Sigiſmond. Il commença, contre lui & Soliman, une guerre qui dura juſqu'en 1550.

Martinuſius fait ſa paix avec Ferdinand.

Enfin, George Martinuſius, & la Reine Douairiere, étant venus à ſe brouiller, cette Princeſſe ſuſcita Soliman contre lui, le força à avoir recours à Ferdinand, & à faire en 1550, un traité, par lequel Ferdinand fut mis en poſſeſſion de la Tranſylvanie, & de cette partie de la Hongrie, qui avoit été poſſedée juſqu'alors par Jean Sigiſmond. Afin d'indemniſer ce dernier, on lui aſſigna des terres en Sileſie. Ferdinand nomma Martinuſius Archevêque de Strigonie, & Primat du Royaume de Hongrie. Mais on prétend, qu'après l'avoir élevé à toutes ces éminentes dignités, il le fit aſſaſſiner en 1551 (*a*).

---

(*a*) ISTHUANFIUS pag. 191. Mr. de THOU dans ſon hiſtoire à l'année 1551. BRECHET *hiſtoire du miniſtere du Cardinal Martinuſius, Archevêque de Strigonie, Primat & Regent du Royaume de Hongrie.*

VI PERIODE

Guerre renouvellée

Ferdinand ne retira de ſon crime, que la honte de l'avoir commis. Jean Sigiſmond, aidé des Turcs, reprit bientôt la Tranſylvanie, & cette partie de la Hongrie, que Martinuſius avoit abandonnée à Ferdinand. Cette nouvelle guerre dura juſqu'en 1562, où il ſe fit une trêve de dix ans, par laquelle Ferdinand laiſſa ſon adverſaire en poſſeſſion des pays conteſtés, & s'engagea de plus à payer au Grand Seigneur un tribut annuel, de trente mille écus d'or (*a*).

La guerre contre les Turcs ſe renouvella pluſieurs fois depuis, ſous les Empereurs Maximilien II, & Rodolphe II, ſucceſſeur de Ferdinand I. Enfin, Rodolphe II conclut, en 1606, une trêve de vingt ans avec la Porte, qui fut prorogée ſous Ferdinand II (*b*).

Pacification de Vienne.

La même année que Rodolphe II fit ſa paix avec les Turcs, il en fit une autre avec Etienne Boſcaye, Prince de Tranſylvanie, & avec les Proteſtans de Hongrie, qui s'étoient joints à ce Prince contre l'Empereur. Cette paix conclue à Vienne, accorda, pour la premiere fois, aux Proteſtans de Hongrie

(*a*) ISTHUANFIUS L. 21. p. 260, où il excuſe Ferdinand d'avoir fait une trêve auſſi honteuſe. Auger Busbeque, dont on connoit les lettres, négocia cette trêve.

(*b*) V. ISTHUANFIUS L. 34. p. 519.

Hongrie, le libre exercice de leur Religion (*a*). De ſorte qu'elle eſt pour eux, ce que la tranſaction de Paſſau, & la paix de Religion, ſont pour les Etats Proteſtans de l'Empire. Les Rois, qui régnerent depuis Rodolphe II, confirmerent ce même traité lors de leur avénement au trône, en y ajoutant encore de nouvelles conceſſions en faveur des Proteſtans.

Troubles de Hongrie ſous Ferdinand.

Tel étoit l'état de la Hongrie, lorſque Ferdinand II parvint au trône en 1618. Ferdinand, ſéduit par les Conſeils artificieux des Jéſuites, à l'Ordre deſquels il étoit affilié, fit fermer, dans ce Royaume, les Temples des Proteſtans, & chaſſa leurs Miniſtres. D'où n'aquit une nouvelle guerre civile, qui éclata en 1619. Les Etats de Hongrie s'étant joints aux révoltés de Bohême, appellerent à leur ſecours Betlem Gabor, Prince de Tranſylvanie, qui ſe fit Couronner Roi de Hongrie en 1619. La victoire de Prague, remportée l'année ſuivante par Ferdinand II, fit rentrer les Hongrois dans le devoir. Betlem Gabor fit ſa paix avec l'Empereur, & renonça au titre de Roi de Hongrie, à condition que la Religion Proteſtante y ſeroit rétablie ſur le même pied qu'elle étoit avant l'avénement de Ferdinand (*b*).

---

(*a*) Elle ſe trouve dans WERBOECZ *Corps de droit Hongrois* T. 2. p. 787.

(*b*) *Corps diplomatique de* DUMONT T. 5, part. 2. p. 407.

VI PERIODE

Cette paix fut ſuivie d'une diète, tenuë en 1622, à Oedenbourg, où la pacification de Vienne fut encore confirmée, ainſi que les articles qui y avoient été ajoutés dans les diètes précédentes (*a*). Tout ceci cependant n'empêcha pas, que les troubles de Religion ne recommençaſſent dans la ſuite, & que la Hongrie ne fut encore, pendant longtems, le théâtre malheureux des guerres civiles, que l'eſprit d'intolerance y ſuſcita; guerres qui n'aboutiſſoient qu'à reduire en deſert, un des plus beaux Royaumes de l'Europe.

Troubles ſous Ferdinand III.

Une des plus intéreſſantes de ces guerres civiles, eſt celle de 1644, commencée à l'occaſion d'un grand nombre de Temples, qu'on venoit d'enlever aux Proteſtans, & de pluſieurs de leurs Miniſtres, qu'on avoit envoyés en exil. George Ragoczi, Prince Proteſtant de Tranſylvanie, ayant fait alliance avec la Suede, vint au ſecours des mécontens contre l'Empereur Ferdinand III; &, après lui avoir pris pluſieurs villes de la haute Hongrie, il le força à faire, en 1645, une nouvelle paix, par laquelle on donna pleine ſatisfaction à Ragoczi, avec promeſſe de redreſſer les griefs (*b*).

Pacification de Presbourg.

Cette paix fut ſuivie, en 1647, de la

(*a*) WERBOECZ dans les *Novelles du Corps de droit Hongrois* pag. 69.

(*b*) V. DUMONT *Corps diplomatique* T. 6. à l'année 1645.

convocation des Etats à Presbourg, où non ſeulement l'Empereur confirma la pacification de Vienne, & les articles arrêtés dans les diètes ſubſequentes, mais conſentit encore à une ample déclaration & interprétation de la dite pacification (*a*). On garantit aux Proteſtans le libre excercice de leur Religion, avec Temples, cloches, & honneurs de la ſépulture, & cela tant aux Etats, Villes libres & privilegiées, aux troupes & aux garniſons des frontieres, qu'aux payſans, dans toute l'étenduë du Royaume, ſans égard à la Religion de leurs maîtres (*b*). On leur rendit quatre vingt Temples, & on leur accorda encore differens autres avantages très conſidérables; de ſorte que l'on peut dire, que la pacification de Presbourg de 1647, eſt, pour les Proteſtans d'Hongrie, ce que la paix de Weſtphalie étoit devenuë alors pour ceux d'Allemagne (*c*).

Bohême.

Les révolutions, qu'eſſuya la Bohême dans cette période, ſont très intéreſſantes. Ladislas poſthume, mort en 1457, eut pour ſucceſſeur George Podiebrad, Seigneur de Bohême, élû par les Etats de ce Royaume en 1458. Ce Prince ſe diſtingua par

(*a*) Le decret de la diête de Presbourg ſe trouve dans les *Novelles du Corps de droit Hongrois* pag. 166. & 172.

(*b*) V. l'article 5. du dit Décret pag. 167.

(*c*) Voyez ſur ces troubles NADANY *florus Hungaricus*, & le continuateur d'Iſthuanfius.

VI PERIODE

ſon courage & ſa fermeté ; mais il ſe brouilla malheureuſement avec les Papes, pour avoir ôſé ſoutenir, que le traité qu'un Concile avoit fait avec les Huſſites, devoit être maintenu.

Démêlés de Podiebrad avec le Pape.

Les Huſſites, ſecte ſortie de celle de Wiclef (*a*), après avoir ſoutenu de longues guerres contre l'Empereur Sigiſmond, &, pour ainſi dire, contre toute l'Europe (*b*), étoient enfin rentrés ſous ſon obéiſſance, auſſi bien que ſous celle de l'Egliſe Catholique, en vertu d'un traité, conclu à Prague, par lequel le Pape Eugène IV, & le Concile de Basle, accorderent aux Huſſites l'uſage du Calice dans la Cène. Cette conceſſion choqua les Papes ſucceſſeurs d'Eugène IV ; ils chercherent, à differentes repriſes, à l'annuller. Podiebrad s'y oppoſa,

(*a*) Wiclef Docteur & Profeſſeur d'Oxford s'éleva, dans le XIV ſiecle, contre les déréglemens du Clergé, & attaqua pluſieurs dogmes de l'Egliſe Romaine. Sa doctrine fut condamnée en 1382, par l'Archevêque de Cantorbery. C'eſt de l'école de Wiclef que ſortit Huſs, encore dans le même ſiecle. Il commença en 1400 à prêcher en Bohême contre les indulgences, & autres points de la doctrine Romaine. On brula Huſs au Concile de Conſtance, en 1415 ; mais on ne fit qu'augmenter par là le nombre de ſes Sectateurs.

(*b*) Les Papes ayant fait prêcher des croiſades, contre les Huſſites, on vit marcher contre eux des armées compoſées de pluſieurs nations differentes de l'Europe.

& ſoutint de toutes ſes forces le traité de Prague. De là de vifs démêlés entre Podiebrad & le Pape. Ces démêlés parvinrent au point, que le Pape Paul II excommunia ce Prince, le déclara déchû de la Royauté, délia ſes ſujets du ſerment de fidélité, & ſuſcita enfin contre lui l'armée des croiſés, qui s'étoit aſſemblée pour marcher contre les Turcs (*a*).

Le Pape offrit en même tems le Royaume de Bohème à pluſieurs Princes, entr'autres à Caſimir Roi de Pologne, qui le refuſa. Il n'en fut pas de même de Mathias Corvin, Roi de Hongrie, & gendre de Podiebrad. Ce Prince, ſéduit par les appas d'une Couronne, & aveuglé par une ambition, qui ne connoiſſoit point de bornes, prêta l'oreille aux offres du Pape, & entreprit de dépouiller ſon beau pere. Suites de ces démêlés.

Pour réuſſir dans ce projet, il s'allia avec l'Empereur Frederic III, qui promit de le ſecourir, & de lui donner l'inveſtiture du Royaume de Bohème, auſſi-tôt qu'il en auroit chaſſé Podiebrad. C'eſt ainſi que Frederic, oubliant les ſervices que le Roi de Bohème lui avoit rendus peu auparavant, en le ſoutenant de toutes ſes forces contre l'Archiduc Albert ſon frere, jura la perte de ſon bienfaiteur; mais ce fut en vain. Podiebrad ſe maintint juſqu'à ſa mort

(*a*) Voyez la Bulle de ce Pape dans le théatrum de Müller T. 2. p. 263.

VI PERIODE

arrivée en 1471, contre le Pape, l'Empereur, le Roi de Hongrie, & ſes ſujets revoltés, avec une valeur qui tient du prodige.

Uladislas Jagellon

Alors ce Royaume paſſa à Uladislas de Pologne, fils du Roi Caſimir, déſigné ſucceſſeur par le Roi Podiebrad, dans une diète tenue peu avant ſon décès. Mathias Corvin, qui prétendoit ſucceder dans le Royaume de Bohême, en vertu de la donation du Pape, fit longtems la guerre à Uladislas. Enfin, la paix ſe conclut à Olmütz en 1478. Par cette paix, Uladislas céda à Mathias Corvin la Moravie, la Sileſie & la Luſace, à condition toute-fois, qu'il lui ſeroit libre de racheter ces Provinces, quand bon lui ſembleroit, moyennant la ſomme de 40000 florins d'or (*a*). Uladislas reſta en poſſeſſion de la Bohême, & y réunit depuis le trône de Hongrie, à la mort de Mathias. Les trois provinces cedées, la Sileſie, la Moravie & la Luſace, retournerent alors au Royaume de Bohême.

Louis.

Louis, fils d'Uladislas, ſucceda à ſon pere dans l'un & l'autre Royaume en 1516. C'eſt ce Prince malheureux, dont nous avons déja parlé, qui fut défait & tué dans la bataille de Mohaz en 1526.

---

(*a*) Cette paix ſe trouve dans DUMONT *Corps diplomatique* T. 3. part. 2. p. 61. V. DUBRAVIUS excellent hiſtorien de Bohême & preſque contemporain.

& ſoutint de toutes ſes forces le traité de Prague. De là de vifs démêlés entre Podiebrad & le Pape. Ces démêlés parvinrent au point, que le Pape Paul II excommunia ce Prince, le déclara déchû de la Royauté, délia ſes ſujets du ſerment de fidélité, & ſuſcita enfin contre lui l'armée des croiſés, qui s'étoit aſſemblée pour marcher contre les Turcs (*a*).

Le Pape offrit en même tems le Royaume de Bohème à pluſieurs Princes, entr'autres à Caſimir Roi de Pologne, qui le refuſa. Il n'en fut pas de même de Mathias Corvin, Roi de Hongrie, & gendre de Podiebrad. Ce Prince, ſéduit par les appas d'une Couronne, & aveuglé par une ambition, qui ne connoiſſoit point de bornes, prêta l'oreille aux offres du Pape, & entreprit de dépouiller ſon beau pere. Suites de ces démêlés.

Pour réuſſir dans ce projet, il s'allia avec l'Empereur Frederic III, qui promit de le ſecourir, & de lui donner l'inveſtiture du Royaume de Bohème, auſſi-tôt qu'il en auroit chaſſé Podiebrad. C'eſt ainſi que Frederic, oubliant les ſervices que le Roi de Bohème lui avoit rendus peu auparavant, en le ſoutenant de toutes ſes forces contre l'Archiduc Albert ſon frere, jura la perte de ſon bienfaiteur; mais ce fut en vain. Podiebrad ſe maintint juſqu'à ſa mort

(*a*) Voyez la Bulle de ce Pape dans le théatrum de Müller T. 2. p. 263.

VI PERIODE

place le malheureux Fréderic, Electeur Palatin. C'eſt ce qui occaſionna la longue & ſanglante guerre d'Allemagne, connue ſous le nom de guerre de trente ans.

Ce Royaume eſt déclaré héréditaire.

Ferdinand écraſa bientôt ſon adverſaire, en remportant ſur lui la victoire la plus complette, près de la Montagne blanche de Prague, en 1620. S'érigeant alors en Dictateur, & traitant la Bohême ſur le pied de conquête, il changea la forme du Gouvernement, déclara le Royaume héréditaire, & confiſca tous les biens des Seigneurs & des Nobles, qui avoient été du parti Palatin. Ces biens monterent à la valeur de près de cinquante quatre millions. Ferdinand déclara en outre les Etats déchus de tous leurs privilèges. S'il les leur rendit dans la ſuite, ce ne fut qu'en exceptant nommément les lettres de Majeſté, que ſes Prédéceſſeurs avoient données en faveur de la religion Proteſtante. Il fit plus; dès 1621, il chaſſa tous les Miniſtres Proteſtans de la Bohême; ordonna en 1627, que tous les Proteſtans, qui ne ſe feroient pas Catholiques dans ſix mois, ſortiroient du Royaume. C'eſt ainſi que la Bohême, de Proteſtante qu'elle étoit en 1619, devint toute Catholique en 1627 (*a*).

La Luſace démembrée de la Bohême.

La paix de Prague ayant été concluë ſur ces entrefaites, entre Ferdinand II & l'E-

(*a*) Voyez les Edits de Ferdinand II dans LUNIG *Reichs Archiv.*

lecteur de Saxe, après la bataille de Nordlingen en 1635, les deux Luſaces furent démembrées du Royaume de Bohême, & données à l'Electeur de Saxe, comme fiefs de cette Couronne, afin de dédommager ce Prince des frais de la guerre, qu'il avoit fait en faveur de Ferdinand; frais qui ſe montoient à plus de ſept millions de florins. Cette ceſſion fut accompagnée de la clauſe, que ſi les mâles de la branche Electorale venoient à s'éteindre, la Luſace paſſeroit aux filles; mais qu'en ce cas il ſeroit libre aux Rois de Bohême d'uſer du droit de retrait (*a*).

Empire Turc.

Pour finir cette période, il ne nous reſte plus qu'à porter nos regards ſur les principales révolutions arrivées dans l'Empire Turc. Mahomet II, après la priſe de Conſtantinople, fixa ſa réſidence en cette ville, & prit le titre d'Empereur. Ce Prince mourut en 1481, & laiſſa deux fils, Bajazeth II & Jem ou Zizim. Ce dernier ayant eû, ſur ſon ainé, l'avantage d'être né dans la pourpre, prétendit que le trône lui étoit dû, & fit en conſéquence la guerre à ſon frere. Mais, après pluſieurs défaites, il fut contraint de chercher ſon ſalut dans la fuite, & de ſe cacher, d'abord en Egypte & en Aſie, d'où il paſſa enſuite en Europe. Louis XI Roi de France, auprès du-

(*a*) Voyez les traités de Prague dans DUMONT.

VI PERIODE

quel il étoit venu ſe refugier, l'envoya au Pape Alexandre VI, pour le faire inſtruire dans la Religion Chrêtienne.

Hiſtoire tragique de Jem.

Bajazeth ayant appris que ſon frere étoit à Rome, envoya une députation au Pape, pour le prier de l'enfermer étroitement, lui promettant, pour ce ſervice, une penſion annuelle de 40000 ducats, à titre d'alimens. Alexandre acquieſça à cette demande; mais Charles VIII, ayant entrepris, en 1494, ſon expédition d'Italie, pour la conquête du Royaume de Naples, il contraignit le Pape de lui livrer l'infortuné Jem; comptant s'en ſervir, dans le deſſein qu'il avoit formé, d'attaquer Bajazeth en Orient. Ce projet échoua par la mort de Jem, arrivée immédiatement après que Charles VIII fut parti de Rome. Il y a des hiſtoriens, qui prétendent, que Jem fut empoiſonné par le Pape (*a*). Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Bajazeth pria le Pape de faire mourir Jem, & que, pour l'y engager, il lui offrit une ſomme de 300000 ducats, pour en acheter des terres à ſes fils (*b*). Comme Alexandre craignoit Char-

(*a*) Voyez un livre intitulé: PORTE OTTOMANNE T. I. p. 71. & la *Vie d'Alexandre VI & de ſon fils Céſar Borgia par* ALEXANDRE GORDON.

(*b*) La correſpondance de Bajazeth & d'Alexandre VI, nous a été conſervée par un des Secretaires de ce Pape, appellé *Jean* BURCKARD *de Strasbourg*, dans ſon *Diarium*, que

les VIII, il envoya un Légat à Bajazeth, pour l'engager à ſuſciter les Vénitiens contre le Roi de France. Bajazeth ſe rendit aux inſtances du Pape, & Veniſe à celles de Bajazeth. Cette République ne contribua pas peu à l'expulſion de Charles de l'Italie. Bajazeth mourut en 1511, empoiſonné, à ce qu'on prétend, par ſon fils Selim I, qui lui ſucceda.

Selim I.

Selim fut un de ceux qui ſe diſtinguerent le plus entre les Empereurs Turcs. Auſſi barbare & auſſi cruel que grand homme de guerre, l'Empire Turc monta ſous ſon régne à un haut degré de puiſſance. Il fit la guerre à Iſmael Roi de Perſe, & remporta ſur lui une victoire complette près de Tauris en 1514. Cette défaite des Perſes fut ſuivie de la conquête de l'Aſſyrie, & de la plus grande partie de la Meſopotamie, appellées aujourd'hui par les Turcs, Diarbeck & Curdiſtan. Selim I renverſa auſſi l'Empire des Mamelucs en Egypte.

Fin de l'Empire des Mamelucs.

Les Sultans d'Egypte étoient maîtres de differentes provinces de l'Aſie, lorſque les Mamelucs s'emparerent de cet Empire. Sous ce terme de Mameluc, on entend un eſclave, nom qu'on donnoit aux enfans des Chrêtiens, que les Sultans d'Egypte achetoient

---

le fameux LEIBNITZ nous a donné par extrait à la fin de ſes *acceſſiones hiſtoriæ*. Dans une de ces lettres au Pape, Bajazeth lui recommande l'Archevêque d'Arles, & le prie de le faire Cardinal.

VI PERIODE

quel il étoit venu ſe refugier, l'envoya au Pape Alexandre VI, pour le faire inſtruire dans la Religion Chrêtienne.

Hiſtoire tragique de Jem.

Bajazeth ayant appris que ſon frere étoit à Rome, envoya une députation au Pape, pour le prier de l'enfermer étroitement, lui promettant, pour ce ſervice, une penſion annuelle de 40000 ducats, à titre d'alimens. Alexandre acquieſça à cette demande; mais Charles VIII, ayant entrepris, en 1494, ſon expédition d'Italie, pour la conquête du Royaume de Naples, il contraignit le Pape de lui livrer l'infortuné Jem; comptant s'en ſervir, dans le deſſein qu'il avoit formé, d'attaquer Bajazeth en Orient. Ce projet échoua par la mort de Jem, arrivée immédiatement après que Charles VIII fut parti de Rome. Il y a des hiſtoriens, qui prétendent, que Jem fut empoiſonné par le Pape (*a*). Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Bajazeth pria le Pape de faire mourir Jem, & que, pour l'y engager, il lui offrit une ſomme de 300000 ducats, pour en acheter des terres à ſes fils (*b*). Comme Alexandre craignoit Char-

(*a*) Voyez un livre intitulé: PORTE OTTOMANNE T. I. p. 71. & la *Vie d'Alexandre VI & de ſon fils Céſar Borgia par* ALEXANDRE GORDON.

(*b*) La correſpondance de Bajazeth & d'Alexandre VI, nous a été conſervée par un des Secretaires de ce Pape, appellé *Jean* BURCKARD *de Strasbourg*, dans ſon *Diarium*, que

les VIII, il envoya un Légat à Bajazeth, pour l'engager à ſuſciter les Vénitiens contre le Roi de France. Bajazeth ſe rendit aux inſtances du Pape, & Veniſe à celles de Bajazeth. Cette République ne contribua pas peu à l'expulſion de Charles de l'Italie. Bajazeth mourut en 1511, empoiſonné, à ce qu'on prétend, par ſon fils Selim I, qui lui ſucceda.

Selim I.

Selim fut un de ceux qui ſe diſtinguerent le plus entre les Empereurs Turcs. Auſſi barbare & auſſi cruel que grand homme de guerre, l'Empire Turc monta ſous ſon régne à un haut degré de puiſſance. Il fit la guerre à Iſmael Roi de Perſe, & remporta ſur lui une victoire complette près de Tauris en 1514. Cette défaite des Perſes fut ſuivie de la conquête de l'Aſſyrie, & de la plus grande partie de la Meſopotamie, appellées aujourd'hui par les Turcs, Diarbeck & Curdiſtan. Selim I renverſa auſſi l'Empire des Mamelucs en Egypte.

Fin de l'Empire des Mamelucs.

Les Sultans d'Egypte étoient maîtres de differentes provinces de l'Aſie, lorſque les Mamelucs s'emparerent de cet Empire. Sous ce terme de Mameluc, on entend un eſclave, nom qu'on donnoit aux enfans des Chrêtiens, que les Sultans d'Egypte achetoient

---

le fameux LEIBNITZ nous a donné par extrait à la fin de ſes *acceſſiones hiſtoriæ*. Dans une de ces lettres au Pape, Bajazeth lui recommande l'Archevêque d'Arles, & le prie de le faire Cardinal.

VI PERIODE

des Tartares, pour les élever à leur Cour. Ils y étoient inſtruits dans la Religion de Mahomet, & dans l'art militaire. Ces Mamelucs ſervoient de gardes du Corps, & de milice prètorienne aux Sultans d'Egypte. Les Sultans s'étant depuis livrés à la volupté & à l'oiſiveté, les Mamelucs profiterent de ces circonſtances pour ſe revolter. Après avoir chaſſé le Sultan, ils en choiſirent un de leur Corps, & firent une loi par laquelle il étoit deffendu d'élire pour Sultan un autre qu'un Mameluc. Ce ſingulier événement arriva du tems de St. Louis, vers l'an 1250.

Les Sultans Mamelucs régnoient, non ſeulement en Egypte, mais dans la Paleſtine, dans la Syrie, & une partie de l'Arabie. Gaury ou Camſon a été le dernier Sultan de cette race. Défait & tué en 1517 près d'Alep, ville de la Syrie, ſon Empire tomba entre les mains des Turcs.

Selim I, après avoir aggrandi ſes Etats de tout un Empire, mourut ſubitement en 1520, & eut pour ſucceſſeur ſon fils Soliman I.

**Soliman I le Grand.**

Ce Prince s'acquit une gloire immortelle par ſa juſtice, ſa prudence, ſon courage & toutes ſes autres vertus, tant civiles que militaires. Il éleva l'Empire Turc au faîte de ſa grandeur & de ſa puiſſance. Nous avons déja parlé plus haut des conquêtes qu'il avoit faites en Hongrie, où il s'empara des villes de Belgrade & de Bude; dont l'une étoit la clef, & l'autre la Métropole du Royaume. Il s'empara de même

de l'Isle de Rhodes, qu'il enleva, en 1522, aux Chevaliers de St. Jean, à la ſuite d'une ſanglante guerre.

Les Princes de Wallachie & de Moldavie s'étant ſoumis à Soliman, leurs Provinces devinrent fiefs, & eux vaſſaux, de l'Empire Turc (*a*).

Ses conquêtes en Orient.

Soliman eut, en Aſie, des ſuccès auſſi éclatans. De differentes expéditions qu'il entreprit, contre le Roi de Perſe, celles de 1535 & de 1554 ſont les plus mémorables. Elles furent ſuivies de la conquête de l'Iracan, qui eſt la Babylonie des anciens; de celle de Gurgiſtan, ou de la Georgie, appellée par les anciens Colchide, & de la Turcomanie, qui faiſoit partie de l'ancienne Armenie. L'Arabie heureuſe, & la ville de Mecque, patrie de Mahomet, tomberent auſſi, en 1538, au pouvoir de Soliman.

Hariadin Barberouſſe.

Dans cette derniere expédition, il ſe ſervit d'une flotte commandée par Hariadin Barberouſſe, homme très expérimenté dans la marine, & qui s'acquit une grande réputation par ſes expéditions maritimes. Hariadin étoit le cadet de deux freres, qui, nés à Metelin, ville de l'Isle de Lesbos, faiſoient tous deux le métier de Pirates contre les Chrêtiens. Ils y acquirent des richeſſes immenſes. Horuc, tel étoit le nom de

(*a*) Voyez l'*hiſtoire de l'Empire Ottoman par* DEMETRIUS CANTEMIR Prince de Moldavie, au T. I. p. 199.

VI PERIODE

l'ainé, ayant été appellé, par Selim Roi d'Alger, pour le ſecourir contre les Eſpagnols, fit mourir ce Prince, par la plus noire trahiſon, & ſe rendit maître d'Alger, métropole de l'ancienne Numidie, appellée Julia Cæſarea par les Romains. Horuc nommé Barberouſſe par les Italiens, ne jouit pas longtems du fruit de ſon crime. Il fut tué peu après par les Eſpagnols. Alors le Royaume d'Alger paſſa à Barberouſſe ſon frere cadet, qui gagna l'amitié de Soliman, par la réputation qu'il s'étoit acquiſe ſur mer. Soliman le fit venir à Conſtantinople, le créa ſon grand Amiral, & l'éleva à la dignité de Vizir. Il lui donna en outre l'épithete de *Chairadin*, qui ſignifie en langue Turque, un homme de probité & de mérite. L'Italien Paulus Jovius, latiniſa ce mot, & le changea en Hariadenus (*a*).

Eſt fait Amiral par Soliman.

Hariadin, car c'eſt ainſi que nous l'appellerons dans la ſuite, créé Amiral par Soliman, fit des changemens ſi conſiderables dans la marine Turque, qui avoit été fort médiocre juſqu'alors, qu'il la porta au plus haut degré de puiſſance. Il équippa une flotte de cent vaiſſeaux, & chaſſa de l'Archipel André Doria, que l'Empereur Charles V y avoit envoyé, pour faire une diverſion en faveur de ſon frere Ferdinand, accablé par Soliman en Hongrie. Doria s'étoit

(*a*) LEUNCLAVIUS dans ſes *Pandectes de l'hiſtoire Turque* pag. 129. 223.

déja emparé de pluſieurs villes & provinces de l'Archipel; mais à l'approche de Hariadin, il fut obligé de quitter priſe, & d'abandonner ſes conquêtes. Hariadin s'étendit alors en Afrique, débarqua en Barbarie, & s'empara, en 1534, de Tunis, une des plus floriſſantes villes de l'Afrique Septentrionale (*a*).

Cette priſe de Tunis, par Barberouſſe, engagea l'Empereur Charles-quint, en 1535, à entreprendre ſon expédition d'Afrique, dans laquelle il reprit la ville de Tunis; mais ce ne fut pas pour la garder longtems; elle rentra bientôt ſous la domination des Turcs, qui s'étendirent, de plus en plus, ſur la côte Septentrionale de cette partie du monde.

Soliman fit pluſieurs beaux établiſſemens dans ſon Empire; il y reforma, ſurtout, l'adminiſtation de la juſtice, & redigea lui-même les loix dans un nouveau Code, auquel tous ſes ſujets furent obligés de ſe ſoumettre. Les Turcs appellerent ce Code Teſchrifat, & il eſt encore aujourd'hui en grande vénération chez eux (*b*). Soliman Légiſlateur

Après la mort de Soliman, arrivée en 1566, l'Empire Turc commença à décliner. Ce Prince eut pour Succeſſeur Selim II, Selim II.

(*a*) LEUNCLAVIUS dans ſes *annales Turcques* p. 47.

(*b*) Le Prince CANTEMIR T. I. p. 211. nous fait en peu de mots le portrait de Soliman. Voyez auſſi pag. 213.

VI PÉRIODE

fils peu digne d'un auſſi grand pere, addonné à l'ivrognerie & à la débauche. Il eſt vrai, qu'il enleva, en 1671, l'Iſle de Chypre aux Vénitiens; mais ſa flotte, à ſon retour à Conſtantinople, à la ſuite de cette expédition, fut attaquée près de Lepante, par la flotte combinée des Vénitiens, des Eſpagnols & du Pape; &, après un combat des plus vifs & des plus opiniâtres, les Turcs furent entierement défaits. Cent trente vaiſſeaux furent pris, quatre vingt coulés à fond, vingt-cinq mille Turcs tués, & cinq mille faits priſonniers. Les politiques remarquent, que la marine des Turcs ne put jamais ſe relever depuis cette défaite, dont on attribuë la gloire aux Eſpagnols, & ſurtout au courage de Dom Juan d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charles quint (*a*).

Succeſſeurs de Selim II.

Amurath III, Mahomet III, Achmet I, Muſtapha I, Ottoman II, Amurath IV & Ibrahim, qui ſuccederent à Selim II, furent autant de Princes foibles & indolens, ſous leſquels la gloire de l'Empire Turc s'éclipſa.

Amurath III, voulant reculer les limites de ſon Empire, du côté de la Perſe, entreprit la guerre contre cette Puiſſance. Cette guerre, renouvellée ſous pluſieurs de ſes ſucceſſeurs, tournoit preſque toujours au

(*a*) De THOU Liv. 50. ch. 4. & MINIANA continuateur de Mariana.

au déſavantage des Turcs : auſſi, les guerres qu'ils eurent à ſoutenir contre les Empereurs d'Allemagne, les Tartares, les Polonois & les Vénitiens, donnerent-elles aſſez à connoitre, que cet Empire, dont les reſſorts étoient uſés, penchoit vers ſa décadence.

La République de Veniſe, dans la longue guerre, qu'elle eut avec les Turcs, depuis 1645 juſqu'en 1669, au ſujet de l'Isle de Candie, fit ſeule face à toutes leurs forces ; on peut même dire, qu'elle les briſa. Enfin, la preuve la plus certaine de cette décadence, c'eſt l'affoibliſſement de l'autorité Impériale, & la licence effrenée des Janiſſaires. Deux fois ils chaſſerent Muſtapha I du trône, en 1618 & en 1623, & étranglerent ſon ſucceſſeur Ottoman II, jeune Prince malheureux, & ſans expérience. L'Empereur Ibrahim ſubit le même ſort en 1648.

# VII PÉRIODE.

*Depuis la paix de Weſtphalie, juſqu'à celle d'Utrecht ; ou depuis*

1648. ------ 1713.

Puiſſance prépondérante de la France.

LE ſyſtême politique de l'Europe changea au commencement de cette période. La France, qui avoit combattu ci-devant, pour ſa liberté, & pour celle de l'Europe entiere, contre la Puiſſance prépondérante de la Maiſon d'Autriche, emporte maintenant la balance, & attire ſur elle les yeux de toutes les nations. Les puiſſances réunies auparavant avec elle, contre cette Maiſon, quittent ſes intérêts, pour ſe joindre à ceux d'Autriche, afin de maintenir, d'un commun effort, l'équilibre de l'Europe.

Origine de ſa grandeur.

C'eſt du régne de Charles VII, & de celui de Louis XI, que la France date l'origine de ſa grandeur. Charles VII, en chaſſant, comme nous l'avons vû, les Anglois de la France, réunit à la Couronne, les provinces les plus conſidérables du Royaume. Louis XI, en abaiſſant le pouvoir des Grands, jetta les fondemens de cette autorité abſolue, dont jouiſſent aujourd'hui ſes ſucceſſeurs. Il ajouta à ſes Etats deux

grandes provinces; le Duché de Bourgogne, en 1477, & le Comté de Provence, en 1481. Charles VIII, fils de Louis XI, fit, en 1491, l'acquiſition de la petite Bretagne, en vertu de ſon mariage avec Anne de Bretagne.

Elle eſt arrêtée par la Maiſon d'Autriche.

Tant de provinces réunies à la France, vers la fin du XV ſiecle, ſembloient devoir la conduire dès lors, au faîte de la grandeur; mais pluſieurs circonſtances contribuerent à retarder ſes progrès. C'eſt environ dans ce tems là, que la Maiſon d'Autriche, par le concours d'événemens les plus ſinguliers, devint ſi puiſſante, qu'elle s'oppoſa, comme une digue, à l'aggrandiſſement de la France. Celle-ci eut même beſoin de toute ſa politique pour ſe maintenir, pendant cent cinquante ans environ, à compter depuis la fin du XV ſiecle, contre les forces prépondérantes de la Maiſon d'Autriche, qui fut plus d'une fois, ſur le point de parvenir à la Monarchie Univerſelle, qu'elle méditoit depuis longtems. Ajoutez à celà, les fréquentes guerres d'Italie, & les guerres civiles, qui déſolerent la France pendant tout cet intervalle, & qui épuiſerent ſes forces.

Elévation de la France.

Ce Royaume ſe trouva enfin délivré de ces malheurs, vers le milieu du XVII ſiecle. Les factions, que l'ambition des Grands, & le fanatiſme y avoient formées & entretenues, diſparurent, & firent place à une tranquillité parfaite. Les finances bien adminiſtrées, le commerce animé, les ma-

VII PERIODE

nufactures établies, la marine miſe en état, y ramenerent les richeſſes & l'abondance, & lui rendirent toutes ſes forces. L'abaiſſement de la Maiſon d'Autriche, qui eut lieu dans le même tems, & la liberté des Princes de l'Empire, affermie par la paix de Weſtphalie, ſéconderent ſes progrès, qui furent portés très loin par les acquiſitions que fit la France, au moyen des deux paix de Weſtphalie & des Pyrenées.

En vertu de celle de Weſtphalie, concluë en 1648, les trois Evêchés de Metz, Toul & Verdun, l'Alſace & le Sundgau, furent cedés à cette Couronne, dont la ſouveraineté s'étendit alors juſqu'au Rhin (*a*).

Par la paix des Pyrenées, concluë avec l'Eſpagne en 1659, elle eut le Comté de Rouſſillon & pluſieurs villes importantes dans les Pays-bas Eſpagnols (*b*).

Eſt duë à Richelieu & Mazarin.

Des ſuccès auſſi heureux ſont dûs aux ſoins de deux Miniſtres fameux; les Cardinaux de Richelieu & de Mazarin. Le Traité de Weſtphalie eſt l'ouvrage du premier, & celui des Pyrenées du ſecond; traités précieux, puiſqu'ils ont rétabli la balance entre les Couronnes!

Louis XIV.

Mazarin laiſſa le Royaume de France,

(*a*) Voyez les §. 70. 73. 74. & 87. de la paix de Münſter, dans DUMONT *Corps diplomatique*, au T. 6. p. 455.

(*b*) Voyez DUMONT *Corps diplomatique* Tome 6. pag. 264. depuis le §. 35. juſqu'au §. 43.

dans l'état le plus floriſſant, à Louis XIV, qui, en prenant lui même les rênes de ſon gouvernement, acheva l'ouvrage commencé par ſon Miniſtre. Ce Monarque, ſupérieur à tous les Souverains de ſon tems, ſoit par l'art de régner, ſoit par ſon ardeur pour la gloire, n'eut rien de plus à cœur, en s'emparant des rênes du gouvernement, que de mettre ſes troupes de terre & de mer, ſur le pied le plus reſpectable. Les guerres ſe ſuccedant alors les unes aux autres, & la victoire étant toujours du côté de Louis, toute l'Europe ſe ligua enfin contre lui, dans la perſuaſion où l'on étoit, qu'il viſoit à renverſer l'équilibre de l'Europe, & à établir, à ſon tour, une Monarchie univerſelle.

On en prit l'allarme, pour la premiere fois, lors de la guerre, que ce Prince entreprit, en 1667, contre les Pays-bas Eſpagnols, après la mort de Philippe IV Roi d'Eſpagne, ſon beau pere. Il appuya ſes prétentions ſur ces provinces de ſon contrat de mariage, avec Marie Thereſe fille de Philipe, & du *droit de dévolution*, qui régit ces provinces, & qui aſſure aux enfans d'un premier lit, la proprieté des biens de leur pere ou mere, lors qu'ils paſſent en ſecondes nôces (*a*).

(*a*) Marie Thereſe étoit du premier lit de Philippe IV. Charles, ſon ſucceſſeur au trône d'Eſpagne, étoit du ſecond.

VII PERIODE

Un Fran-Comtois, qu'on croit être le Baron de Liſola, publia, à cette occaſion, un livre ſous le titre de *bouclier d'Etat & de juſtice, contre le deſſein, manifeſtement découvert, de la Monarchie Univerſelle, ſous le vain pretexte des prétentions de la Reine de France.* Il oppoſa ce livre au *Traité des droits de la Reine très Chrétienne, ſur divers Etats de la Monarchie d'Eſpagne*, qui avoit paru peu auparavant. Les principes établis dans le livre du Baron de Liſola, engagerent d'abord les Hollandois, les Anglois & les Suedois à former, en 1668, cette fameuſe triple alliance, dont le but étoit le maintien de l'équilibre de l'Europe contre la France. Les Anglois, pour la négocier, employerent le Chevalier Temple, excellent politique & habile négociateur (*a*).

Paix d'Aix la Chapelle.

La paix conclue, la même année, à Aix la Chapelle, fut une ſuite de cette alliance. Par cette paix, Louis XIV mit bas les armes, en conſervant toute-fois pluſieurs villes & fortereſſes, qu'il avoit conquiſes dans les Pays-bas (*b*).

---

(*a*) V. les lettres du Comte d'Arlington, au Chevalier Temple, contenant une relation exacte des traités de Münſter, de Breda, d'Aix la Chapelle & de la triple alliance, Utrecht 1701. in 8°. V. auſſi les Oeuvres mêlées de Temple T. I. p. 40. Conſiderations ſur la France.

(*b*) V. DUMONT T. 7. p. 68 & 89. où eſt rapportée la triple alliance & la paix d'Aix la Chapelle.

VII PERIODE

Son unique ſoin, après la paix, fut de travailler de toutes ſes forces à rompre cette alliance, & il y réuſſit. Etant parvenu à en détacher l'Angleterre & la Suede, il tomba, en 1672, ſur la Hollande, & s'empara, dans une ſeule campagne, de pluſieurs provinces de cette République. Guerre d'Hollande.

Cette démarche, ſuivie d'un ſuccès auſſi rapide, excita la jalouſie d'une grande partie de l'Europe. Les Rois d'Eſpagne & de Dannemarc, l'Empereur & tout l'Empire, vinrent au ſecours de la Hollande, & obligerent Louis XIV à conclure, en 1679, la paix de Nimegue, par laquelle il rendit aux Hollandois tout ce qu'il leur avoit pris pendant la guerre, en conſervant cependant une grande partie des conquêtes qu'il avoit faites ſur l'Eſpagne, telles que la Franche-Comté & pluſieurs villes des Pays-bas (*a*). Ce fut encore l'Angleterre qui négocia cette paix par ſon Miniſtre le Chevalier Temple (*b*). Paix de Nimegue.

Au milieu de la paix, Louis XIV s'empara de quantité de villes & de territoires, Réunions.

(*a*) DUMONT *Corps diplomatique* T. 7. p. 365. article XI. il y eſt parlé de la ceſſion du Comté de Bourgogne.

(*b*) Voyez mémoire de tout ce qui s'eſt paſſé dans la Chrêtienté, depuis le commencement de la guerre, en 1672, juſqu'à la paix concluë à Nimegue en 1679, par Mr. le Chevalier Temple. Voyez auſſi, Lettres, Mémoires & Négociations de Mr. le Comte d'Eſtradas.

VII PERIODE

ſitués en Alſace, en Lorraine & dans les Pays-bas Eſpagnols. Ces villes & pays lui furent adjugés par les arrêts des trois Chambres, appellées chambres de réunion, établies à Beſançon, à Metz & à Briſac, pour connoitre de la qualité & de l'étendue des ceſſions, qui avoient été faites à la Couronne, par les traités de Weſtphalie, des Pyrenées & de Nimegue. En conſéquence de ces arrêts, pluſieurs Etats immédiats d'Alſace, qui juſques-là étoient demeurés à l'Empire, paſſerent à la Souveraineté du Roi. La ville de Strasbourg (*a*), fut obligée de ſuivre leur exemple en 1681.

Guerre qui s'enſuivit.

Ces arrêts de réunions, ſuſpendus d'abord par la trêve de Ratisbonne, furent ſuivis, en 1688, d'une guerre ſanglante. Louis XIV eut à ſoutenir ſeul, tous les efforts de l'Empereur Léopold, de l'Empire, des Rois d'Angleterre & d'Eſpagne, des Etats Généraux & du Duc de Savoye. Mais, toujours victorieux, il leur offrit la paix quand il leur eut fait voir qu'il ne les craignoit pas. Ce Monarque prévoyant d'ailleurs la mort prochaine de Charles II Roi d'Eſpagne, crut qu'il étoit néceſſaire, de rompre le nœud de la ligue, avant cette mort, qui al-

(*a*) Cette ville obtint une Capitulation ſignée le 30. Septembre 1681, par laquelle elle fut maintenuë dans ſes droits, immunités & privilèges. Cette Capitulation ſe trouve dans DUMONT au Tom. 7. à l'année 1681.

VII PERIODE

loit ouvrir à la Maiſon de France de nouvelles prétentions ſur le trône d'Eſpagne. La paix fut conclue à Ryſwic en 1697.

Paix de Ryſwic.

Louis XIV, au grand étonnement de toute l'Europe, rendit, par le traité de Ryſwic, tout ce qu'il avoit enlevé à chacun des Alliés pendant la guerre, en ſe reſervant toutefois, pluſieurs des villes & pays, dont il s'étoit rendu maître, à titre de réunion avant la guerre. L'art. IV (*a*) de ce traité confirme les réunions faites en Alſace par la Chambre de Briſac, & l'art. XVI (*b*) la ceſſion de la ville de Strasbourg.

Tant de provinces & de villes réunies à la France, par les traités de Weſtpha-

(*a*) Louis XIV, qui, durant la guerre, avoit introduit le ſimultanée dans le Palatinat, & autres villes & terres de l'Empire, fit ajouter, à cet article, une clauſe qui portoit: *que la Réligion Catholique Romaine, dans les endroits reſtitués par ce Prince, ſeroit conſervée dans l'état où elle étoit alors.* Cette clauſe, contraire aux diſpoſitions de la paix de Weſtphalie, ſouleva le corps entier des Proteſtans en Empire, qui proteſtérent contre, dans toutes les occaſions.

(*b*) Voyez ce traité dans DUMONT au T. 7. part. 2. p. 421. où il rapporte le Traité entre l'Empereur, l'Empire & le Roi de France. Par l'article X du traité avec l'Eſpagne (dans DUMONT pag. 408) furent cedées à Louis XIV, differentes villes & diſtricts des Pays-bas Eſpagnols.

Voyez auſſi . . . Actes, Mémoires & autres pieces authentiques concernant la paix de Ryſwic à Utrecht 1714 in 8.

VII PERIODE

lie, des Pyrenées, d'Aix la Chapelle, de Nimegue & de Ryſwic, faiſoient craindre, de nouveau, pour l'équilibre. La France, animée par un Prince, qui ne reſpiroit que la grandeur, étoit parvenue au comble de ſa gloire; elle dictoit déja ſes loix à l'Europe.

Guerre pour la ſucceſſion d'Eſpagne

Tel étoit l'état des choſes, lorſque les differends pour la ſucceſſion d'Eſpagne, rallumerent la guerre entre les principales Puiſſances de l'Europe. Charles II, Roi d'Eſpagne, dernier mâle de la branche Eſpagnole de la Maiſon d'Autriche, étant mort en 1700, Louis XIV, beau frere de ce Prince, renonça aux traités de partage (*a*), qu'il avoit faits précédemment, avec l'Angleterre & la Hollande, pour s'en tenir au teſtament (*b*) du feu Roi, qui déſignoit, pour

---

(*a*) Le premier de ces traités, ſigné à la Haye le 11 Octobre 1698, avoit aſſuré la ſucceſſion d'Eſpagne, à Joſeph Ferdinand Prince Electoral de Baviere, petit neveu du Roi Charles II, par Marguerite Thereſe, ſœur cadette de ce Prince, mariée à l'Empereur Léopold. La mort prématurée du Prince Electoral, arrivée au commencement de 1699, ayant anéanti le premier traité de partage, la France, l'Angleterre & la Hollande, en ſignerent un ſecond, à Londres, le 13 Mars 1700. En vertu de ce dernier, l'Archiduc Charles, fils puiſné de l'Empereur Léopold, fut déclaré ſucceſſeur au trône d'Eſpagne: on y aſſura au Dauphin de France, le Royaume des deux Siciles, le Duché de Lorraine, la Province de Guipuſcoa & le Marquiſat de Final. Voyez ces traités dans DUMONT *Corps diplomatique.*

(*b*) Charles II ne pouvoit point, par ſon teſ-

ſucceſſeur à la Monarchie d'Eſpagne, Philippe d'Anjou, petit fils de Louis XIV & de Marie Thereſe d'Eſpagne, ſœur du Roi Charles II. Philippe trouva un puiſſant concurrent à cette Couronne en la perſonne de Charles d'Autriche, fils puiſné de l'Empereur Léopold. Ce Prince ſoutenoit, que la branche Eſpagnole maſculine de la Maiſon d'Autriche, étant éteinte, celle d'Allemagne devoit lui ſucceder, conformément aux anciens pactes de cette Maiſon. Les allarmes des Etats de l'Europe, plus inquiets que jamais, ſur les vuës conçuës par Louis XIV, d'aſpirer à la Monarchie Univerſelle, engagerent la plûpart d'entr'eux, à épouſer la

---

tament, renverſer l'ordre de ſucceſſion, établi par les loix fondamentales du Royaume. Il falloit donc, que le teſtament, qu'il fit en faveur de Philippe d'Anjou, fut conforme à ces loix pour être valable. Ces loix établiſſoient la ſucceſſion linéale cognatique, appellée autrement ſucceſſion Caſtellane, ſuivant laquelle Marie Thereſe, Reine de France, ſœur ainée de Charles II étoit la plus proche héritiere du trône d'Eſpagne, &, au défaut de cette Princeſſe, ſes deſcendans. Mais Marie Thereſe avoit renoncé à la ſucceſſion d'Eſpagne, par ſon contrat de mariage, & cette renonciation avoit été confirmée par le traité des Pyrenées en 1659. Le point de la queſtion ſe réduit donc à ſçavoir, ſi la renonciation de Marie Thereſe eſt valable, ou ſi elle ne l'eſt point; & ſi elle eſt valable quant à elle, ſi elle l'eſt auſſi à l'égard de ſes Enfans? C'étoit là le point vertical des diſcuſſions agitées entre les Juriſconſultes, qui avoient pris la plume pour ou contre.

VII PERIODE querelle de la Maiſon d'Autriche, en ſe déclarant pour Charles, fils puiſné de l'Empereur Léopold, connu ſous le nom de Charles III. Les Etats d'Allemagne, le Roi d'Angleterre, les Etats Généraux, les Rois de Portugal, de Pruſſe, & le Duc de Savoye firent alors, ce qu'on appelle la grande alliance contre la France. De là une guerre très ſanglante, dont le théâtre s'étendit en Eſpagne, en Italie, en Allemagne, dans les Pays-bas & dans les Indes. Elle commença en 1701, & dura près de douze ans.

Préliminaires de Gertruydenberg. La France, obligée de diviſer ſes forces, eſſuya des défaites tellement ſuivies, qu'elle commençoit à ſuccomber de toutes-part (*a*). Les Alliés avoient à leur tête Eugène & Malboroug. Ces revers porterent Louis XIV, à offrir en 1710, à Gertruydenberg, la paix aux Alliés, à des conditions très avantageuſes; ſuivant leſquelles la Couronne d'Eſpagne reſtoit à Charles d'Autriche; & la France étoit prête à rendre pluſieurs de ſes nouvelles conquêtes, entr'autres l'Alſace (*b*). Mais les Alliés, enflés par leurs ſuccès, exigeoient en outre, que Louis XIV tournât lui même ſes armes contre ſon pe-

(*a*) Telle que la défaite de Hochſtett en 1704. Celle de Ramillies en 1706, de Turin la même année, & celle de Malplaquet en 1709.

(*b*) Voyez ACTES & MÉMOIRES *concernants la paix d'Utrecht* au T. I. p. 32. LAMBERTI *mémoires* au T. 5. pag. 311.

tit fils, Roi d'Eſpagne, en cas que ce dernier ne voulût pas abandonner le trône de plein gré. Ces propoſitions, qui devoient faire rougir les Alliés, indignerent Louis XIV, & rompirent les négociations.

L'Empereur Joſeph I, fils de Léopold, mourut ſur ces entrefaites, en 1711. L'Archiduc Charles ſon frere, qui avoit pris le titre de Roi d'Eſpagne, lui ayant ſuccedé dans les Duchés d'Autriche, aux Royaumes de Hongrie & de Bohême, & à la Couronne Impériale, les choſes changerent de face. Paix d'Utrecht.

Il eſt aiſé de ſentir, que Charles ne pouvoit gueres conſerver la Monarchie d'Eſpagne, ſans faire pancher notablement la balance du côté de la Maiſon d'Autriche. Louis XIV trouva donc le moyen de détacher l'Angleterre de la grande alliance, &, de là, s'enſuivit la paix concluë à Utrecht en 1713.

On établit, pour un des articles fondamentaux de cette paix, que les Royaumes de France & d'Eſpagne ne pourroient jamais être réunis. Ainſi Philippe d'Anjou, reſta en poſſeſſion du trône d'Eſpagne, & la France conſerva, à peu près, tout ce qu'elle avoit eû avant la guerre. Mais pluſieurs pays, qui avoient appartenu juſqu'alors à la Monarchie d'Eſpagne, en furent détachés,

VII PERIODE

pour être donnés en dédommagement à l'Empereur & à ſes Alliés (*a*).

La paix entre Louis XIV, l'Empereur & l'Empire fut conclue enſuite à Raſtatt & à Bade, en 1714 (*b*). La ville de Landau y fut cedée à la France, Briſac & Fribourg rendues à la Maiſon d'Autriche, & le Fort de Kehl à l'Empire. Tel eſt le tableau général de l'Europe, dans cette VII période, où les forces de la plûpart des Puiſſances étoient réunies contre la France.

Allemagne.

L'hiſtoire d'Allemagne, préſente des changemens intéreſſans dans cette période. L'Empereur Léopold, ſucceſſeur de Ferdinand III, ayant convoqué une diète à Ratisbonne, en 1663; cette diète continuë, du depuis, juſqu'à nos jours, ſans qu'elle ait été renduë perpétuelle par aucune loi de l'Empire.

Neuvieme Electorat.

La paix de Weſtphalie avoit érigé un huitieme Electorat, en faveur de la Maiſon Palatine. L'Empereur Léopold, en inſtitua un neuvieme, en 1692, en faveur de la Maiſon de Brunſwic Luneburg, ou de Hanovre. Le premier Electeur de cette Maiſon fut le Duc Erneſte Auguſte, que l'Empe-

---

(*a*) Sur la ſucceſſion d'Eſpagne & la paix d'Utrecht, on peut conſulter *les mémoires de* LAMBERTI *de* HARRACH, *de* TORRE *& de* TORCY. On y peut joindre *Lettres d'un Suiſſe à un François, & Hiſtoire du Congrès de la paix d'Utrecht.*

(*b*) Voyez ces traités dans DUMONT T. 8. part. I. p. 339. & 436.

reur inveſtit de cette dignité, pour lui & ſes deſcendans mâles (*a*).

L'érection de ce neuvieme Electorat ne ſouffrit pas peu de contradiction, de la part du Collège des Princes d'Allemagne; & ſa validité ne fut reconnuë qu'en 1708, ſous le régne de Joſeph I, fils de Léopold. Alors l'Electeur d'Hanovre fut admis au Collège Electoral; &, comme il étoit Proteſtant, on ajouta cette clauſe à ſa reception, que les Electeurs Catholiques auroient un ſuffrage ſurnumeraire, s'il arrivoit que le nombre des Electeurs Proteſtans fut jamais égal à celui des Catholiques (*b*).

Capitulation de Charles VI.

Le régne de Joſeph I, fut de peu de durée. Son frere puiſné, Charles VI, lui ſuccéda en 1711. Rien de ſi intéreſſant que la capitulation, qu'on fit ſouſcrire à ce Prince. Elle differe entierement de celles de ſes prédeceſſeurs, en ce qu'elle fut rédigée, pour la premiere fois, ſur la capitulation, qu'on nomme perpétuelle, qui lui ſervit de baſe & de modelle.

Depuis l'origine des Capitulations ſous Charles V, les Electeurs s'étoient arrogé le droit de les dicter, à l'excluſion des autres Princes & Etats de l'Empire. Ces der-

(*a*) Les lettres d'inveſtiture de l'Empereur Léopold, ſont rapportées dans LUNIG & dans DUMONT *Corps diplomatique* T. 7. part. 2. p. 306.

(*b*) Voyez le Décrêt de la diête dans FABRI *Stats Cantzley* T. 13. pag. 370.

VII PERIODE

niers s'en plaignirent en différentes occaſions, & ſurtout aux Congrès de Münſter & d'Oſnabruck, ſoutenant, que les loix fondamentales de l'Empire, ne pouvoient s'établir, que du conſentement & de l'aveu commun de tous les Etats aſſemblés en diète; que, par une conſéquence néceſſaire, il n'étoit ni juſte ni raiſonnable, de laiſſer les ſeuls Electeurs maîtres d'un traité, qui tient le premier rang parmi les loix fondamentales du Corps Germanique, & qu'il falloit dreſſer, dans la diète générale, une capitulation perpétuelle, dont il ne ſeroit pas permis aux Electeurs de s'écarter en aucune façon.

La paix de Weſtphalie ayant renvoyé cette matiere à la diète, on la mit, pour la premiere fois, en délibération dans celle qui s'ouvrit en 1663. L'Electeur de Mayence préſenta alors un projet de capitulation, qui rencontra beaucoup d'oppoſition. Enfin, en 1711, on s'accorda dans la diète, ſur la plûpart des articles juſqu'alors conteſtés, & on arrêta en même tems, que cette capitulation ſerviroit de baſe & de fondement, à celle qu'on alloit preſcrire à Charles VI (*a*).

Depuis

(*a*) Il eſt cependant à remarquer, qu'aujourd'hui l'affaire de la capitulation perpétuelle n'eſt pas entierement décidée, & qu'il régne encore une forte conteſtation entre les Electeurs & les Princes, touchant le droit, que les premiers revendiquent, de pouvoir faire, de leur chef, & ſans prendre préalablement l'avis des autres Etats,

Depuis ce tems, la capitulation prit une forme toute nouvelle: on y inſera alors pour la premiere fois, la loi, qui éléve ſi haut la dignité & les prérogatives des Princes d'Empire; ſçavoir, qu'il ne ſeroit plus permis à l'Empereur ſeul, de proſcrire aucun Etat, pas même du conſentement du Collège Electoral, mais qu'il falloit, que les Etats, aſſemblés en diète, prononçaſſent ſur la légalité de la proſcription.

Trois Princes d'Allemagne parvinrent à la dignité Royale dans cette période. Auguſte, Electeur de Saxe, s'étant fait Catholique, fut élû Roi de Pologne en 1697, & eut depuis pour ſucceſſeur ſon fils Auguſte III.

La ſucceſſion au trône d'Angleterre fut aſſurée à la Maiſon d'Hanovre, par un acte du Parlement, dreſſé ſous Guillaume III, en 1701. En vertu de cet acte, George, Electeur d'Hanovre, monta ſur le trône d'Angle-

---

les changemens, que les circonſtances demandent, à chaque nouvelle élection; d'où il eſt arrivé, qu'à toutes les élections, qui ont été faites depuis, le Collége des Princes a toujours crû devoir proteſter contre les capitulations; attendû, que les Electeurs n'avoient jamais fait attention aux remarques, que les Princes avoient eû ſoin de leur préſenter, relativement aux changemens à faire dans la nouvelle capitulation. HENNIGES, dans ſes méditations ſur la paix de Weſtphalie, a donné l'hiſtoire de la capitulation perpétuelle au T. I. p. 1126.

Voyez auſſi les méditations du Baron de MUNCHHAUSEN ſur la capitulation perpétuelle.

VII PERIODE

terre, à la mort de la Reine Anne, en 1714.

Enfin l'Electeur de Brandebourg prit le titre de Roi de Pruſſe en 1701.

Origine du Royaume de Pruſſe.

La Pruſſe, dans les tems reculés, étoit habitée par differens peuples, qui, ayant une origine commune avec les Polonois & les Lithuaniens, étoient par conſéquent du nombre des peuples, connus chez les anciens, ſous le nom de Sarmates & de Venedes. Le nom de Pruſſe eſt ignoré dans l'hiſtoire avant le X ſiecle. Le premier des hiſtoriens, qui en faſſe mention, eſt l'Auteur de la vie de St. Adalbert, Evêque de Prague, contemporain d'Otton le grand, qui prêcha le premier le Chriſtianiſme dans la Pruſſe, où il ſoufrit le martyre (*a*).

La Pruſſe ſoumiſe à l'ordre Teutonique.

Les Pruſſiens, peuples féroces, abhorants le Chriſtianiſme, & ne reſpirans que le carnage, faiſoient continuellement la guerre aux Polonois leurs voiſins. Dans le cours du XIII ſiecle, Conrad Duc de Maſorie, Prince du ſang Royal de Pologne, ſe ſentant trop foible pour reprimer les brigandages de ces Barbares, implora, contr'eux, le ſecours des Chevaliers de l'ordre Teutonique, qui s'étoient fait une grande reputation de valeur, lors de leurs croiſades dans la Paleſtine. Afin de ſe ménager à jamais la protection de cet ordre, contre les Pruſ-

(*a*) Voyez les diſſertations de HARTKNOCH ſur la Pruſſe pag. 15.

ſiens, il lui fit une donation en forme, du territoire de Culm, dont il étoit proprietaire, ſitué ſur les confins de la Pruſſe, & conſentit en outre, à lui laiſſer la paiſible jouiſſance de toutes les conquêtes qu'il pourroit faire dans la ſuite ſur les Pruſſiens (*a*). Donation, qui, depuis, fut confirmée à l'Ordre Teutonique, par un diplome de l'Empereur Frederic II (*b*), dont les Papes ſuivirent l'exemple. Les Publiciſtes d'Allemagne alleguent ce titre, pour établir les droits de l'Empire ſur la Pruſſe. Sans doute que ces droits étoient fondés ſur le principe de ces tems là, que les Empereurs étoient les maitres du Monde, & les diſpenſateurs des Couronnes.

L'Ordre Teutonique, établi dans le territoire de Culm, depuis 1230, fit une longue & ſanglante guerre aux Pruſſiens, & les força par le fer & le feu à embraſſer le Chriſtianiſme. Cette guerre & ces cruautés, détruiſirent preſque entierement cette nation. La Pruſſe n'étant alors qu'une ſolitude, on la peupla de nouveau, de differentes colonies tirées des provinces de l'Empire (*c*); d'où il eſt arrivé, que l'ancienne langue Sarmate, s'eſt preſque entierement perdue

(*a*) Le titre de cette donation, qui eſt de 1230, ſe trouve dans LUNIG *Reichs-Archiv*, là où il traite de l'Ordre Teutonique.

(*b*) Voyez LUNIG pag. 3.

(*c*) Voyez HARTKNOCH pag. 66.

VII PERIODE

dans la Pruſſe, pour faire place à la langue Allemande. L'Ordre Teutonique parvint enfin à s'emparer de toute la Pruſſe, & y fixa ſa principale réſidence (*a*).

Elle paſſe ſous la domination de la Pologne.

Le gouvernement tyrannique de ces Chevaliers, revolta dans la ſuite, ces peuples, au point que les Etats de la Pruſſe ſe confédererent, & ſe ſoumirent, en 1454, à la Pologne, afin de ſe mettre à couvert des cruautés de l'Ordre (*b*). Il en reſulta, entre cet Ordre & le Roi de Pologne, une ſanglante guerre, qui dura douze ans, & fut terminée par la paix de Thorn, en 1466. Alors la Pruſſe fut diviſée en deux parties, en Pruſſe Occidentale ou antérieure, & en Pruſſe Orientale ou citérieure. La partie Occidentale, qui renferme entr'autres les villes riches de Dantzick, de Culm, de Thorn, d'Elbingen, de Marienbourg &c. fut cedée, par ce traité, à la Pologne, en toute ſouveraineté; l'autre partie, ou la Pruſſe Orientale, reſta à l'Ordre Teutonique; mais ſous la reſerve, qu'elle releveroit en fief du Royaume de Pologne, & que les Grands Maitres prêteroient foi & hommage aux Rois de Po-

(*a*) Voyez un ancien hiſtorien de la Pruſſe du XIV ſiecle, qui étoit lui même de l'Ordre Teutonique, nommé *Pierre de* DUISBOURG dans ſa chronique de Pruſſe. Cet Auteur a vécu dans le XIV ſiecle.

(*b*) L'Acte paſſé entre Caſimir IV Roi de Pologne, & les Etats de Pruſſe, ſe trouve dans DUMONT T. 3. pag. 199.

logne, & recevroient d'eux l'inveſtiture (*a*). C'eſt ainſi que toute la Pruſſe fut ſoumiſe à la Pologne en 1466.

Les choſes reſterent en cet état, juſqu'au commencement du XVI ſiecle, qu'Albert de Brandebourg, petit fils de l'Electeur Albert Achille, créé Grand Maître de l'Ordre Teutonique, refuſa de rendre foi & hommage à ſon oncle Sigiſmond Roi de Pologne; ce qui ſuſcita une nouvelle guerre entre le Roi de Pologne & l'Ordre Teutonique. Albert ſe raviſa à la fin, & paſſa en 1525, un traité à Cracovie, par lequel il s'engagea à prêter ſerment de fidélité à la Couronne de Pologne. Sigiſmond créa alors ſon neveu Duc de Pruſſe, & lui donna, à titre de Duché, & de fief du Royaume de Pologne, toute cette partie de la Pruſſe, que l'Ordre Teutonique poſſedoit depuis la paix de Thorn. Albert fut inveſti de la Pruſſe à condition, que ce Duché paſſeroit à ſa poſtérité mâle, & qu'il retourneroit à la Couronne de Pologne, au cas que lui & ſes freres, les Margraves de Franconie, vinſſent à s'éteindre ſans héritiers mâles (*b*).

La Pruſſe Teutonique érigée en Duché.

C'eſt ainſi que l'Ordre Teutonique ſe vit dépouillé de la Pruſſe. Albert, ayant chan-

Albert de Brandebourg, I Duc de Pruſſe.

(*a*) Voyez ce traité dans DUMONT *Corps diplomatique* T. 3. pag. 348.

(*b*) Cette paix de Cracovie ſe trouve dans LUNIG *Spicilegium Eccleſiaſt.* à la fin du T. 2. p. 39. & dans DUMONT *Corps diplomatique* T. 4. à l'année 1523.

VII PERIODE

gé ſa qualité de grand maître en celle de Duc, embraſſa publiquement la Religion Proteſtante, & donna la main à Dorothée fille de Frederic I Roi de Dannemarc. Après le decès de cette Princeſſe, il épouſa en ſecondes nôces, Anne Marie, Princeſſe de Brunſwic, & en eut un fils Albert Frederic, qui lui ſuccéda dans le Duché de Pruſſe en 1568.

Albert Frederic.

Ce Prince tomba en fréneſie à la fleur de ſon âge, & reſta en cet état juſqu'à ſa mort, arrivée en 1618. Une auſſi triſte ſituation ne lui ayant pas permis de régner par lui-même, ſes parens du côté paternel, prirent la régence. C'étoient George Frederic Margrave d'Anſpach, Joachim Frederic, qui fut relevé par l'Electeur de Brandebourg, & celui-ci par ſon fils l'Electeur Jean Sigiſmond. Ce dernier épouſa Anne fille d'Albert Frederic, & ſuccéda enfin dans le Duché de Pruſſe à ſon beau-pere à défaut de la ligne maſculine.

Ce Duché paſſe à la branche Electorale de Brandebourg.

Ce ne fut pas en vertu de ſon mariage avec la Princeſſe Anne, que cet Electeur ſuccéda au Duché de Pruſſe, qui, par ſa qualité, étoit fief maſculin du Royaume de Pologne; mais en vertu de l'inveſtiture ſimultanée, que ſon ayeul l'Electeur Joachim II, avoit recue en 1569, & que Sigiſmond III, Roi de Pologne, confirma à Jean Sigiſmond, par un traité ſolemnel, conclu entr'eux en 1611. Ce traité portoit, que Jean Sigiſmond ſeroit ſeulement vaſſal de la Couronne de Pologne, qu'il en rece-

vroit l'inveſtiture, & qu'il prêteroit ſerment de fidélité; & qu'en outre, il payeroit tous les ans, au Tréſor de la Couronne, la ſomme de trente mille florins, argent de Pologne, & que ſes ſujets pourroient appeller au tribunal de la Couronne, chaque fois que l'objet du procès excederoit la ſomme de cinq cent florins de Pologne. Cette tranſaction fut ſuivie des lettres d'inveſtiture, accordées à Jean Sigiſmond, dans la même année.

Jean Sigiſmond prit poſſeſſion de la Pruſſe en 1611; &, à la mort de ſon beau-pere Albert Fréderic, en 1618, il réunit ce Duché à ſon Electorat. Au reſte, ſi le mariage avec la Princeſſe Anne, ne donna pas à Jean Sigiſmond le droit de ſucceder au Duché de Pruſſe, il lui valut, d'un autre côté, un droit légitime ſur la ſucceſſion de Juliers, par le canal de Marie Eleonore, mere de l'Electrice Anne, ſœur ainée de Guillaume, dernier Duc de Juliers, décedé ſans poſtérité en 1610; puis qu'il lui en échut le Duché de Cleves, & les Comtés de la Marck & de Ravensberg. Jean Sigiſmond.

Jean Sigiſmond eut, pour petit fils, Frederic Guillaume, Prince d'un génie ſupérieur; grand guerrier, grand politique, à qui la Maiſon de Brandebourg doit ſon élévation. Ce Prince influa beaucoup ſur le ſyſtème politique de l'Europe, du tems de Louis XIV, & de l'Empereur Léopold. Il prit parti dans toutes les guerres, ſe mêla de toutes les négociations, & aggrandit Frederic Guillaume.

VII PERIODE

conſiderablement ſon Electorat, par les acquiſitions qu'il fit aux traités de Weſtphalie, qui lui adjugerent entr'autres l'Archevêché de Magdebourg & l'Evêché d'Halberſtadt; le premier, à titre de Duché, & l'autre, à titre de principauté, avec double voix & ſéance à la diète.

Traité de Welau.

Dans la guerre du Nord, en 1655, Frederic Guillaume fut le premier à conclure alliance, avec Charles Guſtave Roi de Suede, contre la Pologne. L'état des choſes ayant changé en 1657, ce même Prince abandonna la Suede, pour paſſer, à Welau en Pruſſe, un traité avec Jean Caſimir Roi de Pologne. Traité remarquable dans l'hiſtoire de la Pruſſe (*a*).

La Pruſſe ducale érigée en Souveraineté.

Par le cinquieme article, Frederic Guillaume eſt déclaré Souverain du Duché de Pruſſe. La Pologne renonce au domaine direct, qu'elle avoit exercé juſqu'alors, ſur ce Duché, non à perpétuité, mais uniquement en faveur de Frederic Guillaume & de ſes deſcendans mâles.

Avec limitation.

L'Article VI du même traité, porte expreſſement, qu'à l'extinction des mâles de la branche Electorale de Brandebourg, deſcendue en ligne directe de Frederic Guillaume, la République de Pologne rentreroit dans ſes anciens droits, & dans ſon domaine direct, ſur le Duché de Pruſſe,

(*a*) On trouve ce traité dans DUMONT *Corps diplomatique* T. 6. part. 2. pag. 191.

& que, le cas échéant, les Margraves de Bareith & d'Anſpach, collateraux de la Maiſon de Brandebourg, ſuccederoient bien dans le Duché de Pruſſe; mais ſous le lien vaſſalique à la Couronne de Pologne.

Cette République, pour conſerver ſes droits dans leur entier, inſera, dans l'article VII, le formulaire du ſerment, que les Etats de la Province, les Magiſtrats, Commandants, & en général tous les Officiers du Duché de Pruſſe, prêteroient en préſence des Députés de la Pologne, lors que leurs Ducs ſeroient dans le cas d'exiger l'hommage. En vertu de ce même ſerment, lors de l'extinction des mâles de la ligne Electorale, ces Princes reconnoitroient la République comme vraie & légitime ſouveraine du dit Duché.

L'Article IX du traité de Welau confirme les privilèges des Etats du Duché. L'Electeur promet d'établir une Cour ſouveraine en Pruſſe, où toutes les cauſes ſeroient jugées en dernier reſſort.

L'Article XI établit une alliance perpétuelle, offenſive & deffenſive, entre l'Electeur de Brandebourg & la République de Pologne.

L'Article XVI aſſure, à la Religion Catholique, un libre exercice dans le Duché. Ce traité a été confirmé peu après à Bydgoſt, ville ſituée ſur les confins de la Pruſſe & de la Pologne; deſorte que depuis 1657, les Electeurs de Brandebourg poſſedent la Pruſſe en toute ſouveraineté. Cependant ce

VII PERIODE

ne fut qu'en 1663, que Frederic Guillaume entra à Kœnigsberg, en poſſeſſion de cette ſouveraineté, avec tout l'éclat attaché à de pareilles cérémonies (*a*).

Ce même Duché érigé en Royaume.

Frederic Guillaume mourut en 1688, après avoir régné 48 ans (*b*). Il eut, pour ſucceſſeur, l'Electeur Frederic III, premier Roi de Pruſſe. Ce Prince, ſe voyant Souverain de la Pruſſe, en vertu des traités de Welau, crut que, pour couronner l'ouvrage de ſon prédéceſſeur, il ne lui reſtoit qu'à changer le titre de Duc en celui de Roi. Il communiqua ſon projet à la Cour de Vienne, qui l'aggréa: après quoi il ſe rendit à Kœnigsberg, où il ſe mit lui même la Couronne ſur la tête, pour montrer, qu'il ne la tenoit que de Dieu ſeul: il ſe fit ſacrer dans la Cathedrale, le 25 Janvier 1701.

Frederic I.

La plûpart des Princes de l'Europe, à l'exemple de l'Empereur, reconnurent Frederic en ſa nouvelle qualité de Roi de Pruſſe. Le Roi, & la République de Pologne, le reconnurent de même; & exigerent ſeulement des lettres reverſales, ſuivant leſquelles, cette innovation ne devoit préjudicier en rien, aux droits de la Cou-

---

(*a*) V. PUFENDORFF dans la vie de Frederic Guillaume T. I. pag. 595. V. auſſi HARTKNOCH dans un livre Allemand, intitulé: la Pruſſe ancienne & moderne.

(*b*) V. le portrait de ce Prince dans PUFENDORFF T. 2. liv. 19. §. 104.

ronne ſur la Pruſſe (*a*). Le Pape fut le ſeul, de tous les Souverains, qui, en qualité de protecteur de l'Ordre Teutonique, crut devoir proteſter contre l'érection de la Pruſſe en Royaume. Les proteſtations de l'Ordre s'enſuivirent (*b*), ſans que, ni les unes ni les autres, tiraſſent à conſéquence (*c*).

Frederic I inſtitua, à l'occaſion de ſon inauguration, l'Ordre de l'Aigle noir, & fit, en 1707, l'acquiſition de la ſouveraineté de Neufchatel. Cette acquiſition lui fut confirmée par le traité de paix d'Utrecht, en 1713, qui lui adjugea la haute Gueldre & le pays appellé Kaſſel. Il mourut cette même année, & eut pour ſucceſſeur, ſon fils Frederic II, pere du Roi d'aujourd'hui.

Eſpagne. L'Eſpagne étoit, peu à peu, tombée en décadence, ſous les derniers Rois Autrichiens. Plus d'une cauſe avoient concourru à épuiſer ſes forces. 1°. Les guerres longues & ſanglantes contre les Hollandois. 2°. Le grand nombre de Colonies, que les Eſpagnols envoyerent en Amérique. 3°. La foibleſſe des Rois Philippe III, Philippe

(*a*) Sur cette inauguration de Frederic, qui fut troiſieme Electeur & premier Roi de ce nom, Voyez THUCELIUS dans ſes actes du XVIII ſiecle T. I. ch. 13. p. 721.

Voyez auſſi LAMBERTI dans ſes mémoires T. I. p. 381.

(*b*) Voyez LAMBERTI pag. 383.

(*c*) Ludevic repondit à cette proteſtation par un traité, que Thucelius rapporte T. I. p. 817.

VII PERIODE

IV & Charles II, & le peu de prudence de leurs Miniſtres.

Charles II, Prince auſſi foible d'eſprit que de corps, ne vit, ſous ſon régne, qu'une ſuite de guerres malheureuſes, que l'ambition de Louis XIV lui avoit ſuſcitées. Ces guerres furent terminées au déſavantage de l'Eſpagne, par les traités de paix d'Aix la Chapelle, de Nimegue & de Ryſwic; traités qui ſont autant de preuves non ſuſpectes, de l'abaiſſement, dans lequel elle ſe trouvoit alors.

Démembrement de cette Monarchie.

Enfin, Charles II, dernier mâle de la branche Autrichienne Eſpagnole, étant mort en 1700, la guerre ſanglante, qui s'éleva au ſujet de ſa ſucceſſion, acheva, pour ainſi dire, la deſtruction de cette Monarchie. Pluſieurs Royaumes & provinces en furent démembrés, par la paix d'Utrecht, en 1713. Elle perdit pour lors toutes ſes poſſeſſions en Italie, telles que le Duché de Milan, les Ports de la Toſcane, les Royaumes de Naples, de Sicile, de Sardaigne & les Pays-bas. Tous ces Etats paſſerent à l'Empereur Charles VI, à l'exception de la Sicile, cedée aux Ducs de Savoye, par la paix d'Utrecht. L'Angleterre eut l'Isle de Minorque & la ville de Gibraltar. Cette révolution fit paſſer la Couronne d'Eſpagne entre les mains des Bourbons, qui la tiennent depuis le commencement de ce ſiecle.

Portugal.

A la mort de Jean IV de Bragance, le reſtaurateur du Portugal, ce Royaume eut pour Roi Alfonſe VI, Prince foible & in-

capable de régner par lui même. Il fut d'abord gouverné par ſa mere, qui étoit de la Maiſon de Medina Sidonia. Le Comte de Caſtelmethor, ſeigneur de beaucoup de mérite, ayant enſuite ôté la régence à la Reine mere, s'empara, lui ſeul, des rènes du Gouvernement. Alfonſe, pour ſon malheur, épouſa depuis une Princeſſe de Nemours, qui, s'étant épriſe de l'Infant Dom Pedre, frere puiſné du Roi, fit jouer tant d'intrigues, que le Roi, enfin, privé de tous ſecours, fut forcé d'abdiquer la Couronne, & de l'abandonner à Dom Pedre, qui s'empara tout à la fois, en 1668, & du trône, & du lit nuptial de ſon ainé, dont le divorce eut lieu par l'autorité du Pape.

Paix de Lisbonne.

Cependant la foibleſſe du régne d'Alfonſe VI, n'empêcha pas, que les Portugais ne continuaſſent avec ſuccès la guerre contre les Eſpagnols. Deux victoires remportées ſous Alfonſe, en 1668, celle d'Eſtremos & celle de Villa Vicioſa, affermirent pour toujours le trône de Portugal.

Enfin, Dom Pedre conclut, en 1668, à Lisbonne, ſa paix avec les Eſpagnols. Par cette paix, le Royaume de Portugal fut déclaré indépendant de la Monarchie d'Eſpagne. Traité qui fut ſuivi, en 1669, d'un autre avec les Hollandois, par lequel ils conſerverent tout ce qu'ils avoient enlevé aux Portugais dans les Indes Orientales. Depuis le Roi Dom Pedre prit part à la guerre pour la ſucceſſion d'Eſpagne, & entra dans la grande alliance contre la France.

VII PERIODE

Jean V. Jean V, fils & ſucceſſeur de ce Prince, ſe procura differens avantages par les traités (*a*), qu'il conclut à Utrecht, avec la France & avec l'Eſpagne. Par le premier de ces traités, la France renonça aux prétentions qu'elle avoit formées ſur la rive ſeptentrionale de la riviere des Amazones; par l'autre, la colonie du St. Sacrement, ſituée ſur la rive ſeptentrionale de la riviere de Plata, fut pareillement cedée aux Portugais.

Angleterre. L'Hiſtoire d'Angleterre eſt remplie d'événemens extraordinaires, dans cette période. Les Stuarts, ſucceſſeurs de Jacques I, ne conſultant que leur penchant pour le pouvoir abſolu, ſe conduiſirent avec ſi peu de ménagement, qu'ils effaroucherent la nation, dont l'amour pour la liberté, dégenera alors en fanatiſme, & occaſionna les ſcènes les plus tragiques.

Charles I. Charles I, fils de Jacques, fut expoſé à des troubles continuels, qui aboutirent enfin à une guerre civile en 1643. Dans cette guerre, le Roi, fait priſonnier par ſes propres ſujets, perdit la tête ſur un échaffaut, en 1649. Cette exécution, qui n'a guères d'exemples, fut l'ouvrage d'une ſecte nouvelle, qui s'étoit introduite dans le Parlement, & y avoit gagné la ſupériorité. C'étoit la ſecte des indépendants, dont les principes étoient contraires, non ſeulement à ceux

(*a*) Voyez DUMONT *Corps diplomatique* T. VIII. part. I. p. 353. & 444.

des Puritains & des Epiſcopaux; mais encore à ceux de toutes les autres ſectes, qui diviſoient alors l'Angleterre. Le chef & l'ame de cette ſecte, étoit le fameux Cromwel, génie ſupérieur, eſprit profond, auſſi grand fourbe que grand politique, qui, pour ſatisfaire ſon ambition, renverſa de fond en comble, une des plus floriſſantes Monarchies de la terre.

L'Angleterre fut ſans Roi, depuis 1649 juſqu'en 1660; Cromwel s'étant mis à la tête de la République, qu'il gouverna ſous le titre de protecteur, avec un pouvoir plus abſolu, que celui que les Rois eux-mêmes avoient exercé. Olivier Cromwel.

Cromwel étant mort, & ayant laiſſé un fils, qui n'avoit hérité d'aucune des grandes qualités de ſon pere, les Anglois renoncerent au protectorat, pour ſe donner de nouveau un Roi de la Maiſon de Stuart. Ce fut Charles II, fils de Charles I, Prince aimable; mais qui, à toutes les vertus ſociales qu'il poſſedoit, ne ſçavoit pas joindre l'art de régner: attaché aux principes de ſes prédéceſſeurs, il perdit le cœur des Anglois. C'eſt ſous lui que commencerent les fameuſes factions de Wighs & de Torrys, dont les premiers penchoient pour l'Etat républicain, & les autres pour le pouvoir Royal. Charles II.

Charles II eut pour ſucceſſeur, Jacques II, qui profeſſa publiquement la Religion Catholique, & ſe rendit odieux à la nation, par les vains efforts qu'il fit pour rétablir Jacques II.

VII PERIODE

cette Religion en Angleterre. La naiſſance du Prince de Galles, qu'on crut enfant ſuppoſé, arrivée ſur ces entrefaites, acheva de revolter la nation.

Expulſion des Stuart.

C'eſt dans ces circonſtances que Guillaume de Naſſau Prince d'Orange, Stadhouder des Provinces Unies des Pays-bas, & gendre de Jacques II, incité par les mécontens, raſſembla une flotte formidable, & fit une deſcente en Angleterre, le 5 Novembre 1688. Le Roi Jacques, abandonné de tout le monde, & dépouillé du trône, chercha ſon ſalut dans la fuite. Il ne pût y remonter depuis, & mourut en exil. Ses deſcendans exiſtent encore de nos jours, & ſoutiennent toujours leur prétention au Royaume d'Angleterre.

Guillaume III.

Guillaume III, & la Reine Marie ſon épouſe, & fille du Roi Jacques, régnerent en Angleterre après l'expulſion de Jacques. Guillaume mérite une place diſtinguée parmi les Princes ſes contemporains. Grand guerrier & grand politique, il contribua le plus à maintenir l'équilibre de l'Europe, contre la France. C'eſt lui qui aſſura la ſucceſſion à la Maiſon d'Hanovre, par un acte du Parlement, en 1701.

Anne.

La Reine Anne, ſœur de Marie, ſuccéda à Guillaume. Cette Princeſſe réunit, en 1707, les Royaumes d'Angleterre & d'Ecoſſe, en un ſeul & même Parlement. La paix d'Utrecht fut ſon ouvrage. Elle mourut, en 1714, & fit place à la Maiſon d'Hanovre, qui lui a ſuccedé.

L'Italie

VII PERIODE

Italie.

L'Italie changea entierement de face durant le cours de cette période. Nous avons eû ſoin d'obſerver, dans la précédente, que l'Eſpagne y avoit été la Puiſſance dominante. La paix d'Utrecht lui ſubſtitua, en 1713, la Maiſon d'Autriche, à qui tomberent en partage la plus grande partie des poſſeſſions Eſpagnoles, nommément le Duché de Milan, les Royaumes de Naples & de Sardaigne, & les Ports de Toſcane. Joſeph I y ajouta, en 1708, le Duché de Mantouë, dont il dépouilla le Duc Charles IV de la Maiſon de Gonzague, parce qu'il prit parti pour la France, dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne. Charles étant mort ſur ces entrefaites, ſans laiſſer d'enfans légitimes, le Duché de Mantouë reſta depuis, entre les mains de la Maiſon d'Autriche. Malgré les prétentions, que formerent, ſur ce Duché, les Ducs de Guaſtalla, deſcendans de la Maiſon de Gonzague, ils furent obligés de ſe contenter des fiefs de Sabioneda & de Bozzola. Le Duc de Mirandole, qui avoit pareillement embraſſé le parti de la France, eut le ſort du Duc de Mantouë. La famille des Pics poſſedoit Mirandole, depuis pluſieurs ſiecles, & avoit obtenu la dignité Ducale, de l'Empereur Ferdinand II. Le dernier Duc de cette Maiſon a été François Marie Pic, qui fut proſcrit en 1709, & ſon Duché confiſqué, au profit de l'Empereur; celui-ci le vendit, peu après, aux Ducs de Modene, pour une forte ſomme, à condition, que ces derniers tiendroient

VII PERIODE

ce Duché en qualité de fief relevant de l'Empereur (*a*).

C'eſt ainſi que la Maiſon d'Autriche, devint fort puiſſante en Italie, depuis le commencement de ce ſiecle. Il paroiſſoit dès lors, qu'il ſeroit aiſé aux Empereurs de cette Maiſon, de revendiquer, peu à peu, les anciens droits & prérogatives de l'Empire en Italie. L'Empereur Joſeph I fit trembler le Pape.

Elévation de la Maiſon de Savoye.

Cette conſidération engagea l'Angleterre, à travailler à l'élévation de la Maiſon de Savoye, & à lui procurer le Royaume de Sicile, par la paix d'Utrecht, afin de la mettre en état, de contrebalancer la Puiſſance prépondérante de la Maiſon d'Autriche, & maintenir par là l'équilibre en Italie, qui paroiſſoit être en danger. C'eſt depuis la concluſion de ce traité, que la Maiſon de Savoye commença à figurer parmi les Puiſſances de l'Europe.

Origine de cette Maiſon.

Les Etats qui compoſent aujourd'hui la Savoye, faiſoient autrefois partie de l'ancien Royaume d'Arles ou de Bourgogne, & du Royaume d'Italie. Les pays ſitués en-deçà les monts, comme la Savoye & le Comté de Maurienne, étoient du Royaume de Bourgogne; & ceux d'en-delà les monts, comme le Piémont, étoient une dépendance du Royaume d'Italie.

---

(*a*) V. LUNIG *Code diplomatique d'Italie* T. 2. p. 2331.

VII PERIODE

Le Comte Berold.

Ces Etats, depuis environ huit ſiecles, ont été poſſedés par une Maiſon, qui paſſe, à juſte titre, pour une des plus anciennes & des plus illuſtres de l'Europe. Elle rapporte ſon établiſſement à un certain Berold ou Berthold, à qui Rahoul le fainéant, dernier Roi de Bourgogne, donna, en l'année 1000, les Comtés de Savoye & de Maurienne (*a*).

Berold eut, pour ſucceſſeur, ſon fils Humbert I, qui reçut St. Maurice, le Chablais & le bas Valais, de l'Empereur Conrad II, ſucceſſeur de Raoul, dans le Royaume de Bourgogne.

Humbert laiſſa deux fils, Amé & Otton, qui régnerent l'un après l'autre. Otton épouſa Adelaïde fille de Mainfroi Marquis d'Italie,

(*a*) L'Origine de ce Berold eſt incertaine. Il n'y a ſur celà que des fables & des conjectures. Guichenon, dans ſon hiſtoire généalogique de la Maiſon Royale de Savoye, au T. I. p. 160, rapporte juſqu'à douze differens ſentimens ſur l'origine de Berold. Il donne la préférence à celui qui le fait deſcendre des anciens Ducs de Saxe, & de la famille des Ottons Empereurs d'Allemagne. A s'en rapporter à lui, le Comte Berold a eu pour pere, Hugues Marquis d'Italie, fils cadet d'Otton II & frere d'Otton III; mais, du propre aveu de Guichenon, ce ne ſont que des conjectures. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que Berold a été le premier Comte de Savoye, qu'il reçut ce Comté du dernier Roi de Bourgogne, à titre de fief, & que, de lui, deſcendent ſans interruption mâle, les Ducs de Savoye d'aujourd'hui.

VII PERIODE

& Seigneur de Suſe, héritiere de tous les Etats de ſon pere. La Maiſon de Savoye hérita en vertu de ce mariage, Suſe, le Marquiſat de Turin & le Piémont, Aoſte & le Val de ce nom. Otton prit alors le titre de Marquis d'Italie, que portoient les Seigneurs de Suſe.

Adelaïde.

Adelaïde eſt fameuſe dans l'hiſtoire de Savoye, auſſi bien que dans celle d'Allemagne. Elle étoit mere de Berthe épouſe de l'Empereur Henry IV, & refuſa le paſſage par ſes Etats à ſon gendre, lorſqu'en 1077, il alla en Italie, ſe reconcilier avec le Pape Grégoire VII. Henry IV, pour ſe ménager ce paſſage, fut obligé de ceder cinq Evêchés à ſa belle-mere, & à ſon beau frere le Comte Amé (*a*). S'il faut en croire les hiſtoriens de Savoye, l'Empereur borna ſa libéralité à la donation, qu'il fit au Comte Amé, du pays de Bugey (*b*).

Humbert II.

Humbert II, fils d'Amé III, & petit fils d'Otton, ajouta à ſes poſſeſſions le pays appellé la Tarentaiſe. Parmi ſes ſucceſſeurs, il faut diſtinguer Thomas, premier des Comtes de Savoye, qualifé de Vicaire de la Lombardie, dans un diplome, qui exiſte, de l'Empereur Frederic II (*c*). Ce titre, confirmé depuis par pluſieurs Empereurs,

(*a*) V. LAMBERT d'ASCHAFFENBOURG collection de Piſtorius T. I. p. 417.
(*b*) V. GUICHENON T. I. p. 209. 210.
(*c*) GUICHENON T. 3. p. 54.

fait encore aujourd'hui une des plus belles prérogatives de la Maiſon de Savoye.

Amé V, ſurnommé le grand, petit fils de Thomas I, fit, par mariage, l'acquiſition du pays de Breſſe. Il y ajouta, en 1313, le Marquiſat d'Ivrée, & obtint, de l'Empereur Henry VII, le Comté d'Aſti.

Amé VII acquit le Comté de Nice, & eut pour fils & ſucceſſeur Amé VIII, qui joue un rôle brillant dans l'hiſtoire de la Savoye. Ce Prince acheta, en 1401, d'Otton de Villars, le Comté de Geneve (*a*). L'Empereur Sigiſmond le créa Duc de Savoye en 1416, à condition, que lui & ſes deſcendans, tiendroient ce Duché en fief de l'Empire. Le même Empereur érigea le Piemont en Principauté, en 1412. Enfin, Amé VIII, dégouté du monde, reſigna ſon Duché à ſon fils, & ſe retira dans un Monaſtere. La réputation de vertu & de pieté, qu'il s'y fit, engagea les Peres du Concile de Basle, à lui déferer la Papauté, après la dépoſition d'Eugène IV, en 1439. Il prit le nom de Felix V, & au bout de dix ans, réſigna la thiare en faveur de Nicolas V ſucceſſeur d'Eugène IV. Amé VIII premier Duc de Savoye.

Louis, ſon fils & ſucceſſeur, épouſa Anne de Luſignan, fille de Jean II Roi de Chypre. Le Prince Louis de Savoye, iſſu de ce mariage, ſe maria avec Charlotte de

(*a*) Voyez le contrat de vente dans GUICHENON T. 3. p. 249.

VII PERIODE

Luſignan, fille & héritiere de Jean III, Roi de Chypre, & Niece de la Ducheſſe Anne. C'eſt ce double mariage, qui fonde les droits de la Maiſon de Savoye ſur ce Royaume.

Charlotte fit, en 1462, un traité avec le Duc Louis, & avec Anne ſa Tante, par lequel il fut arrêté, que, ſi Charlotte ne laiſſoit point d'enfans de ſon mariage avec Louis, le Royaume de Chypre paſſeroit aux autres fils, ou héritiers du Duc Louis & d'Anne de Luſignan. Charlotte fut dépouillée du Royaume de Chypre, en 1463, par ſon frere, Jacques, fils naturel du Roi Jean III. C'eſt ce meme Jacques, qui, comme nous l'avons déja dit, épouſa une Vénitienne, par laquelle le Royaume de Chypre paſſa à la République de Veniſe.

Le Prince Louis de Savoye tâcha de ſoutenir les droits de ſa femme, & tenta une expédition en Chypre; mais ſans aucun ſuccès. Etant mort ſans avoir eû d'enfans de la Reine Charlotte ſa femme, cette Princeſſe fit, en 1485, à Charles I, fils d'Amé IX, & petit fils du Duc Louis & d'Anne de Luſignan, une donation entre vifs, de tous ſes droits ſur le Royaume de Chypre. C'eſt ainſi que Charles fut le premier, des Ducs de Savoye, à prendre le titre de Roi de Chypre.

Charles III.

Parmi les ſucceſſeurs de Charles I, il faut remarquer Charles III, qui eut une guerre à ſoutenir contre François I Roi de France. Ce Roi le dépouilla d'une grande

partie de ſes Etats, & engagea les Suiſſes à lui faire la guerre. Ce fut alors que les Bernois s'emparerent (*a*) du pays de Vaud, dont ils ſont encore aujourd'hui en poſſeſſion. Le Valais ſecoua, dans le même tems, le joug des Ducs de Savoye, & ſe mit ſous la protection de la Suiſſe. La ville de Geneve ſe rendit de même entierement indépendante des Ducs de Savoye, & renonça à la Religion Catholique, pour embraſſer le Calviniſme (*b*).

Charles III, dépouillé de la meilleure partie de ſes Etats par la France, mourut en 1552. Son fils Emmanuel Philibert, Gouverneur des Pays-bas lors de l'abdication de l'Empereur Charles-quint, donna des marques d'une valeur & d'une prudence conſommées, dans les guerres de Flandres. On lui doit le ſuccès de la bataille de St. Quentin, qu'il gagna en 1557. Cette victoire fut ſuivie de la reſtitution du Duché de Savoye, à Emmanuel Philibert, par le traité de Chateau Cambreſis, en 1559, entre la France & l'Eſpagne (*c*). Rétabli dans ſon Duché, ce Prince commença, en 1560, une perſécution contre les Vaudois, dont la ſecte avoit pris racine dans les Vallées du Piemont. Cette perſécution fut continuée par pluſieurs de ſes ſucceſſeurs.

Emmanuel Philibert.

(*a*) En 1536.

(*b*) Voyez SPON *hiſtoire de Geneve.*

(*c*) Voyez ce traité dans DUMONT *Corps diplomatique* T. 5. p. 39.

VII PERIODE

Charles Emmanuel I.

Emmanuel Philibert eut, pour ſucceſſeur, ſon fils Charles Emmanuel I, Prince d'un génie ſupérieur ; mais inquiet & turbulent, qui eut toujours les armes à la main tant que dura ſon régne.

Pendant les guerres civiles ; qui déſoloient la France, ſous le régne de Henry III, Charles Emmanuel s'empara, en 1588, du Marquiſat de Saluces, ſous prétexte d'une expectative, qu'un de ſes prédéceſſeurs avoit obtenuë de l'Empereur Charles IV. Les François s'étoient mis en poſſeſſion de ce Marquiſat, environ quarante ans auparavant, à l'extinction de la race des Marquis de Saluces, par la raiſon, qu'il relevoit en fief du Dauphiné. Charles Emmanuel ayant revendiqué ce Domaine, il le poſſéda juſqu'en 1600. Alors Henry IV, Roi de France, après avoir pacifié les troubles de ſon Royaume, fit la guerre à ce Prince, & l'obligea à ſigner, en 1601, la paix de Lyon, par laquelle le Duc de Savoye garda le Marquiſat de Saluces, contre les pays de Breſſe, de Bugey, de Valvomay & de Gex, qu'il céda à la France (*a*).

Charles Emmanuel fut, depuis, impliqué dans pluſieurs guerres, ou contre la France, ou contre l'Eſpagne, ſuivant ſes

(*a*) Voyez DUMONT T. 5. part. 2. p. 11. & GUICHENON *hiſtoire généalogique de Savoye* T. 2. p. 782. & le même, *hiſtoire de Breſſe & de Bugey.*

caprices ou ſes intérêts, qui lui firent embraſſer, tour à tour, le parti tantôt de l'une, tantôt de l'autre de ces Puiſſances. Enfin ayant pris parti pour les Eſpagnols, dans la guerre de la ſucceſſion de Mantoue, les François lui enleverent la plus grande partie de ſon Duché. Il mourut avant la fin de cette guerre, en 1630.

Ayant épouſé Catherine, fille de Philippe II Roi d'Eſpagne, les Ducs de Savoye en dérivent les droits de leur Maiſon ſur la Monarchie d'Eſpagne; droits qui ont été confirmés par les traités d'Utrecht.

Victor Amé I.

Catherine d'Eſpagne eut deux fils: l'ainé, Victor Amé I, qui fait la tige des Ducs de Savoye, qui régnent aujourd'hui; le cadet, Thomas François, grand homme de guerre, eſt celle des Princes de Carignan. Le fameux Prince Eugène, un des Héros de nôtre ſiecle, étoit ſon petit fils.

Par la paix de Chieraſco, ou de Queraſque, en 1631, Victor Amé I, fut non ſeulement rétabli dans le pays, que la France lui avoit enlevé pendant la guerre; mais on lui donna encore une partie du Duché de Montferrat, ſur lequel les Ducs de Savoye avoient une ancienne prétention (*a*). Ce Prince reprit alors le titre de Roi de Chypre, négligé par ſes ancêtres, ſe ſervit d'une Couronne à l'inſtar des autres Rois,

(*a*) Voyez ce traité dans DUMONT T. 6, pag. 9. & ſuivantes.

VII PERIODE

& fut le premier à prendre le titre d'Alteſſe Royale (*a*).

Charles Emmanuel II.

Il laiſſa, en mourant, un fils en bas âge, nommé Charles Emmanuel II, dont il confia la tutelle, ainſi que la régence, à ſon Epouſe Chriſtine, fille de Henry IV, Roi de France, mere du jeune Prince. Cette diſpoſition déplut ſi fort au Cardinal Maurice de Savoye, & au Prince de Carignan, freres du feu Duc, qu'ils prirent les armes. Les François embraſſerent le parti de la Ducheſſe mere, & les Eſpagnols celui des oncles du jeune Duc. Cette guerre, commencée en 1677, à la mort de Victor Amé, dura pluſieurs années. Enfin, en 1642, les deux partis firent une tranſaction, par laquelle la tutelle, & la régence, reſterent à la Ducheſſe, à certaines conditions (*b*). Les Princes de Savoye furent depuis, conſtamment liés avec la Régente & les François, contre les Eſpagnols, juſqu'en 1659, où la paix des Pyrenées rendit la tranquilité à la Savoye.

Charles Emmanuel joignoit, à ſa grande & profonde connoiſſance de la guerre, un goût décidé pour l'Architecture. C'eſt à lui que la ville de Turin doit ſes embelliſſemens. Il l'augmenta de près de la moitié, l'orna d'une quantité de beaux édifices, &

(*a*) Voyez GUICHENON T. 2. p. 896. 897.

(*b*) Voyez ſur ce traité GUICHENON T. 2. p. 958.

y établit une Académie de Nobles, qui eſt très fréquentée encore aujourd'hui. Ce Prince mourut en 1675.

Victor Amé II.

Il eut, pour ſucceſſeur, ſon fils Victor Amé II, qui fut ſous la tutelle de ſa mere pendant ſa minorité. Il ſe ligua depuis, imprudemment, contre la France, dans la guerre, qui précéda la paix de Ryſwic, & eut tout lieu de s'en repentir. Deux grandes défaites, qu'il eſſuya, l'une près de Staffarde, en 1690, & l'autre près de Marſaglia, en 1693, lui firent perdre la Savoye; trop heureux de faire, en 1696, à Turin, ſa paix particuliere avec la France (*a*), & de rentrer dans la poſſeſſion de ſes Etats. Cette paix particuliere fut un acheminement à la paix générale, connue ſous le nom de paix de Ryſwic (*b*).

Dans la guerre pour la ſucceſſion d'Eſpagne, Victor Amé, qui avoit deux filles mariées aux petits fils de Louis XIV, Louis Duc de Bourgogne, & Philippe V Roi d'Eſpagne, prit d'abord parti pour la France, contre la Maiſon d'Autriche: il commanda même l'armée Françoiſe en Italie; mais peu après il changea de ſyſtême, pour entrer, en 1703, dans la grande alliance contre elle. Pluſieurs raiſons politiques l'y détermine-

(*a*) DUMONT *Corps diplomatique* T. VII. part. 2. p. 368.

(*b*) Voyez LUNIG *Codc dipl. d'Ital.* T. I. pag. 963.

VII PERIODE

rent. D'un côté, il commençoit à prendre ombrage de la puiſſance prépondérante des Bourbons en Italie; &, de l'autre, il ſe laiſſa ſéduire par les promeſſes de l'Empereur Léopold, qui, pour l'attirer dans ſes intérêts, lui donna l'inveſtiture du Duché de Montferrat, & d'une grande partie de celui de Milan. Nous n'entrerons point ici dans le détail des événemens de cette guerre; il ſuffit de remarquer, qu'en 1706, les François furent abſolument chaſſés de l'Italie. Deux années après cette révolution, l'Empereur Joſeph, ſe voyant Souverain & arbitre de l'Italie, dépouilla le Duc de Mantouë de ſes Etats, & donna alors le Duché de Montferrat au Duc de Savoye, pour lui ſeulement, & ſes héritiers mâles; tandis que la partie dudit Duché, qui, par la paix de Queraſque, avoit été cédée aux Ducs de Savoye, étoit même tranſmiſſible aux femmes. Cette même année, 1708, l'Empereur Joſeph inveſtit auſſi Victor Amé, de cette partie du Duché de Milan, qui lui avoit été promiſe par le traité de 1703; c'eſt-à-dire, des Provinces d'Alexandrie, de Valence, de Lomeline & du Val de Seſſia (*a*).

Le Royaume de Sicile transferé à la Maiſon de Savoye.

La paix d'Utrecht mit la derniere main à l'aggrandiſſement de la Maiſon de Savoye. Victor Amé II, aidé des Anglois, attentifs à établir l'équilibre en Italie, eut, par ce traité, le Royaume de Sicile. La ceſſion s'en

(*a*) V. LUNIG T. I. p. 967.

fit, à condition, qu'à l'extinction des mâles de la Maiſon de Savoye, ce Royaume retourneroit à la Couronne d'Eſpagne (*a*). Par le même traité, on accorda, aux mâles de la Maiſon de Savoye, le droit de ſucceder au Royaume d'Eſpagne, à l'extinction des deſcendans de Philippe V; diſpoſition qui fut confirmée par une loi ſolemnelle, faite dans les Cortes d'Eſpagne (*b*), & par les traités poſtérieurs, conclus entre les Puiſſances de l'Europe. C'eſt ainſi que le Duc de Savoye, de Roi titulaire qu'il avoit été, devint Roi réel de Sicile. Il ſe fit couronner le 24 Novembre de la même année 1713 à Palerme. Mais peu après, il fut obligé d'échanger ce Royaume contre celui de Sardaigne, qu'il accepta aux mêmes conditions, qu'il avoit accepté celui de Sicile.

Les progrès de la République des Provinces Unies des Pays-bas, furent prompts dans cette période. Sa liberté ayant été aſſurée par la paix de Weſtphalie, elle devint, de jour en jour, plus riche & plus puiſſante. Un commerce & une marine des plus floriſſantes, la rendirent formidable à toute l'Europe. Les Souverains recherchèrent, à l'envi, ſon alliance, & elle devint

Provinces Unies.

(*a*) V. la paix faite à Utrecht entre Philippe V Roi d'Eſpagne, & Victor Amé II, dans DUMONT T. 8. part. I. p. 401...2...3. Voyez les articles 4 & 6.

(*b*) Voyez DUMONT T. 8. part. I. pag. 401.

VII PERIODE

depuis le centre de toutes les négociations de l'Europe. Rivale de l'Angleterre, elle équippa des flottes, qui ne cederent en rien à celles de cette derniere République. Elle ôſa même lui diſputer l'empire de la mer, qui ſépare l'Angleterre & les Pays-bas, & refuſa de baiſſer pavillon devant les vaiſſeaux Anglois.

Guerres contre l'Angleterre.

Cette fierté lui ſuſcita une guerre avec l'Angleterre, ſous le protectorat de Cromwel, en 1652, & une autre, ſous le régne de Charles II, en 1665. Dans ces guerres, les Hollandois, commandés par d'habiles chefs, tels que les Amiraux Tromp & Ruyter, donnerent à connoître, qu'ils étoient égaux aux Anglois en forces, peut-être même les ſurpaſſoient-ils. C'eſt ſurtout dans la derniere de ces guerres, que les Hollandois remporterent des avantages conſiderables ſur les Anglois; avantages qui les encouragerent au point, qu'ils entrerent, en 1667, dans la Tamiſe, d'où ils ôſerent pouſſer juſqu'à Chattam, brulant les vaiſſeaux qu'ils y trouverent à la rade, & jettant l'épouvante juſques dans Londres. Ce coup hardi, auquel les Anglois ne s'attendoient guères, les engagea à ſigner, en 1667, la paix de Breda, qui fut favorable à la Hollande, quoique l'on y convint, ainſi que dans celle de Weſtmünſter, en 1654, que les vaiſſeaux Hollandois baiſſeroient pavillon devant ceux des Anglois.

Factions inteſtines.

Cet état de grandeur, où ſe trouvoit la

République lors de la paix de Breda, y introduiſit des factions. Certains eſprits turbulents, ſous prétexte que le pouvoir des Princes d'Orange, pouvoit devenir tôt ou tard funeſte à la liberté, firent paſſer, en 1668, la loi qu'on nomme Edit perpétuel, qui porte, que la charge de Stadhouder, ou gouverneur d'une ou de pluſieurs provinces, demeureroit éteinte, ſans qu'elle pût déſormais être conferée à qui que ce ſoit. Cette loi produiſit un effet tout contraire à celui qu'on en attendoit; elle devint même funeſte à la République, qui, déchirée par des factions, négligea de pourvoir à ſa propre défenſe.

Des troupes mal entretenuës & mal diſciplinées, des garniſons affoiblies & réduites preſqu'à rien, des Gouverneurs & des Commandans convertiſſant à leur profit les ſommes deſtinées aux munitions; telles furent les ſuites de ce changement, & telle étoit la ſituation de la Hollande, lorſque Louis XIV, outragé par la triple alliance, qu'il crut être l'ouvrage de cette République, y porta la guerre, en 1672. Jamais conquêtes ne furent auſſi rapides, que celles que fit alors ce Monarque. Pluſieurs provinces, enlevées en moins de deux mois, apprirent aux Hollandois, ce qu'ils avoient à craindre. La République ſeroit entierement tombée au pouvoir de la France, ſi les Puiſſances voiſines, les Eſpagnols, l'Electeur de Brandebourg, le Roi de Dannemarc, l'Empereur & l'Empire, n'étoient

Guerre de 1672.

VII PERIODE

venus à ſon ſecours. Une alliance, auſſi puiſſante, obligea Louis XIV à ſigner, en 1679, la paix de Nimegue, par laquelle les Hollandois furent rétablis dans tout ce qu'ils avoient poſſedé avant la guerre.

Rétabliſſement du Prince d'Orange.

Les progrès étonnants que fit la France au commencement de cette guerre, hâterent le rétabliſſement du Prince d'Orange; l'Edit perpétuel fut caſſé, pour faire rentrer ce Prince dans toutes ſes dignités, & particulierement dans celle de Stadhouder, qui lui fut conferée de nouveau. Les deux freres Witt, chefs du parti républicain, furent immolés à la fureur du peuple, attaché au parti du Prince d'Orange.

Nouvelle guerre contre la France.

Si la paix de Nimegue rétablit la Hollande dans ſes anciennes poſſeſſions, elle ne la délivra point de la crainte, dans laquelle la tenoient ſans ceſſe, les projets ambitieux de Louis XIV, ſecondés par la lâche complaiſance des Rois d'Angleterre, Charles II, & Jacques II. Cependant le Prince d'Orange entreprit, en 1688, cette fameuſe expédition d'Angleterre, qui précipita du trône le Roi Jacques II. Les Etats Généraux, croyant qu'il étoit de leur intérêt de ſervir ce Prince, lui prêterent, pour cet effet, leurs troupes & leurs vaiſſeaux. C'eſt ce qui engagea depuis la République dans une nouvelle guerre contre la France; guerre qui fut terminée par le traité de Ryſwic, en 1697, ſans faire aucun changement dans l'Etat des affaires de la République.

Les

Les mêmes principes de l'équilibre, qui étoit le mobile de toutes les Puiſſances de l'Europe, engagerent la Hollande, à prendre parti contre la France, dans la guerre qui s'éleva pour la ſucceſſion d'Eſpagne. La paix, qui s'enſuivit à Utrecht, donna à la République une nouvelle barriere contre la France, ſous la garantie de l'Angleterre. Cette barriere fut déterminée par un traité, fait en 1715, entre l'Empereur Charles VI, l'Angleterre & les Etats Généraux (*a*). On accorda à ces derniers le droit de tenir garniſon dans les villes de Namur, Tournay, Menin, Furnes, Ypres, & le Fort de Knoque; & l'Empereur s'engagea à contribuer, d'une certaine ſomme par an, à l'entretien de ces garniſons.

Traité de barriere.

Quant à la République des Suiſſes, elle ne chercha, depuis qu'elle avoit pris ſa conſiſtance, qu'à s'entretenir en paix avec ſes voiſins. Contente du bonheur dont elle jouiſſoit, elle n'entra en aucune maniere dans les affaires générales de l'Europe. Les Suiſſes continuent, encore de nos jours, cette ſage politique: ſpectateurs tranquiles des troubles, qui agitent l'Europe, ils ne ceſſent de goûter les douceurs de la paix, & profitent des querelles de leurs voiſins, par les ſommes qu'ils en tirent, pour les troupes qu'ils leur fourniſſent.

République des Suiſſes.

(*a*) DUMONT *Corps dipl.* T. VIII. art. I. pag. 458.

VII PERIODE

Toutes-fois, cette tranquilité des Suiſſes fut troublée, au commencement de ce ſiecle, par la guerre de Religion, qui s'éleva alors entre les cinq Cantons Catholiques, Switz, Uri, Underwalden, Lucerne & Zug, & les Cantons Reformés de Zuric & de Berne. Cette guerre ſe termina à l'avantage de ces derniers, qui conſerverent pluſieurs conquêtes, qu'ils avoient faites ſur les Cantons Catholiques.

Suede. Sa Grandeur.

Les Etats du Nord eſſuyerent plus d'une révolution dans cette période. Leurs commencemens furent glorieux pour la Suede, & leur fin pour la Ruſſie. Les guerres que la Suede fit, avec tant de bonheur, au Dannemarc & à la Maiſon d'Autriche, vers le milieu du XVII ſiecle, augmenterent ſi fort ſes poſſeſſions, & lui acquirent une ſi haute réputation de valeur, & d'intrépidité, que les Rois de Suede jouerent alors un rôle très diſtingué entre les Potentats de l'Europe. Deux traités de paix; celui de Broemſebroë avec le Dannemarc, & ceux de Weſtphalie avec la Maiſon d'Autriche, contribuerent beaucoup à l'aggrandiſſement de leurs Etats. Par le premier, conclu en 1645, la Suede acquit pluſieurs Isles & Provinces du Royaume de Dannemarc, tels que Gothland, Oeſel, Jempteland; & la paix de Weſtphalie lui donna toute la Pomeranie Citérieure, avec les Duchés de Brême & de Verden, Wiſmar &c. Ce fut elle, qui, conjointement avec la France, devint le

garrant de la liberté Germanique & de ce fameux traité. On peut dire, que c'eſt là l'époque la plus brillante de cette Puiſſance. C'eſt alors qu'elle produiſit ces grands hommes, dont la mémoire ne mourra jamais; Guſtave Adolphe ſon Roi, & Banier; Wrangel & Torſtenſon ſes Généraux & ſes éléves, noms ſi connus dans les guerres de trente ans.

Charles Guſtave, ou Charles X, qui ſucceda à la Reine Chriſtine, & Charles XII, fils de Charles XI, immortaliſerent le nom Suedois, par les guerres heureuſes, qu'ils firent aux Danois, aux Polonois & aux Ruſſes. Par la paix de Roſchild, avec le Dannemarc, en 1658, Charles Guſtave réunit à ſes Etats la Scanie, le Halland & la Bleckingie, provinces que les Danois lui cederent.

Charles XII, ſeul, fit tête aux forces réunies de la Ruſſie, de la Pologne & du Dannemarc, en 1704; il chaſſa le Roi Auguſte II, Electeur de Saxe, du trône de la Pologne, & y placa Stanislas Leſcinski: heureux, s'il avoit ſçu profiter de ſon bonheur! Mais, jeune & témeraire, & ne ſachant pas borner ſon ambition, il eſſuya bientôt des revers, qui lui firent perdre tout le fruit de ſes victoires. La grande défaite de Pultava, en 1709, où les Ruſſes remporterent une victoire complette ſur ſon armée, ruina entierement ſes affaires, auſſi bien que celles de ſes Etats. Tout le Nord, alors, conſpira contre les Suedois;

Sa décadence.

VII PERIODE

deſorte qu'après une guerre longue & meurtriere, ils ſe virent dépouillés de toutes les provinces, qu'ils poſſedoient en Allemagne, à l'exception d'une partie de la Pomeranie Citérieure, qu'ils conſerverent encore. Enfin, par la paix de Nyſtadt, concluë avec la Ruſſie en 1721, la Livonie, l'Ingrie & la Carelie, les meilleures provinces de la Suede, furent cédées à Pierre le Grand, qui, pour s'en aſſurer à jamais la poſſeſſion, avoit déja fait conſtruire en 1703, la ville de St. Petersbourg dans l'Ingrie, afin d'y transferer ſa réſidence.

Aggrandiſſement de la Ruſſie.

L'abaiſſement de la Suede ſervit, comme nous l'avons dit, à l'élévation de la Ruſſie. Juſques-là cette Puiſſance n'avoit influé, que très peu, ſur le ſyſtême politique de l'Europe ; mais, dès lors, elle monta tout à coup à un degré de grandeur, qui étonna l'Europe.

Ce changement fut l'ouvrage de Pierre le Grand, dont la mémoire vivra éternellement en Ruſſie. Il diſſipa les ténèbres de la barbarie, dans laquelle cette nation avoit été plongée juſqu'alors ; il fit fleurir le commerce, les manufactures, la diſcipline militaire, les arts & les ſciences ; &, enfin, après avoir montré qu'il étoit digne d'être Empereur, il fut le premier, des Souverains de Ruſſie, qui prit ce titre, après la paix concluë à Nyſtadt, en 1722.

Dannemarc.

Frederic III, fils & ſucceſſeur de Chrêtien IV, régna en Dannemarc au commencement de cette période. A ſon avénement

à la Couronne, ce Prince fut obligé de ſigner une capitulation, qui accordoit à la nobleſſe de nouveaux privilèges, qui reſtreignoient l'autorité Royale, plus qu'elle ne l'avoit été précédemment.

Les choſes changerent depuis à ſon avantage. Les Etats, après une guerre malheureuſe contre la Suede, jugerent à propos de déclarer le Royaume héréditaire, & de donner un pouvoir abſolu à leur Roi: ils en firent une loi fondamentale en 1660. Le Roi déclaré abſolu.

Chrètien V ſucceda à Frederic III. Il eut de continuels démêlés avec les Ducs de Holſtein Gottorp, pour la ſouveraineté du Duché de Sleſwic, qui leur avoit été accordée par la paix de Roſchild, en 1658. L'intention de Chrètien étoit, de dépouiller la Maiſon de Gottorp de cette ſouveraineté, s'il étoit poſſible, & même du Duché de Sleſwic. Auſſi longtems que la Suede, qui protégeoit cette Maiſon, dictoit la loi dans le Nord, Chrètien ne put pas parvenir à l'accompliſſement de ſes ſouhaits. Mais les affaires de Charles XII, ruinées après la bataille de Pultava, faciliterent à Frederic IV, fils & ſucceſſeur de Chrètien V, les moyens de s'emparer du Duché de Sleſwic. C'eſt ce qu'il fit en 1713; &, dès lors, les Ducs de Holſtein n'ont jamais pû rentrer dans la poſſeſſion de ce Duché.

La Pologne étoit dans l'état le plus malheureux, ſous le régne de Jean Caſimir. Déchirée tout à la fois, & par des troubles inteſtins, & par des guerres étrange- Pologne.

VII PERIODE

res, elle paroiſſoit toucher au moment de ſa deſtruction.

Jean Caſimir.

Sans nous arrêter aux guerres qu'elle eut à ſoutenir contre les Coſaques & contre les Turcs, il ſuffira de jetter un coup d'œil ſur celle, que Jean Caſimir fit à la Suede. Jamais guerre n'a été plus opiniâtre ni plus ſanglante. Charles Guſtave y éprouva des ſuccès ſi prodigieux, que Jean Caſimir fut obligé d'abandonner la Pologne, & de ſe ſauver en Sileſie. La bataille de Varſovie, en 1656, qui dura pendant trois jours entiers, mit le comble à la gloire de Charles. Ce Prince remporta une victoire complette, & dicta, dès lors, la loi à toute la Pologne. Mais ayant entrepris, peu après, une guerre contre le Dannemarc, il fut tué au ſiege de Coppenhague, en 1660. Cet événement achemina la paix entre la Pologne & la Suede. Elle fut ſignée à Oliva, en 1660, & confirmée par la plûpart des Puiſſances du Nord; ce qui ajouta beaucoup à l'influence de ce traité, qui devint, pour le Nord, ce qu'eſt la paix de Weſtphalie pour les Puiſſances de l'Occident. La Pologne y renonça à ſes prétentions ſur la Livonie.

Paix d'Oliva.

Après un régne des plus malheureux, Jean Caſimir abdiqua la Couronne, en 1668, pour ſe retirer en France. Son ſucceſſeur, Michel Wieſniowiski, Prince incapable de régner, ne fit qu'augmenter la confuſion où étoit la Pologne, lors de ſon avénement au trône. Il fit, en 1672, avec

les Turcs, une paix honteuſe; par laquelle il leur abandonna Kaminiec & la Podolie.

En revanche, Jean Sobieski, ſucceſſeur de Michel, ſe ſignala par ſes exploits contre les Turcs. Ce Prince fit, en 1686, à Moſcou, une paix avec les Ruſſes, par laquelle la Pologne renonça, à jamais, à toutes ſes prétentions ſur Smolensko, la Sévérie, la Czernichovie & ſur l'Ukraine.

Auguſte II, de la Maiſon Electorale de Saxe, qui ſucceda à Jean Sobieski, en 1697, regagna, par la paix de Carlowitz, la même année, ſur les Turcs, tout ce qu'ils avoient enlevé à la Pologne ſous le régne de Michel. Détroné depuis par Charles XII, & obligé de renoncer au Royaume de Pologne par la paix d'Alt-Ranſtatt en 1706, il ne remonta ſur le trône, qu'après la déroute de Charles XII, à la bataille de Pultava en 1709.

Le Royaume de Hongrie eut des guerres continuelles à ſoutenir, ſous les régnes des Empereurs Léopold, & de Joſeph I. Ces guerres ſe firent, en partie, contre les Princes de Tranſylvanie & les Turcs, &, en partie, contre les Hongrois mécontens, qui prétendoient, que la Maiſon d'Autriche donnoit atteinte à la liberté Eccléſiaſtique & Civile du Royaume. Hongrie.

La premiere guerre contre les Turcs commença ſous l'Empereur Léopold, en 1662. Elle fut occaſionnée par les troubles de Tranſylvanie. Les Princes de Tranſylvanie étoient alors dans la dépendance des

VII PERIODE

Turcs, & tenus de ſe faire confirmer par le Sultan dans leur Principauté.

Guerre contre les Turcs.

Les Tranſylvains s'étant choiſi, en 1660, pour Prince, Jean Kemeny, les Turcs refuſerent de le reconnoître, à moins qu'il ne ſouſcrivit aux conditions qu'ils ſe mettroient en devoir de lui preſcrire; conditions que Kemeny trouva ſi dures, qu'il refuſa de s'y ſoumettre. Il implora, contre les Turcs, le ſecours de l'Empereur Léopold, qui lui envoya le Comte de Montecuculi, à la tête d'une armée conſidérable. Les Turcs oppoſerent à Kemeny, Michel Abaffi; &, pour ſe venger du tort qu'ils prétendoient avoir reçu de l'Empereur, ils firent, de la Hongrie, le théâtre de la guerre, en 1662. Léopold effrayé, convoqua les Etats de ce Royaume à Presbourg, pour leur demander du ſecours contre les Turcs. Les Etats Proteſtans refuſerent de donner leur ſuffrage, à moins qu'on ne commençât par redreſſer les griefs qu'ils avoient portés à la diète. On ſe ſépara ſans avoir rien conclu.

Les Turcs profiterent de cette diviſion, & s'emparerent de pluſieurs villes & forteresſes de la Hongrie. Enfin, Léopold obtint du ſecours de l'Empire & de la France. Louis XIV lui envoya une armée conſidérable, commandée par Coligny. Les Chrêtiens, & les Turcs, en vinrent à une bataille ſanglante, près de St. Gothard, en 1664, où les Turcs eſſuyerent la défaite la plus complette. On attribue cette vic-

toire à l'habileté de Montecuculi, & à la bravoure des François (*a*).

L'Empereur Léopold ne profita pas de cette victoire; car, la même année, il fit une trêve de vingt ans avec les Turcs. Trêve qui ne fut rien moins qu'avantageuſe à la Hongrie; l'Empereur ayant abandonné aux Turcs la forteresſe de Neuheuſel, une des plus conſidérables Places de la Hongrie, de même que Waradin &c.

Troubles inteſtins.

Cette paix attira à Léopold, la haine de la plûpart des Grands de ce Royaume. Ils ſouffroient avec peine, que l'Empereur eut violé ſes loix, en faiſant ce traité, ſans les y avoir appellés. Ils ſe plaignoient en outre, de ce qu'il avoit ſupprimé la dignité de Palatin; qu'il entretenoit, depuis la paix, des troupes étrangeres dans le Royaume; &, enfin, de ce qu'il violoit les droits & les privilèges ſtipulés en faveur du culte des Proteſtans, relativement à l'exercice de leur Religion. Ces plaintes exciterent bientôt de nouveaux troubles chez les Hongrois. Pluſieurs des Grands, même des Catholiques, ſe ligueront, pour le maintien des libertés du Royaume, & allerent juſqu'à entrer en négociation avec les Turcs. Il ſe forma, de plus, une conſpiration con-

(*a*) V. *Mémoires de* MOUTECUCULI & le *Chevalier* RICAUT *hiſtoire de l'Empire Ottoman* T. 2. p. 99. V. auſſi MEYER continuateur d'Ortelius pag. 338. & 342.

VII PERIODE

tre la vie de l'Empereur. Des Seigneurs de la premiere diſtinction y entrerent, à ce qu'on prétend, entr'autres les Comtes Nadaſti, Serini, Frangipani & Tattenbach, qu'on condamna, comme criminels de leze-Majeſté, à perdre la tête ſur l'échaffaut. Outre cela, un grand nombre de Miniſtres Proteſtans, accuſés de rebellion, furent exilés; d'autres condamnés aux Galeres, en 1673. Sévérité, qui, bien loin d'appaiſer les troubles, ne fit que les augmenter.

Tököly chef des mécontens.

Les mécontens prirent les armes, & firent une longue & ſanglante guerre à l'Empereur. Ils eurent d'abord à leur tête le Comte François Weſſelini, frere du dernier Palatin de ce nom, qui fut relevé enſuite par le Comte Emeric Tököly. Celui-ci, élû chef des mécontens, en 1678, leva une armée de 20,000 hommes, & fit la guerre à Léopold avec beaucoup de ſuccès. Cette guerre fut interrompue par differentes trêves & armiſtices: mais l'Empereur, ne voulant point ſe prêter au redreſſement des griefs, dont les mécontens continuoient à ſe plaindre, elle fut toujours renouvellée (*o*). Enfin, le Prince Michel Abaffi, & les Turcs, ſe joignirent aux mécontens, & changeant le théâtre de la guerre, mirent le ſiege devant Vienne, en 1683. Ce ſiege porta l'épouvante dans les Etats

Guerre contre les Turcs.

(*a*) Sur ces troubles Voyez *Hiſtoire des troubles de Hongrie*, & *Hiſtoire d'Emeric de Tököly.*

héréditaires ; mais au bout de deux mois, les Turcs furent obligés de le lever, après avoir eſſuyé une défaite ſi complette, qu'il n'exiſte preſque nul exemple d'une pareille.

L'Empereur en fut redevable à Jean Sobieski Roi de Pologne, qui vint à ſon ſecours, ſe joignit au Duc Charles de Lorraine, chef de l'armée Impériale, attaqua les Turcs dans leurs retranchemens, & ſe rendit maître de leur camp. Tout réuſſit depuis aux vœux de l'Empereur. Les Généraux les plus habiles, le Duc Charles de Lorraine, le Prince Louis de Bade, & le Prince Eugène de Savoye combattoient pour lui. Les victoires, que ces Généraux remporterent, valurent à l'Empereur la conquête de toute cette partie de la Hongrie, qui étoit au pouvoir des Turcs, depuis Ferdinand I.

La victoire de Vienne, en 1683, fut ſuivie, la même année, de celle de Barcan, & de la priſe de la Strigonie. Ces deux défaites couterent la vie au Grand Viſir Kara Muſtapha, que le Grand Sultan fit étrangler. Sa tête fut conſervée à Belgrade, d'où les Chrétiens, après la priſe de cette derniere ville, l'apporterent à Vienne.

Les Impériaux, commandés par le Duc Charles de Lorraine, & par l'Electeur de Saxe, formerent, en 1684, le ſiege de Bude, Capitale de la Hongrie, qui étoit au pouvoir des Turcs, depuis 1541. Ce ſiege ne leur réuſſit pas, malgré la grande victoire qu'ils avoient remportée ſur les

VII PERIODE

Turcs dans le voiſinage de cette ville. Ce ne fut qu'en 1685, après une ſeconde victoire, près de Strigonie, que Neuheuſel & Bude ſe rendirent aux Impériaux. Tous ces malheurs firent concevoir aux Turcs des ſoupçons ſur la fidélité de Tököly : il fut conduit priſonnier à Conſtantinople ; mais ayant été relâché quelque tems après, il reparut ſur le théâtre de la guerre.

Victoire de Mohaz.

La victoire de Mohaz, en 1687, fut une des plus brillantes, que les Impériaux ayent remportée ſur les Turcs durant cette guerre. Vingt-trois mille Turcs reſterent ſur le champ de bataille. Le camp ennemi, toute l'artillerie, les bagages devinrent la proye du vainqueur. C'eſt ainſi que les Impériaux, vengerent le ſang du jeune Roi Louis, & de tant de milliers de Hongrois, égorgés par les Turcs, dans ces mêmes plaines de Mohaz, cent ſoixante ans auparavant. Le Vizir Soliman, ſucceſſeur de Kara Muſtapha, ne fut pas la ſeule victime de cette derniere défaite ; le Sultan lui-même fut dépoſé par les Janiſſaires. Après des ſuccès auſſi heureux, Michel Abaffi, Prince de Tranſylvanie, ſe ſoumit de bon gré à Léopold, qui, immédiatement après la bataille de Mohaz, tint une diète à Presbourg, où il parut en Dictateur. Il y fit couronner Roi de Hongrie l'Archiduc Joſeph ſon fils, & engagea les Etats à reconnoitre, pour la premiere fois, par un Décrêt formel, la ſucceſſion héréditaire de la Mai-

Diête de Presbourg.

ſon d'Autriche dans ce Royaume, à condition toutes-fois, qu'à l'extinction des mâles de cette Maiſon, les Etats rentreroient dans leur ancien droit, & ſe choiſiroient eux-mêmes un Roi (*a*).

De plus, l'article IV du dit Décrêt, abolit le privilège du Roi André II, en vertu duquel il avoit été permis aux Etats, de s'oppoſer, à force ouverte, au Souverain, qui oſeroit enfreindre les droits & libertés de la nation.

Les PP. Jéſuites, proſcrits dans les Diètes précédentes, furent rappellés, par celle-ci, dans ce Royaume, & la pacification de Vienne, ainſi que la liberté de la Religion Proteſtante, furent confirmées de nouveau.

Continuation de la guerre.

Cependant on continua la guerre contre les Turcs, & contre Tököly. Les Impériaux s'emparerent d'Albe Royale, & de Belgrade, en 1688. L'année ſuivante, les Turcs eſſuyerent encore une terrible défaite, près de Niſſa, ville de Servie, où ils perdirent dix mille hommes, avec camp, artillerie, bagage &c. Le Prince Louis de Bade, qui gagna cette bataille, défit, pour la ſeconde fois, les Turcs la même année, près de Widdin. Par ces deux victoires, il leur enleva la Servie & la Bulgarie.

---

(*a*) V. les articles 2 & 3 de ce Décrêt rapportés par WERBOEZ, *Corps de droit Hongrois*, pag. 253. année 1687.

VII PERIODE

Michel Abaffi, Prince de Tranſylvanie, mourut en 1690, laiſſant pour ſucceſſeur ſon fils Michel II, protegé par l'Empereur. Tököly, qui avoit formé des projets ſur cette Principauté, y marcha à la tête d'une armée de vingt mille hommes, & ſe fit élire Prince de Tranſylvanie par ſes partiſans. Mais le Prince Louis de Bade l'y ſuivit, & le ſerra de ſi près, qu'il le força, dans la même année, de quitter ce pays.

Victoire de Salankemen.

Pendant que le Prince de Bade s'arrêtoit en Tranſylvanie, les Turcs firent de nouveaux progrès, ſous la conduite du Vizir Kiuperli, & reprirent Belgrade en 1690. Mais l'année ſuivante, ce même Prince, les ayant défait près de Salankemen, ils perdirent ces avantages : vingt-cinq mille Turcs reſterent ſur le champ de bataille; on leur prit cent cinquante huit canons, & au-de-là dix mille tentes. Le Vizir lui-même, le Seraskier, & preſque tous les généraux Turcs périrent dans le combat.

Après cette victoire, le Prince Louis de Bade aſſiegea Grand Waradin, & prit cette ville en 1692. La guerre ſe fit depuis avec aſſez de lenteur de part & d'autre; le Prince Louis de Bade, ayant quitté la Hongrie, pour aller combattre les armes de France, portées dans l'Empire. Mais, en 1699, l'Electeur de Saxe remporta une nouvelle victoire ſur les Turcs, près d'Olaſch. La même année, Michel II Abaffi, fit, avec Léopold, une tranſaction, par laquelle il lui céda la Tranſylvanie, qui a été regar-

dée & gouvernée dès lors ſur le pied de province Autrichienne. Ce ſuccès fut ſuivi d'un autre non moins conſidérable.

Victoire de Zenta.

Le Prince Eugène, qui avoit ſuccedé à l'Electeur de Saxe dans le commandement de l'armée de Hongrie, remporta, en 1697, la fameuſe victoire de Zenta, qui a été un acheminement à la paix de Carlowitz, concluë en 1699.

Paix de Carlowitz.

Cette paix, concluë par l'entremiſe de l'Angleterre & de la Hollande, fut très glorieuſe à l'Empereur; les Turcs ayant été obligés de lui abandonner la Tranſylvanie, & toute la Hongrie, á l'exception de la ſeule ville de Temeſwar & de ſon diſtrict. De plus, elle fixa les limites des deux Empires, & elle eſt d'autant plus mémorable, qu'elle fut générale pour toutes les Puiſſances Chrétiennes, qui avoient été alliées de l'Empereur contre les Turcs; telles que la Ruſſie, la Pologne, & la République de Veniſe. (a).

Troubles inteſtins.

La Hongrie cependant ne jouit pas long-tems des douceurs de la paix. Les troubles intérieurs y recommencerent avec ce ſiecle. Pluſieurs Etats du Royaume, réſolus de venger leurs libertés opprimées par la Cour de Vienne, ſe liguerent de nouveau entre

(a) Elle ſe trouve dans DUMONT au T. 7, part. 2. p. 448. Sur la guerre qui la précéda, on peut conſulter le Chevalier RICCAUT *hiſtoire de l'empire Ottoman*, & le livre intitulé : PORTA OTTOMANICA.

VII
PERIODE

eux, ſous la conduite du fameux Rakoczi qui parut alors pour la premiere fois ſur la ſcene

Rakoczi chef des mécontens.

François Rakoczi étoit petit fils de Gregoire II Rakoczi, Prince de Tranſylvanie. Il étoit attaché à la Religion Romaine, & brilloit parmi les Etats de Hongrie, tant par ſa haute nobleſſe, que par l'étendue de ſes domaines; mais ſon crédit & ſa puiſſance, auſſi bien que ſa parenté avec le Comte Tokoly, le rendirent ſuſpect à la Cour de Vienne, qui le tint dans une eſpece de priſon dès ſon enfance. Enfin, l'Empereur l'ayant mis en liberté & en poſſeſſion de ſes biens, en 1694, il épouſa une Princeſſe de Heſſe Rheinfels, fille du Landgrave Charles, avec laquelle il vécut tranquile pendant quelques années, tenant ſa Cour à Sarros dans le Palatinat de ce nom. Ses ſujets s'étant revoltés en 1701, contre la garniſon Autrichienne, l'Empereur le ſoupçonna d'avoir fomenté cette ſédition, & le fit enfermer à Neuſtadt en Autriche. Rakoczi trouva le moyen d'échapper de ſa priſon, à l'aide du Capitaine qui étoit de garde auprès de lui, & ſe ſauva en Pologne. Alors, en 1703, Léopold le condamna comme coupable de leze-Majeſté, & confiſqua tous ſes biens. Rakoczi, pouſſé à bout, prit le parti de ſoûlever la Hongrie contre l'Empereur. Secouru par la France, il leva des troupes, & entra par la Pologne dans

dans la Hongrie, où il vint s'offrir aux mécontens pour ſe mettre à leur tête.

Telle a été l'origine de la guerre civile, qui affligea la Hongrie pendant neuf ans, & dépeupla ce Royaume, de même que les provinces voiſines. Dès ſon arrivée en Hongrie, Ragoczki publia un manifeſte, dans lequel il détailla les motifs de ſa conduite, & exhorta les Hongrois, à venger, conjointement avec lui, la liberté de leurs ancêtres, opprimée par la Maiſon d'Autriche (*a*).

Les Hongrois embraſſerent, à l'envie, le parti de leur nouveau chef, & s'emparerent de pluſieurs villes & fortereſſes du Royaume. En 1704, les Tranſylvains choiſirent Ragoczki pour leur Prince; & les Etats de Hongrie, encouragés par cet exemple, le déclarerent pareillement leur Duc, dans un acte de confédération, ſigné en 1705 (*b*). En 1706, Ragoczki s'empara de Strigonie. Louis XIV lui envoya un Ambaſſadeur, qui étoit le Marquis de Deſalleurs, pour conclure une alliance formelle avec lui; tandis que, dans le même tems, Pierre le Grand lui offroit le trône de Po-

(*a*) Le manifeſte ſe trouve dans un livre intitulé: *Hiſtoire des révolutions de Hongrie.* Ce livre renferme les mémoires du Prince François Ragoczki ſur cette guerre, faits par lui-même, Voyez pag. 165. 167. 177.

(*b*) V. cette conféderation dans l'hiſtoire des révolutions de Hongrie p. 256.

VII PÉRIODE

logne, pour l'oppoſer à Stanislas Leſcinsky, créature de Charles XII. Mais, après tous ces ſuccès, Ragoczki fut entierement défait en 1708, près de Terſchim, & ſes affaires ruinées ſans reſſource.

Depuis ce tems là, les Impériaux lui reprirent les villes, l'une après l'autre. Obligé d'abandonner la Hongrie, il ſe retira en Pologne, d'où il paſſa en France, & de-là à Conſtantinople, où il termina ſes jours en 1735.

Empire Turc.

Il ne nous reſte plus qu'à parler des révolutions, que l'Empire Turc eſſuya dans cette période.

L'Empereur Ibrahim laiſſa, en 1649, pour ſon ſucceſſeur, ſon fils Mahomet IV, âgé ſeulement de ſept ans. Le régne de ce Prince ne fut qu'un enchainement de troubles & de guerres, qui, heureuſes au commencement, finirent par être funeſtes à l'Empire Turc.

Guerre de Candie.

La premiere guerre de Mahomet IV, fut celle qu'il fit aux Vénitiens, au ſujet de l'Iſle de Candie; guerre que l'Empereur Ibrahim ſon pere avoit déja commencée.

Candie, (la Crête des anciens) étoit la clef de l'Archipel, & le boulevard de l'Italie contre les Turcs, qui en avoient ſouvent, mais en vain, projetté la conquête; Ibrahim vint l'attaquer en 1645. Le motif de cette invaſion fut la retraite, que les Vénitiens avoient donnée dans leurs ports,

à des bâtimens Malthois, qui venoient de faire des priſes ſur les Turcs (*a*).

Cette guerre, commencée ſous Ibrahim, & continuée ſous ſon fils Mahomet IV, dura 25 ans, à la grande gloire des Vénitiens, qui remporterent pluſieurs victoires éclatantes ſur les Turcs, & défendirent cette Isle, avec une valeur incroyable; mais enfin, en 1667, les Turcs vinrent, avec des forces redoublées, aſſieger la ville de Candie, toute imprenable qu'elle paroiſſoit être, & s'en rendirent maîtres après un ſiege de deux ans, qui, de part & d'autre, couta un monde infini (*b*).

Cette même année 1669, la paix ſe fit entre les Vénitiens & les Turcs. Ces derniers garderent l'Isle de Candie, à l'exception de trois ports, que les Vénitiens s'y reſerverent (*c*).

Guerre de Pologne.

La guerre de Candie fut ſuivie de celle de Pologne, qui commença en 1672, contre Michel Coribut Wieſniowiski Roi de Pologne. La révolte des Coſaques de l'Ukraine y donna lieu. Ces Coſaques, révol-

(*a*) Voyez le *Chevalier* RICAUT *hiſtoire de l'Empire Ottoman* T. 2. p. 189.

(*b*) Ce ſiege, qui eſt un des plus fameux qu'on ait jamais vû, a été décrit par RICAUT T. 4. p. 312. Par DEMETRIUS CANTIMIR dans ſon hiſtoire Ottomanne, & par BAPTISTA NANI.

(*c*) Voyez le traité dans DUMONT T. 7. part. I. pag. 119.

VII PERIODE

tés depuis longtems contre la Pologne, prirent enfin le parti de ſe mettre ſous la protection du Grand Seigneur. Mahomet IV, à la tête d'une armée de cent cinquante mille combattans, entreprit une expédition en leur faveur; &, ayant trouvé la Pologne diviſée par des factions, il s'empara, preſque ſans coup ferir, de la ville de Kaminiec, & de la plus grande partie de la Podolie. Michel Wieſniowiski fit alors une paix honteuſe avec Mahomet. Il lui céda Kaminiec & toute la Podolie, & lui promit en outre un tribut annuel de vingt-deux mille ducats (*a*), & les Coſaques furent déclarés indépendans du Royaume de Pologne. Mais la République ayant déſavoué ce traité, fait par ſon Roi, la guerre recommença bientôt. Jean Sobieski, grand Général de la Couronne, remporta, en 1673, ſur les Turcs, la fameuſe victoire de Choczim en Moldavie; victoire, qui lui valut le trône de Pologne, à la mort de Jean Wieſniowiski, arrivée ſur ces entrefaites.

Jean Sobieski continua la guerre avec vigueur, & la termina, en 1676, par un traité avec les Turcs, en vertu duquel ils renoncerent au tribut que la Pologne s'étoit engagée à leur payer: la meilleure partie de l'Ukraine reſta aux Polonois; les

(*a*) Voyez cette paix dans DUMONT *Corps diplomatique* T. 7. part. I. pag. 212. A. 1672.

Turcs ne garderent que Kaminiec & la Podolie (*a*).

Guerre de Hongrie.

Ce fut encore ſous le régne de Mahomet IV, que commença la ſanglante guerre de Hongrie, dont le Comte Tököly fut le principal moteur. Cette guerre devint très funeſte aux Turcs, par la réunion de pluſieurs Puiſſances Chrêtiennes, en faveur de l'Empereur Léopold.

Le premier, qui entra dans cette alliance, fut Jean Sobieski Roi de Pologne (*b*). Son exemple fut ſuivi par les Vénitiens en 1684 (*c*), & par Pierre le Grand Empereur de Ruſſie en 1686 (*d*). Une ligue auſſi puiſſante accabla les Turcs, qui, défaits de tous côtés, imputerent ces échecs à la molleſſe de leur Prince, & le dépoſerent en 1687, après que la bataille de Mohaz eut mis le comble à ſa diſgrace.

Mahomet IV, qui avoit régné 38 ans, eut pour ſucceſſeur Soliman III, duquel on ne peut rapporter que la mort, arrivée en 1691. Le trône paſſa alors à ſon frere Achmet II, auquel ſucceda en 1695 Muſtapha II, fils de Mahomet IV. Ce Prince, brave & courageux, s'étant mis à la tête de ſon armée, eut d'abord quelques

(*a*) V. DUMONT *Corps diplomatique* T. 7. pag. 225.

(*b*) Le titre de cette alliance, qui eſt de 1683, ſe trouve dans DUMONT T. 7. part. 2. pag. 62.

(*c*) V. DUMONT T. 7. part. 2. p. 71.

(*d*) Le même pag. 125.

VII PERIODE

ſuccès en Hongrie ; mais la fortune lui ayant enſuite tourné le dos, il eſſuya, en 1697, près de Zenta, une grande défaite, qui l'engagea à prêter la main à la paix, conclue en 1699 à Carlowitz, entre toutes les parties belligerantes; ſçavoir, Muſtapha II, l'Empereur Léopold, les Vénitiens, les Polonois & les Ruſſes.

Paix de Carlowitz.

Par cette paix, l'Empereur conſerva la Tranſylvanie, & tout ce qu'il avoit enlevé aux Turcs, pendant la guerre en Hongrie, en Servie & en Boſnie. La Morée fut cédée aux Vénitiens, de même que pluſieurs villes de la Dalmatie. Les Turcs renoncerent au tribut annuel, que les Vénitiens leur avoient payé juſqu'alors, pour les Isles, qu'ils tenoient dans l'Archipel. La République de Raguſe fut maintenue dans ſon état de liberté & d'indépendance. Quant aux Polonois, les Turcs leur rendirent Kaminiec, la Podolie, & tout ce que la Porte poſſedoit encore dans l'Ukraine. Les Ruſſes eurent Aſoff, Port de mer conſiderable, ſitué à l'embouchure du Tanais, là où il ſe jette dans le Palus Méotis, & le Pont Euxin : c'eſt ce qui ouvrit aux Ruſſes le commerce de la mer noire (*a*).

Une paix auſſi malheureuſe pour les Turcs ſouleva le peuple de Conſtantinople. Muſtapha II fut obligé de ſe ſauver à Andri-

(*a*) DUMONT T. 7. à l'année 1699, rapporte tous ces differens traités.

nople & d'y faire ſa reſidence; mais cette précaution n'empêcha pas ſa dépoſition, qui eut lieu peu de tems après. Les Janiſſaires mirent à ſa place ſon frere Achmet III.

Guerre contre les Ruſſes.

Ce Prince, voyant ſon Empire épuiſé par de longues guerres, avoit conſtamment entretenu la paix avec ſes voiſins, juſqu'au moment, où Charles XII, Roi de Suede, après ſa défaite à Pultava, en 1709, par Pierre le Grand, vint ſe jetter entre les bras des Turcs à Bender, ſuivi du Roi Stanislas ſon protegé. Ces deux Rois fugitifs employerent tous les moyens poſſibles pour engager Achmet III, à entreprendre la guerre contre la Ruſſie. Leurs efforts furent heureux, & le théâtre de cette guerre, commencée en 1711, fut dans la Moldavie, dont le Prince, Demetrius Cantemir, s'étoit mis ſous la protection de Pierre le Grand, après avoir ſecoué le joug des Turcs. Pierre le Grand vint camper auprès du Pruth, riviere de Moldavie. Les Turcs, au nombre de deux cent ſoixante & dix mille hommes, attaquerent les Ruſſes: l'action dura trois jours. Enfin, les Ruſſes, déja affoiblis par la famine & par la diſette; enveloppés de tous côtés par l'ennemi, étoient infailliblement perdus, ſans la prudence & l'adreſſe d'une femme, que Pierre le Grand avoit avec lui. Cette femme, qui fut depuis Impératrice ſous le nom de Catherine I, engagea par ſes largeſſes, le Grand Vizir, à laiſſer échapper l'armée Ruſſe, & à ſigner, dans le

VII PERIODE

Camp même du Pruth, une paix, par laquelle la ville d'Aſoff fut rendue aux Turcs (*a*).

---

(*a*) V. DUMONT *Corps dipl.* T. 8. part. I. pag. 275.

# VIII PÉRIODE.

*Depuis le traité de la paix d'Utrecht en 1713 juſqu'à nos jours.*

CEtte période eſt fertile en négociations, en traités & en guerres, entre les Puiſſances de l'Europe. Le ſyſtème de l'équilibre rendit ces guerres preſque toujours générales. Etat de l'Europe.

La réputation de l'Angleterre, ſon credit & ſa puiſſance, augmenterent viſiblement depuis les traités d'Utrecht. C'eſt principalement aux forces de ce Royaume, que les Alliés doivent leurs ſuccès dans la guerre, qui précéda ces traités; & ſi l'Angleterre eut, en quelque ſorte, l'honneur d'en dicter les conditions, en ſe ménageant pluſieurs riches poſſeſſions en Europe & en Amérique, on ne peut d'un autre côté lui refuſer la gloire, d'avoir maintenû l'équilibre de l'Europe, par le partage des Etats de la Monarchie d'Eſpagne, & par la ſéparation perpétuelle de ces Etats d'avec la France.

La paix d'Utrecht, quoiqu'elle fut l'ouvrage de preſque toute l'Europe, ne put cependant mettre d'accord l'Empereur & le Roi d'Eſpagne. Charles VI. refuſa de reconnoitre Roi d'Eſpagne Philippe V d'An- Après la paix d'Utrecht.

VIII PERIODE

jou; & Philippe, à ſon tour, s'obſtina à ne point renoncer aux provinces Eſpagnoles cedées à l'Empereur par cette paix. Ainſi, peu d'années après, la guerre recommença entre ces deux Puiſſances; & il fallut encore près de vingt ans, pour terminer entierement les differends élevés au ſujet de la ſucceſſion d'Eſpagne.

Philippe V recommence la guerre.

Philippe V Roi d'Eſpagne avoit à peine rétabli ſes forces, épuiſées par une longue & malheureuſe guerre, que, guidé par les Conſeils du Cardinal Alberoni, homme d'un génie vif & entreprenant, il forma le projet, de recouvrer, par les armes, les provinces qui lui avoient été enlevées en Italie par le traité d'Utrecht. En conſéquence, les Eſpagnols envahirent l'Isle de Sardaigne, en 1717, au grand étonnement de l'Europe, & l'enleverent à l'Empereur. De la Sardaigne, ils paſſerent en Sicile, dont ils dépouillerent le Duc de Savoye en 1718.

Quadruple alliance.

Les Anglois, indignés de voir anéantir un traité, qu'ils regardoient comme leur ouvrage, dreſſerent, de concert avec la France, un projet d'accommodement entre l'Empereur, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoye, dans le but de maintenir la paix & la tranquilité générale. L'Empereur l'agréa; mais il déplut au Roi d'Eſpagne, & au Duc de Savoye. Les Anglois, réſolus de le faire adopter, ou de gré ou de force, négocierent, en 1718, avec l'Empereur & le Roi de France, le fameux traité, connu ſous le nom de la quadruple alliance, ap-

pellée ainſi, parce qu'on y comptoit ſur les Hollandois. Mais ces Etats, craignants d'offenſer les Eſpagnols, avec leſquels ils faiſoient un commerce très lucratif, refuſerent d'y entrer. Les Puiſſances Alliées ſe propoſoient d'obliger, par les armes, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoye, à ſe prêter aux conditions de paix préſentées par l'Angleterre & la France, en cas qu'ils ne vouluſſent point y acceder de gré.

Nous rapporterons ici les principaux articles de cette quadruple alliance, qui peut être regardée comme une Sanction pragmatique & une loi fondamentale de l'Europe moderne.

Conditions dictées à l'Empereur & au Roi d'Eſpagne.

On y voit d'abord le projet de paix, entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, ſous les conditions ſuivantes.

1°. Le Roi d'Eſpagne rendra la Sardaigne à l'Empereur.

2°. L'Empereur renoncera à tous les Etats de la Monarchie d'Eſpagne, cedés à Philippe V par la paix d'Utrecht, & le reconnoitra pour légitime Roi.

3°. Philippe V, à ſon tour, renoncera aux provinces d'Italie & des Pays-bas, cédées à l'Empereur par la même paix.

4°. Le grand Duché de Toſcane, ainſi que les Duchés de Parme & de Plaiſance, ſeront regardés dorénavant, comme fiefs mâles de l'Empire; & l'Empereur en donnera l'expectative & l'inveſtiture éventuelle à Don Carlos, fils ainé du ſecond lit de Philippe V, avec Elizabeth Farneſe.

VIII PERIODE

Il convient d'obſerver, que la Maiſon de Medicis, qui poſſedoit alors le grand Duché de Florence, & celle de Farneſe, qui régnoit à Parme & Plaiſance, étoient ſur le point de s'éteindre faute d'héritiers mâles. On crut qu'il étoit juſte, de donner, à la Couronne d'Eſpagne, quelques dédommagemens, des pertes qu'elle avoit eſſuyées par les traités précedens. Dans cette intention on conclut, que l'Infant Don Carlos ſuccederoit au Grand Duché de Toſcane, & aux Duchés de Parme & de Plaiſance, à la mort des derniers Ducs; &, qu'en cas que ce Prince vint à décéder ſans héritiers mâles, ces Duchés paſſeroient ſucceſſivement à ſes freres cadets, à condition toutes fois, qu'ils ne pourroient jamais être réunis au Royaume d'Eſpagne, & qu'ils en reſteroient au contraire à jamais ſéparés. Enfin, pour aſſurer la ſucceſſion de ces Etats à l'Infant Don Carlos, on convint, qu'on y mettroit garniſon du vivant même des derniers Ducs; laquelle ne ſeroit compoſée ni de troupes Impériales, ni de Françoiſes, ni d'Eſpagnoles; mais de 6000 Suiſſes, ou de 6000 Anglois.

5°. Philippe V renoncera à ſon droit de reverſion ſur la Sicile, établi par la paix d'Utrecht; & ce droit ſera transferé ſur la Sardaigne.

A l'Empereur & au Duc de Savoye.

Telles étoient les conditions du traité entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne. Celles du traité entre l'Empereur & le Duc de Savoye ſe reduiſirent à trois.

1°. Que le Duc de Savoye cédera la Sicile à l'Empereur, & renoncera à ſes droits ſur ce Royaume: la ceſſion de la Sicile au Duc de Savoye ayant été une des principales raiſons, pour leſquelles l'Empereur n'avoit pas voulû ſigner la paix d'Utrecht.

2°. L'Empereur laiſſera au Duc de Savoye la Sardaigne, qui lui ſera cedée par le Roi d'Eſpagne, ſauf à ce dernier le droit de reverſion ſur cette Isle, au cas que les mâles de la Maiſon de Savoye vinſſent à s'éteindre.

3°. Que l'Empereur reconnoitra le droit du Duc de Savoye à la Couronne d'Eſpagne, à l'extinction des deſcendans de Philippe V, à condition cependant, que, le cas échéant, le Duc de Savoye ne pourroit pas réunir au Royaume d'Eſpagne les Etats d'Italie, mais qu'il les laiſſera à un Prince cadet de ſa Maiſon.

Philippe V eſt forcé de ſigner.

Tels ſont les principaux articles de la quadruple alliance, ſi fameuſe dans l'hiſtoire de nôtre ſiecle. Le Duc de Savoye y ſouſcrivit malgré lui. Philippe V s'y étant refuſé, les Anglois & les François lui déclarerent la guerre en 1719. On fit une irruption en Eſpagne; les Anglois tomberent dans la Gallice, & les François dans la Biſcaye & dans la Catalogne.

En conſéquence le Roi d'Eſpagne, pour prévenir les malheurs d'une nouvelle guerre, prit le parti de ſigner, en 1720, la quadruple alliance, & d'éloigner de ſa Cour le Cardinal Alberoni, juſques-là l'ame de

VIII PERIODE

ſes Conſeils. Cette alliance fut alors de nouveau confirmée, par une ratification générale, de tous les contractans. Philippe V renonça, par un acte ſolemnel, aux provinces d'Italie & des Pays-bas, qui avoient appartenuës ci-devant à la Monarchie d'Eſpagne. L'Empereur renonça, à ſon tour, à l'Eſpagne & à l'Amérique (*a*).

Congrès de Cambray.

Quoique le Roi d'Eſpagne eut accedé à la quadruple alliance, cependant l'ouvrage de la paix n'étoit pas encore parfait. Il reſtoit, entre l'Empereur, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoye, pluſieurs difficultés à applanir & à régler dans un Congrès. Ce Congrès fut indiqué à Cambray, en 1721. L'Empereur, le Roi d'Eſpagne, le Duc de Savoye, & pluſieurs autres Puiſſances de l'Europe y envoyerent leurs Ambaſſadeurs. Les Cours de France & d'Angleterre ſe chargerent de la médiation; mais pluſieurs conteſtations, au ſujet des préliminaires, empêcherent d'abord l'ouverture formelle de ce Congrès.

Difficultés qui s'y éleverent.

L'Empereur vouloit entr'autres, que la renonciation de Philippe V, ſur les provinces d'Italie & des Pays-bas, fut confirmée par les Cortes d'Eſpagne. Philippe, de ſon côté, exigeoit, que celle faite par l'Em-

(*a*) Ces deux actes ſe trouvent dans DUMONT. Celui de l'Empereur T. VIII. part. I. p. 542. & celui de Philippe V T. VIII. part 2. p. 17.

pereur, fut ratifiée par les Etats de l'Empire. Pour écarter ces difficultés, qui empêchoient l'ouverture du Congrès, les Médiateurs arrêterent, par une convention particuliere, ſignée à Paris en 1721, que ces renonciations, toutes deffectueuſes qu'elles fuſſent, ſeroient cenſées valides, ſous la garantie des deux Puiſſances médiatrices (*a*).

Compagnie d'Oſtende.

A peine cette difficulté fut-elle levée, qu'il s'en préſenta une autre, bien plus importante, au ſujet de la compagnie d'Oſtende, que l'Empereur venoit d'ériger, & à laquelle, par un octroi ſigné à Vienne le 19 Décembre 1722 (*b*), il concedoit pour trente ans, le commerce des Indes. Cet établiſſement indiſpoſa contre l'Empereur la plûpart des Puiſſances contractantes, & particulierement les Hollandois, qui s'y oppoſerent vivement, de crainte que cette compagnie ne fit tort à leur commerce dans les Indes, auquel la République devoit, pour ainſi dire, toute ſa conſiſtence. Les Etats ſoutenoient, que l'érection de cette compagnie étoit contraire au cinquieme article du traité de Münſter en 1648 (*c*),

(*a*) V. cet acte de garantie dans DUMONT T. 8. part. 2. p. 39.

(*b*) DUMONT pag. 44.

(*c*) Cet article portoit, que le commerce des Eſpagnols, dans les Indes Orientales, devoit reſter ſur le pied où il étoit alors. Voyez DUMONT T. VI. part. I. p. 429. Sur la compagnie d'Oſtende, ont paru pluſieurs écrits de part & d'autre.

VIII PERIODE

entre les Eſpagnols & les Etats Généraux, & confirmé par le XXVI article de celui de Barriere en 1715.

Inveſtitures d'Italie.

Rien d'ailleurs n'occupoit autant les Miniſtres aſſemblés à Cambray, que les lettres d'expectative & d'inveſtiture éventuelles du Grand Duché de Toſcane, & des Duchés de Parme & de Plaiſance, que l'Empereur, par la quadruple alliance, s'étoit engagé de délivrer à Don Carlos Infant d'Eſpagne. Le Duc de Parme, le Pape & le Grand Duc de Toſcane, proteſterent contre ces inveſtitures. Antoine Farneſe, dernier Duc de Parme & de Plaiſance, envoya un Ambaſſadeur au Congrès de Cambray, & demanda, que tant qu'il vivroit, l'Empereur & l'Empire n'exerçaſſent pas, ſur ces Duchés, les droits de Vaſſelage qui leur avoient été aſſurés par la quadruple alliance (*a*).

2°. Le Pape, de ſon côté, fit d'autres oppoſitions, ſoutenant, qu'on ne pouvoit pas le priver de ſon domaine direct ſur les Duchés de Parme & de Plaiſance, dont il étoit en poſſeſſion depuis plus de deux ſiecles.

3°. Enfin, le Grand Duc de Toſcane, Jean Gaſton, dernier des Medicis, ſoutint, que ſon Duché, ne relevant que de Dieu ſeul

(*a*) Voyez ROUSSET *actes & mémoires* T. 4. p. 109.

ſeul, la ſucceſſion en appartenoit à ſa ſœur, veuve de l'Electeur Palatin.

L'Empereur Charles VI, ſans aucun égard à ces oppoſitions, porta l'affaire à la diete; &, après avoir obtenu le conſentement des Etats de l'Empire, il fit expédier à Don Carlos, & à ſes héritiers mâles, les lettres d'expectative & d'inveſtiture éventuelle, conformément à la teneur de la quadruple alliance. Ces lettres parurent à peine à Cambray, que le Pape, & le Grand Duc de Toſcane, proteſterent contre elles (*a*). Ces proteſtations engagerent le Roi d'Eſpagne à les refuſer; il ne les reçut qu'accompagnées d'un acte de garantie, des médiateurs (*b*).

Enfin, toutes les difficultés ayant été aplanies, & les préliminaires réglés, il ſe tint, en 1724, au mois d'Avril, un Con- Ouverture du Congrès.

(*a*) La proteſtation du Pape ſe trouve dans ROUSSET T. I. p. 316. & celle du Grand Duc de Toſcane dans le même Auteur T. 4. p. 146.

(*b*) V. l'acte de garantie dans DUMONT T. 8. part. 2. p. 152.

Les lettres d'inveſtiture ſe trouvent dans FABRI *Staats Cantzley* T. 56. pag. 379. & dans ROUSSET T. 4. pag. 110.

Sur ces inveſtitures d'Italie, voyez un livre particulier, qui parut dans le tems, ſous le titre de *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du Congrès de Cambray*, où l'on voit l'origine & l'examen des difficultés, qui en ont retardé l'ouverture par rapport aux inveſtitures d'Italie.

VIII PERIODE

grès ſolemnel, entre les Ambaſſadeurs, aſſemblés à Cambray, afin de mettre la derniere main à l'ouvrage de la paix entre l'Empereur, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoye. La concluſion de ce Congrès paroiſſoit prochaine, lorſque les diſputes, élevées entre les Ambaſſadeurs, en occaſionnerent la rupture. Ce fut au ſujet des propoſitions que fit le Duc de Parme, touchant l'indépendance de ſes Duchés, & autres prétentions, qu'il avoit ſur le Royaume de Naples. Propoſitions que l'Empereur regardoit (*a*) comme exorbitantes; obſervant que les médiateurs n'auroient pas dû les admettre, tandis que ceux-ci ſoutenoient, que les propoſitions du Duc de Parme étoient admiſſibles, & fondées ſur la quadruple alliance même. La diſpute s'échauffa de part & d'autre. Les Miniſtres Impériaux déclarerent à la fin, qu'ils avoient ordre de leur Cour, de ne rien traiter touchant l'affaire de Parme.

Sa rupture.

Sur ces entrefaites, Marie Anne, Infante d'Eſpagne, fille de Philippe V, qui étoit depuis trois ans fiancée à Louis XV, & qu'on élevoit à la Cour de France, dans l'eſpérance d'un futur mariage, fut renvoyée à ſon pere. Cet événement brouilla ces deux Cours, & fut cauſe, que Philippe V rappella ſes Miniſtres de Crambray. Pour ſe venger de la France, il donna or-

(*a*) ROUSSET Tom. IV p. 132.

dre au fameux Duc de Ripperda, qu'il avoit ſecrettement envoyé à Vienne, de conclure tout de ſuite avec l'Empereur. De là un traité de paix particulier, entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, conclu à Vienne le 30 Avril 1725.

1 Paix de Vienne.

Par cette paix, on renouvella toutes les conditions de celle d'Utrecht & de la quadruple alliance; entr'autres, la renonciation de Philippe V aux Provinces d'Italie & des Pays-bas, & celle de l'Empereur ſur l'Eſpagne & les Indes. L'inveſtiture éventuelle des Duchés de Parme & de Plaiſance & du Grand Duché de Toſcane, fut également confirmée. Il y fut arrêté, en outre, que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne garderoient, chacun ſa vie durant, les titres, dont ils s'étoient ſervis juſqu'alors, relativement aux Etats de la Monarchie d'Eſpagne; mais, qu'à leur mort, leurs ſucceſſeurs ne prendroient que les titres des provinces, dont actuellement ils étoient en poſſeſſion. Rien d'ailleurs de nouveau dans cette paix, ſinon, que Philippe V ſe rendit garant de la Sanction pragmatique, par laquelle l'Empereur Charles VI venoit d'aſſurer la ſucceſſion de ſes Etats à ſa fille Marie Thereſe. Ce fut proprement par cette garantie, que le Roi d'Eſpagne gagna la Cour de Vienne (*a*).

(*a*) DUMONT T. VIII. par 2. pag. 106. Voyez ſur cette paix la *Vie du Duc de Ripperda* par un Anonyme.

VIII PERIODE

Alliance de Vienne.

La paix de Vienne fut étayée d'une alliance défenſive, entre l'Empereur & le Roi d'Eſpagne, dans laquelle on convint des ſecours reſpectifs, que ces deux Souverains ſe prèteroient en cas de beſoin; alliance par laquelle l'Empereur s'engagea, non ſeulement à ne pas s'oppoſer à la reſtitution de Gibraltar & de l'Iſle de Minorque, que les Eſpagnols diſoient leur avoir été promiſe par l'Angleterre; mais encore à employer ſes bons offices pour faire obtenir cette reſtitution au Roi Catholique. En revanche, le Roi d'Eſpagne aſſura aux vaiſſeaux de l'Empereur, & à ceux de ſes ſujets, la libre entrée de ſes Ports, & toutes les franchiſes & prérogatives, dont jouiſſoient, dans le commerce, les nations les plus étroitement liés à l'Eſpagne; article qui regardoit la nouvelle compagnie d'Oſtende, & qui fut plus amplement détaillé, dans un traité de commerce, qui ſe conclut dans le même tems, entre les deux Puiſſances. Pour couronner l'ouvrage, on dreſſa à Vienne, le 7 Juin de cette même année, un traité de paix entre l'Empereur & l'Empire, ratifié depuis par la diète (a).

Alliance d'Hanovre.

L'Angleterre & la France, ménacées, piquées d'ailleurs du peu de cas qu'on ſembloit faire de leur médiation, contracte-

(a) Voyez ces differens traités dans DUMONT T. 8. part. 2. pag. 113. 114. & 121. & LAMBERTI T. X. pag. 153. 131.

rent, de leur côté, une alliance pour l'oppoſer à celle de Vienne. Cette alliance fut conclue à Herrnhauſen proche Hanovre, le 3 Septembre 1725 (*a*). Bientôt les Hollandois y accederent, attendu les avantages que le Roi d'Eſpagne venoit d'accorder à la compagnie d'Oſtende par le traité de Vienne. Le Dannemarc & la Suede ſuivirent leur exemple (*b*). D'un autre côté le Roi de Pruſſe, qui avoit embraſſé d'abord le parti des Alliés d'Hanovre, quitta cette alliance, pour s'attacher à celle de Vienne. Catherine, Impératrice des Ruſſies (*c*), ainſi que la plûpart des Etats Catholiques d'Allemagne, y accederent à leur tour; de ſorte que, par les négociations de l'Angleterre, toute l'Europe ſe partagea en deux alliances, dont l'animoſité la menaçoit d'une guerre univerſelle.

Préparatifs de guerre.

Déja on vit paroitre de toutes parts des manifeſtes, écrits avec chaleur (*d*). Les Anglois reprochoient à l'Empereur, que, par ſes traités avec l'Eſpagne, il s'étoit engagé,

(*a*) Elle ſe trouve dans DUMONT T. 8. part. 2. pag. 127. & LAMBERTI *mémoires* T. X. dans la ſuite pag. 159.

(*b*) V. tous ces traités dans DUMONT T. 8. part. 2. celui des Hollandois pag. 133. celui de la Suede pag. 141. & celui de Dannemarc p. 144.

(*c*) DUMONT T. 8. p. 131. part 2.

(*d*) ROUSSET T. 2. p. 310. 338. & T. 3. p. 327.

VIII PERIODE

non ſeulement à la reſtitution de Gibraltar, mais encore au rétabliſſement du Prétendant ſur le trône de la Grande Bretagne. Toutes les Puiſſances reprenoient les armes; les Ambaſſadeurs étoient rappellés; les Anglois envoyerent de grandes & puiſſantes flottes en Amérique, dans la Méditerranée, & dans la mer Baltique, tandis que les Eſpagnols aſſiegeoient Gibraltar.

Préliminaires de paix.

L'embraſement alloit devenir général; lorſque le Pape tenta de ramener les eſprits à la paix. Il envoya ſes Nonces dans les Cours d'Autriche, d'Eſpagne & de France, & fit enſorte, qu'en 1727, le 31 May, on ſigna à Paris de nouveaux préliminaires de paix (*a*), par leſquels on arrêta, qu'il y auroit un armiſtice de ſept ans, & que, quatre mois après, la ſouſcription de ces préliminaires, on tiendroit un nouveau Congrès général à Aix la Chapelle.

Congrès de Soiſſons.

Ce Congrès, au lieu de ſe tenir à Aix la Chapelle, fut transferé d'abord à Cambray, &, depuis. par les ſollicitations du Cardinal de Fleury, à Soiſſons. Ce Miniſtre y aſſiſta pour la France. Il s'ouvrit le 14 Juin 1728, & l'on y vit paroitre les Ambaſſadeurs de l'Empereur, de la France, de l'Angleterre, de l'Eſpagne, de la Hollande, de la Ruſſie, de la Suede, du Dannemarc & de la Pruſſe (*b*).

---

(*a*) DUMONT T. 8. part. 2. p. 146.
(*b*) ROUSSET T. V. p. 184. & ſuivantes.

VIII. PERIODE

Paix de Seville.

Toute l'Europe avoit les yeux fixés ſur ſes opérations, & l'on croyoit toucher au moment d'une paix ſtable & générale, lorſque, tout à coup, on vit les Anglois, les François & les Eſpagnols, conclure & ſigner, le 9 Novembre 1729, une paix particulière à Seville, à l'inſçu de l'Empereur (*a*); attendu, que les difficultés, qui s'étoient élevées à l'occaſion des propoſitions qu'on s'étoit faites de part & d'autre, n'avoient que trop donné à connoitre, qu'on n'en viendroit pas ſi-tôt à une paix générale. C'eſt ce qui engagea les Cours de France, d'Eſpagne & d'Angleterre, à entamer une négociation ſecrette à Seville, qui aboutit à y conclure un nouveau traité d'union & d'alliance défenſive, en vertu duquel ces trois Puiſſances ſe garantirent toutes leurs poſſeſſions, & réglerent les ſecours qu'on devoit ſe prêter mutuellement. On y arrêta de plus, par l'article IX de ce traité, que, pour aſſurer à l'Infant Don Carlos la ſucceſſion aux Duchés de Toſcane, de Parme & de Plaiſance, on mettroit 6000 Eſpagnols en garniſon dans les villes de Livourne, de Portoferaio, de Parme & de Plaiſance; à con-

(*a*) Elle eſt rapportée par DUMONT T. 8. part. 2. p. 158. LAMBERTI mémoires T. X. dans la ſuite p. 189. & Rouſſet T. 5. part. 2. p. 1.

VIII. PERIODE dition que ces garniſons & leurs Commandants, ne ſe mêleroient en rien du gouvernement des dites villes & Duchés.

Par l'article XII de ce même traité, les Puiſſances contractantes ſe chargerent de la garantie de cette ſucceſſion en faveur de Don Carlos. On confirma de nouveau tous les traités précédens. Les Hollandois accederent peu après à celui-ci (*a*).

L'Empereur vit ces démarches avec peine ; fruſtré, comme il étoit, de l'eſpérance de faire garantir la ſanction pragmatique de ſa Maiſon, dans le Congrès de Soiſſons. Les changemens qu'on venoit de faire aux traités précédens, en accordant garniſon Eſpagnole dans les Duchés d'Italie, à la place des Suiſſes, dont on étoit convenu, n'étoient pas le moindre ſujet de ſes chagrins ; il enviſageoit cette clauſe comme attentatoire à l'autorité Impériale dans le Royaume d'Italie. Ce qui ne lui tint pas moins au cœur, ce fut la promeſſe, que les alliés firent aux Etats Généraux, dans l'acte d'acceſſion de ces derniers au traité de Seville, de leur procurer une entiere ſatisfaction relativement à l'abolition de la navigation & du commerce de la compagnie d'Oſtende aux Indes (*b*).

2. Paix de Vienne. Ces motifs engagerent ce Monarque à

(a) V. DUMONT T. 8. part. 2. pag. 160.
(b) Voyez DUMONT p. 168.

rompre toute relation avec la Cour d'Eſpagne & à en rappeller ſon Ambaſſadeur. En même tems il fit de grands préparatifs, pour ſe mettre en état de s'oppoſer, en Italie, à l'introduction des troupes Eſpagnoles. Pour cet effet, il y renforça les ſiennes, & s'empara même de Parme & de Plaiſance, à la mort du dernier Duc de la Maiſon de Farneſe, arrivée en 1731; deſorte qu'après la paix de Seville, on paroiſſoit encore être à la veille d'une nouvelle guerre. Enfin, les Anglois & les Hollandois, mirent fin à toutes ces conteſtations, par un traité particulier, qu'ils firent avec l'Empereur, à Vienne le 16 Mars 1731, & dont voici les conditions.

1°. Les anciens traités de paix ſont rappellés.

2°. Les Anglois & les Hollandois ſe chargent de garantir la ſanction pragmatique d'Autriche.

3°. L'Empereur conſent à ce qu'on mette garniſon Eſpagnole dans les Duchés de Toſcane, de Parme & de Plaiſance; & s'engage à obtenir, pour cet effet, le conſentement de l'Empire.

On arrêta, en quatrieme lieu, que tout le commerce des Pays-bas Autrichiens, aux Indes Orientales ceſſera, & ne ſera plus exercé, ni par la compagnie d'Oſtende, ni par aucune autre compagnie (*a*).

(*a*) Voyez ce traité dans DUMONT T. 8.

VIII PERIODE

Les Etats d'Empire accederent à ce traité (*a*), & le Roi d'Eſpagne l'agréa par un acte particulier (*b*).

A la ſuite de cette paix de Vienne, de 1731, l'Infant Don Carlos prit poſſeſſion des Duchés de Parme & de Plaiſance. Le Grand Duc de Toſcane le reconnut à ſon tour ſon ſucceſſeur, par un traité particulier, ſigné à Florence en 1731 (*c*).

C'eſt ainſi que ſe terminerent les longues conteſtations touchant la ſucceſſion d'Eſpagne, après avoir agité preſque toute l'Europe pendant plus de trente ans. A peine commmençoit-on à gouter les douceurs de la paix, que la ſucceſſion de Pologne cauſa une nouvelle incendie, qui embraſa la plus grande partie de l'Europe.

Guerre au ſujet de la ſucceſſion de Pologne.

Auguſte II Roi de Pologne, Electeur de Saxe, étant mort en 1733, la France fit ſes efforts pour faire monter ſur le trône de Pologne, Stanislas Leszinsky, beaupere de Louis XV, que Charles XII avoit déja fait élire en 1704, pour l'oppoſer à Auguſte II. Le Primat, & la plus grande partie des Magnats & de la Nobleſſe du Royaume, favoriſerent Stanislas, & le pro-

---

part. 2. p. 213. & LAMBERTI T. X. ſuite pag. 198.

(*a*) Cette acceſſion ſe trouve dans FABRI *Stats Cantzley* T. 58. p. 529.

(*b*) Il eſt rapporté par ROUSSET T. 6. pag. 193.

(*c*) Rapporté par ROUSSET T. 6. p. 233.

clamerent le 9 Septembre 1733. Il eut bientôt un competiteur dans la perſonne d'Auguſte Electeur de Saxe, fils du feu Roi. Ce dernier étoit ſoutenu par l'Impératrice de Ruſſie, qui, immédiatement après l'élection de Stanislas, envoya une armée en Pologne, & fit proclamer Auguſte III le 5 Octobre de cette même année. L'Empereur Charles VI, réſolu de ſoutenir le parti de l'Electeur, raſſembla une armée ſur les fontieres. Auguſte III avoit ſçu gagner la Cour de Vienne, par ſon acceſſion à la ſanction pragmatique, qu'il approuva en qualité d'Epoux de Marie Joſephine, fille ainée de feu l'Empereur Joſeph I. Stanislas chaſſé de la Pologne par les Ruſſes, ſe retira à Danzick. Cette ville ayant été aſſiegée & priſe, Stanislas n'échappa que par une fuite des plus dangereuſes.

La France ſe declare pour Stanislas.

Ce Prince trouva un vengeur dans la perſonne du Roi ſon gendre, qui, regardant la conduite qu'on tenoit à ſon égard, comme une injure faite à la Maiſon de Bourbon, en prit occaſion de déclarer la guerre à l'Empereur en 1733. Louis XV engagea les Rois d'Eſpagne & de Sardaigne, à entrer dans ſon parti, au moyen, d'une alliance qu'il conclut avec eux (*a*).

Dès la premiere campagne, les François s'emparerent du Duché de Lorraine, dont

(*a*) Voyez ROUSSET Tome IX. pag. 279. 291. 302.

VIII PERIODE

le Duc, François Etienne, étoit ſur le point d'épouſer l'Archiducheſſe Marie Thereſe, fille de l'Empereur Charles VI. Ils ſe rendirent auſſi maîtres de Kehl & de Philipſbourg (*a*), quoique places frontieres de l'Empire, dans le tems qu'il ne s'agiſſoit, de la part de la France, que de faire la guerre à la ſeule Maiſon d'Autriche, de qui le Corps Germanique n'avoit point pris le parti. Ces hoſtilités engagerent ces Etats, qui d'ailleurs étoient fortement ſollicités par l'Empereur, à déclarer, en 1734, la guerre à la France (*b*). Charles VI fit, en outre, l'impoſſible, pour attirer les Anglois & les Hollandois dans ſon alliance; mais l'une & l'autre de ces Puiſſances ſe déciderent à obſerver une parfaite neutralité. Il eut beau repréſenter aux Hollandois, tout ce qu'ils avoient à craindre de la France, ces Républicains reſterent conſtamment attachés à leur ſyſtème. La France les raſſura, moyennant un traité, par lequel elle s'engagea à ne point porter la guerre dans les Pays-bas: elle ſe contenta de veiller à la ſureté des frontieres (*c*). Charles, obligé de ſe paſſer du ſecours des Anglois &

(*a*) Cette derniere ville ne ſe rendit que le 18 Juillet 1734. Le Maréchal de Berwick avoit été tué dans ce ſiege.

(*b*) Le Décrét de la Diête ſe trouve dans Fabri Staats Cantzley T. 63. pag. 601. & 719.

(*c*) Voyez ce traité de neutralité dans ROUSSET T. 9. pag. 441. & ſuivantes.

dès Hollandois, ne fut pas heureux dans cette guerre, ſurtout en Italie. Après avoir eſſuyé pluſieurs défaites (*a*), il fut chaſſé, non ſeulement des Duchés de Milan & de Mantoue, mais encore des Royaumes de Naples & de Sicile, dont il fut dépouillé par les Eſpagnols. Don Carlos, fils de Philippe V, juſqu'alors Duc de Parme & de Plaiſance, ſe fit couronner en 1734, à Palerme, Roi des deux Siciles.

Des ſuccès auſſi rapides firent déſirer la paix à l'Empereur. Les Anglois & les Hollandois ſe chargerent de la médiation entre la France & lui: ils préſenterent, dès l'année 1735, differens projets de paix, ſur leſquels on négocia, & à la Haye & à Londres toute l'année 1735 (*b*).

Dans le cours de ces conferences, la France entama une négociation ſecrete avec

---

(*a*) En 1734, le Comte de Montemar défit les Impériaux, ſous le Comte de Caraffa, près de Bitonto, dans le Royaume de Naples. Le Général Comte de Mercy, ayant attaqué, le 29 Juin de cette même année, les Alliés, dans leurs retranchemens près de Parme, il fut repouſſé avec perte, & tué lui-même dans l'action. Son ſucceſſeur, le Comte Kœnigſeck, fut d'abord plus heureux, ayant remporté près de Quinſtello, un avantage conſiderable ſur le Marechal de Broglio; mais, dans une bataille, qui ſe donna depuis, le 19 Septembre, entre Guaſtalla & Luzzara, il ſacrifia beaucoup de monde, & fut obligé de ſe retirer.

(*b*) V. ROUSSET T. X. p. 455.

VIII PERIODE

l'Empereur. Elle envoya pour cet effet à Vienne, Mr. de la Beaune, qui fut relevé par Mr. de l'Eſtang. L'Empereur écouta, d'autant plus volontiers, leurs propoſitions, que la médiation de l'Angleterre & de la Hollande lui déplaiſoit, en ce que ces deux Puiſſances lui avoient refuſé des troupes auxiliaires. Les préliminaires de la paix, entre la France & l'Empereur, ſignés à Vienne dès l'année 1735 (*a*) furent ſuivis d'un Armiſtice entre les deux Couronnes, accepté par les Rois d'Eſpagne & de Sardaigne. Ces derniers refuſerent cependant de ſigner les préliminaires, parce que le Roi Très Chrètien, n'y avoit pas aſſez ménagé les intérêts de ſes Alliés. Ce ne fut qu'en 1736, que toutes les Puiſſances belligerantes y accederent; &, après bien des retards & des négociations, ils furent convertis en un traité de paix définitive, conclue à Vienne le 28 Novembre 1738.

Traité définitif de Vienne.

Cette paix, la troiſieme qui ſe fit à Vienne dans ce ſiecle, fut d'abord particuliere entre l'Empereur & la France. Ce ne fut qu'en 1739 (*b*), qu'elle devint générale, par l'acceſſion des Rois de Sardaigne, d'Eſpagne & des deux Siciles. Sa forme eſt

(*a*) Voyez-les dans la Chancellerie d'Etat de Faber T. 67. p. 762.

(*b*) Ce traité ſe trouve dans FABER T. 79. & dans ROUSSET T. 13. on l'imprima auſſi ſéparément à Strasbourg, en 1739. in 4°.

tout à fait nouvelle & ſinguliere. Outre les préliminaires, on y inſera toutes les conventions particulieres, déclarations & renonciations faites, en vertu, & à l'occaſion de la paix; & on les mit à la ſuite de chacun des articles, où il en eſt fait mention. Les traités de Weſtphalie, de Nimegue, de Ryſwic, d'Utrecht & la quadruple alliance furent admis pour baſe & fondement de cette paix (*a*). Stanislas renonça au Royaume de Pologne, & n'en conſerva que le titre ſa vie durant. Auguſte III fut reconnu Roi légitime de Pologne, par toutes les Puiſſances contractantes. On accorda à Stanislas, en dédommagement, les Duchés de Lorraine & de Bar, à condition, qu'après ſa mort, ils ſeroient à la France. On ajouta à cette ceſſion; 1°. que Stanislas & ſon ſucceſſeur Louis XV, n'auroient ni ſéance ni ſuffrage à la diète; 2°. que ces Duchés, même après leur réunion à la France, ſeroient toujours un gouvernement particulier, dont il ne ſera rien démembré, pour être joint à d'autres gouvernemens (*b*); & 3°. que le Comté de Falckenſtein ſeroit reſervé au Duc de Lorraine; ce qui importoit beaucoup à ce dernier, attendu que, par là, il ſe conſervoit voix & ſéance à la diète de l'Empire;

(*a*) Voyez l'article 3. p. 10.

(*b*) V. l'art. 13, des préliminaires inſerés dans la paix définitive.

VIII PERIODE

circonſtance, qui pouvoit lui faciliter l'élection au trône Impérial, à la mort de l'Empereur Charles VI, dont il étoit devenu le gendre. A la place du Duché de Lorraine, cedé par cette paix, on garantit au Duc, la ſucceſſion au Grand Duché de Toſcane, dont il devoit être mis en poſſeſſion à la mort de Jean Gaſton dernier Grand Duc, qui manquoit d'héritiers légitimes. Don Carlos, & toute la branche Eſpagnole de la Maiſon de Bourbon, renoncerent aux prétentions qu'ils avoient ſur ce grand Duché, en vertu des traités précedens; &, afin de faciliter au Duc de Lorraine la priſe de poſſeſſion du dit Duché, on arrêta, de ſubſtituer des troupes Impériales aux Eſpagnoles, dont on étoit convenu précédemment (*a*). La France s'engagea à pourvoir à la ſubſiſtance du Duc de Lorraine, juſqu'à la mort du Grand Duc de Toſcane. Cette mort étant arrivée le 9 Juillet 1737, François Etienne prit poſſeſſion du Grand Duché de Toſcane, avant l'entiere concluſion du traité définitif. Par un autre article de ce traité, on aſſura à Don Carlos, fils de Philippe V, & à ſes deſcendans de l'un & de l'autre Sexe, les Royaumes de Naples & de Sicile, avec

(*a*) Voyez l'article II des Préliminaires.

avec les Ports de Toſcane (*a*), qu'il avoit conquis ſur l'Empereur durant la guerre.

L'Empereur, au contraire, fut rétabli, non ſeulement dans les Duchés de Milan & de Mantouë, qu'on lui avoit enlevés; mais encore dans ceux de Parme & de Plaiſance. Le Roi d'Eſpagne renonça, pour lui & pour ſes fils, à toutes prétentions qu'il pourroit avoir ſur la Toſcane, ſur Parme & Plaiſance; & le nouveau Roi des deux Siciles l'imita. L'Empereur ceda, au Roi de Sardaigne, pluſieurs diſtricts du Duché de Milan, comme Novare & Tortone (*b*). Enfin, le Roi de France ſe conſtitua garant, dans toutes les formes, de la ſanction pragmatique de l'Empereur (*c*).

Guerre pour la ſucceſſion d'Autriche.

La paix de Vienne avoit à peine duré deux ans, qu'il s'éleva une nouvelle guerre générale, pour la ſucceſſion d'Autriche: ce fut à la mort de l'Empereur Charles VI, dernier des mâles de cette Maiſon, decedé en 1740.

Sanction pragmatique.

Ce Prince, ſe voyant deſtitué d'héritiers mâles, avoit médité, de longue main, d'aſſurer ſa ſucceſſion à ſa fille Marie The-

(*a*) Voyez ces renonciations inſerées dans la paix.

(*b*) Voyez pag. 65.

(*c*) V. article X. pag. 75. ſur la guerre qui préceda cette paix, Voyez *Hiſtoire de la derniere guerre, & des négociations pour la paix, par Mr. de Maſſuet.*

VIII PERIODE

reſe: il publia, pour cet effet, en 1713, une loi appellée Sanction pragmatique (*a*), qui ſtatuoit, qu'au défaut de mâles de ſa Maiſon, ſes filles lui ſuccederoient préférablement à celles de l'Empereur Joſeph I ſon frere; que la ſucceſſion des filles ſe régleroit conformément à l'Ordre de primogéniture, ſans qu'il pût jamais y intervenir de partages; que par conſequent, ſa fille ainée Marie Thereſe, hériteroit, elle ſeule, de tous les États qu'il laiſſeroit à ſa mort. Cette Sanction pragmatique, non ſeulement fut confirmée par les Etats de ſes Pays héréditaires, mais encore par les Princeſſes Joſephines, & leurs Epoux, les Electeurs de Saxe & de Baviere. Il eut encore ſoin de la faire garantir par toutes les Puiſſances de l'Europe. Le Roi d'Eſpagne en promit la garantie, dans la premiere paix de Vienne, en 1725. L'Impératrice de Ruſſie, & le Roi de Pruſſe, par les traités d'acceſſion à cette paix, en 1726 (*b*). Le Roi de la Grande Bretagne, & les Hollandois, par la ſeconde paix de Vienne en 1731. L'Empire d'Allemagne, en vertu d'un décrêt de la diète, en 1732 (*c*).

---

(*a*) Elle ſe trouve à la ſuite des RECÉS de l'Empire T. 4. pag. 387.

(*b*) V. DUMONT T. 8. part. 2. à l'année 1726.

(*c*) Ce Decrêt ſe trouve au nombre des RECÉS de l'Empire T. 4. p. 393.

Le Roi de Dannemac, dans un traité particulier, fait en 1732, avec l'Empereur & la Ruſſie (*a*). Et, enfin, le Roi de France, par le troiſieme traité ſigné à Vienne en 1738.

Prétendans à cette ſucceſſion.

Ce nonobſtant, Charles VI, n'eut pas plutôt fermé les yeux, qu'on vit paroitre nombre de Prétendans, qui revendiquerent leurs droits ſur la ſucceſſion d'Autriche, en tout ou en partie. Le plus actif de ces Prétendans fut le Roi de Pruſſe, qui, allégant d'anciennes prétentions, qu'il avoit ſur quelques Principautés de la Sileſie (*b*), fit, ſur la fin de 1740, une irruption dans cette province, & donna par là le ſignal de cette guerre, qui ravagea, pendant huit ans, une grande partie de l'Europe. Son exemple fut auſſi-tôt ſuivi par les Epoux des Princeſſes Joſephines, les Electeurs de Saxe & de Baviere, qui, oubliants les engagemens qu'ils avoient contractés avec feu l'Empereur, prétendirent faire valoir les droits, qu'ils s'arrogeoient; l'un, comme Epoux de l'ainée des Princeſſes Joſephines; & l'autre, comme deſcendant d'Anne d'Autriche, fille de l'Empereur Ferdidand I (*c*).

---

(*a*) ROUSSET le rapporte T. 7. pag. 462.

(*b*) Ces Principautés étoient Jægerndorf, Liegnitz, Brieg, Wolau, & les Seigneuries de Beuthen & d'Oderberg. Voyez ROUSSET T. XV. p. 168.

(*c*) Cette Princeſſe avoit épouſé Albert V Duc de Baviere. Par ſon Contract de mariage, auſſi

VIII PERIODE

Le Roi d'Eſpagne reclama des droits ſur les Royaumes de Hongrie & de Bohême; ſe fondant ſur d'anciens traités, entre les Empereurs d'Allemagne & les Rois d'Eſpagne, avant la guerre de trente ans (*a*). Enfin, le Roi de Sardaigne produiſit des prétentions ſur le Duché de Milan (*b*).

Traité de partage.

La France, croyant avoir trouvé une occaſion propre à abaiſſer la Maiſon d'Autriche, fit, en 1741, un traité ſecrêt avec l'Electeur de Baviere & avec la Cour d'Eſpagne. Par ce traité les Alliés s'engageoient à fournir des troupes à l'Electeur, & à lui procurer la Couronne Impériale. Bientôt on vit entrer, dans cette alliance, le Roi de Pologne comme Electeur de Saxe, les Rois de Pruſſe & de Sardaigne, les Electeurs de Cologne & Palatin. On prétend que ces Alliés convinrent, à Francfort, d'un traité de partage, de tous les Etats de la Maiſon d'Autriche. En vertu de ce traité, l'Electeur de Baviere auroit eû le Royaume

---

bien que par le teſtament de Ferdinand I, en 1543, la ſucceſſion avoit été aſſurée à ſes deſcendans, au défaut des mâles de la lignée de Ferdinand. Voyez ROUSSET Tome XIV. p. 122. & Tome XV. p. 376. Sur la prétention de la Maiſon de Saxe, on peut conſulter ROUSSET T. XVI. p. 412.

(*a*) Le principal de ces traités, eſt celui de Philippe III & de Ferdinand II, en 1617. Voyez ROUSSET T. XV. p. 3.

(*b*) ROUSSET T. XVI. p. 350. 393.

de Bohême & la haute Autriche; l'Electeur de Saxe, le Margraviat de Moravie & la haute Sileſie; le Roi de Pruſſe, le reſte de la Sileſie, & le Roi d'Eſpagne, les provinces d'Italie; de ſorte qu'il ne reſtoit à Marie Thereſe, que le Royaume de Hongrie, les Pays-bas, la baſſe Autriche, les Duchés de Carinthie & de Carniole, avec le Comté de Tirol, & les terres ſituées dans le Cercle de Souabe. C'eſt ainſi que les mêmes Puiſſances, qui, peu auparavant, s'étoient empreſſées à garantir la Sanction pragmatique, crurent devoir ſe réunir pour la renverſer.

La France allegua, qu'elle n'avoit jamais entendu ſe charger de la garantie de la Sanction pragmatique, que ſous la condition tacite, qu'elle ne préjudicieroit en rien à un tiers, (*ſine præjudicio tertii*) (*a*). A cette raiſon elle en ajouta un autre; que la paix définitive de Vienne, entre l'Empereur & la France, étoit demeurée imparfaite, en ce que les Etats de l'Empire n'y avoient pas donné leur conſentement (*b*). La France alliée de l'Electeur de Bayiere.

Cependant la France, pour ne pas paroître rompre la paix qu'elle venoit de faire, ne déclara pas d'abord la guerre à Marie Thereſſe; elle ſe contenta de fournir des

(*a*) V. ROUSSET T. 15. p. 377.
(*b*) V. ROUSSET T. XVI. p. 454. & la *Chancelerie de Fuber* T. 81. p. 50.

VIII PERIODE

troupes à l'Electeur de Baviere, ſous le nom de troupes auxiliaires. Au moyen de ces troupes, l'Electeur s'empara de la haute Autriche & de la Bohême, & fut élû Empereur à Francfort, au commencement de 1742, ſous le nom de Charles VII.

Mais Thereſe, Princeſſe d'un courage au-deſſus de ſon ſexe, ne ſe laiſſa point abattre à l'aſpect du danger, dont elle étoit menacée: ſoutenuë par les ſommes que les Anglois & les Hollandois lui fourniſſoient, elle aſſembla une armée conſidérable en Hongrie & en Autriche, & fit vigoureuſement la guerre à l'Electeur de Baviere & à ſes Alliés.

Traités de Breslau & de Berlin.

Celui de tous ſes ennemis, le plus redoutable, étoit le Roi de Pruſſe, qui, après pluſieurs victoires éclatantes (*a*) s'empara de toute la Sileſie, de la Moravie & d'une partie de la Bohême. Ces ſuccès engagerent la Reine, à ne rien négliger de tout ce qui pouvoit engager ce Prince à ſe détacher de la grande alliance. Elle y réuſſit; par la médiation de l'Angletetre. Les préliminaires de la paix, entre la Reine & le Roi de Pruſſe, furent ſignés à Breslau, le 11 Juin de l'année 1742; & la paix définitive, à Berlin, le 28 Juillet de la même année (*b*).

---

(*a*) Celle de Molvitz du 10 Avril 1741, & celle de Czaslau du 17 May 1742.

(*b*) V. FABER T. 85. p. 225. 232. ROUS-

La Reine ceda au Roi de Pruſſe, en toute ſouveraineté, 1°. la haute & la baſſe Sileſie, de même que le Pays appellé Katſcher, qui faiſoit, ci-devant, partie de la Moravie. Elle excepta ſeulement, de cette ceſſion, la Principauté de Teſchen, & la ville de Troppau, avec les terres ſituées au-de-là de la rivierre d'Oppa.

2°. Elle lui ceda de même le Comté de Glaz.

3°. Le Roi de Pruſſe, de ſon côté, s'engagea de maintenir la Religion Catholique en Sileſie, ſur le même pied qu'elle avoit été ſous la Maiſon d'Autriche, ſauf toutes-fois ſes droits de ſouveraineté, & la liberté de la Religion Proteſtante.

4°. La Reine accorda au Roi de Pruſſe, le titre de Duc ſouverain de Sileſie, & de Comte ſouverain de Glaz, à condition qu'elle auroit la liberté de ſe ſervir auſſi des mêmes titres.

Acceſſion de l'Electeur de Saxe.

L'Electeur de Saxe fut compris dans cette paix, à condition que, dans l'eſpace de ſeize jours, il ſépareroit ſes troupes de celles de France, & les rappelleroit de la Bohême (*a*).

Non ſeulement l'Electeur ſe rendit à cette condition, en accedant, le 11 Septembre

---

SET T. 18. p. 33. & *Europæiſche fama* T. 38. p. 380.

(*a*) Voyez l'article onze des préliminaires de Breslau.

VIII PERIODE

1742, à la paix de Berlin, mais il conclut même encore, dans le cours de l'année ſuivante, une alliance avec la Reine; par laquelle, il reconnut, de nouveau, l'ordre de la ſucceſſion Autrichienne, tel qu'il étoit établi par la Sanction pragmatique, qu'il ſe chargea même de garantir (*a*).

Nouveaux Alliés de la Reine.

L'exemple du Roi de Pruſſe, & de l'Electeur de Saxe, fut ſuivi par le Roi de Sardaigne, qui ſe détacha également de la grande alliance. Ce Prince, voyant que les François & les Eſpagnols, commençoient à devenir trop puiſſants en Italie, crut qu'il étoit de ſes intérêts, de ſigner, en 1742, à Turin, un traité, par lequel il s'engagea à prêter du ſecours à la Reine, contre la France & contre l'Eſpagne (*b*). George II, Roi d'Angleterre, prit bientôt le même parti. Juſques là ce Prince s'étoit contenté de fournir à la Reine, des ſubſides d'argent; mais, en 1743, il lui amena, en perſonne, une armée brillante, compoſée d'Anglois, de Hannoveriens & de Heſſois. On appelloit cette armée l'armée *progmatique*, parce qu'elle étoit deſtinée à maintenir la pragmatique Sanction de feu l'Empereur. George défit le 19 Juin, près de Dettingen, le Maréchal de Noailles, & ménagea, cette même année, le traité de Worms, dont le principal objet étoit, d'at-

(*a*) Voyez ROUSSET T. 18. pag. 102.
(*b*) Voyez le même T. 18. pag. 86.

tacher le Roi de Sardaigne aux intérêts de la Reine. qui, dans cette vuë, lui ceda differens diſtricts du Milanois (*a*). En échange, le Roi de Sardaigne renonça, par ce traité, aux droits qu'il pouvoit prétendre ſur le reſte du Duché de Milan, & s'engagea, à entretenir, au ſervice de la Reine, auſſi long tems que dureroit la guerre, une armée de quarante-cinq mille hommes. Le Roi d'Angleterre promit de contribuer, pour l'entretien de cette armée, d'une ſomme annuelle de deux cent mille livres Sterlings, & d'envoyer une puiſſante flotte dans la Méditerranée, y faire une diverſion en faveur de la Reine.

Changement des affaires.

Dès-lors on vit changer de face aux affaires. La Reine reconquit la Bohême auſſi bien que la Baviere, & repouſſa les François en deça du Rhin. L'Empereur Charles VII ſe vit obligé de transferer ſa réſidence à Francfort. Le Roi de France, qui, juſqu'alors, n'avoit agi que comme ſimple allié de l'Electeur de Baviere, fut engagé, par ces circonſtances, à déclarer, en 1744,

(*a*) Voyez ce traité dans ROUSSET T. 18. pag. 95. & FABER T. 86. p. 669. La Reine céde au Roi de Sardaigne, 1°. le diſtrict de *Vigevano*, appellé le *Vigevaneſco*. 2°. la partie du Duché de *Pavie*, ſituée entre le Pô & le Theſſin. 3°, la ville de *Plaiſance* avec cette partie du Duché de Plaiſance, qui eſt ſituée entre le Paveſan. 4°. la partie du pays *d'Anghiera* ſituée ſur l'Etat de Milan.

VIII PERIODE

formellement la guerre à Marie Thereſe, & au Roi d'Angleterre, allié de cette Princeſſe. Le Roi des deux Siciles ſe déclara alors ouvertement en faveur de la France & de l'Eſpagne (*a*). La guerre prit une nouvelle vigueur. En 1744, Louis XV, à la tête d'une armée conſidérable, entra en perſonne, dans les Pays-bas Autrichiens, & en fit la conquête dans l'eſpace de trois campagnes.

Traité d'union de Francfort.

Vers le même tems ſe conclut à Francfort un traité d'Union (*b*), entre la France, l'Empereur & quelques uns des principaux Etats de l'Empire; comme le Roi de Pruſſe, en ſa qualité d'Electeur de Brandebourg, l'Electeur Palatin & le Landgrave de Heſſe. Ce fut Mr. de Chavigny qui négocia ce traité, dont le but étoit, de maintenir Charles VII, & de le rétablir dans ſon Electorat de Baviere, d'où les Autrichiens l'avoient chaſſé. Par un article ſecret de cette union, le Royaume de Bohême fut de rechef aſſuré à l'Empereur Charles VII, à l'exception des cercles de Kœnigſgrätz, de Buntzlau & de Leutmeritz, qui furent reſervés au Roi de Pruſſe.

Le Roi de Pruſſe recommence la guerre.

Ce dernier, en vertu de cette union de Francfort, & oubliant les traités de Bres-

(*a*) ROUSSET T. 18. pag. 317. 348. 367.

(*b*) Ce traité eſt rapporté dans FABER *Staats Cantzley* T. 86. Ch. I & II. ROUSSET T. XVIII. p. 446.

lau & de Berlin, recommença la guerre, & fit une nouvelle invaſion dans la Bohême, en 1744; invaſion d'autant plus mémorable, qu'elle obligea le Prince Charles de Lorraine à abandonner l'Alſace, qu'il avoit envahie depuis la retraite des François en-de-ça du Rhin. Delà une nouvelle diverſion (*a*). Les François rentrerent en Allemagne, & Charles VII reprit la Baviere. Un événement, arrivé ſur ces entrefaites, changea encore une fois l'état des choſes, en faveur de la Reine. Charles VII vint à mourir en 1745. Son fils, Maximilien Joſeph Electeur de Bavierre, voyant les François, ſur le point d'être chaſſés de ſes Etats, après la défaite qu'il venoient d'eſſuyer à Pfaffenhoffen (*b*), prit le parti de faire avec la Reine un traité de paix particulier, dont les Préliminaires furent ſignés à Fieſen le 22 Avril. Par ce traité, le nouvel Electeur, en renonçant à ſon alliance avec la France, fut retabli dans ſes Etats. Il abandonna ſes prétentions ſur ceux d'Autriche, & ſigna, de nouveau, la Sanction pragmatique; reconnut l'activité de la voix Electorale de Bohême, & le

(*a*) Le Roi de Pruſſe, expoſe les raiſons qui lui font recommencer la guerre, dans ſon manifeſté rapporté par ROUSSET T. 18. p. 456. 463.

(*b*) Le 15 Avril.

VIII PERIODE

droit de Marie Thereſe, d'envoyer des Ambaſſadeurs à la Diète d'élection (*a*).

Alliance de Warſovie.

Cette paix fut ſuivie d'une quadruple alliance, concluë à Warſovie en 1745, entre le Roi de la Grande Bretagne, la Reine de Hongrie, le Roi de Pologne comme Electeur de Saxe, & les Hollandois, aux fins de retablir la paix & la tranquilité en Europe & dans l'Empire Germanique. En vertu de cette alliance, le Roi de Pologne, comme Electeur de Saxe, s'engagea à faire marcher en Bohême une armée de trente mille hommes, pour la défenſe de ce Royaume. Le Roi d'Angleterre, promit de payer annuellement cent mille livres Sterlings, & les Hollandois cinquante mille, pour l'entretien de cette armée. Il étoit ſtipulé dans un autre article, que ſi l'Electeur de Saxe étoit attaqué, les Alliés le ſoutiendroient de toutes leurs forces. Les Ruſſes, & la République de Pologne, furent invités à acceder à cette alliance (*b*), qui, jointe à la paix qui l'avoit précedée, avec l'Electeur de Baviere, facilita à Marie Thereſe, les moyens de chaſſer l'armée Françoiſe en de-ça du Rhin, & de faire

(*a*) Cette paix ſe trouve dans un livre Allemand, qui renferme une Collection d'actes publics après la mort de Charles VII. T. I. pag. 868.

(*b*) Cette alliance ſe trouve dans ROUSSET T. 18. p. 516. & dans la Collection d'actes publics, après la mort de Charles VII. T. I. p. 47.

élever FRANÇOIS ETIENNE, Grand Duc de Toſcane, ſon Epoux, au trône de l'Empire. Cette élection ſe fit à Francfort le 25 Septembre 1745.

Elle fut ſuivie d'une nouvelle paix particuliere, entre la Reine & le Roi de Pruſſe. Ce Prince, après pluſieurs victoires éclatantes (*a*), s'étoit rendu maître de tout l'Electorat de Saxe, & de la ville de Dresde. Le Roi d'Angleterre, ayant fait intervenir ſes bons offices entre lui, la Reine & l'Electeur de Saxe, amena les choſes, au point de faire ſigner au Roi de Pruſſe à Hannovre, le 26 Août, un traité préliminaire, qui fut ſuivi de la paix définitive, concluë à Dresde le 25 Décembre 1745 (*b*). Par cette paix, le Roi de Pruſſe rendit à l'Electeur de Saxe, tout ce qu'il lui avoit enlevé pendant la guerre, moyennant une cetaine ſomme, que lui paya cet Electeur. Paix de Dresde.

L'Electrice de Saxe, fille de l'Empereur Joſeph, renonça, pour elle & pour ſes héritiers, à tous les droits, que la Sanction pragmatique lui donnoit, ſur les poſſeſſions cedées au Roi de Pruſſe par la paix

(*a*) Celle de Hohenfriedeberg du 4. Juin. Celle de Sarr ou de Trautenau, du 30 Septembre, & celle de Keſſeldorf, du 5 Décembre 1745.

(*b*) La convention de Hanovre eſt rapportée par ROUSSET T. XIX. p. 441. La paix de Dresde ſe trouve auſſi dans ROUSSET T. XIX. p. 423. & 432. & dans la *Chancellerie de* FABER T. 100. p. 438.

VIII PERIODE

de Breslau, en 1742. Cette Sanction assuroit la succession des Etats d'Autriche, & par conséquent aussi de la Silesie, à l'Electrice de Saxe, au cas que Marie Therese n'eût point de postérité. La Religion Protestante fut maintenuë dans l'Electorat de Saxe, & dans la Lusace, de même que dans les Etats du Roi de Prusse, sur le pied qu'elle l'avoit été lors des traités de Westphalie (*a*). Quant au traité entre le Roi de Prusse & l'Impératrice Reine, il eut pour base, ceux de Breslau & de Berlin, & la convention de Hannovre. Marie Therese renonça de nouveau à la Silesie, & au Comté de Glaz, qui avoient déja été cedés au Roi de Prusse, par les traités précedens (*b*). Le Roi de Prusse, en qualité d'Electeur de Brandebourg, reconnut l'activité de la voix Electorale de Bohême & adhéra à l'élection de François Etienne, Epoux de Marie Therese comme Empereur. Le Roi d'Angleterre, se constitua garant de la cession de la Silesie, & du Comté de Glaz, envers le Roi de Prusse; & promit en outre, d'engager les Hollandois, & les Etats de l'Empire, à s'en charger aussi (*c*). La derniere de ces garanties se fit à la diète le 14 May 1751.

---

(*a*) Art. VIII.
(*b*) Voyez art. II.
(*c*) Voyez article IX. ROUSSET T. 19. p. 445. FABER T. 101. p. 61.

VIII PERIODE. Continuation de la guerre.

L'Empire jouiſſoit d'une parfaite tranquillité, depuis la concluſion de la paix de Dresde; tandis que, dans les Pays-bas, en Italie & dans les deux Indes, la guerre continuoit toujours. Les François s'étoient emparés de tous les Pays-bas Autrichiens à la ſuite de deux victoires éclatantes; celle de Fontenoy, du 11 May 1745, & celle de Raucoux, du 11 Octobre 1746. Maîtres de ces provinces, ils attaquerent, en 1747, les Hollandois, qui, depuis pluſieurs années, fourniſſoient, à teneur de leurs engagemens, des troupes auxiliaires à la Reine & à l'Angleterre. L'on avoit exigé des Hollandois, que, pour conſerver la paix, ils euſſent à retirer leurs troupes de l'armée des Alliés, & à garder dorénavant, une parfaite neutralité. Ces propoſitions n'ayant pas été agréées par la République, la France lui fit la guerre (*a*), & s'empara, en moins d'un mois, de toute la Flandre Hollandoiſe. Le Maréchal de Saxe défit le Duc de Cumberland dans une ſanglante bataille, qui ſe donna près de Laffeld (*b*), & le Marechal de Lœwendahl prit Bergopzoom, après un ſiege meurtrier. Enfin, Eliſabeth, Impératrice de Ruſſie, fit marcher des troupes au ſecours de la Reine & de ſes Alliés, en exécution des differens traités d'alliance de 1746 &

(*a*) V. FABER T. 94. p. 19 & 43. 46.
(*b*) Le 2. Juillet 1747.

VIII PERIODE

1747 (*a*). L'armée Ruſſe, compoſée de trente ſept mille hommes, traverſa, au commencement de 1748, la Pologne, la Moravie & la Bohême, & dirigea ſa marche vers le Rhin. Son arrivée acheva de procurer la paix, dont les préliminaires, entre la France, l'Angleterre & la Hollande, furent arrêtés à Aix la Chapelle, le 30 Avril 1748. Le ſiege de Maſtricht, que faiſoit le Maréchal de Saxe, & dont la priſe auroit ouvert à la France, tout le reſte de la Hollande, ne contribua pas peu à hâter ces Préliminaires, qui furent ſignés depuis, par toutes les Puiſſances armées.

Paix d'Aix la Chapelle.

La paix définitive, ſuivit de près les Préliminaires. La France, l'Angleterre & la Hollande la ſignerent à Aix la Chappelle, le 18 Octobre. Le Roi d'Eſpagne y accéda le 20, l'Impératrice Reine le 23, le Duc de Modene le 25, la République de Gènes le 28, & le Roi de Sardaigne le 7 Novembre. Le Roi des deux Siciles, qui avoit auſſi été impliqué dans cette guerre, fut le ſeul qui ne ſigna point, par les raiſons qu'on expoſera ci-après (*b*). Voici les conditions principales que ce traité renferme.

1°.

(*a*) Ces traités ſe trouvent dans ROUSSET T. 19. p. 460. 492.

(*b*) Les préliminaires, auſſi bien que le traité définitif, ſe trouvent dans ROUSSET T. 20. p. 158. & 179.

1°. On confirma tous les traités antérieurs, depuis la paix de Weſtphalie, juſqu'à celle de Vienne de 1738, & on les prit pour baſe & fondement de cette paix (*a*).

2°. On s'engagea de reſtituer tout ce qu'on s'étoit enlevé, de part & d'autre, pendant la guerre, ſoit en Europe, ſoit dans les Indes (*b*).

3°. Eu égard à ce que la France reſtituoit les Pays-bas & la Savoye, on céda à Don Philippe Infant d'Eſpagne, frere cadet de Don Carlos Roi des deux Siciles, les Duchés de Parme, de Plaiſance & de Guaſtalla, pour lui & ſes deſcendans mâles, nés de légitime mariage, qui les poſſederoient ſur le même pied que les avoient poſſedés Marie Thereſe & le Roi de Sardaigne. On ſtipula cependant, en faveur de ces deux dernieres Puiſſances, le droit de reverſion, en cas que Philippe vint à mourir ſans deſcendans mâles, ou que le Roi des deux Siciles montât ſur le trône d'Eſpagne; ſuppoſant que, dans ce dernier cas, Don Philippe paſſeroit à la Couronne des deux Siciles (*c*).

Ce fut cette clauſe, qui empêcha le Roi des deux Siciles de ſigner la paix d'Aix la Chapelle. Il perſiſta à s'en tenir à la derniere paix de Vienne, où l'on avoit aſſuré

(*a*) V, art. III.
(*b*) V. art. V.
(*c*) Art. VII. ROUSSET p. 160. & 193.

VIII PERIODE

le trône des deux Siciles, à lui & à ſes deſcendans mâles & femelles.

4°. On confirma au Roi de Sardaigne differens diſtricts du Duché de Milan, qui lui avoient été cedés par le traité de Worms, en 1743, nommément le diſtrict de Vigevano, une partie du Duché de Pavie & du Pays d'Anghiera (*a*). On excepta, du nombre de ces ceſſions, la ville & le Duché de Plaiſance, qu'on transfera à Don Philippe, comme nous venons de le dire; ſauf toutes-fois le droit de reverſion au Roi de Sardaigne, du dit Duché, au cas que Don Philippe décedât ſans enfans mâles, ou que Don Carlos, Roi des deux Siciles, montât ſur le trône d'Eſpagne. Cette derniere clauſe du traité d'Aix la Chapelle n'a pas eû ſon exécution. Don Carlos, en montant ſur ce trône en 1759, transfera le Royaume des deux Siciles, à Don Ferdinand ſon troiſieme fils; ce qui fit, que Don Philippe reſta en poſſeſſion de Parme & de Plaiſance.

5°. La Maiſon de Hannovre, obtint la confirmation de ſon droit de ſucceſſion, au trône de la Grande Bretagne, & la garantie de cette ſucceſſion, déja établie par la quadruple alliance, fut renouvellée en ſa faveur (*b*).

6°. Toutes les Puiſſances, qui avoient déja précedemment garanti la Sanction prag-

(*a*) V. article XII.
(*b*) Voyez article XIX.

matique Autrichienne, renouvellerent leurs engagements (*a*).

7°. Enfin, les Contractans accorderent au Roi de Pruſſe, la garantie de la Sileſie & du Comté de Glaz (*b*).

Par un article ſéparé du traité d'Aix la Chapelle, on ſtipula, que la langue Françoiſe, dont on s'étoit ſervi dans ce traité, ne tireroit pas à conſequence, & ne porteroit aucun préjudice aux autres Puiſſances (*c*).

Etat de l'Europe.

A la concluſion de ce traité, on vit toute l'Europe, partagée en deux grandes alliances, pour le maintien de l'équilibre. D'un côté étoient l'Angleterre, l'Autriche, la Ruſſie, la Hollande & la Sardaigne; de l'autre, toutes les Couronnes de la Maiſon de Bourbon; c'eſt-à-dire, les Rois de France, d'Eſpagne, & des deux Siciles, avec le Roi de Pruſſe & la Suede. Ce ſyſtême reçut un changement notable, à l'occaſion de la derniere guerre, entre la France & l'Angleterre. L'Europe vit alors, pour la premiere fois, les Maiſons de Bourbon & d'Autriche, unies par les nœuds les plus étroits. La Ruſſie, la Suede, & la plus grande partie de l'Empire d'Allemagne, accederent à cette alliance; tandis que, du

(*a*) Voyez article XXI.

(*b*) Art. XXII.

(*c*) Mauvillon a écrit l'hiſtoire de cette guerre ſous le titre: *Hiſtoire de la derniere guerre de Bohême.*

VIII PERIODE

côté oppoſé, il n'y avoit que les Rois de Pruſſe & d'Angleterre, qui tinſent tête à toutes les autres Puiſſances.

Guerre entre la France & l'Angleterre.

Cette nouvelle guerre, entre la France & l'Angleterre, dut ſon origine aux diverſes interpretations de la paix d'Utrecht, touchant les limites de la nouvelle Ecoſſe, ou de l'Acadie, que la France avoit cédée à l'Angleterre, par l'article XII de cette paix; les Anglois cherchant à les étendre, tandis que les François tachoient de les reſſerrer. Telle fut l'occaſion de cette guerre, qui commença en Amérique, en 1756, & qui embraſa bientôt la meilleure partie de l'Europe (*a*). Ces deux Puiſſances, la France & l'Angleterre, voyant qu'elle étoit prête à s'allumer, s'empreſſerent l'une & l'autre à ſe ménager des alliances. L'Angleterre fit, le 16 Janvier 1756, un traité avec le Roi de Pruſſe, pour le maintien de la tranquillité Germanique (*b*). La France, de ſon côté, fit auſſi un traité d'alliance & d'amitié reciproque, avec l'Impératrice Reine, le 1 May 1756 (*c*).

---

(*a*) Voyez *Mémoires des Commiſſaires du Roi de France, & de ceux de Sa Majeſté Brit., ſur les poſſeſſions & les droits reſpectifs des deux Couronnes en Amérique.* On trouve dans FABER T. 110. p. 645. la déclaration de guerre de l'Angleterre à la France, le 17 Mai 1756. & celle de la France à l'Angleterre, le 9 Juin de cette même année, pag. 650.

(*b*) Voyez FABER T. 110. pag. 657.

(*c*) Le même pag. 664.

VIII PERIODE

De là une méfiance reciproque, entre les Cours de Vienne & de Pruſſe, & des préparatifs de guerre de part & d'autre. Dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, le Roi de Pruſſe fit une irruption dans l'Electorat de Saxe, le 29 Août 1756, pour paſſer de là en Bohême. Le manifeſte, qu'il publia, contenoit les motifs de ſa conduite (*a*). Il prétendoit être inſtruit, de bonne part, que les Cours de Vienne, de Ruſſie & de Saxe, avoient fait une ligue offenſive, pour envahir ſes Etats. Les ſuccès, dont ſes armes furent ſuivies, engagerent pluſieurs Puiſſances à ſe liguer contre lui, avec l'Impératrice Reine & l'Electeur de Saxe. Les Etats de l'Empire lui déclarerent la guerre, comme au perturbateur du repos public : leur décrêt fut arrêté à la diète, le 17 Juin 1757 (*b*).

Le Roi de Pruſſe y prend part.

Les Roi de France & de Suede, par des déclarations faites à la diète, le 14 Mars de cette même année, s'engagerent en qualité de garants de la paix de Weſtphalie, de réunir leurs forces pour le maintien de la liberté Germanique (*c*).

Enfin, Eliſabeth, Impératrice des Ruſſies, promit auſſi d'envoyer du ſecours à

(*a*) FABER T. III. pag. 224. la refutation de ce manifeſte, ſe trouve auſſi dans FABER T. III. pag. 348.

(*b*) FABER T. 113. pag. 665. & 669.

(*c*) Voyez FABER T. 114. p. 293. & 296.

VIII PERIODE

l'Impératrice Reine, & à l'Electeur de Saxe; deſorte qu'en 1757, pluſieurs Puiſſances, telles que l'Autriche, la Saxe, la Ruſſie, la France, la Suede & les Etats de l'Empire, ſe liguerent contre le Roi de Pruſſe. Ce Prince, aſſiſté des ſeules forces des Anglois, remporta tant de victoires (*a*), & fit la guerre avec tant d'habileté & de valeur, qu'il rendit inutiles tous les efforts de ſes ennemis.

La fameuſe alliance, ſous la dénomination de, *pacte de famille*, entre les Souverains de la Maiſon de Bourbon, les Rois de France, d'Eſpagne, des deux Siciles & le Duc de Parme, ſe fit durant cette guerre (*b*). L'acte en fut ſigné, le 15 Août 1761, & n'a jamais paru.

---

(*a*) Parmi les batailles données par le Roi de Pruſſe, il faut remarquer celle de Lowoſitz, du 1. Octobre 1756, dont l'événement fut douteux: celle de Prague, du 6 May 1757, que ce Roi gagna; celle de Colin, du 18 Juin qu'il perdit; celle de Rosbac, du 5 Novembre, qu'il gagna, auſſi bien que celle de Liſſa ou de Leuthen, du 5 Decembre de cette même année 1757; une bataille des plus ſanglantes, fut celle de Zorndorf, livrée aux Ruſſes le 25 Août 1758. Elle fuivie le 14 Octobre, de l'affaire de Hochkirchen en Luſace; où le Roi de Pruſſe reçut un grand échec. La bataille de Kunnersdorf, contre les Ruſſes, du 12 Août 1759, ne lui fut pas heureuſe. Il gagna celle Liegnitz du 15 Août, celle de Torgau, du 3 Novembre 1760.

(*b*) On en trouve un extrait, dans la nouvelle Chancellerie de FABER au Tome 7. pag. 308.

Son objet, ainſi que l'avançoient la France & l'Eſpagne, n'étoient que de cimenter une amitié éternelle, entre les Princes de la Maiſon de Bourbon, & ne regardoit nullement la guerre, qui agitoit alors l'Europe. Cependant, à l'occaſion de ce pacte de famille, la guerre éclata peu après entre l'Eſpagne & l'Angleterre (*a*).

Les Eſpagnols & les Portugais envellopés dans la guerre.

Les Anglois déclarerent, les premiers, la guerre aux Eſpagnols, au commencement de Janvier 1762 (*b*). Ces derniers, conjointement avec la France, tacherent alors d'engager le Roi de Portugal dans leur parti. Ils lui propoſerent d'admettre des troupes Eſpagnoles dans ſes Ports, afin de revendiquer la liberté de ſon commerce, opprimé par l'Angleterre (*c*). Cette propoſition aïant été rejettée du Roi de Portugal, la France & l'Eſpagne lui déclarerent la guerre, au mois de May 1762 (*d*). Il paroiſſoit alors, que l'incendie deviendroit générale, l'orſqu'un événement inattendu, changea tout à coup la face des affaires, & ramena les Eſprits à la paix.

Traités de paix de Petersbourg & de Hambourg.

Eliſabeth, Impératrice des Ruſſies, mourut au commencement de 1762, & laiſſa, pour ſucceſſeur, Pierre III, qui, grand

(*a*) V. les actes publiés à ce ſujet dans FABER *nouvelle Chancellerie* T. 7. pag 315.

(*b*) FABER pag. 328. 335.

(*c*) V. FABER *nouvelle Chancellerie* T. 8. Pag. 164.

(*d*) FABER Tome 8. pag. 205.

VIII PERIODE

partiſant du Roi de Pruſſe, n'eût rien de plus preſſé, que de conclure un traité de paix & d'alliance avec lui, dès ſon avénement au trône. Par ce traité, ſigné à Petersbourg, le 5 May 1762, Pierre III rendit, au Roi de Pruſſe, le Royaume de Pruſſe & la Poméranie, que les Ruſſes lui avoient enlevés pendant la guerre.

La Suede ſuivit l'exemple de la Ruſſie, & fit, le 22 May 1762, à Hambourg, ſa paix avec le Roi de Pruſſe. Tout y fut rétabli dans ſon état primitif, entre ces deux Puiſſances (*a*).

Traités de Paris & de Hubertsbourg.

La Ruſſie & la Suede, ayant abandonné la grande alliance, le reſte des alliés, ennuyés d'une longue & ſanglante guerre, prêterent pareillement les mains à la paix, dont les préliminaires, entre la France, l'Eſpagne & l'Angleterre, furent ſignés à Fontainebleau, le 3 Novembre 1762. Le traité définitif le fut à Paris, le 10 Fevrier 1763 (*b*). Le même jour, le Roi de Portugal y accéda (*c*). Enfin, la paix entre Marie Thereſe, le Roi de Pruſſe & l'Electeur de Saxe, fut concluë & ſignée à Hubertsbourg, le 15 Fevrier 1763. Dans le traité entre le Roi de Pruſſe & l'Impéra-

(*a*) V. FABER *nouvelle Chancellerie* T. 9. p. 245.

(*b*) Ces deux traités ſe trouvent dans FABER *nouvelle Chancellerie* T. 9. p. 97. & 117.

(*c*) FABER p. 148.

trice Reine (*a*), on confirma, de nouveau, au premier, les villes & les provinces qui lui avoient été cedées, par les traités de Berlin & de Dresde; &, par un article ſéparé, le Roi de Pruſſe promit ſon ſuffrage à l'Archiduc Joſeph, pour le faire élire Roi des Romains.

Etat des differens Royaumes de l'Europe.

Il nous reſte à jetter un coup d'œil, ſur l'état des differens Royaumes de l'Europe dans cette période.

Allemagne.

L'Hiſtoire d'Allemagne n'offre guere d'événement plus intéreſſant, que l'extinction des mâles de la Maiſon d'Autriche, deſcenduë de Rodolphe Comte de Habsbourg, premier Empereur de cette Maiſon. Elle a occupé le trône de l'Empire ſans interruption, toujours par voye d'élection, pendant le cours de plus de trois ſiecles. Durant ce long eſpace de tems, elle a eû treize Empereurs, depuis Albert II, élu en 1438, juſqu'à Charles VI. Ce dernier mourut en 1740; &, avec lui, ſe termina cette race illuſtre, dont la Puiſſance a été plus d'une fois ſur le point, d'établir une eſpece de Monarchie univerſelle, ſur les débris du ſyſtème de l'Allemagne, même de celui de toute l'Europe.

La Maiſon de Bourbon, ancienne rivale de celle d'Autriche, crut devoir profiter de la circonſtance de la mort de Charles VI, pour abaiſſer à jamais cette Maiſon, qui

(*a*) Le même p. 403. & 417.

VIII PERIODE

alloit revivre, & reprendre une nouvelle vigueur, par le mariage de François Etienne, Grand Duc de Toſcane, avec Marie Thereſe, fille de Charles VI, unique héritiere de tous les Etats d'Autriche.

La France réuſſit d'abord, à lui enlever la dignité Impériale, pour en faire revêtir l'Electeur de Baviere, qui monta ſur le trône de l'Empire, ſous le nom de Charles VII. Mais ce Prince, élû pendant le cours d'une malheureuſe guerre, qui déſoloit l'Allemagne, fut peu en état de faire reſpecter ſa dignité. Dépouillé de ſes Etats par la Reine, & ne jouiſſant d'aucune conſideration de la part des Etats de l'Empire, il termina ſon régne peu brillant, par ſa mort arrivée en 1745.

Pendant l'interrégne qui ſurvint alors, l'Electeur Palatin & celui de Baviere, convinrent entr'eux d'un traité, par lequel ils terminerent l'ancienne conteſtation, qui diviſoit ces deux Maiſons, touchant le vicariat de l'Empire, que l'une & l'autre prétendoit lui appartenir. Ils arrêterent, que le vicariat ſeroit dorénavant alternatif, & que l'Electeur de Baviere l'exerceroit le premier (*a*).

François I.

La guerre pour la ſucceſſion d'Autiche, ayant tourné à l'avantage de Marie Thereſe, cette Princeſſe réuſſit, à faire élire & couron-

(*a*) Voyez COLLECTION d'ACTES après la mort de Charles VII T. I. p. 1023.

ner Empereur, en 1745, ſon Epoux, François Etienne Grand Duc de Toſcane, connu ſous le nom de FRANÇOIS I. Ce Prince, fondateur d'une nouvelle race d'Archiducs d'Autriche, deſcendoit de la Maiſon de Lorraine, une des plus anciennes & des plus illuſtres de l'Europe, à laquelle on attribue une origine commune avec celle de Habsbourg & de Bade. Il venoit d'échanger le Duché de Lorraine, ſon ancien Patrimoine, contre le Grand Duché de Toſcane, qui, ainſi qu'on l'a vû, lui avoit été adjugé par la paix de Vienne en 1738. Son régne n'a rien de plus intéreſſant, que la guerre de Pruſſe, qui fut terminée par la paix de Hubertsbourg en 1763. C'eſt à la ſuite de cette guerre, que François I réuſſit à faire élire & courronner Roi des Romains, à Francfort en 1764, ſon fils Joſeph II, Prince qui fixe ſur lui les yeux de toute l'Europe. Le pere ne ſurvécut pas longtems à cette élection; une mort ſubite l'ayant enlevé dès 1765.

Louis XIV, décedé en 1715, eut, pour ſucceſſeur, ſon arriere petit fils, Louis XV, âgé ſeulement de cinq ans. Philippe, Duc d'Orléans, premier Prince du ſang, fut déclaré Regent du Royaume, nonobſtant le teſtament du feu Roi. Philippe, doué d'un génie ſupérieur, auroit fait un Grand Prince, s'il s'étoit moins livré à ſes plaiſirs. Les excellentes qualités de ſon cœur, devoient en faire le pere de l'Etat; mais les dettes immenſes, que Louis XIV avoit

France.

VIII PERIODE

laiſſées, l'engagerent à prendre des meſures, qui ne pouvoient manquer de lui attirer la haine d'une grande partie de la nation. Un de ſes premiers ſoins, fut de pacifier les querelles, qui déchiroient l'Egliſe Gallicane, à l'occaſion de la Bulle *Unigenitus*, donnée contre le Janſeniſme, que le Régent crut devoir faire enregiſtrer au Grand Conſeil, ſur le refus continuel du Parlement (*a*). Ces querelles ſe rallentirent conſiderablement, lorsque la fureur des actions, emporta & fixa ailleurs toute l'attention du public. Un nommé Law, Ecoſſois, préſenta au Régent le plan d'une compagnie, qui acquitteroit, en billets de banque, les dettes de l'Etat. Ce projet agréé, Law établit une banque, qui devint bientôt un bureau géneral des recettes du Royaume. On y joignit une compagnie du Miſſiſſippi, dont on faiſoit eſperer de grands avantages. Le public, ſéduit par l'appas du gain, acheta des actions avec un empreſſement, qui tenoit preſque de la fureur. Les richeſſes de l'Etat circulerent avec profuſion; les billets doubloient, quadruploient ces richeſſes. Enfin arriva le moment, où le gouvernement rembourſa en papier tous les rentiers de l'Etat. Par ce moyen, de deux milliards de dettes qu'il y avoit à éteindre, l'Etat ne reſta chargé

(*a*) Voyez *Anecdotes ou Mémoires ſecrets, ſur la conſtitution.*

que de ſeize cens trente & un millions; mais à la ruine d'une grande partie des citoyens. Ces billets tomberent en diſcredit, & les actions s'en allerent en fumée.

Cardinal de Fleury.

Lorſque Louis XV eut pris lui même les rênes du gouvernement, tout proſpéra ſous le Miniſtère ſage & éclairé du Cardinal de Fleury, qui, de Precepteur du Roi, devint premier Miniſtre d'Etat en 1726. Cet habile Miniſtre commença, & termina glorieuſement la guerre contre Charles VI, au ſujet de la ſucceſſion de Pologne. Il acquit la Lorraine à la France, par la paix de Vienne en 1738. On lui reproche cependant, d'avoir trop négligé la marine, par principes d'œconomie. Il déceda en 1743.

La guerre, qui agitoit alors l'Europe, à l'occaſion de la ſucceſſion d'Autriche, eut d'heureux ſuccès pour la France. Elle les dut aux belles opérations, que le Maréchal de Saxe fit dans les Pays-bas, qu'il enleva à la Maiſon d'Autriche. A la paix d'Aix la Chapelle, concluë en 1748, Louis XV rendit généreuſement toutes ſes conquêtes, ſe contentant de l'établiſſement, qu'il procuroit en Italie, à Don Philippe Infant d'Eſpagne, par la ceſſion des Duchés de Parme, de Plaiſance & de Guaſtalla, dont nous avons parlé ci-deſſus. La derniere guerre, qui s'éleva entre la France & l'Angleterre, au ſujet des limites conteſtées de l'Acadie, fut, ainſi que l'on ſçait, peu avantageuſe à la premiere de ces deux

VIII PERIODE

Puiſſances, qui, par la paix de Paris en 1763, ſe vit obligée d'abandonner aux Anglois, la meilleure partie de ſes poſſeſſions, dans l'Amérique ſeptentrionale.

Angleterre.

L'Angleterre étoit au faîte de ſa grandeur, lors de la paix d'Utrecht, & dans le tems que la Maiſon d'Hannovre monta ſur le trône en vertu d'un acte du Parlement, ſous le régne de Guillaume III en 1701.

George I, petit fils d'Eliſabeth Stuart, fille de Jacques I, ayant ſuccedé à la Reine Anne, en 1714, rendit d'abord inutiles les efforts du Prétendant, fils du Roi Jacques II, qui venoit de faire une deſcente en Ecoſſe, ſecondé par les partiſans qu'il avoit dans ce Royaume. George ſçut maintenir toute la dignité de ſa Couronne, en paix comme en guerre. Guidé par les vuës ſages & réfléchies de ſon Miniſtre, le Chevalier Robert Walpole, ce Prince fit valoir les prérogatives du trône, en bravant le reſſentiment des Grands, & en ſe mettant au-deſſus des plaintes du peuple. Jamais Roi d'Angleterre, n'a joué un rôle auſſi diſtingué dans le ſyſtême politique de l'Europe. La conſervation de la paix & de l'équilibre, fut principalement ſon ouvrage, & celui de ſon Miniſtre, l'ame de toutes les négociations, depuis la quadruple alliance juſqu'à la derniere paix de Vienne (*a*).

(*a*) Voyez les *Mémoires de George* I, & l'*Hiſtoire du Miniſtere du Chevalier Robert Walpole.*

VIII PERIODE George II.

George I eut, en 1727, pour ſucceſſeur, ſon fils George II. Ce Prince fut engagé, en 1739, dans une guerre contre les Eſpagnols, à cauſe de la navigation & du commerce de ſes ſujets en Amérique. A cette guerre s'en joignit un autre, en 1743, pour la ſucceſſon d'Autriche, dans laquelle George II embraſſa le parti de Marie Thereſe, contre la France & l'Electeur de Baviere. Pendant cette guerre, le Prétendant, aſſiſté de la France, fit une nouvelle tentative ſur l'Ecoſſe. D'abord il parut avoir des ſuccès étonnans dans ce Royaume; il fit même une irruption en Angleterre, y ſurprit Carlile, & répandit au loin la terreur de ſes armes. Mais le Duc de Cumberland, ayant remporté une victoire complette ſur les rebelles, le parti du Prétendant fut entierement écraſé, & les Ecoſſois rentrerent ſous l'obéiſſance du Roi, en 1746. La paix d'Aix la Chapelle, qui ſuivit de près, remit toutes choſes entre la France, l'Angleterre & l'Eſpagne, ſur le pied où elles avoient été avant la guerre.

L'on a vû, que la derniere guerre fut très heureuſe pour l'Angleterre. Elle y fit conquêtes ſur conquêtes, malgré les efforts extraordinaires de la France & de l'Eſpagne, pour contrebalancer ſes forces. Au milieu de ces victoires, & de ces triomphes, George II vint à mourir, en 1760. Il eut, pour ſucceſſeur, ſon petit fils George III, aujourd'hui ſur le trône. C'eſt lui, qui en 1763, acquit, par la paix de Paris, des poſ-

VIII PERIODE

Puiſſances, qui, par la paix de Paris en 1763, ſe vit obligée d'abandonner aux Anglois, la meilleure partie de ſes poſſeſſions, dans l'Amérique ſeptentrionale.

Angleterre.

L'Angleterre étoit au faîte de ſa grandeur, lors de la paix d'Utrecht, & dans le tems que la Maiſon d'Hannovre monta ſur le trône en vertu d'un acte du Parlement, ſous le régne de Guillaume III en 1701.

George I, petit fils d'Eliſabeth Stuart, fille de Jacques I, ayant ſuccedé à la Reine Anne, en 1714, rendit d'abord inutiles les efforts du Prétendant, fils du Roi Jacques II, qui venoit de faire une deſcente en Ecoſſe, ſecondé par les partiſans qu'il avoit dans ce Royaume. George ſçut maintenir toute la dignité de ſa Couronne, en paix comme en guerre. Guidé par les vuës ſages & réfléchies de ſon Miniſtre, le Chevalier Robert Walpole, ce Prince fit valoir les prérogatives du trône, en bravant le reſſentiment des Grands, & en ſe mettant au-deſſus des plaintes du peuple. Jamais Roi d'Angleterre, n'a joué un rôle auſſi diſtingué dans le ſyſtème politique de l'Europe. La conſervation de la paix & de l'équilibre, fut principalement ſon ouvrage, & celui de ſon Miniſtre, l'ame de toutes les négociations, depuis la quadruple alliance juſqu'à la derniere paix de Vienne (*a*).

(*a*) Voyez les *Mémoires de* [illegible] *toire du Miniſtere du* [illegible]

VIII PERIODE George II.

George I eut, en 1727, pour ſucceſſeur, ſon fils George II. Ce Prince fut engagé, en 1739, dans une guerre contre les Eſpagnols, à cauſe de la navigation & du commerce de ſes ſujets en Amérique. A cette guerre s'en joignit un autre, en 1743, pour la ſucceſſon d'Autriche, dans laquelle George II embraſſa le parti de Marie Thereſe, contre la France & l'Electeur de Baviere. Pendant cette guerre, le Prétendant, aſſiſté de la France, fit une nouvelle tentative ſur l'Ecoſſe. D'abord il parut avoir des ſuccès étonnans dans ce Royaume; il fit même une irruption en Angleterre, y ſurprit Carlile, & répandit au loin la terreur de ſes armes. Mais le Duc de Cumberland, ayant remporté une victoire complette ſur les rebelles, le parti du Prétendant fut entierement écraſé, & les Ecoſſois rentrerent ſous l'obéiſſance du Roi, en 1746. La paix d'Aix la Chapelle, qui ſuivit de près, remit toutes choſes entre la France, l'Angleterre & l'Eſpagne, ſur le pied où elles avoient été avant la guerre.

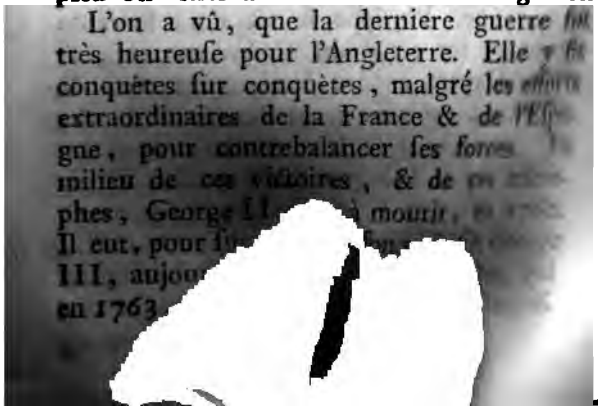

L'on a vû, que la derniere guerre fut très heureuſe pour l'Angleterre. Elle y fit conquêtes ſur conquètes, malgré les efforts extraordinaires de la France & de l'Eſpagne, pour contrebalancer ſes forces. Au milieu de ces victoires, & de ces triomphes, George II [illegible] à mourir, [illegible] Il eut, pour ſu[illegible] III, aujou[illegible] en 1763.

VIII PERIODE

ſeſſions étenduës en Amérique ; le Canada, le Cap Breton, une partie de la Louiſiane juſqu'au Miſſiſſippi ; les Isles de Grenada & les Grenadines : St. Vincent, Dominique & Tabago, avec les forêts & les places de Senegal lui furent cédées par la France, & l'Eſpagne lui abandonna toute la Floride.

Eſpagne.

Philippe V, le premier Bourbon qui régna en Eſpagne, maintenu ſur ſon trône par la paix d'Utrecht, lui donna un nouveau luſtre. Le commerce, les ſciences & les arts ; la marine, la diſcipline militaire ; tout y changea de face. Il tira l'Eſpagne de l'engourdiſſement, où elle avoit été ſous les régnes des trois derniers Princes de la Maiſon d'Autriche. Il inſpira aux Eſpagnols une activité, qu'ils ne connoiſſoient gueres avant ſon avénement au trône. Ce digne Prince, en proye aux maladies & à la mélancholie, prit en 1724, le parti d'abdiquer la Couronne, & ſe retira à St. Ildefonſe avec ſon Epouſe. Louis, ſon fils ainé, monta ſur le trône. Après ſept mois de régne, la petite verole l'enleva à la fleur de ſon âge. Philippe ſe vit alors forcé de reprendre les rênes du Gouvernement, & tint le ſceptre encore pendant 22 ans. Il prit part, comme nous l'avons déja vû, aux guerres qui ſe ſont élevées, pour les ſucceſſions de Pologne & d'Autriche. Etroitement uni à la France, dans ces guerres, il ménagea, à Don Carlos & à Don Philippe, ſes fils puiſnés, des établiſſemens en Italie. Don Carlos eut le Royaume des deux

deux Siciles, par la paix de Vienne, en 1738. Don Philippe, les Duchés de Parme & Plaiſance, par la paix d'Aix la Chapelle en 1748. Philippe V n'eut pas la ſatisfaction de voir le dernier de ces événemens. La mort l'enleva en 1746, pendant la guerre pour la ſucceſſion d'Autriche.

Ferdinand VI, ſon fils, lui ſuccéda. Ce Prince ayant rétabli la tranquilité en dehors, par la paix d'Aix la Chapelle, dont nous venons de parler, s'occupa uniquement des moyens de faire fleurir le commerce, & les manufactures dans ſon Royaume.

Il eût en 1759, pour ſucceſſeur, Charles III ſon frere, qui, depuis le traité de Vienne, avoit occupé le trône des deux Siciles. Il l'abandonna à Ferdinand IV ſon troiſieme fils, n'ayant pas jugé à propos de le réunir à la Monarchie d'Eſpagne, de crainte d'indiſpoſer les Puiſſances de l'Europe. On lui avoit fait entendre, qu'une pareille réunion ſeroit contraire à l'eſprit des traités, conclus entre ces Puiſſances, depuis le commencement de ce ſiecle. Chales fit, en 1761, avec la France, le fameux pacte de famille, qui l'entraina dans la guerre contre l'Angleterre & le Portugal : il perdit, ainſi qu'on l'a vû, toute la Floride, par le traité de paix de Paris, en 1763.

Le Roi Jean V, régna en Portugal, pendant plus de la moitié de ce ſiecle. Ce Prince aimoit & protégeoit les lettres & les Portugal.

VIII PERIODE

arts. Ami de la juſtice, il ne négligea rien pour la faire bien adminiſtrer dans ſes Etats. On lui reproche d'avoir eû un goût trop décidé pour la magnificence, qui l'entraina à des dépenſes exorbitantes, toujours à charge à l'Etat. C'eſt par ce principe de grandeur, qu'il établit un nouveau Patriachat à Lisbonne. Le Pape Benoit XIV lui donna, en 1748, le titre de très fidéle. Il mourut en 1750.

Joſeph I ſon fils, & ſon ſucceſſeur, guidé par les lumieres du Comte d'Oeyras ſon Miniſtre, ne fut pas plutôt monté ſur le trône, qu'il s'appliqua au rétabliſſement de la diſcipline militaire, du commerce & de la marine. La ſageſſe qui préſidoit à ſon adminiſtration, ne put pas empêcher les malheurs extraordinaires, qui ont traverſé ſon régne. La ville de Lisbonne bouleverſée, en 1755, par un tremblement de terre, fut, pour ainſi dire, le préſage funeſte d'un horrible aſſaſſinat, attenté en 1558, contre les jours précieux du Roi, par des perſonnes du premier rang; tels que le Duc d'Aveiro, le Marquis & la Marquiſe de Tavora. Les Jéſuites ayant été convaincus d'avoir participé à ce noir complot (*a*), toute la Societé fut chaſſée du

(*a*) Joſeph I avoit indiſpoſé ces Religieux, par la privation du Confeſſional Royal, & la défenſe de paroitre à la Cour, faite en 1757. à cauſe des intrigues, qu'ils avoient jouées, pour

Royaume de Portugal, dont differens Etats Catholique imiterent depuis l'exemple.

Joſeph I, ſe vit forcé de prendre part à la derniere guerre entre la France & l'Angleterre en 1762. Les ſecours que lui prêta cette derniere Puiſſance, empêcherent les ſuccès des armes combinées de l'Eſpagne & de la France. La paix de Paris, en 1763, remit les choſes dans leur état primitif.

L'Italie éprouva de grands changemens dans cette période. Lors de la paix d'Utrecht, la Maiſon d'Autriche, en avoit été la Puiſſance dominante; puiſſance qu'elle partagea depuis avec la Maiſon de Bourbon, qui, comme nous l'avons vû, fit, par les traités de Vienne & d'Aix la Chapelle, l'acquiſition du Royaume des deux Siciles, & des Duchés de Parme & de Plaiſance; tandis que la Maiſon d'Autriche garda le Grand Duché de Toſcane, avec les Duchés de Milan & de Mantouë. Italie.

Dans ce même tems, la Maiſon de Sa-

---

empêcher l'exécution du traité d'échange, de la Colonie de St. Sacrement, contre une partie du Paraguay, arrêté en 1753, entre les Cours d'Eſpagne & de Portugal. Voyez *Relation abregée concernant la Rêpublique, que les Religieux nommés Jéſuites, des Provinces de Portugal & d'Eſpagne, ont établie dans les Pays & domaines d'Outremer de ces deux Monarchies, & de la guerre qu'ils ont excitée & ſoutenuë, contre les armées Eſpagnoles & Portugaiſes &c. publiée par Ordre de la Cour de Portugal.*

VIII PERIODE

laiſſées, l'engagerent à prendre des meſures, qui ne pouvoient manquer de lui attirer la haine d'une grande partie de la nation. Un de ſes premiers ſoins, fut de pacifier les querelles, qui déchiroient l'Egliſe Gallicane, à l'occaſion de la Bulle *Unigenitus*, donnée contre le Janſeniſme, que le Régent crut devoir faire enregiſtrer au Grand Conſeil, ſur le refus continuel du Parlement (*a*). Ces querelles ſe rallentirent conſiderablement, lorsque la fureur des actions, emporta & fixa ailleurs toute l'attention du public. Un nommé Law, Ecoſſois, préſenta au Régent le plan d'une compagnie, qui acquitteroit, en billets de banque, les dettes de l'Etat. Ce projet agréé, Law établit une banque, qui devint bientôt un bureau géneral des recettes du Royaume. On y joignit une compagnie du Miſſiſſippi, dont on faiſoit eſperer de grands avantages. Le public, ſéduit par l'appas du gain, acheta des actions avec un empreſſement, qui tenoit preſque de la fureur. Les richeſſes de l'Etat circulerent avec profuſion; les billets doubloient, quadruploient ces richeſſes. Enfin arriva le moment, où le gouvernement rembourſa en papier tous les rentiers de l'Etat. Par ce moyen, de deux milliards de dettes qu'il y avoit à éteindre, l'Etat ne reſta chargé

(*a*) Voyez *Anecdotes ou Mémoires ſecrets, ſur la conſtitution.*

que de ſeize cens trente & un millions; mais à la ruine d'une grande partie des citoyens. Ces billets tomberent en diſcredit, & les actions s'en allerent en fumée.

Cardinal de Fleury.

Lorſque Louis XV eut pris lui même les rênes du gouvernement, tout proſpéra ſous le Miniſtère ſage & éclairé du Cardinal de Fleury, qui, de Precepteur du Roi, devint premier Miniſtre d'Etat en 1726. Cet habile Miniſtre commença, & termina glorieuſement la guerre contre Charles VI, au ſujet de la ſucceſſion de Pologne. Il acquit la Lorraine à la France, par la paix de Vienne en 1738. On lui reproche cependant, d'avoir trop négligé la marine, par principes d'œconomie. Il déceda en 1743.

La guerre, qui agitoit alors l'Europe, à l'occaſion de la ſucceſſion d'Autriche, eut d'heureux ſuccès pour la France. Elle les dut aux belles opérations, que le Maréchal de Saxe fit dans les Pays-bas, qu'il enleva à la Maiſon d'Autriche. A la paix d'Aix la Chapelle, concluë en 1748, Louis XV rendit généreuſement toutes ſes conquêtes, ſe contentant de l'établiſſement, qu'il procuroit en Italie, à Don Philippe Infant d'Eſpagne, par la ceſſion des Duchés de Parme, de Plaiſance & de Guaſtalla, dont nous avons parlé ci-deſſus. La derniere guerre, qui s'éleva entre la France & l'Angleterre, au ſujet des limites conteſtées de l'Acadie, fut, ainſi que l'on ſçait, peu avantageuſe à la premiere de ces deux

VIII PERIODE

Puiſſances, qui, par la paix de Paris en 1763, ſe vit obligée d'abandonner aux Anglois, la meilleure partie de ſes poſſeſſions, dans l'Amérique ſeptentrionale.

Angleterre.

L'Angleterre étoit au faîte de ſa grandeur, lors de la paix d'Utrecht, & dans le tems que la Maiſon d'Hannovre monta ſur le trône en vertu d'un acte du Parlement, ſous le régne de Guillaume III en 1701.

George I, petit fils d'Eliſabeth Stuart, fille de Jacques I, ayant ſuccedé à la Reine Anne, en 1714, rendit d'abord inutiles les efforts du Prétendant, fils du Roi Jacques II, qui venoit de faire une deſcente en Ecoſſe, ſecondé par les partiſans qu'il avoit dans ce Royaume. George ſçut maintenir toute la dignité de ſa Couronne, en paix comme en guerre. Guidé par les vuës ſages & réfléchies de ſon Miniſtre, le Chevalier Robert Walpole, ce Prince fit valoir les prérogatives du trône, en bravant le reſſentiment des Grands, & en ſe mettant au-deſſus des plaintes du peuple. Jamais Roi d'Angleterre, n'a joué un rôle auſſi diſtingué dans le ſyſtême politique de l'Europe. La conſervation de la paix & de l'équilibre, fut principalement ſon ouvrage, & celui de ſon Miniſtre, l'ame de toutes les négociations, depuis la quadruple alliance juſqu'à la derniere paix de Vienne (*a*).

(*a*) Voyez les *Mémoires de George* I, & l'*Hiſtoire du Miniſtere du Chevalier Robert Walpole.*

VIII PERIODE George II.

George I eut, en 1727, pour ſucceſſeur, ſon fils George II. Ce Prince fut engagé, en 1739, dans une guerre contre les Eſpagnols, à cauſe de la navigation & du commerce de ſes ſujets en Amérique. A cette guerre s'en joignit un autre, en 1743, pour la ſucceſſon d'Autriche, dans laquelle George II embraſſa le parti de Marie Thereſe, contre la France & l'Electeur de Baviere. Pendant cette guerre, le Prétendant, aſſiſté de la France, fit une nouvelle tentative ſur l'Ecoſſe. D'abord il parut avoir des ſuccès étonnans dans ce Royaume; il fit même une irruption en Angleterre, y ſurprit Carlile, & répandit au loin la terreur de ſes armes. Mais le Duc de Cumberland, ayant remporté une victoire complette ſur les rebelles, le parti du Prétendant fut entierement écraſé, & les Ecoſſois rentrerent ſous l'obéiſſance du Roi, en 1746. La paix d'Aix la Chapelle, qui ſuivit de près, remit toutes choſes entre la France, l'Angleterre & l'Eſpagne, ſur le pied où elles avoient été avant la guerre.

L'on a vû, que la derniere guerre fut très heureuſe pour l'Angleterre. Elle y fit conquêtes ſur conquêtes, malgré les efforts extraordinaires de la France & de l'Eſpagne, pour contrebalancer ſes forces. Au milieu de ces victoires, & de ces triomphes, George II vint à mourir, en 1760. Il eut, pour ſucceſſeur, ſon petit fils George III, aujourd'hui ſur le trône. C'eſt lui, qui en 1763, acquit, par la paix de Paris, des poſ-

VIII PERIODE

ſeſſions étenduës en Amérique ; le Canada, le Cap Breton, une partie de la Louiſiane juſqu'au Miſſiſſippi ; les Isles de Grenada & les Grenadines : St. Vincent, Dominique & Tabago, avec les forêts & les places de Senegal lui furent cédées par la France, & l'Eſpagne lui abandonna toute la Floride.

Eſpagne.

Philippe V, le premier Bourbon qui régna en Eſpagne, maintenu ſur ſon trône par la paix d'Utrecht, lui donna un nouveau luſtre. Le commerce, les ſciences & les arts ; la marine, la diſcipline militaire ; tout y changea de face. Il tira l'Eſpagne de l'engourdiſſement, où elle avoit été ſous les régnes des trois derniers Princes de la Maiſon d'Autriche. Il inſpira aux Eſpagnols une activité, qu'ils ne connoiſſoient gueres avant ſon avénement au trône. Ce digne Prince, en proye aux maladies & à la mélancholie, prit en 1724, le parti d'abdiquer la Couronne, & ſe retira à St. Ildefonſe avec ſon Epouſe. Louis, ſon fils ainé, monta ſur le trône. Après ſept mois de régne, la petite verole l'enleva à la fleur de ſon âge. Philippe ſe vit alors forcé de reprendre les rênes du Gouvernement, & tint le ſceptre encore pendant 22 ans. Il prit part, comme nous l'avons déja vû, aux guerres qui ſe ſont élevées, pour les ſucceſſions de Pologne & d'Autriche. Etroitement uni à la France, dans ces guerres, il ménagea, à Don Carlos & à Don Philippe, ſes fils puiſnés, des établiſſemens en Italie. Don Carlos eut le Royaume des deux

deux Siciles, par la paix de Vienne, en 1738. Don Philippe, les Duchés de Parme & Plaiſance, par la paix d'Aix la Chapelle en 1748. Philippe V n'eut pas la ſatisfaction de voir le dernier de ces événemens. La mort l'enleva en 1746, pendant la guerre pour la ſucceſſion d'Autriche.

Ferdinand VI, ſon fils, lui ſuccéda. Ce Prince ayant rétabli la tranquilité en dehors, par la paix d'Aix la Chapelle, dont nous venons de parler, s'occupa uniquement des moyens de faire fleurir le commerce, & les manufactures dans ſon Royaume.

Il eût en 1759, pour ſucceſſeur, Charles III ſon frere, qui, depuis le traité de Vienne, avoit occupé le trône des deux Siciles. Il l'abandonna à Ferdinand IV ſon troiſieme fils, n'ayant pas jugé à propos de le réunir à la Monarchie d'Eſpagne, de crainte d'indiſpoſer les Puiſſances de l'Europe. On lui avoit fait entendre, qu'une pareille réunion ſeroit contraire à l'eſprit des traités, conclus entre ces Puiſſances, depuis le commencement de ce ſiecle. Chales fit, en 1761, avec la France, le fameux pacte de famille, qui l'entraina dans la guerre contre l'Angleterre & le Portugal: il perdit, ainſi qu'on l'a vû, toute la Floride, par le traité de paix de Paris, en 1763.

Le Roi Jean V, régna en Portugal, pendant plus de la moitié de ce ſiecle. Ce Prince aimoit & protégeoit les lettres & les Portugal.

VIII PERIODE

arts. Ami de la juſtice, il ne négligea rien pour la faire bien adminiſtrer dans ſes Etats. On lui reproche d'avoir eû un goût trop décidé pour la magnificence, qui l'entraina à des dépenſes exorbitantes, toujours à charge à l'Etat. C'eſt par ce principe de grandeur, qu'il établit un nouveau Patriachat à Lisbonne. Le Pape Benoit XIV lui donna, en 1748, le titre de très fidéle. Il mourut en 1750.

Joſeph I ſon fils, & ſon ſucceſſeur, guidé par les lumieres du Comte d'Oeyras ſon Miniſtre, ne fut pas plutôt monté ſur le trône, qu'il s'appliqua au rétabliſſement de la diſcipline militaire, du commerce & de la marine. La ſageſſe qui préſidoit à ſon adminiſtration, ne put pas empêcher les malheurs extraordinaires, qui ont traverſé ſon régne. La ville de Lisbonne bouleverſée, en 1755, par un tremblement de terre, fut, pour ainſi dire, le préſage funeſte d'un horrible aſſaſſinat, attenté en 1558, contre les jours précieux du Roi, par des perſonnes du premier rang; tels que le Duc d'Aveiro, le Marquis & la Marquiſe de Tavora. Les Jéſuites ayant été convaincus d'avoir participé à ce noir complot (*a*), toute la Societé fut chaſſée du

(*a*) Joſeph I avoit indiſpoſé ces Religieux, par la privation du Confeſſional Royal, & la défenſe de paroitre à la Cour, faite en 1757. à cauſe des intrigues, qu'ils avoient jouées, pour

Royaume de Portugal, dont differens Etats Catholique imiterent depuis l'exemple.

Joſeph I, ſe vit forcé de prendre part à la derniere guerre entre la France & l'Angleterre en 1762. Les ſecours que lui prêta cette derniere Puiſſance, empêcherent les ſuccès des armes combinées de l'Eſpagne & de la France. La paix de Paris, en 1763, remit les choſes dans leur état primitif.

L'Italie éprouva de grands changemens dans cette période. Lors de la paix d'Utrecht, la Maiſon d'Autriche, en avoit été la Puiſſance dominante; puiſſance qu'elle partagea depuis avec la Maiſon de Bourbon, qui, comme nous l'avons vû, fit, par les traités de Vienne & d'Aix la Chapelle, l'acquiſition du Royaume des deux Siciles, & des Duchés de Parme & de Plaiſance; tandis que la Maiſon d'Autriche garda le Grand Duché de Toſcane, avec les Duchés de Milan & de Mantouë. Italie.

Dans ce même tems, la Maiſon de Sa-

---

empêcher l'exécution du traité d'échange, de la Colonie de St. Sacrement, contre une partie du Paraguay, arrêté en 1753, entre les Cours d'Eſpagne & de Portugal. Voyez *Relation abregée concernant la Rêpublique, que les Religieux nommés Jéſuites, des Provinces de Portugal & d'Eſpagne, ont établie dans les Pays & domaines d'Outremer de ces deux Monarchies, & de la guerre qu'ils ont excitée & ſoutenuë, contre les armées Eſpagnoles & Portugaiſes &c. publiée par Ordre de la Cour de Portugal.*

VIII PERIODE

voye, ſecondée par l'Angleterre, augmenta conſiderablement ſa Puiſſance en Italie; les Anglois ayant eû en vuë, de rendre cette Maiſon aſſez puiſſante, pour y tenir la balance entre celles de Bourbon & d'Autriche; afin d'empêcher, que, ni l'une ni l'autre, ne s'y aggrandit, au point de faire craindre, pour la liberté & l'indépendance des autres Etats de ce Royaume. Ce ſyſtème changea cependant, en quelque maniere, en 1756, par l'étroite union des Maiſons de Bourbon & d'Autriche.

Sardaigne. Victor Amé II, à qui la paix d'Utrecht avoit adjugé le Royaume de Sicile, qu'il échangea depuis contre la Sardaigne, en vertu de la quadruple alliance, ne fut pas plutôt en poſſeſſion de cette derniere Isle, qu'il eut de grands démêlés avec la Cour de Rome, au ſujet du droit de patronage, que les Rois d'Eſpagne y avoient exercé précedemment. Ce droit conſiſtoit principalement, dans la nomination aux Archevêchés, Evêchés & Abbayes de ce Royaume; droit que le Pape entendoit enlever à Victor Amé. Ce Prince, pour ſe venger du Pape, défendit de porter de l'argent en Cour de Rome. Benoit XIII, attaqué par ce côté ſenſible, confirma, en 1726, le droit de patronage au Roi de Sardaigne (*a*).

Ce Prince, après avoir rendu un régne de 50 ans, glorieux & illuſtre, par l'aſ-

(*a*) Voyez *Europæiſche fama* T. 26. pag. 272.

ſemblage de ſes vertus, & par l'arrangement qu'il mit dans les finances, abdiqua la Couronne, en 1730, en faveur de ſon fils Charles Emmanuel III. Il vécut, depuis, en ſimple particulier, ſous le nom de Comte de Teuda, ſe contentant d'un revenu annuel, de cent cinquante mille livres. Il épouſa la Comteſſe de St. Sebaſtien, qui étoit veuve, & fixa ſa réſidence à Chambery; mais, depuis, ayant témoigné quelque deſſein, de vouloir remonter ſur le trône, ſon fils le fit enfermer à Montcalier, où il mourut en 1732 (*a*).

Charles Emmanuel III, qui régne aujourd'hui, agrandit ſes Etats par les traités de Vienne, en 1738, & de Worms, en 1743, qui lui procurerent une grande partie du Duché de Milan. Le Duché de Plaiſance lui avoit auſſi été deſtiné, par la paix d'Aix la Chapelle, en cas que Charles, Roi des deux Siciles, vint à paſſer au trône d'Eſpagne. Ce dernier ayant refuſé de ſigner cette paix, donna, lorſque le cas échut, à ſon fils puiſné, le Royaume des deux Siciles. Alors les Cours de France & d'Eſpagne firent, en 1763, avec Charles Emmanuel, un traité, par lequel ce dernier, moyennant trois cent vingt-huit mille livres de rentes, dont le fond ſeroit dépoſé à Turin, ſe déſaiſit de ſon droit ſur le

(*a*) Voyez *Anecdotes de l'abdication du Roi de Sardaigne.*

VIII PERIODE Hollande.

Duché de Plaiſance, en faveur de Don Philippe Infant d'Eſpagne.

La République des Provinces Unies des Pais-bas, avoit joui d'une parfaite tranquilité depuis la paix d'Utrecht, & ne s'étoit mêlée d'aucune guerre, qu'en qualité de Puiſſance médiatrice. Cet état de neutralité, qui convenoit ſi fort à une République commerçante, fut troublé lors de la guerre pour la ſucceſſion d'Autriche. La Hollande, ayant prêté des ſecours à Marie Thereſe, la France, indignée, en prit occaſion de faire la guerre aux Etats Généraux. Ses armées commencerent par s'emparer, en 1744, de toutes les places de la Barriere; &, en 1747, elle attaqua la Flandre Holandoiſe. Ces ſuccès occaſionerent, la même année, une révolution dans le gouvernement de la République, en faveur de la Maiſon d'Orange. Guillaume IV, Prince d'Orange, ſoutenu par la populace, qui s'émeuta en Hollande & en Zélande, vint à bout de réunir le Stadhouderat de toutes les ſept Provinces; tandis que ſes prédeceſſeurs n'avoient été Stadhouders que de quelques unes. Dans le même tems, cette éminente dignité fut renduë héréditaire, à l'effet de pouvoir paſſer aux deſcendans du dit Prince d'Orange de l'un & de l'autre ſexe. On y joignit celles de Capitaine & d'Amiral Général héréditaire de l'union. Cette révolution fut ſuivie de la paix d'Aix la Chapelle, par laquelle la France rendit toutes ſes conquêtes. La République cependant,

ne laiſſa pas d'y perdre du côté de la ſureté, attendu que les places de la Barriere avoient, en grande partie, été raſées. Guillaume IV mourut en 1751, & laiſſa Guillaume V ſon fils, ſucceſſeur dans le Stadhouderat. Ce Prince fut d'abord ſous la tutelle de ſa mere, & en ſuite ſous celle du Prince de Brunſvic. Agé de 16 ans, il prit lui-même les rênes du gouvernement en 1763.

Après une longue guerre, Fréderic IV, Roi de Dannemarc, fit à Friderichsbourg, en 1720, ſa paix avec la Suede. Cette paix eſt d'autant plus remarquable, qu'elle ſoumit les Suedois, à payer dorénavant, le péage du Sund, dont ils avoient été affranchis depuis un tems immémorial. Outre cela, la Suede garantit, aux Rois de Dannemarc, la poſſeſſion du Duché de Sleswic, dont ces derniers avoient dépouillé, en 1713, les Ducs de Holſtein Gottorp. La Grande Bretagne, auſſi bien que la France, ſe chargerent de la même garantie; deſorte que Frederic IV, réunit ce Duché à ſa Couronne. Danne-marc.

Cette paix de Friderichsbourg, fait une époque dans l'hiſtoire de Dannemarc, en ce que ce Royaume a conſtamment conſervé la paix, avec tous ſes voiſins; avantage, dont aucun autre Etat de l'Europe n'a joui, & qui permit aux Rois Chrêtien VI & Frederic V, ſucceſſeurs de Frederic IV, de s'appliquer avec ſuccès, à faire fleurir le commerce & les manufactures dans leurs Etats.

VIII PERIODE

Chrètien VII, qui ſucceda de nos jours à Fréderic V, fit, en 1768, avec l'Impératrice Catherine II un traité, en vertu duquel cette Princeſſe renonça, au nom du Grand Duc ſon fils, qui eſt encore en bas âge, à toutes les prétentions qu'il peut avoir ſur le Sleſwic & le Holſtein. En revanche, le Roi de Dannemarc, céda au Grand Duc les Comtés d'Oldenbourg & de Delmenhorſt. Ce traité ne doit cependant ſortir ſon exécution, qu'à la majorité du Grand Duc.

Suede.

La Suede changea entierement de face, à la mort de Charles XII, tué au ſiege de Friderichshall en 1718. La Princeſſe Ulrique Eléonore, ſa ſœur, monta ſur le trône, plutôt par voye d'élection, que par le droit du ſang. Les Etats aſſemblés à Stokholm, en 1719, abrogerent la ſouveraineté & la ſucceſſion purement héréditaire. La Suede devint un Etat limité, & la ſucceſſion fut reſtrainte aux héritiers mâles de la Reine, par une loi fondamentale, qui eſt la baſe de la conſtitution actuelle.

Ulrique Eléonore, après avoir pacifié le Royaume, ſe démit de la régence, en faveur de ſon Epoux Fréderic I, Landgrave de Heſſe. ſous le régne de ce Prince, les Etats de Suede, aſſemblés en diète, en 1738, conclurent un nouveau traité de ſubſide avec la France, & ſe laiſſerent entrainer, par cette derniere Puiſſance, dans une malheureuſe guerre contre la Ruſſie. La Sue-

de y perdit la Finlande; &, par la paix d'Abo, en 1743, elle céda à la Ruſſie une partie de cette province. Il ne tenoit qu'aux Ruſſes de dicter une paix beaucoup plus dure; mais ils ſe relâcherent de leurs prétentions, en conſideration de ce que les Etats de Suede, à la recommendation de la Ruſſie, avoient deferé, en 1743, la ſucceſſion au trône, à Adolphe Fréderic Duc de Holſtein, de la branche de Gottorp, proche parent du Grand Duc de Ruſſie, & à ſes héritiers mâles.

Ce Prince ayant ſuccedé, en 1751, à Fréderic I, fit differentes tentatives pour changer, de nouveau, le Gouvernement; mais il eſſuya de vives contradictions de la part du Senat, qui réuſſit à déconcerter les projets de la Cour. La guerre de Pruſſe, qui commença ſur ces entrefaites, ne fut rien moins que glorieuſe à la Suede. La paix de Hambourg, en 1762, remit les choſes dans leur ancien état.

Ruſſie.

La Ruſſie eſſuya d'étranges révolutions dans ce ſiecle. A la mort de Piere le Grand, arrivée en 1725, ſon Epouſe Catherine I femme de baſſe extraction, s'empara du trône, & s'en montra digne. Elle le laiſſa à Pierre II, petit fils de Pierre le Grand, par ſon fils le malheureux Alexis. Ce Prince étant mort à la fleur de ſon âge, les Seigneurs donnerent l'Empire à Anne Iwanowna, fille du frere ainé de Pierre le Grand, & veuve d'un Duc de Courlande. C'eſt cette Princeſſe, qui dépouilla Stanislas, & qui

VIII PERIODE

affermit Auguſte III ſur le trône de Pologne. C'eſt elle auſſi, qui fit aux Turcs une guerre vigoureuſe, terminée par la paix de Belgrade, dont nous parlerons ci-après.

Anne avoit deſtiné l'Empire à ſa niece Anne, fille de Catherine ſa ſœur, & du Duc de Mecklenbourg. Elle maria cette Princeſſe à Antoine Ulric, Prince de Brunſwic, qui en eut un fils, nommé Iwan. C'eſt c'eſt Iwan que l'Impératrice, peu avant ſa mort, déclara ſucceſſeur au trône, en confiant la régence, pendant la minorité de ce Prince, à Erneſt Biron ſon favori, qu'elle avoit fait nommer Duc de Courlande. Mais apeine eût-elle fermé les yeux, que la mere du jeune Empereur, indignée de ſe voir dépouillée de la régence, s'entendit avec le Comte de Munich, ſe ſaiſit de la perſonne du Duc de Courlande, & le fit emmener, en 1740, en Siberie. Anne prit alors la régence; mais elle n'en jouit que très peu; car, dès l'année ſuivante, la Princeſſe Eliſabeth, fille de Pierre le Grand, ſoutenuë par les gardes, s'aſſura du jeune Empereur, auſſi bien que de ſa mere, & monta ſur le trône. Elle déclara alors pour ſon ſucceſſeur, & pour Grand Duc de toutes les Ruſſies, le jeune Duc de Holſtein Gottorp, fils de ſa ſœur, connu ſous le nom de Pierre III.

Le régne d'Eliſabeth fut des plus glorieux. Elle ſçut faire reſpecter ſon autorité au-dedans, comme au dehors de ſon Empire. Elle dicta la paix à la Suede en 1743, & accellera celle

d'Aix la Chapelle, par l'armée qu'elle envoya ſur le Rhin. Enfin, elle mourut en 1761, le 15 Décembre, dans le cours des victoires qu'elle remportoit ſur le Roi de Pruſſe, comme alliée de la Maiſon d'Autriche.

Pierre III, ſon ſucceſſeur, abandonna l'alliance Autrichienne, pour embraſſer celle du Roi de Pruſſe. Il ſe rendit bientôt odieux, tant par ſa conduite perſonnelle, que par ſes innovations, en matiere de Religion & dans la diſcipline militaire. Il en reſulta une conſpiration contre lui, dès la premiere année de ſon régne. Pierre fut détrôné en 1762, & ſon Epouſe proclamée Impératrice, ſous le nom de Catherine II. C'eſt elle, qui, par la ſageſſe de ſon gouvernement, s'attire aujourd'hui l'amour de ſes ſujets, & l'admiration de toute l'Europe.

Pologne.

Auguſte II étant remonté ſur le trône de Pologne, après la bataille de Pultava, continua la guerre contre la Suede, juſqu'en 1719, où elle fut terminée par le traité des Préliminaires, changé en traité définitif en 1729 (*a*). Dans l'intervalle, arriverent les troubles de Thorn, ſuſcités par les Ecoliers des Jéſuites (*b*), & l'exécution ſanglante de pluſieurs Magiſtrats de cette ville, qui irrita les Proteſtans, & re-

(*a*) Le traité définitif, entre la Suede & Auguſte II, comme Electeur de Saxe, ſe fit en 1729. Celui entre la Suede & la République de Pologne, ne fut conclu qu'en 1732.

(*b*) En 1724.

VIII PERIODE

volta les garants du traité d'Oliva, au point qu'on craignoit une rupture de leur part. Cette affaire fut à peine calmée, que la ſucceſſion au Duché de Courlande cauſa de nouveau débats. Auguſte II fit élire, en 1726, ſucceſſeur dans ce Duché, le Comte Maurice de Saxe, ſon fils naturel, au cas que le Duc Ferdinand, dernier des Kettlers, vint à déceder ſans héritiers mâles. Cette élection fut annullée par la République de Pologne, à qui elle déplaiſoit, auſſi-bien qu'à la Ruſſie, qui chaſſa le nouveau Duc. Auguſte II vint à mourir en 1733. Il s'éleva alors une guerre pour la ſucceſſion au Royaume de Pologne, dont nous avons parlé ci-deſſus. Auguſte III Electeur de Saxe, fils du défunt Roi, fut maintenu, par les puiſſans ſecours de la Ruſſie. Sous lui, les Etats de Courlande élurent Erneſt Jean Comte de Biron, à la place du Duc Ferdinand, décedé en 1737. Ce Prince ayant été envoyé en exil, par la mere de l'Empereur Iwan III, le Roi de Pologne réuſſit à faire élire en 1758, Duc de Courlande, le Prince Charles, ſon fils puîné, qui poſſeda ce Duché juſqu'en 1763, où l'Impératrice Catherine II, le dépouilla, pour rétablir le Duc de Biron. C'eſt dans cette même année, que le Roi Auguſte III vint à déceder, & qu'il eut pour ſucceſſeur Stanislas II Auguſte, né Poniatowsky, élu en 1764, ſous la protection de la Ruſſie. Cette élection eſt devenuë une ſource de

malheurs pour la Pologne, agitée depuis, par des troubles continuels.

L'Hiſtoire du Royaume de Hongrie, nous préſente deux gueres contre les Turcs; l'une en 1716, & l'autre, en 1737; toutes deux ſous le régne de l'Empereur Charles VI, frere & ſucceſſeur de Joſeph I. La premiere commença à l'occaſion de la guerre, que les Turcs avoient déclarée aux Vénitiens. La Porte, voyant avec peine la Morée entre leurs mains, par le traité de Carlowitz en 1699, reſolut de revendiquer cette Province, auſſi-tôt qu'elle auroit rétabli ſes forces; la choſe lui paroiſſoit d'autant plus facile, que, depuis la paix de Carlowitz, les Vénitiens, plongés dans une parfaite ſécurité, ne ſongeoient point à rétablir leurs fortereſſes. Cette guerre éclata en 1715. Dès la premiere campagne, les Turcs reconquirent la Morée, enleverent aux Vénitiens toutes les villes, qu'ils avoient dans l'Isle de Candie, & porterent leurs armes victorieuſes juſques dans la Dalmatie. L'Empereur Charles VI, crut devoir s'oppoſer à des ſuccès auſſi rapides. Il fit, en 1716, alliance avec les Vénitiens, & déclara la guerre aux Turcs, comme garant de la paix de Carlowitz. Hongrie.

Le Prince Eugène, qui commandoit l'armée Impériale, remporta cette même année, une victoire ſanglante ſur les Turcs près de Peterwaradin, où trente mille Turcs reſterent ſur le champ de bataille. Cette victoire fut ſuivie de la priſe de Temeſwar,

VIII PERIODE

fortereſſe de la haute Hongrie, qui avoit été au pouvoir des Turcs, depuis 1552.

En 1717, le Prince Eugène aſſiegea Belgrade. Le Grand Vizir vint, à la tête d'une armée innnombrable, au ſecours de cette ville, qu'on regardoit comme le boulevard de l'Empire Turc, contre les Chrêtiens. Mais Eugène attaqua les Turcs dans leurs retranchemens, avec tant d'ardeur, qu'après en avoir fait un carnage des plus horribles, il les mit en fuite, & reſta maître de leur camp, de tout le bagage & de l'artillerie. Belgrade ſe rendit le lendemain de cette défaite.

Paix de Paſſarowitz.

Des victoires auſſi complettes obligerent les Turcs à ſigner, en 1718, la paix de Paſſarowitz; par laquelle ils cederent à l'Empereur Temeſwar, Belgrade & toute la Servie; deſorte qu'en 1718, la Maiſon d'Autriche ſe vit enfin maîtreſſe de toute la Hongrie (*a*). Les Turcs ſignerent auſſi, à Paſſarowitz, la paix avec les Vénitiens, à condition que la Morée reſteroit à l'Empire Turc, & qu'en revanche, les Vénitiens ſeroient mis en poſſeſſion de pluſieurs villes de la Dalmatie & de l'Albanie (*b*).

Après la paix de Paſſarowitz, l'Empereur Charles VI, occupé du maintien de la paix,

---

(*a*) Ce traité ſe trouve dans DUMONT T. 8. p. 1. pag. 520.

(*b*) DUMONT T. 8. part. I. pag. 524. & LAMBERTI T. X. ſuite pag. 20.

& de la tranquilité intérieure de la Hongrie, tint differentes diètes, dont la plus intéreſſante eſt celle de Presbourg, aſſemblée en 1722; dans laquelle la ſucceſſion du Royaume fut étenduë aux femmes de la Maiſon d'Autriche. Il avoit été arrêté précedemment, dans la diète de 1714, que ſi l'Empereur Charles VI venoit à mourir ſans héritiers mâles, les Etats rentreroient dans leur ancien droit, à condition toutes fois, qu'ils choiſiroient une des filles de l'Empereur Joſeph I.

Charles VI étoit alors ſans enfans. Il eut depuis une fille, Marie Thereſe. La naiſſance de cette Princeſſe porta ce Monarque, à ſolliciter les Etats du Royaume, de reconnoitre, pour toujours, le droit des femmes au trône de la Hongrie, ſelon l'ordre de ſucceſſion établi par la Sanction pragmatique (*a*).

La ſeconde & derniere guerre contre les Turcs, arrivée ſous Charles VI, eſt celle de 1737. Elle s'alluma à l'occaſion de l'alliance défenſive & perpétuelle, que ce Prince avoit concluë avec la Ruſſie en 1726 (*b*). Nouvelle guerre contre les Turcs.

(*a*) Voyez ces Décrets dans WERBORCZ *appendix du Corps de droit Hongrois* à l'année 1723. Voyez auſſi la diſſertation du Baron de Kemeny ſur le droit de ſucceſſion de la Maiſon d'Autriche, dans le Royaume d'Hongrie.

(*b*) Cette alliance ſe trouve dans DUMONT T. 8. part. 2. pag. 131. & LAMBERTI *Mémoires* T. X. ſuite pag. 168. Elle fut renouvellée en 1746, & ſubſiſte juſqu'à nos jours. Voyez ROUSSET T. XIX. pag. 460.

VIII PERIODE

Cette Puiſſance n'ayant pû tirer ſatisfaction de la Porte, des incurſions continuelles, que les Tartares de la Crimée, vaſſaux & tributaires du Turc, faiſoient ſur ſes frontieres, ſe vit forcée de déclarer, en 1736, la guerre aux Ottomans, & de demander, à Charles VI, les ſecours ſtipulés par l'alliance. L'Empereur n'oublia rien pour reconcilier les deux parties; mais n'ayant pû y réuſſir, il ſe déclara pour la Ruſſie en 1737. Le fameux Prince Eugène, la terreur des Turcs, n'exiſtoit plus. Sa mort, arrivée en 1736, fut l'époque des malheurs de Charles VI. Les Impériaux s'emparerent, à la vérité, de la fortereſſe de Niſſa, mais, peu après, ruinés par les maladies & par la famine, ils s'oppoſerent en vain aux Turcs. Ceux-ci s'emparerent, en 1738, de pluſieurs villes, de la haute Hongrie & de la Servie; remporterent, en 1739, près de Grotza, une victoire complette, & firent le ſiege de Belgrade, ſous la conduite du Grand Vizir.

Paix de Belgrade.

Ces revers engagerent l'Empereur, d'envoyer le Comte de Neuperg négocier la paix. Ce Seigneur ſigna, dans le camp de Belgrade, le 18 Septembre 1739, des préliminaires, par leſquels l'Empereur céda aux Turcs tout le Royaume de Servie, Belgrade, la Valachie Autrichienne, avec l'Isle & la fortereſſe d'Orſowa. Quant au Royaume de Boſnie, on en régla les limites ſur le pied du traité de Carlowitz. Le Danube & la Save, devoient ſervir d'orénavant de limites

limites aux deux Empires. Ces préliminaires déplurent à la Cour de Vienne ; elle prétendit, que le Comte de Neuperg avoit outrepaſſé ſes pouvoirs, & le fit arrêter ; circonſtance qui n'empêcha cependant pas l'Empereur, d'accéder au traité des préliminaires, ainſi qu'au traité définitif, arrêté pour vingt-ſept ans. L'un & l'autre ſe conclurent ſous la médiation de la France, par le Marquis de Villeneuve, alors Ambaſſadeur à la Porte (*a*).

Le même jour, qui vit le Turc & l'Empereur ſigner la paix, fut témoin de celle entre le Turc & la Ruſſie. Cette derniere Puiſſance avoit été plus heureuſe. Le Comte de Munich, Général de l'armée Ruſſe, s'étoit emparé, dans deux campagnes, des villes d'Azou & d'Oczakow, & avoit penetré juſque dans le fond de la Crimée.

En 1739, il paſſa le Nieſter ; défit les Turcs dans une grande bataille, qui ſe donna près de Stovoutſchante dans la Moldavie, prit Choczim & penetra juſqu'au-delà du Pruth.

Malgré des ſuccès auſſi brillants, Anne Iwanowna, Impératrice de Ruſſie, donna, en 1739, à Belgrade, les mains à la paix, auſſi ſous la médiation de la France. Par

(*a*) Voyez FABER *nouvelle Chancellerie* T. 76. p. 581. & l'*Hiſtoire de la paix de Belgrade, ſur les mémoires de Mr. le Marquis de Villeneuve.*

VIII PERIODE

cette paix, elle rendit aux Turcs tout ce qu'elle leur avoit enlevé; renonça au commerce du Pont Euxin & de la mer d'Azou, & conſentit à démolir les fortifications de cette derniere ville (*a*). La France ſe chargea de la garantie de la paix de Belgrade.

Telles ſont les principales révolutions de la Hongrie & de la Turquie, dans notre époque. Quant à la Turquie, il ſuffit de remarquer, qu'à la mort d'Achmet III, arrivée en 1730, Mahomet V, fils de Muſtapha II, monta ſur le trône, & que c'eſt ſous lui que ſe fit la paix de Belgrade. Ces deux Empereurs, Achmet III & Mahomet V, eurent pluſieurs guerres à ſoutenir contre les Perſes. Mahomet V mourut en 1754, ſans héritiers, & eut pour ſucceſſeur, Muſtapha III, fils d'Achmet III, qui occupe le trône de nos jours.

(*a*) Voyez l'*Hiſtoire de la paix de Belgrade.*

FIN.

TA-

INTERDITS *aux Souverains par Grégoire VII*, 43.
INVESTITURES *par l'anneau & la croſſe*, 42. d'ITALIE, 304.
ITALIE *ſes révolutions*, 12, 257, 355.

LATINS, *fin de l'empire des* 67.
LEGATS *à latere*, 85. *Légats & Moines*, 85.
LETTRES, (*renaiſſance des*) 131.
LOMBARDS, (*royaume des*) 6.
LUMIERES, (*ſe répandent en Occident*) 94.
LUTHER *preche la réformation*, 148.
LUXEMBOURG, (*Maiſon de*) *ſur le trône de Bohème*, 124.

MALTHE, (*isle de*) 183.
MAMMELUCS, *fin de leurs empire*, 219.
MUNSTER, (*paix de*) 187.

NAVARRE, (*royaume de*) 103.
NORMANDS, (*incurſions des*) 19. *Princes Normands poſſèdent le royaume des deux Siciles*, 76.

OLD ENBOURG, *avènement de cette maiau trône de Danemarc*, 114.
ORDRES *nulitaires*, 69. *Teutonique*, 242.

PAIRIES *de France réunies à la Couronne*, 159.
PAIX *d'Aix la Chapelle*, 230, 336, *de Munſter*, 187, *de Nimégue* 231, *de Riſwic*, 233, *d'Utrecht*, 237, *de Lisbonne*, 253, *d'Oli-*

*France*, 160, *perd la Suiſſe*, 191, *guerre pour la ſucceſſion d'Autriche*, 321-330.

BARBARES, (*irruption des*) 1, *ſuite de cette révolution*, 2, 3, *Rois Barbares nommés Patrices*, 4.
BATAILLES *d'Ubéda* 72, *de Nicopolis*, 120, *de Varna*, 122.
BOHEME, *érigée en royaume*, 80, *ſes rois & ſes révolutions*, 123, 211-215, *déclaré héréditaire*, 216, *la Luſace en eſt démembrée*, 216.
BONIFACE VIII, *ſon ſyſtême*, 84.
BOUSSOLE, (*invention de la*) 136.

CALMAR, (*union de*) 113.
CALVIN *prêche la réformation*, 149.
CANDIE, (*guerre de*) 290.
CASTILLE, (*royaume de*) 104.
CHARLEMAGNE, *ſa conquête de l'Italie*, 12, *prend le titre de Patrice des Romains*, 13, *le change pour celui d'Empereur*, 14.
CHARTRE, (*Grande*) 75.
COLLECTEURS *des revenus pontificaux*, 85.
COMMERCE *des Indes*, 146.
CONCORDATS, 57, 98.
CONGRES *de Cambray*, 302, 305, *ſa rupture*, 306, *congrès de Soiſſons*, 310.
CROISADES, (*origine des*) 63, *il y en a eu ſept*, 64.

DANEMARCK, *ſes rois & ſes révolutions*, 39, 113, 193, 276, *ſes conquê-*

*tes*, 78, 79, *ſon roi déclaré abſolu*, 277, *ſon état actuel*, 359.
DICTATUS *de Grégoire VII*, 46-49.
DROIT *Canon*, 70.
DROIT *romain*, (*renaiſſance du*) 69.

l'EGLISE, (*révolution dans*) 147.
ELECTORAT (*neuvième*) *érigé en faveur de la maiſon de Brunſwick Hanover*, 238.
EMPEREURS, (*races des*) 99.
l'EQUILIBRE, (*origine de*) *en Europe*, 152.
l'ESPAGNE, *ſes révolutions*, 32, 71, 161-165, 351, 252, *devient la puiſſance dominante en Italie*, 168, *guerre pour la ſucceſſion*, 234, *démembrement de cette Monarchie*, 252, *guerre de Philippe V*, 298, *quadruple alliance*, 298-303.
l'EUROPE, (*origine des royaumes de*) 2, *ſes royaumes au ſecond période*, 16, *dans un état triſte & malheureux au dixiéme ſiécle*, 20, *dans une eſpèce d'équilibre aux* 13. 14. 15. *ſiécles*, 83.
l'EXARQUAT, (*deſtruction de 7,*) *donation qu'on en fait au Pape*, 11.
EXCOMMUNICATION, (*nouvelle formule d'*) *inventée par Grégoire VII*, 51.

FRANCS *puiſſance dominante de l'Europe*, 16, *leur décadence*, 17, *partage de la Monarchie*, 17.
FRANCE, (*état de la*) *en différens périodes*, 33, 73, 100, 158, *ſes guerres inteſtines*, 161, *ſon malheureux état ſous Charles VI*,

101, *ſa grandeur renaiſſante*, 102, *pouvoir abſolu de ſes Rois*, 159, *ſa puiſſance prépondérante au dix-ſeptième ſiécle*, 226, *hiſtoire de ſa grandeur*, 226-230, *guerre entre la France & l'Angleterre*, 340. *à laquelle le Roi de Pruſſe & l'Impératrice Reine prennent part*, 341, *les Eſpagnols & les Portugais y ſont envelopés*, 343, *Coup d'œil rapide ſur la France actuelle* 347.

GENES, (*republique de*) 179, 180 *ſes révolutions*, 180-183.
GRAVURE, (*invention de la*) 135.
GREC, *démembrement & fin de l'empire*, 65-67.
GREGOIRE VII, *ſes qualités & ſes projets*, 41-55.

HONGRIE, *ſes rois & ſes révolutions*, 39, 80, 117-123, 201, 279, 365, *exſpectative donnée à la maiſon d'Autriche*, 203. *ſe réaliſe*, 205, *guerres & troubles à cette occaſion*, 205-209, *& ſous Ferdinand II & III*, 209, 210, *guerres contre les Turcs*, 280, 282-287, 298, *troubles inteſtins*, 281, 287-290.
HONGROIS, (*incurſions des*) 21.

JAGELLONS, (*extinction des*) 200.
L'IMPRIMERIE, (*invention de*) 132.
INDES ORIENTALES, (*découverte des*) 145.

INTERDITS *aux Souverains par Grégoire VII*, 43.
INVESTITURES *par l'anneau & la croſſe*, 42. d'ITALIE, 304.
ITALIE *ſes révolutions*, 12, 257, 355.

LATINS, *fin de l'empire des* 67.
LEGATS *à latere*, 85. *Légats & Moines*, 85.
LETTRES, (*renaiſſance des*) 131.
LOMBARDS, (*royaume des*) 6.
LUMIERES, (*ſe répandent en Occident*) 94.
LUTHER *preche la réformation*, 148.
LUXEMBOURG, (*Maiſon de*) *ſur le trône de Bohème*, 124.

MALTHE, (*isle de*) 183.
MAMMELUCS, *fin de leurs empire*, 219.
MUNSTER, (*paix de*) 187.

NAVARRE, (*royaume de*) 103.
NORMANDS, (*incurſions des*) 19. *Princes Normands poſſèdent le royaume des deux Siciles*, 76.

OLDENBOURG, *avènement de cette maiau trône de Danemarc*, 114.
ORDRES *militaires*, 69. *Teutonique*, 242.

PAIRIES *de France réunies à la Couronne*, 159.
PAIX *d'Aix la Chapelle*, 230, 336, *de Munſter*, 187, *de Nimégue* 231, *de Riſwic*, 233, *d'Utrecht*, 237, *de Lisbonne*, 253, *d'Oli-*

*va*, 278, *de Carlowitz*, 294, *de Vienne*, 307, 312, 318, *de Seville*, 311, *de Berlin*, 326, *de Dreſde*, 333, *de Petersbourg & de Hambourg*, 343, *de Paris & de Hubertsbourg*, 344, *de Paſſarowitz*, 366, *de Belgrade*, 368.

PAPES, *origine de leur grandeur*, 7-12, 41, 50, *cauſes qui ont augmenté leur puiſſance*, 55, 58, 83, *leurs nouveaux droits dans la collation des bénefices*, 59-63, *commencement de leur décadence*, 86, *quelles en ſont les cauſes*, 87 *& ſuiv.*

PAPIER, (*invention du*) 136.

PARME & PLAISANCE, *origine de ces Duchés*, 172.

PAYS-BAS, 183, *révolte*, 184, *guerre* 335.

PEINTURE *à l'huile*, (*invention de la*) 134.

POLOGNE, *ſes révolutions*, 39, 79, 115, 199, 277, *ſes guerres*, 290, 363, *au ſujet de la ſucceſſion*, 3, 4.

PORTUGAL, *ſon établiſſement*, 73, *ſes révolutions*, 105, 165, 252, 353.

POUDRE *à canon*, (*invention de la*) 137.

PROVINCES-UNIES, 183, 185, 269, *ſes guerres contre l'Angleterre*, 270, *contre la France*, 271, 272. *Traité de barrière*, 273, *ſon état préſent*, 158.

PRUSSE, *origine de ce royaume*, 242, *ſoumiſe à l'ordre Teutonique*, 242, *paſſe ſous la domination de la Pologne*, 244, *érigée en Duché en faveur de la maiſon de Brandebourg*, 245, *érigée en ſouveraineté*, 248.

*en Royaume*, 250, *guerres du Roi actuel contre l'Autriche*, 326, 330.

ROME, (*Cour de*) *transférée à Avignon*, 89.
RUSSIE, *ſes révolutions*, 39, 79, 115, 197, 361; *ſon aggrandiſſement*, 276, *ſes guerres dans ce ſiécle*, 295, 340.

SARDAIGNE *érigée en royaume*, 82, *à la maiſon de Savoye*, 269, 356.
SAVOYE *élevation de cette maiſon*, 258; *ſon origine & ſon hiſtoire*, 258-269, 356.
SCHISMES, 91-93.
SERMENT *des Evêques au Roi de France & au Pape*, 45-47.
SICILES, (*origine du royaume des deux*) 34; *ſes révolutions*, 76, 106, 108, *poſſédé ſucceſſivement par les Princes Normands*, 76, *par la maiſon de Hohenſtauffen*, 77, & *la maiſon d'Anjou*, 77, 78.
SLESWICK & Holſtein, *ſe partagent*, 194.
SUEDE, *ſes rois & ſes révolutions*, 39, 79, 195, 274-276, 360.
SUISSE, *hiſtoire de la Confédération helvétique*, 189-191, *ſa guerre contre Charles le hardi*, 191, *contre Maximilien I*, 192, *reconnue libre par le traité de Weſtphalie*, 192, *changemens dans la Religion qui s'y profeſſe*, 193, *y occaſionnent des guerres*, 193, 273, 274.

TOSCANE, (*origine du grand Duché*) *de* 169.
TOURNOIS, 69.

TURC, (*origine, progrès & révolutions de l'Empire*) 124-131, 217-225, 290, 367. *Son hiſtoire a trois fameuſes époques*, 131.

VENISE, *origine & révolutions de cette République*, 174, *ſa grandeur*, 176, *ſa décadence*, 177, *quelles en ſont les cauſes*, 178, *guerre de Candie*, 190.

VEPRES *Siciliennes*, 107.
VERDUN, (*traité de*) 17.

UTRECHT, (*traité d'union conclu à*) 185, *paix d'Utrecht*, 237.

ZWINGLE *prêche la réformation*, 148.

## *APPROBATION.*

JAi lû, le *Tableau des Révolutions de l'Europe*, & je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impreſſion.

A LAUSANNE ce 1. May 1771.

ALEX. CES. CHAVANNES,
*Profeſſeur en Théologie.*

## ERRATA.

L'impreſſion de cet ouvrage n'ayant pas pû ſe faire ſous les yeux de l'Auteur, il s'y eſt gliſſé pluſieurs fautes, dont voici la liſte des principales.

Pag. 17. l. 7. Auſgaire, liſez *Anſgaire.*
26. l. 12. d'Eu, liſez d'*Ens.*
50. l. 15. tient, liſez *tint.*
55. not. (*a*) Eadereri, liſez *Eadmeri.*
123. notte, lig. 3. pag. 508. liſez, *p.* 504.
139. à la notte, avant derniere ligne, Tome 10. liſez *Tome* 13.
----- ligne derniere ch. 45. liſez *chap.* 145.
140. lig. derniere pag. 125. liſez *pag.* 325.
141. ligne derniere pag. 114. liſez *pag.* 115.
144. notte ; ligne 4. Indes Orientales, liſez : *Indes Occidentales.*
173. notte, lig. 1. p. 393. liſez p. 395.
182. notte, ligne avant derniere : Grævius, ajoutez, *au Tom. I.*

Pag. 188. 3me ligne d'en bas : toute la Bourgogne ; effacez : *toute*

209. à la marge, Ferdinand, liſez *Ferdinand* II.

224. l. 3. 1671. liſez 1571

227. lig. 23. effacez, *depuis longtems.*

242. lig. 22. Maſorie liſez : *Maſovie.*

245. notte, ligne derniere 1523. liſez : 1525.

246. lig. 16. Joachim Frederic, qui fut relevé par l'Electeur de Brandebourg & celui-ci: liſez : *qui fut relevé par Joachim Frederic Electeur de Brandebourg & celui-ci.*

251. lig. 14. Kaſſel liſez : *Keſſel.*

264. lig. 24. Valvomay liſez : *Valromey.*

266. lig. 14. 1677. liſez 1638.

274. lig. 12. Leurs commencemens furent glorieux pour la Suede & leur fin pour la Ruſſie. Liſez : *dont le commencement fut glorieux pour la Suede & la fin pour la Ruſſie.*

280. lig. 29. une armée conſidérable, liſez : *un corps conſidérable.*

290. lig. 4. Terichim liſez : *Trentſchin.*

306. notte p. 132. liſez 138.

357. lig. 6. Teuda, liſez *Tenda.*

359. lig. 28. a conſtamment, liſez : a *depuis conſtamment.*

367. ligne 10. ancien droit : liſez : *ancien droit d'élection.*